

**ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE
DEPARTEMENT DE LA PREVISION
ECONOMIQUE ET DU PLAN**

**ENQUETE NATIONALE SUR LE SECTEUR
INFORMEL NON AGRICOLE**

1999/2000

RAPPORT DES PREMIERS RESULTATS

DIRECTION DE LA STATISTIQUE

Dépôt L égal : 2003/0863

ISBN : 9981-56-072-3

TABLE DE MATIERES

	Page
▪ Avant propos	17
▪ Vue d'ensemble	21
Partie I : Analyse statistique	65
1. Caractéristiques des unités de production informelles	67
2. Caractéristiques des ménages propriétaires d'unités de production Informelles	97
3. Emploi et conditions de travail dans le secteur informel	125
4. Chiffre d'affaires : niveau, caractéristiques et importance de l'informel de subsistance	179
5. Secteur informel et cadre juridico-administratif	199
6. Unités de production informelles face à la concurrence et à la formation des prix	231
7. Difficultés et perspectives du secteur informel	257
Partie II : Tableaux statistiques	273
Partie III : Annexes	449
Annexe I : - Aspects méthodologiques	451
Annexe II : - Classes des quintiles du chiffre d'affaires	471

LISTE DES TABLEAUX INTEGRES DANS LE TEXTE

		Page
Vue d'ensemble		
Tableau 0.1	Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique	59
Tableau 0.2	Principaux indicateurs synthétisant l'importance du secteur Informel et les caractéristiques des chefs d'unités informelles selon le milieu de résidence	64
 Partie I : Analyse statistique		
 Chapitre 1 : Caractéristiques des unités de production informelles		
Tableau 1.1	Volume et principales caractéristiques des unités de production informelles	67
Tableau 1.2	Accès des unités informelles ayant un local professionnel fixe, aux services publics de base et à certains outils de communication et de gestion selon les secteurs d'activité économique	69
Tableau 1.3	Principales caractéristiques des unités de production informelles (UPI) par région	72
Tableau 1.4	Chefs d'unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique et la raison principale du choix de l'activité exercée	74
Tableau 1.5	Chefs d'unités de production informelles selon la taille de l'unité et la raison principale du choix de l'activité exercée	76
Tableau 1.6	Répartition des unités de production informelles selon la nature de l'activité exercée et la taille de l'unité	82
Tableau 1.7	Ventilation des unités de production informelles selon le statut dans la profession et les secteurs d'activité économique	86
Tableau 1.8	Répartition des unités de production informelles selon le type de local et les secteurs d'activité économique	88
Tableau 1.9	Unités de production informelles selon le type de local et la taille de l'unité	90
Tableau 1.10	Unités de production informelles selon le sexe du chef de l'unité et les secteurs d'activité économique	92
Tableau 1.11	Unités de production informelles selon le sexe du chef de l'unité et la taille de l'unité (en termes d'emploi)	93
Tableau 1.12	Unités de production informelles selon l'âge du chef de l'unité et les secteurs d'activité économique	94
Tableau 1.13	Unités de production informelles selon l'âge de leurs chefs et la taille de l'unité (en termes d'emplois)	95

Chapitre 2 : Caractéristiques des ménages propriétaires d'unités de production informelles

Tableau 2.1	Tendance centrale (moyenne et écart-type) des potentialités humaines des ménages selon le statut vis-à-vis du marché de travail et la propriété d'une unité de production informelle (UPI)	110
Tableau 2.2	Répartition des chefs d'unités informelles selon la raison de création de l'activité informelle et leurs caractéristiques socio-démographiques, socio-économiques et leurs aptitudes en éducation-formation	117
Tableau 2.3	Taux des ménages ayant au moins une unité informelle selon leurs caractéristiques socio-démographiques, leur composition socio-professionnelle et les indicateurs de leur niveau socio-économique	119
Tableau 2.4	Taux d'actifs occupés, chefs d'unités informelles selon leurs caractéristiques socio-démographiques, familiales, socio-économiques et leurs aptitudes en éducation-formation	122
Tableau 2.5	Déterminants de l'option pour le statut de chef d'unités informelles au lieu d'un emploi salarié	124

Chapitre 3 : Emploi et conditions de travail dans le secteur informel

Tableau 3.1	Emploi informel, part des femmes dans l'emploi informel et contribution du secteur informel dans l'emploi non agricole selon les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés.	127
Tableau 3.2	Actifs occupés informels selon le statut professionnel et le milieu de résidence	130
Tableau 3.3	Population active occupée du secteur informel non agricole selon l'âge et le milieu de résidence	133
Tableau 3.4	Volume et principales caractéristiques de l'emploi informel selon les secteurs et les branches d'activités économiques (16 postes).	139
Tableau 3.5	Indépendants informels selon l'âge et le milieu de résidence	146
Tableau 3.6	Employeurs informels selon l'âge et le milieu de résidence	149
Tableau 3.7	Salariés selon les groupes d'âges et le milieu de résidence	152
Tableau 3.8	Non-salariés informels selon l'âge et le milieu de résidence	155
Tableau 3.9	Profil socio-démographique des actifs occupés du secteur informel selon le milieu de résidence	159

	Page
Tableau 3.10 Profil socio-démographique des travailleurs informels indépendants selon le milieu de résidence	162
Tableau 3.11 Profil socio-démographique des employeurs informels selon le milieu de résidence	165
Tableau 3.12 Profil socio-démographique des salariés informels selon le milieu de résidence	168
Tableau 3.13 Profil socio-démographique des actifs occupés non salariés dépendants du secteur informel (aides familiales, apprentis et autres travailleurs informels non classés par ailleurs)	171
Tableau 3.14 Population active occupée dans le secteur informel selon le sexe, le milieu de résidence et le statut professionnel	174
Tableau 3.15 Population active occupée dans le secteur informel non agricole selon le statut professionnel et les secteurs d'activité économique	175
Tableau 3.16 Population active occupée dans le secteur informel non agricole selon le statut professionnel et la taille de l'unité de production informelle (en termes d'emploi)	176
Tableau 3.17 Population active occupée dans le secteur informel non agricole selon le statut professionnel et le type de local	177

Chapitre 4 : Chiffre d'affaires : niveau, caractéristiques et importance de l'informel de subsistance

Tableau 4.1 Chiffre d'affaires (structure et moyenne) selon certaines caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique	189
Tableau 4.2 Taux d'unités de production relevant du secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activités économiques	194
Tableau 4.3 Taux des personnes occupées dans le secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activités économiques	195
Tableau 4.4 Structure d'unités de production relevant du secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activités économiques	196
Tableau 4.5 Structure des personnes occupées dans le secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activités économiques	197

Chapitre 5 : Secteur informel et cadre juridico-administratif

Tableau 5.1	Enregistrement à la patente selon les secteurs d'activité économique	201
Tableau 5.2	Enregistrement à la patente selon la taille des unités de production informelles (en termes d'emploi)	202
Tableau 5.3	Enregistrement à la patente selon le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles	203
Tableau 5.4	Enregistrement à la patente selon l'ancienneté des unités de production informelles	204
Tableau 5.5	Enregistrement au registre de commerce selon les secteurs d'activité économique	207
Tableau 5.6	Enregistrement au registre de commerce selon la taille des unités de production informelles	208
Tableau 5.7	Enregistrement au registre de commerce selon le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles	209
Tableau 5.8	Enregistrement au registre de commerce selon l'ancienneté des unités de production informelles	210
Tableau 5.9	Affiliation à la CNSS selon la taille des unités de production informelles assujetties	213
Tableau 5.10	Affiliation à la CNSS selon le statut dans la profession des chefs d'unités de production informelles assujetties	214
Tableau 5.11	Degré de respect des congés de maladie rémunérés	219
Tableau 5.12	Importance de l'affiliation au régime de retraite selon la taille de l'unité informelle	222
Tableau 5.13	Importance de l'embauche contractuelle selon la taille de l'unité informelle	223
Tableau 5.14	Répartition des actifs occupés informels selon la tranche d'horaires hebdomadaires de travail, la taille de l'unité et les secteurs d'activité économique	226
Tableau 5.15	Hiérarchisation du mode de règlement des litiges publics selon les secteurs d'activité économique	228

Chapitre 6 : Unités de production informelles face à la concurrence et à la formation des prix

Tableau 6.1	Opinions des chefs d'unités informelles sur la concurrence des entreprises selon les secteurs d'activité économique	233
Tableau 6.2	Raisons de pratique des prix supérieurs par rapport aux principaux concurrents	237
Tableau 6.3	Opinions des chefs d'unités informelles sur les raisons de pratique de prix inférieurs par rapport à ceux des concurrents	241

	Page	
Tableau 6.4	Opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	245
Tableau 6.5	Opinions des chefs d'unités informelles sur la situation des prix de revient par rapport à ceux de leurs concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	246
Tableau 6.6	Opinions des chefs d'unités informelles sur la situation des prix de vente par rapport aux unités de production concurrentes selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	247
Tableau 6.7	Mode de fixation des prix selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	248
Tableau 6.8	Importance de la productivité des équipements dans la pratique de prix supérieurs selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	249
Tableau 6.9	Manque de la clientèle comme raison de la pratique de prix supérieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	250
Tableau 6.10	Opinions des chefs d'unités informelles sur la difficulté d'accès au crédit comme raison de la pratique de prix supérieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	251
Tableau 6.11	Opinions des chefs d'unités informelles sur la supériorité de la qualité des produits ou services fournis comme raison de la pratique de prix supérieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	252
Tableau 6.12	Opinions des chefs d'unités informelles sur la faiblesse du Pouvoir d'achat des clients comme raison de la pratique de prix inférieurs selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	253
Tableau 6.13	Opinions des chefs d'unités informelles sur la faiblesse du coût de travail comme raison de la pratique de prix inférieurs par rapport aux concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	254
Tableau 6.14	Opinions des chefs d'unités informelles sur l'infériorité de la qualité des produits ou services fournis comme raison de la pratique de prix inférieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	255
Tableau 6.15	Opinions des chefs d'unités informelles sur l'absence ou la faiblesse de la fiscalité comme raison de la pratique de prix inférieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles	256

Chapitre 7 : Difficultés et perspectives du secteur informel

Tableau 7.1	Hiérarchisation des problèmes rencontrés par les unités informelles selon les secteurs d'activité économique	258
Tableau 7.2	Unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique et la difficulté principale qui empêche le développement de l'unité	261
Tableau 7.3	Unités de production informelles selon la taille de l'unité et la difficulté principale qui empêche le développement de l'unité	262
Tableau 7.4	Unités de production informelles selon la taille de l'unité et les principales entraves qui risquent de faire disparaître les unités informelles	265
Tableau 7.5	Hiérarchisation des aides souhaitées par les chefs d'unités informelles selon les secteurs d'activité économique	268
Tableau 7.6	Hiérarchisation des utilisations d'un crédit par les opérateurs informels selon les secteurs d'activité économique	269

LISTE DES GRAPHIQUES INTEGRES DANS LE TEXTE

		Page
Chapitre 2 : Caractéristiques des ménages propriétaires d'unités de production informelles		
Graphique 2.1	Raisons sociales et économiques de l'option pour le statut de chef d'unité informelle	100
Graphique 2.2	Raisons non économiques de l'option pour le statut de chef d'unité informelle	100
Graphique 2.3	Incidence de la formation professionnelle sur le recours à l'auto-emploi dans le secteur informel faute d'emploi salarié	101
Graphique 2.4	Répartition des ménages possédant une unité informelle en fonction du nombre des membres actifs	106
Graphique 2.5	Répartition d'actifs occupés (AO), chefs d'unités de production informelles (UPI) selon l'âge moyen	113
Graphique 2.6	Répartition des chefs d'unités de production informelles selon le lien de parenté avec le chef de ménage	114
Graphique 2.7	Répartition des chefs d'unités de production informelles selon le niveau scolaire	116
Chapitre 5 : Secteur informel et cadre juridico-administratif		
Graphique 5.1	Répartition des unités informelles selon l'enregistrement à la patente	201
Graphique 5.2	Répartition des unités informelles selon les raisons de non-enregistrement à la patente	205
Graphique 5.3	Répartition des unités informelles selon l'enregistrement au registre de commerce	206
Graphique 5.4	Répartition des unités informelles selon les raisons de non- enregistrement au registre de commerce	211
Graphique 5.5	Répartition des unités informelles assujetties selon l'affiliation à la CNSS	212
Graphique 5.6	Répartition des unités informelles assujetties selon les raisons de non-affiliation à la CNSS	215
Graphique 5.7	Répartition des unités informelles selon le respect des congés annuels payés pour les salariés	218
Graphique 5.8	Répartition des unités informelles selon le respect des congés de maternité pour les salariées	220
Graphique 5.9	Répartition des unités informelles selon le mode de fixation des salaires	224
Graphique 5.10	Distribution des unités de production informelles selon la taille de l'unité et l'adhésion à une organisation professionnelle	230
Chapitre 7 : Difficultés et perspectives du secteur informel		
Graphique 7.1	Distribution des unités de production informelles selon la taille de l'unité et leur perception positive de l'avenir	267

Partie II : Tableaux statistiques détaillés

Tableau CA.1	Caractéristiques des unités informelles selon le milieu de résidence	275
Tableau CA.2	Caractéristiques des unités informelles selon le sexe des chefs d'unités informelles	277
Tableau CA.3	Caractéristiques des unités de production informelles selon les groupes d'âges des chefs d'unités informelles	279
Tableau CA.4	Caractéristiques des unités de production informelles selon le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles	281
Tableau CA.5	Caractéristiques des unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique	283
Tableau CA.6	Caractéristiques des unités de production informelle selon le type de local	285
Tableau CA.7	Caractéristiques des unités de production informelles selon la taille (en termes d'emplois)	287
Tableau AO.1	Actifs occupés des unités de production informelles selon leurs caractéristiques démographiques, socio-professionnelles et le milieu de résidence	289
Tableau AO.2	Actifs occupés des unités de production informelles selon leurs caractéristiques démographiques, socio-professionnelles et les groupes d'âges des chefs d'unités informelles	292
Tableau AO.3	Actifs occupés des unités de production informelles selon leurs caractéristiques démographiques, socio-professionnelles et le statut professionnel des chefs d'unités informelles	295
Tableau AO.4	Actifs occupés des unités de production informelles selon leurs caractéristiques démographiques, socio-professionnelles et le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles	298
Tableau AO.5	Actifs occupés des unités de production informelles selon leurs caractéristiques démographiques, socio-professionnelles et les secteurs d'activité économique	301
Tableau AO.6	Actifs occupés des unités de production informelles selon leurs caractéristiques démographiques, socio-professionnelles et le type de local	304
Tableau AO.7	Actifs occupés des unités de production informelles selon leurs caractéristiques démographiques, socio-professionnelles et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	307
Tableau SA.1	Salariés des unités de production informelles selon les conditions de travail et le milieu de résidence des chefs d'unités informelles	310

		Page
Tableau SA.2	Salariés des unités de production informelles selon les conditions de travail et le sexe des chefs d'unités informelles	311
Tableau SA.3	Salariés des unités de production informelles selon les conditions de travail et les groupes d'âges des chefs d'unités informelles	312
Tableau SA.4	Salariés des unités de production informelles selon les conditions de travail et le statut professionnel des chefs d'unités informelles	313
Tableau SA.5	Salariés des unités de production informelles selon les conditions de travail et les secteurs d'activité économique	314
Tableau SA.6	Salariés des unités de production informelles selon les conditions de travail et le type de local	315
Tableau SA.7	Salariés des unités de production informelles selon les conditions de travail et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	316
Tableau CO.1	Conditions de travail dans les unités de production informelles utilisant la main d'œuvre salariée selon le milieu de résidence des chefs d'unités de production informelles	317
Tableau CO.2	Conditions de travail dans les unités de production informelles utilisant la main d'œuvre salariée selon le sexe des chefs d'unités de production informelles	320
Tableau CO.3	Conditions de travail dans les unités de production informelles utilisant la main d'œuvre salariée selon les groupes d'âges des chefs d'unités de production informelles	323
Tableau CO.4	Conditions de travail dans les unités de production informelles utilisant la main d'œuvre salariée selon le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles	326
Tableau CO.5	Conditions de travail dans les unités de production informelles utilisant la main d'œuvre salariée selon les secteurs d'activité économique des chefs d'unités de production informelles	329
Tableau CO.6	Conditions de travail dans les unités de production informelles utilisant la main d'œuvre salariée selon le type de local	332
Tableau CO.7	Conditions de travail dans les unités de production informelles utilisant la main d'œuvre salariée selon la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	335
Tableau OCC1	Opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence et la commercialisation selon le milieu de résidence	338
Tableau OCC2	Opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence et la commercialisation selon le sexe	341
Tableau OCC3	Opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence et la commercialisation selon les groupes d'âges	344

	Page	
Tableau OCC4	Opinion des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence et la commercialisation selon le statut professionnel	347
Tableau OCC5	Opinion des chefs d'unités de production informelles sur la commercialisation et la concurrence selon les secteurs d'activité économique	350
Tableau OCC6	Opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence et la commercialisation selon le type de local	353
Tableau OCC7	Opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence et la commercialisation selon la taille de l'unité informelle (en termes d'emplois)	356
Tableau OPP.1	Opinions des chefs d'unités informelles sur les problèmes et les perspectives du secteur informel selon le milieu de résidence	359
Tableau OPP.2	Opinions des chefs d'unités informelles sur les problèmes et les perspectives du secteur informel selon le sexe	367
Tableau OPP.3	Opinions des chefs d'unités informelles sur les problèmes et les perspectives du secteur informel selon les groupes d'âges des chefs des unités informelles	375
Tableau OPP.4	Opinions des chefs d'unités informelles sur les problèmes et les perspectives du secteur informel selon le statut professionnel des chefs des unités de production informelles	383
Tableau OPP.5	Opinions des chefs d'unités informelles sur les problèmes et les perspectives du secteur informel selon les secteurs d'activité économique des unités de production informelles	391
Tableau OPP.6	Opinions des chefs d'unités informelles sur les problèmes et les perspectives du secteur informel selon le type de local des unités de production informelles	399
Tableau OPP.7	Opinions des chefs d'unités informelles sur les problèmes et les perspectives du secteur informel selon la taille (en termes d'emploi)	407
Tableau CHA1	Nombre d'unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique et les quintiles du chiffre d'affaires	415
Tableau CHA2	Nombre d'unités de production informelles selon le type de local et les quintiles du chiffre d'affaires	415
Tableau CHA3	Nombre d'unités de production informelles selon la taille en termes d'emplois et les quintiles du chiffre d'affaires	416
Tableau CHA4	Le chiffre d'affaires des unités de production informelles selon le statut professionnel et les secteurs d'activité économique	416
Tableau CHA5	Le chiffre d'affaires des unités de production informelles selon le statut professionnel et le type de local	417

		Page
Tableau CHA6	Le chiffre d'affaires des unités de production informelles selon le statut professionnel et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	417
Tableau CHA7	Le chiffre d'affaires moyen par personne selon le statut professionnel et les secteurs d'activité économique	418
Tableau CHA8	Le chiffre d'affaires moyen par unité de production informelle selon le statut professionnel et le type de local	418
Tableau CHA9	Le chiffre d'affaires moyen par unité de production informelle selon le statut professionnel et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	418
Tableau CHA10	Le chiffre d'affaires moyen par UPI selon les branches d'activité (à 16 postes) et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	419
Tableau CHA11	Le chiffre d'affaires moyen par UPI selon les branches d'activité (à 16 postes) et le statut professionnel des patrons	420
Tableau CHA12	Le chiffre d'affaires moyen selon les branches d'activité (à 16 postes) et le type de local	421
Tableau CHA13	Le chiffre d'affaires moyen par UPI selon les branches d'activité (à 16 postes) et les classes du chiffre d'affaires	422
Tableau CHA14	Le chiffre d'affaires moyen par personne occupée selon les branches d'activité (à 16 postes) et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	423
Tableau CHA15	Le chiffre d'affaires moyen par personne occupée selon les branches d'activité (à 16 postes) et le statut professionnel des patrons	424
Tableau CHA16	Le chiffre d'affaires moyen par personne occupée selon les branches d'activité (à 16 postes) et le type de local	425
Tableau CHA17	Le chiffre d'affaires moyen par personne occupée selon les branches d'activité (à 16 postes) et les classes du chiffre d'affaires	426
Tableau CHA18	Structure du chiffre d'affaires selon les branches d'activité (à 16 postes) et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	427
Tableau CHA19	Structure du chiffre d'affaires selon les branches d'activité (à 16 postes) et le statut professionnel des patrons	428
Tableau CHA20	Structure du chiffre d'affaires selon les branches d'activité (à 16 postes) et le type de local	429
Tableau CHA21	Structure du chiffre d'affaires selon les branches d'activité (à 16 postes) et les classes du chiffre d'affaires	430

		Page
Tableau CHA22	Structure des unités de production informelles selon les classes du chiffre d'affaires et les branches d'activité	431
Tableau CHA23	Structure de l'emploi total dans les unités de production informelles selon les classes du chiffre d'affaires et les branches d'activité (à 16 postes)	432
Tableau REG1	Unités de production informelles selon les régions et le milieu de résidence	433
Tableau REG2	Unités de production informelles selon les régions et le sexe des chefs d'unités informelles	434
Tableau REG3	Unités de production informelles selon les régions et les groupes d'âges des chefs d'unités informelles	435
Tableau REG4	Unités de production informelles selon les régions et le statut professionnel des chefs d'unités informelles	436
Tableau REG5	Unités de production informelles selon les régions et les secteurs d'activité économique	437
Tableau REG6	Unités de production informelles selon les régions et le type de local	438
Tableau REG7	Unités de production informelles selon les régions et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	439
Tableau REG8	Structure du chiffre d'affaires des unités de production informelles selon les régions et les secteurs d'activité économique	440
Tableau REG9	Structure du chiffre d'affaires des unités de production informelles selon les régions et le type de local	441
Tableau REG10	Structure du chiffre d'affaires des unités de production informelles selon les régions et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	442
Tableau REG11	Structure du chiffre d'affaires des unités de production informelles selon les classes du chiffre d'affaires et les régions	443
Tableau REG12	Structure des unités de production informelles selon les classes du chiffre d'affaires et les régions	444
Tableau REG13	Structure de l'emploi total dans les unités de production informelles selon les classes du chiffre d'affaires et les régions	445
Tableau REG14	Chiffre d'affaires moyen des unités de production informelles selon les régions et les secteurs d'activité économique	446
Tableau REG15	Chiffre d'affaires moyen des unités de production informelles selon les régions et le type de local	447
Tableau REG16	Chiffre d'affaires moyen des unités de production informelles selon les régions et la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)	448

AVANT PROPOS

La dénomination " secteur informel " a été utilisée, pour la première fois, au début des années soixante-dix pour désigner certains aspects caractéristiques de la dualité du système de production et de la situation de l'emploi telles qu'elles étaient généralement observées dans les pays en développement, particulièrement dans les villes. Plusieurs activités du Bureau International du Travail sur le secteur informel, entreprises depuis cette date dans différents pays, ont contribué à diffuser ce concept et à l'introduire dans la réflexion sur le développement.

Vu la place qu'occupe ce secteur dans la société marocaine, et l'intérêt qu'il ne cesse de susciter dans l'économie nationale, on ne peut plus nier son importance en matière de production, de création de revenus, de promotion d'emplois, de lutte contre le chômage et en définitive, d'intégration sociale de larges franges de la population.

Les enjeux liés au secteur informel sont multiples et font l'objet de vifs débats impliquant les différents intervenants dans le processus du développement économique et social du pays. Pour éclairer ces débats, et dans l'optique de faire face aux besoins informationnels accrus dans ce domaine, la Direction de la Statistique relevant du Département de la Prévision Economique et du Plan, a réalisé une enquête nationale sur le secteur informel suivant l'approche "ménages" (ENSI), permettant de dégager les principaux aspects ayant trait à ses grandeurs économiques fondamentales, son mode de fonctionnement, ses interactions avec le secteur formel et aux problèmes qui entravent ou qui risquent d'entraver, son développement.

La réalisation d'une telle enquête s'inscrit également dans le cadre de la mise à niveau du Système national d'information statistique et de la réforme des comptes nationaux. Cette opération est la

première du genre réalisée au Maroc. Elle a couvert l'ensemble du territoire national (urbain et rural) et a touché toutes les composantes du secteur informel (unités localisées, unités sans local et unités exerçant à domicile), alors que les enquêtes menées dans le passé n'ont concerné que le secteur informel localisé¹ soumis à l'impôt de patente.

La dénomination "secteur" est également définie ici en référence aux activités économiques, génératrices de production, de revenu et d'emploi. La séparation entre le secteur formel et informel doit donc tenir compte de la nature des unités de production qui s'y trouvent engagées, des mécanismes de leur fonctionnement et de l'environnement dans lequel ces dernières évoluent.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que le secteur informel est considéré comme l'une des composantes d'un ensemble d'activités économiques appelées généralement l'"économie non observée". Ses deux autres composantes sont, d'une part, les activités illicites ou illégales et, d'autre part, l'"économie souterraine" qui correspond généralement à la partie de l'activité sous-estimée ou non déclarée par les différentes unités économiques et ce, pour différentes raisons. Il est à signaler que ces deux dernières composantes peuvent toucher aussi bien le secteur informel que celui formel.

A noter également que la collecte des données sur le secteur informel n'a pas concerné le secteur agricole, ni la production des biens pour propre compte, et que la population qui y est employée ne regroupe pas le personnel domestique employé par les ménages en tant que consommateur.

¹ *Direction de la Statistique ; Enquête nationale sur les entreprises non-structurées localisées 1988.*

Direction de l'Emploi ; Enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain 1997.

Etant donné la nature des unités à enquêter, qui ne peuvent éventuellement être recensées d'une manière exhaustive, il est donc impossible de disposer d'une base de sondage adéquate. Pour remédier à cette difficulté, la méthodologie adoptée est basée sur un système d'enquêtes, qui combine les ménages et les producteurs informels (enquête 1-2-3). A ce propos, l'enquête nationale sur l'emploi (1999) a servi comme support pour l'identification des unités de production informelles (UPI) (phase 1). Ces unités ont été questionnées dans le cadre de l'ENSI (1999-2000) (phase 2). La phase 3 de l'enquête a, quant à elle, permis d'analyser la demande de biens et services adressés au secteur informel à travers l'enquête nationale sur les dépenses et la consommation des ménages (2000-2001).

L'objet principal de la présente publication est de mettre à la disposition des différents utilisateurs un ensemble de données statistiques de base, relatives à l'une des composantes des activités de production de l'agent économique "ménage" (secteur informel non agricole) dont la contribution au PIB atteint 17% selon le nouveau système de comptabilité nationale (SCN 1993) et pour l'année de base 1998².

La première partie de ce document porte sur l'analyse des données ayant trait aux caractéristiques des UPI, permettant de relever leur dimension urbaine, leur poids économique, leurs secteurs d'activité ainsi que les moyens de production mis à leur disposition, notamment, les locaux professionnels. Ensuite, est décrit le profil socio-démographique des ménages propriétaires d'UPI afin de mettre l'accent sur l'importance de ce secteur en tant que source de revenu pour ces ménages et un moyen pour résorber le chômage de leurs membres. Aussi, cette étude ne manque pas d'analyser

² *Direction de la Comptabilité Nationale relevant du Département de la Prévision Economique et du Plan*

l'"emploi informel"³ et son importante contribution à l'ensemble de l'emploi non agricole, tout en examinant les conditions de travail marquant ce secteur. Ces données sont enchaînées par un aperçu analytique sur les principaux indicateurs économiques qui caractérisent les UPI, et en particulier le poids du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année de référence. Cet indicateur est également utilisé pour distinguer l'informel de subsistance, regroupant les unités informelles dont le chiffre d'affaires par emploi est inférieur à la valeur annuelle du Salaire minimum garanti (SMIG).

Un autre volet de cette analyse est consacré à la description du cadre juridico-administratif dans lequel exercent les UPI ; notamment l'inscription à la patente, l'enregistrement au registre de commerce et l'affiliation à la CNSS. De tels actes renseigneraient sur les limites légales du fonctionnement des UPI.

De même, et dans le souci d'approcher les éventuelles interactions entre les unités informelles et leurs principaux concurrents, un chapitre est consacré à l'analyse des différents aspects de cette concurrence, surtout en matière de formation des prix.

Enfin, cette partie analytique s'achève par l'examen des différents problèmes qu'ils soient financiers, techniques et/ou liés aux exigences du marché, qui entravent ou qui risquent d'entraver le développement du secteur informel. Les chefs d'UPI sont également amenés à exprimer leurs opinions sur les actes à tenir pour assurer une meilleure intégration de ce secteur dans l'économie nationale.

La seconde partie de ce rapport présente les différents tableaux statistiques regroupant l'ensemble des données détaillées sur le secteur informel non agricole.

Enfin, la troisième partie est consacrée aux annexes traitant des aspects méthodologiques.

³ *L'emploi informel est conçu dans cette étude dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles.*

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur informel, perçu en tant que composante économique non négligeable en matière de production, prestation de services, et de promotion d'emplois, fait désormais partie intégrante de l'économie nationale.

Pour toutes ces raisons, les approches d'investigation visant à éclairer ses caractéristiques fondamentales et sa contribution à l'économie nationale constituent une priorité à prendre en considération.

La présente vue d'ensemble fournit un aperçu global sur l'intégration des activités de production des ménages dans la comptabilité nationale, aborde les principaux aspects méthodologiques sur lesquels s'est basée l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole, et met l'accent sur les principaux résultats obtenus.

I. Approche suivie pour observer le secteur informel non agricole

Les approches d'investigation du secteur informel continuent d'être l'objet de vifs débats quant à leur efficacité et leur capacité de l'appréhender dans ses diverses composantes. En effet, cette myriade d'activités qui composent l'univers informel ainsi que ses multitudes formes, rendent délicates et compliquées les tâches de conception et d'observation. Cependant, on assiste actuellement à une certaine convergence des opinions en ce qui concerne les frontières de ce secteur (définition de l'informalité) et les méthodes d'observation à mettre en œuvre, en vue d'améliorer la qualité des informations collectées. Cette entente est le fruit de l'adoption de nouvelles recommandations internationales, notamment celles se rapportant :

- i/ au nouveau système de comptabilité nationale (SCN 1993) qui cherche à atteindre une plus grande exhaustivité dans la mesure du PIB ;
- ii/ à la Quinzième Conférence internationale du travail (1993) qui a fourni aux Bureaux statistiques nationaux une série de directives techniques devant servir de fondement pour l'élaboration des définitions et des classifications du secteur informel ainsi que pour le choix des méthodes de collecte de données adaptées aux conditions nationales.

1.1 Intégration des activités de production des ménages dans la comptabilité nationale

La recherche de l'exhaustivité constitue l'un des soucis majeurs des comptes nationaux pour mesurer les différentes grandeurs économiques. C'est dans ce sens que le système de comptabilité nationale accorde beaucoup d'importance à la notion de production (point de départ de toute mesure cohérente de l'activité économique nationale) et à la délimitation de ses frontières.

En se référant aux principes préconisés par le nouveau système de comptabilité nationale à ce sujet, le champ économique peut être décomposé en deux grandes catégories d'activités de production :

- la première catégorie est susceptible d'être statistiquement observée d'une manière permanente ;
- la seconde est difficilement observable. Elle nécessite des outils de mesure indirecte ou éventuellement de nouveaux outils de mesure directe auprès des unités concernées (la présente enquête en est un exemple). Elle est dénommée "économie non observée".

Cette dernière est constituée de trois composantes :

- le secteur informel et l'activité domestique non marchande ;
- l'économie souterraine (principalement les activités non déclarées pour raison fiscale) ;
- l'économie illégale (toute activité interdite par la loi).

Pour distinguer les unités de production relevant du secteur informel des unités économiques "formelles", la définition retenue se réfère à la non-teneur d'une comptabilité complète. Cette définition est adoptée dans un but de cohérence, au niveau de la délimitation des agents économiques et de l'exhaustivité des agrégats économiques. Le complément de ce secteur est défini par l'ensemble des unités tenant une comptabilité conforme à la réglementation comptable en vigueur. C'est ainsi que toutes les unités non soumises à cette réglementation appartiennent à l'agent économique "ménages".

Compte tenu de cette définition, la comptabilité nationale a estimé la contribution des ménages dans l'économie nationale à 40,5% du PIB répartis, selon le nouveau système de comptabilité nationale (SCN 1993) et pour la nouvelle année de base 1998, comme suit :

Nature des activités de production	Part de la valeur ajoutée dans le PIB
Agriculture et abattage	15,9 %
Secteur informel non agricole	17,0 %
Activités domestiques non agricoles ⁴	7,6 %
Ensemble	40,5 %

L'aspect conceptuel et méthodologique, ainsi que l'analyse statistique abordés ci-après concernent l'enquête réalisée sur la seule composante dénommée "secteur informel non agricole" dont la contribution dans le PIB est estimée à 17%.

⁴ *Comprend principalement le loyer et la production pour son propre usage final en habillement et en produits alimentaires transformés.*

Quant aux deux autres composantes (agriculture et abattage, activités domestiques non agricoles), elles seront traitées dans les prochaines publications de la comptabilité nationale.

1.2 Aspects méthodologiques⁵

1.2.1- Définition du secteur informel

Pour saisir les activités de production et de création de revenus et d'emplois du secteur informel, et mettre en lumière les articulations qui le relie au reste de l'économie, il est nécessaire d'arrêter des critères permettant de délimiter ce secteur.

Si l'on se réfère à certaines expériences nationales en matière d'enquêtes par sondage sur le secteur informel et les diverses recommandations internationales à ce sujet, plusieurs critères sont habituellement retenus pour le repérage du secteur informel. Il s'agit essentiellement de la taille de l'unité économique, du statut juridique de l'entreprise, de la tenue d'une comptabilité et du type d'enregistrement de l'unité ou de ses employés.

Parmi ces différentes options, le critère adopté est celui de la non-tenue d'une comptabilité conformément à la loi comptable et au système fiscal en vigueur au Royaume du Maroc. Ce critère est lié en particulier au statut juridique de l'entreprise et aux documents comptables annexés à la déclaration fiscale (impôt sur les sociétés et impôt général sur le revenu à caractère professionnel) et répond aux principes de la classification sectorielle en comptabilité nationale.

Les avantages du choix d'un tel critère sont multiples. D'une part, il correspond au critère retenu par la comptabilité nationale, permet la comparaison avec les enquêtes antérieures qui ont également retenu ce même critère, notamment l'enquête nationale sur les entreprises non structurées localisées (1988) et d'autre part, il ne pose pas de

⁵ *Pour plus de détails, cf. annexe1 : Aspects méthodologiques.*

problème de sensibilité lorsque le repérage des unités informelles est réalisé dans le cadre d'une enquête auprès des ménages, comme l'enquête nationale sur l'emploi, utilisée comme base pour l'identification de l'échantillon des unités de production informelles.

1.2.2- Définition de l'unité de production informelle (UPI)

Dans son sens le plus large, l'expression "unité de production" est mieux adaptée aux spécificités du secteur informel que le terme "établissement", utilisé généralement dans les enquêtes statistiques à caractère économique. Ce dernier terme suppose que l'unité informelle dispose d'un local professionnel fixe ; or, une frange importante des propriétaires d'unités informelles ne dispose pas de locaux fixes. L'utilisation de l'"unité de production" comme unité de référence permet aussi d'assurer la compatibilité avec les unités d'observation employées dans les statistiques économiques concernant le secteur formel (ou structuré), ce qui facilite l'analyse des différences et des relations entre les deux secteurs.

Dans le cadre de l'ENSI 1999/2000, on appelle "unité de production informelle" toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité et ce, conformément à la loi comptable en vigueur depuis 1994. Selon ce critère, il s'agit d'établir régulièrement tous les flux intervenus au cours de l'exercice comptable et la situation complète du bilan au début et à la fin de cet exercice. Les unités du secteur informel ont été identifiées à travers les statuts professionnels des actifs occupés en tant qu'indépendant, employeur, gérant et associé.

1.2.3- Méthodologie de collecte des données

Les informations statistiques sur le secteur informel peuvent être collectées par différentes méthodes d'enquête. Toutefois, le choix de l'approche de collecte des données reste intimement lié aux objectifs

et aux grandeurs à mesurer. Ainsi, si l'on cherche à dégager l'effectif des UPI et à rassembler des informations sur leur mode de fonctionnement, de production et de création de revenu et d'emploi, les unités d'observation doivent être les UPI elles-mêmes. Cela nécessite donc le recours aux enquêtes auprès de ces établissements économiques pour avoir les données recherchées sur le secteur informel. Or, une telle alternative présente principalement deux obstacles majeurs. Premièrement, elle nécessite une base de sondage complète et actualisée sur les unités de ce secteur, ce qui est pratiquement impossible à réaliser. Deuxièmement, les enquêtes auprès des établissements touchent généralement des unités disposant d'un local fixe. Or, la majorité des unités du secteur informel n'en dispose pas.

Pour surmonter ces difficultés, la méthode d'enquête mixte ménages/unités de production informelles a été retenue.

S'inspirant des expériences internationales dans ce domaine, la méthodologie suivie au niveau de l'ENSI 1999/2000 est basée sur un système d'enquêtes, qui combine les ménages et les producteurs informels. Ce système se décompose en trois phases (enquête 1-2-3) :

- Phase 1 : Il s'agit d'identifier un échantillon d'unités de production informelles à travers l'enquête nationale sur l'emploi réalisée annuellement sur le terrain. Le passage réalisé en 1999 a servi comme base pour l'identification de cet échantillon. Pour les besoins de l'ENSI, les enquêteurs de l'enquête nationale sur l'emploi ont, ainsi, rempli un formulaire donnant les informations nécessaires (nom et prénom de l'enquêté, adresse de l'unité de production, tenue ou non-tenue de la comptabilité,...) pour les actifs occupés dont le statut professionnel est employeur, indépendant ou salarié-gérant. Ceci a permis l'identification de l'échantillon des unités de production informelles observé dans le cadre de l'ENSI.

- Phase 2 : Il est question de mener une enquête proprement dite auprès des UPI identifiées pour déterminer leurs caractéristiques et les différentes composantes de leurs activités économiques (production, inputs, emploi, investissement, ...).
- Phase 3 : Il s'agit de cerner les comportements des ménages dans leurs choix d'acquisition de produits offerts par le secteur formel ou informel à travers l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages. Ceci permettrait de saisir le rôle du secteur informel dans la satisfaction de la demande de la population en biens et services. Pour cela, deux questions spécifiques "lieu d'achat" et "raisons du choix du lieu d'achat" sont intégrées dans les questionnaires de l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001.

1.2.4- Champ de l'enquête

L'ENSI 1999/2000 a porté sur l'ensemble des activités économiques à l'exception de l'agriculture. Cette exclusion trouve ses justifications dans le fait que, d'une part, l'approche méthodologique suivie n'est pas conçue pour appréhender les activités agricoles et d'autre part, que le Système national d'information statistique dispose déjà d'outils bien établis (recensements et enquêtes agricoles) permettant d'appréhender les activités du secteur agricole. L'enquête n'a pas couvert, non plus, les activités de production non marchandes pour propre compte ni les ménages employant du personnel domestique moyennant une rémunération.

1.2.5- Plan de l'enquête

En plus des aspects méthodologiques abordés ci-haut, le plan de l'enquête s'est essentiellement caractérisé par les éléments suivants :

i. Taille de l'échantillon et plan de sondage : Un échantillon de 8 891 UPI représentatif de toutes les catégories de producteurs informels (indépendants, employeurs, associés, salariés gérants) a été observé. Pour accéder à cet échantillon, l'enquête nationale sur l'emploi 1999 a été utilisée. Cette opération repose sur un schéma d'échantillonnage stratifié à deux degrés comme support d'identification des unités informelles et qui touche annuellement un échantillon de près de 48 000 ménages représentant les différents groupes socio-économiques et régions du pays.

ii. Thèmes abordés par le questionnaire principal de l'enquête :

- Caractéristiques des unités de production informelles ;
- Emploi et conditions de travail dans les unités de production informelles ;
- Production, dépenses et charges ;
- Rythme de l'activité, conditions du marché (clients, fournisseurs) ;
- Equipement et investissement ;
- Emprunts pour le compte de l'unité de production informelle et nature des immobilisations en crédit de bail ;
- Commercialisation et concurrence ;
- Problèmes, assistance et perspectives des unités de production informelles.

iii. Collecte des données :

Le déroulement de l'enquête s'est étalé sur une année entière, du 19 avril 1999 jusqu'à fin avril 2000. Le schéma de collecte des données a varié selon la nature des unités informelles :

- Pour le secteur informel localisé, l'enquête s'est déroulée dans les lieux de travail ;
 - Pour le secteur informel non localisé, l'enquête a eu lieu au domicile des patrons des unités informelles.
- Chaque enquêteur a, en moyenne, observé quatre unités de production informelles par semaine.

iv. Exploitation des données : Les travaux d'exploitation des informations recueillies ont été réalisés parallèlement à l'exécution de la collecte des données sur le terrain. Dans ce cadre, les principales tâches réalisées sont les suivantes :

- Contrôle exhaustif des questionnaires remplis ;
- Saisie des données recueillies ;
- Apurement des fichiers des incohérences détectées par les différents programmes informatiques de cohérence ;
- Extrapolation des résultats ;
- Evaluation statistique de la vraisemblance des estimations obtenues par une confrontation aux différentes sources d'informations statistiques disponibles.

II. Caractéristiques des unités de production informelles

Sur la période de l'enquête (avril 1999 – avril 2000), le nombre d'unités de production informelles est estimé à 1 233 240 dont l'immense majorité (71,6%) se trouve en zones urbaines.

Le secteur informel est principalement constitué d'unités de production exploitées par des personnes travaillant seules pour leur propre compte, avec l'aide de travailleurs familiaux et d'apprentis non rémunérés ou en association avec des personnes apparentées ou non. Ces patrons informels indépendants forment la principale composante du secteur informel, avec une proportion de 87,2%. Par

contre, la part des unités exploitées par des employeurs informels, c'est-à-dire celles faisant appel à la main d'œuvre salariée, est relativement modérée (12,8%). Ces employeurs informels sont relativement plus nombreux dans la "construction" (avec une proportion de 26,8%) et moins présents dans le "commerce et réparation" (avec une part de 8,3%).

Ainsi, 70,5% des unités informelles sont réduites à un seul actif occupé. Celles qui emploient deux personnes représentent 18,7% alors que celles de quatre actifs occupés et plus ne représentent que 4,8%.

Examinées selon le secteur d'activité, les unités de production informelles, opérant sur le territoire national, sont principalement des unités commerciales dont le poids s'élève à plus de la moitié (52,8%). L'autre moitié est partagée entre l'industrie (y compris l'artisanat) (20,9%), les services (20,1%) et la construction avec une proportion de 6,2%.

En outre, presque la moitié des unités informelles (48,0%) ne dispose pas de local et 11,1% exercent à domicile. Toutefois, les résultats de l'enquête révèlent que plus l'unité informelle fait appel à un nombre élevé d'actifs occupés, plus elle a tendance à exercer son activité économique dans des établissements bien localisés géographiquement. En effet, plus de 68,0% des unités informelles à quatre actifs occupés et plus disposent d'un local professionnel alors qu'au sein des unités d'un seul actif, 56,5% n'en ont pas.

Ceci dit, le secteur informel est caractérisé par une certaine précarité des conditions de travail. Si l'on se limite au secteur informel localisé, étant plus apte à l'accès aux principaux services publics, on trouve que l'électricité est le service le plus utilisé, avec une proportion de 79,6%. L'accès aux autres services (eau, raccordement aux égouts et au téléphone) reste relativement modéré. Ainsi, seulement 28,8% d'unités informelles, ayant un local professionnel, disposent de l'eau

potable, 26,0% sont raccordés au réseau public des égouts et 20,2% ont le téléphone.

Examinées selon la région et en comparant avec le nombre moyen d'UPI par région (près de 88 090 unités), les unités informelles sont relativement plus nombreuses dans les régions du "Grand Casablanca" (12,8%), de "Marrakech-Tensifit-Al Haouz" (9,5%), de "Tanger-Tétouan" (9,2%), de "Meknès-Tafilalet" (8,7%), de "Souss-Massa-Drâa" (8,6%), de "Doukkala-Abda" (8,6%), de "l'Oriental" (8,0%) et de "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (7,8%); soit au total 73,2% pour ces huit régions.

Toutefois, comparativement à la structure de l'emploi non agricole total par région, le secteur informel est relativement "sur-représenté" dans les régions de "Tanger-Tétouan", de "Doukkala-Abda", de "Meknès-Tafilalet", de "Fès-Boulmane", de "Chaouia-Ouardigha" et de "l'Oriental". Par contre, ce secteur reste "sous-représenté" dans les régions du "Grand Casablanca", de "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" et de "Taza-Al Hoceima-Taounate".

Interrogés sur les raisons principales du choix de l'activité économique exercée, les patrons informels ont révélé que la connaissance du métier et la qualification professionnelle constituent, pour une proportion assez importante (33,3%) d'entre eux, les deux raisons principales qui les ont incités à créer leurs unités de production informelles. Cela est notamment visible au niveau des secteurs informels de la construction et de l'industrie où près des deux tiers des chefs d'unités dans le secteur de la construction (63,5%) et la moitié dans le secteur industriel (y compris l'artisanat) (50,0%) ont opté pour l'activité informelle exercée en raison de leur connaissance du métier et leur qualification. Les autres raisons évoquées telles que la recherche d'un meilleur profit et la tradition familiale sont considérées comme principales pour 20,2% et 17,1% des patrons respectivement.

Toujours est-il, la tradition familiale professionnelle est encore répandue au sein du secteur informel puisque plus du quart (28,2%) des patrons des unités de production informelles industrielles l'ont évoquée comme raison principale du choix de leur activité présente. Le secteur informel, contrairement aux idées répandues, semble être un vivier potentiel pour les employeurs informels.

Concernant la répartition des chefs d'unités selon le sexe, les résultats ont montré que 87,6% des unités sont dirigées par des hommes contre 12,4% par des femmes. La proportion la plus élevée de femmes chefs d'unités informelles est celle des unités manufacturières (y compris l'artisanat), avec 37%. Les activités industrielles, caractérisées par la présence de femmes - employeurs, sont généralement celles du textile, particulièrement le travail des tapis, de broderie et d'habillement (couture traditionnelle).

D'un autre côté, près des deux tiers (64,7%) des patrons d'unités informelles ont moins de 45 ans et les moins de 35 ans représentent 35,3% du total des patrons informels. Les chefs d'unités de production informelles âgés de plus de 60 ans représentent uniquement 11,5% de l'effectif total des employeurs informels.

Concernant le rapport avec l'Administration, les unités de production informelles ignorent pratiquement l'existence de la Caisse nationale de sécurité sociale puisque 98,9% n'y sont pas affiliées. Pour ce qui est du registre de commerce, 87,0% des unités n'y sont pas enregistrées.

En revanche, la patente touche un nombre relativement non négligeable d'unités de production informelles surtout celles de taille élevée. Sur les 1 233 240 unités informelles, travaillant sur le territoire national, près du quart (23,3%) est enregistré à l'impôt de la patente. Mais, si la taille des unités est prise en considération, le taux d'enregistrement à l'impôt de la patente augmente au fur et à mesure

que la taille s'accroît. Il passe de 15,6% pour les unités à un seul actif occupé, à 49,9% pour celles qui en emploient quatre et plus.

Ainsi, et tout au long de cette analyse, une catégorie d'unités de production informelles se distingue des autres par ses caractéristiques et ses comportements. Il s'agit des unités de quatre actifs occupés et plus. Leur comportement d'une manière générale, est presque similaire à celui des entreprises modernes : 68% d'entre elles sont installées dans des locaux professionnels, près de 49,9% sont enregistrées à l'impôt de la patente, 35,4% au registre de commerce et 9,6% à la Caisse nationale de sécurité sociale. Il est toutefois utile de rappeler que cette catégorie d'unités ne représente qu'une minorité (4,8%) du total des unités de production informelles.

III. Caractéristiques des ménages propriétaires d'unités de production informelles

Comme l'illustre le tableau 0.3, annexé à cette "vue d'ensemble", les caractéristiques des ménages et des actifs occupés ayant le statut de chef d'unités informelles permet de dégager les enseignements suivants :

L'importance du secteur informel en tant que source de revenus et partant en tant que levier contribuant à l'amélioration des conditions de vie: près de 18,2% des ménages (20,5% de la population) dépendent des gains procurés par l'emploi indépendant dans le secteur informel. Ces ménages réalisent, en outre, d'importants gains en termes d'"occupation" économique de leurs membres et de protection relative contre le chômage. Ce sont en fait 21,8% des ménages urbains et 12,7% des ménages ruraux qui se trouvent dans cette situation.

Les dimensions urbaine et sociale du secteur informel, en tant que filet de sécurité contre le chômage et segment de foisonnement des activités génératrices de revenu : pour les unités informelles

essentiellement (71,6%) localisées dans les zones urbaines, l'option des individus pour le statut de chef d'unité informelle est attribuable au chômage à raison de 34,3% ; d'autres raisons sont, néanmoins invoquées comme le goût pour un travail indépendant (22,9%), la recherche de meilleurs gains (20,8%) et la tradition familiale (14,2%).

S'"auto employer" dans le secteur informel remédie aux insuffisances en matière d'éducation et de formation de la population active. Il requiert, cependant, un minimum d'aptitudes de lecture, d'écriture et de calcul. Les chefs d'unités informelles se caractérisent par des niveaux d'instruction et de formation modérés : 43,0% sont sans niveau scolaire et 39,5% n'ont que le niveau de l'enseignement fondamental. Par ailleurs, la proportion d'actifs occupés chefs d'unités informelles est relativement importante parmi les "peu alphabétisés", en comparaison avec les non-alphabétisés. A la fois cause et effet, le statut de chef d'unité informelle nécessite un niveau minimum d'instruction ou d'enseignement, et constitue un mobile suffisant pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Le sexe des chefs d'unités informelles est essentiellement masculin (87,6%) ; les femmes ne représentent que 12,4% dans l'effectif global des chefs d'unités informelles. Ces derniers sont, dans la majorité des cas (66,2%), des chefs de ménages, voire des principaux soutiens de famille pour les ménages dont la taille moyenne (5,9 personnes en milieu urbain et 7,0 personnes en milieu rural) dépasse de près d'un membre la taille moyenne du reste des ménages (respectivement 4,9 et 6,0 personnes). Telles sont les principales caractéristiques des ménages et des individus propriétaires d'unités informelles.

L'analyse de l'effet -toutes choses égales par ailleurs- des caractéristiques familiales et individuelles sur l'option des actifs occupés pour le statut de chef d'unité informelle par opposition au statut de salarié (tableau 2.5 en annexe⁶) montre que le profil socio-

⁶ Cf. *Chapitre 2*.

démographique et les aptitudes éducatives et professionnelles des individus ainsi que le niveau socio-économique des ménages expliquent l'essentiel du choix d'être à la tête d'une unité informelle.

Ceci signifie que la composition démographique des ménages n'a pas une influence directe sur ce choix et les raisons en sont multiples. D'une part, parce que près des 2/3 des chefs d'unités informelles assument le rôle de chef de ménage, la prise en considération du profil individuel l'emporte, dans ces conditions, sur les caractéristiques familiales. D'autre part, le fait que la proportion des ménages propriétaires d'unités informelles augmente avec la taille du ménage en termes de membres actifs occupés, signifie que les unités familiales à taille élevée ont de fortes chances d'avoir un membre susceptible d'opter pour le statut de chef d'unité informelle. Une fois à la tête d'une unité informelle, le membre optant pour ce statut devrait avantager l'emploi des autres membres actifs du ménage dans son unité familiale. Ceci traduit l'existence de stratégies et de logiques familiales opérant dans le sens de motiver et d'encadrer financièrement les membres ayant l'aptitude et la prédisposition requises pour cette forme d'activité.

Ceci étant, les caractéristiques individuelles qui favorisent, toutes choses étant égales par ailleurs, l'option pour le statut de chef d'unité informelle sont le sexe masculin, l'âge d'entrée au marché du travail⁷, la non-scolarisation, la formation non formelle et la scolarisation qui ne dépasse pas le niveau du primaire.

Un cursus scolaire qui s'étend à l'enseignement secondaire ou supérieur, renforcé par une formation professionnelle ou non, serait un facteur défavorisant l'option pour le statut de chef d'unité informelle. Ces dernières caractéristiques avantagent beaucoup plus l'option pour le statut professionnel de salarié. Ceci signifie, entre autres, que le système d'éducation - formation, secondaire ou

⁷ *L'âge exerce un effet positif à tendance négative (le coefficient du carré de l'âge est négatif mais significativement nul au seuil de 5%).*

supérieur, inculque l'esprit de la recherche d'un emploi salarié et non la culture de l'auto emploi ; à moins que les meilleurs cursus éducatifs et professionnels ne s'établissent à leur propre compte dans le secteur organisé. Bien que relativement limitée, la proportion des chefs d'unités informelles ayant un niveau d'éducation et de formation élevé ne soit pas dénuée d'intérêt.

La modélisation de l'option pour le statut de chef d'unité informelle montre en outre que ce statut intéresse beaucoup plus les actifs les plus voués à l'activité économique dans le segment le moins protégé et le moins lucratif du marché du travail. Autrement dit, plus les perspectives d'une insertion professionnelle dans le secteur formel s'amenuisent, plus l'auto emploi dans le secteur informel s'impose en tant que solution alternative.

En plus du sexe masculin, de l'âge d'activité économique et de la faiblesse des aptitudes éducatives et professionnelles, un niveau socio-économique familial moyen ou modeste tend à favoriser l'option pour le statut de chef d'unité informelle. Inversement, un niveau socio-économique aisé semble défavoriser l'option de l'unité familiale ou de l'individu pour une activité économique informelle. En fait, un tel niveau socio-économique devrait généralement garantir à l'individu l'assurance d'un appui familial et une qualification professionnelle adéquate ; facteurs généralement à la base d'une insertion dans le segment le mieux organisé du marché du travail (secteur formel) moyennant un statut meilleur et des rémunérations plus élevées.

IV. Emploi et conditions de travail dans le secteur informel

L'enquête nationale sur le secteur informel auprès des ménages telle qu'elle a été conçue, et grâce à la méthodologie adoptée, a permis

de dégager un certain nombre de caractéristiques sur l'"emploi informel"⁸, jusque là méconnues.

Rapportées aux données de l'enquête nationale sur l'emploi, les données de l'ENSI ont permis de connaître la contribution du secteur informel à l'offre d'emplois. Ainsi, avec un effectif de 1 901 947 personnes actives occupées en 1999/2000, l'emploi dans le secteur informel représente 46,8% de l'emploi non agricole (hors administration et collectivités locales), participe pour 39,0 % à l'emploi non agricole total et contribue pour 20,3% à l'emploi total.

La comparaison entre milieux rural et urbain permet de constater que les actifs occupés du secteur informel sont plus nombreux dans le milieu urbain (72,7% contre 27,3%). Cependant, la proportion de l'activité informelle dans l'emploi non agricole est plus importante dans le milieu rural (54,9% contre 35,1% seulement dans le milieu urbain).

Analysée selon les régions, la contribution du secteur informel à l'emploi non agricole dépasse la moyenne nationale (39,0%) dans la plupart des régions : "Meknès-Tafilalet" (50,8%), "Doukkala-Abda" (50,4%), "Marrakech-Tensift-Al Haouz" (49,8%), "Chaouia-Ouardigha" (48,6%), "Tadla-Azilal" (48,3%), "Tanger-Tétouan" (46,2%), "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" (44,5%), "l'Oriental" (44,0%), "Souss-Massa-Drâa" (42,6%) et "Taza-Al Hoceima-Taounate" (42,6%). Par contre, les contributions les plus faibles sont observées dans les deux régions les plus urbanisées du pays à savoir : "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (23,8%) et le "Grand Casablanca" (24,8%).

⁸ *L'emploi informel est conçu dans cette étude dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles.*

L'analyse des formes d'emploi dans le secteur informel fait ressortir la prédominance de l'auto emploi ("indépendants" et "employeurs informels") avec une part de 69,0% de l'ensemble de l'emploi informel, dont 60,1% d'indépendants et 8,9% seulement d'employeurs.

Un autre trait caractéristique du secteur informel est que les unités de production sont, en majorité, composées d'une seule personne (70,5%). Les UPI ayant quatre personnes et plus ne forment que 4,8% de l'ensemble des unités du secteur et n'emploient que 18,4% des actifs occupés informels. Une telle répartition converge vers une taille moyenne de 1,5 personne par unité.

Devant cette forte concentration du travail indépendant pour son propre compte et la forte présence des unités de petite taille, le salariat reste peu répandu dans le secteur informel. Le taux de salariat s'établit à peine à 16,8% contre environ 63,4% pour le secteur formel non agricole.

Concernant la main-d'œuvre non salariée utilisée dans le secteur informel, sa part ne dépasse pas 14,2% du total de l'emploi informel dont 69,0% s'offrent en milieu urbain. Cette forme d'emploi informel regroupe essentiellement les aides familiales et les apprentis, avec respectivement 10,4% et 2,9% de l'emploi informel total.

L'examen du profil socio-démographique des personnes occupées permet de dégager les principales caractéristiques suivantes :

- seulement 12,7% des emplois dans le secteur informel sont occupés par des femmes ;
- du point de vue âge, les jeunes de moins de 35 ans sont très représentés dans la population occupée dans le secteur informel,

avec une part de 46,7%, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus n'en constituent que 8,1%. Les enfants de moins de 18 ans n'interviennent, quant à eux, qu'avec une part estimée à 6,5%. Ainsi, l'âge moyen des travailleurs informels est de 36 ans et demi ;

- l'emploi dans le secteur informel s'exerce essentiellement dans un cadre plutôt familial. En effet, la main-d'œuvre ayant un lien de parenté direct ou indirect avec les chefs d'unités de production informelles forme 81,4% des actifs occupés informels au niveau national (y compris les patrons informels) ;

- la grande majorité des travailleurs informels ont une responsabilité familiale (57,3% des mariés et 3,0% des veufs ou des divorcés) ;

- le secteur informel constitue relativement un refuge pour les migrants ruraux en milieu urbain. En effet, bien que la part de ces derniers n'atteigne que 42,4% du total des travailleurs dans le secteur informel urbain, leur contribution à l'emploi non agricole total s'élève à 44,2 % contre 28,0 % pour les citoyens nés dans les villes ;

- concernant le niveau d'instruction, près de 46,0% des actifs informels n'ont jamais fréquenté un établissement scolaire, soit 61,5% pour les ruraux contre 40,3% pour les citoyens. Ce taux atteint son niveau le plus bas pour les travailleurs de moins de 35 ans (30,5%) et le plus élevé pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Ainsi, le taux d'analphabétisme enregistré dans le secteur informel est de l'ordre de 40,1% (39,5% pour les hommes et 57,8% pour les femmes). Ce taux atteint 34,6% pour les citoyens, contre 54,9% pour les ruraux et passe de 28,7% pour les jeunes de moins de 35 ans à 77,0% pour les 60 ans et plus.

En outre, 70,3% des actifs informels non agricoles (81,7% de ruraux contre 66,0% de citoyens) ne possèdent aucun diplôme, alors que ce taux ne dépasse pas 59,6% pour l'ensemble des actifs occupés non

agricoles. Par ailleurs, les travailleurs de l'informel ayant fréquenté les établissements de la formation professionnelle ne constituent qu'une proportion très faible (5,0%). Ceci étant, concernant l'apprentissage du métier, les travailleurs informels sans qualification sont de l'ordre de 46,6%, et parmi ceux qui en ont, l'apprentissage sur le tas est le plus répandu (80,3%).

Dans le but de dégager les caractéristiques économiques de l'emploi dans le secteur informel, la répartition selon les secteurs d'activité est fondamentale. Ainsi, le secteur "commerce et réparation" est majoritaire en regroupant 48,2% des actifs occupés informels dont 36,9% s'adonnent au "commerce de détail en magasin", soit 17,8% du total de l'emploi informel. Le second pôle d'attraction des travailleurs de ce secteur est "le commerce de détail hors magasin" (essentiellement le commerce ambulancier), avec une contribution de 26,4% à l'emploi offert par le secteur "commerce et réparation", ce qui représente 12,7% de l'emploi informel total.

Si la proportion de femmes est en général marginale dans le secteur "commerce et réparation" (5,2%), les jeunes de moins de 35 ans y sont au contraire plus présents (43,0% de l'emploi offert par ce secteur d'activité). Ils sont particulièrement nombreux dans la branche "réparation de véhicules" (66,1%) alors que les actifs âgés de 60 ans et plus s'adonnent particulièrement au "commerce de détail en magasin" (13,4%).

Par ailleurs, la main-d'œuvre du secteur commercial exerce en majorité dans des locaux fixes (55,4%), surtout quand il s'agit de la branche "réparation de véhicules". Par contre, la branche de "commerce de gros et intermédiaires de commerce" ne dispose pas, en majorité d'un local fixe (59,3%).

Le secteur de l'industrie et de l'artisanat occupe près de 25,0% des travailleurs informels, dont 66,5% résident en milieu urbain. Ce

secteur constitue le pôle d'attraction le plus important pour les femmes qui occupent 30,1% de ses emplois. Les jeunes de moins de 35 ans sont également prépondérants avec une proportion de 58,8%. Ce secteur se distingue également par une forte proportion des travailleurs dans des locaux fixes (51,7%) et par un taux de salariat élevé atteignant 21,5%.

Dans le secteur informel industriel, le poids de la branche "industrie du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure" est considérable. Celle-ci occupe 49,7% des travailleurs dans le secteur industriel et contribue par 12,5% à l'emploi informel total. Les femmes marquent particulièrement leur présence dans cette branche en occupant plus de la moitié des emplois offerts (52,1%).

Concernant le secteur "services hors commerce", la participation à l'emploi informel est évaluée à 19,8% à travers ses différentes branches : "services personnels" (30,5%), "transport et communication" (28,3%), "restaurants, cafés et hôtels" (22,3 %) et "divers services non classés par ailleurs" (18,9%).

Le secteur informel de la "construction" regroupe, quant à lui, 7,0% de la population active occupée informelle. C'est une activité à prédominance masculine (99,6%), essentiellement urbaine (70,9%) et exercée principalement hors local fixe (91,4%). Les tranches d'âges extrêmes "moins de 35 ans" et "60 ans et plus" y sont relativement moins représentées ; respectivement 37,7% et 2,8%.

Les données de l'ENSI ont également apporté des éclairages sur la durée de travail hebdomadaire et mensuelle. Il en découle que la durée moyenne de travail est de 46,6 heures par semaine et de 21,7 jours par mois pour un travailleur dans le secteur informel. La moyenne hebdomadaire est prolongée au maximum pour les travailleurs dans les "services hors commerce" (50,6 heures par semaine) et réduite au minimum pour ceux exerçant dans "l'industrie et l'artisanat" (39,9 heures par semaine). Elle s'évalue à 54,8 heures

pour les unités localisées, contre 41,5 heures par semaine pour les UPI non localisées.

Près de 46,4% des travailleurs dans le secteur informel sont touchés par le "sur emploi apparent" (plus de 48 heures par semaine). Tandis que le "sous emploi apparent" (moins de 32 heures par semaine) affecte 26,8% des travailleurs informels, et particulièrement ceux exerçant en milieu rural (42,4%).

Dans le souci de relever les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de chaque catégorie de travailleurs, une analyse selon le statut professionnel est jugée utile.

Ainsi, les indépendants informels qui, rappelons le, détiennent la majorité de l'emploi informel avec une proportion de 60,1%, sont jeunes. En effet, 36,5% ont moins de 35 ans et 65,0% ne dépassent pas 45 ans. Ces travailleurs pour leur propre compte sont plus fréquents en zones urbaines (69,9%), les femmes ne représentent que 12,6% parmi eux, 78,0% d'entre eux n'ont aucun diplôme et 47,2% ne savent ni lire, ni écrire.

Par ailleurs, le "commerce et réparation" constitue la branche d'activité par excellence des indépendants informels (55,5%). Ils occupent, en effet, 69,1% de l'emploi commercial informel. Par contre, les femmes ayant le statut d'"indépendant informel" sont plus attirées par le secteur industriel ; elles accaparent, ainsi, 65,2% de l'emploi industriel informel féminin.

S'agissant de la durée hebdomadaire moyenne que les indépendants consacrent à leur travail, elle s'évalue à 44,1 heures par semaine, allant d'une situation de "sur emploi apparent" pour 44,7% à une autre de "sous emploi apparent" pour 32,1%.

Les employeurs informels âgés de moins de 25 ans sont, quant à eux, peu nombreux, et la majorité (87,2%) est âgée de 25 à 59 ans.

Cette catégorie de travailleurs se distingue par une nette prédominance des hommes par rapport aux femmes (92,4% contre 6,6%), une grande majorité résidant les villes (81,3%) et un niveau d'instruction relativement élevé, soit 66,4% d'alphabétisés et 7,3% de diplômés du niveau supérieur⁹.

A l'instar des indépendants, les employeurs informels s'adonnent plus au commerce (35,0%), mais aussi aux activités industrielles (29,8%) et de services (22,1%).

Pour les femmes employées informelles, les secteurs qui constituent de véritables pôles d'attraction sont les services (49,8% contre 20,2% pour les hommes) et l'industrie (32,0% contre 29,6% pour les hommes).

D'un autre côté, les salariés, dont la part n'excède pas 16,8% de l'emploi informel total, se distinguent par leur jeune âge. En effet, 67,3% sont âgés de 18 à 34 ans et 12,3% sont des enfants de moins de 18 ans.

Les salariés informels sont en majorité des citadins (81,3%), des hommes (91,5%) et des célibataires (67,8%). Aussi, 68,7% parmi eux sont sans diplôme, 23,7% ont un diplôme de niveau moyen¹⁰ et 64,7% savent lire et écrire.

Par secteur d'activité, le taux de salariat le plus élevé est enregistré dans la "construction" (32,8%) et le plus faible dans le "commerce et réparation" (10,3%).

Pour ce qui est de la main-d'œuvre non salariée, les aides familiales sont majoritaires et occupent 10,4% de l'emploi informel total, tandis que les apprentis n'en forment que 2,9%. Les non-salariés sont très

⁹ *Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).*

¹⁰ *Certificats d'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.*

jeunes : 33,1% sont des enfants âgés de moins de 18 ans, 33,7% des "adolescents" de 18 à 24 ans et 87,9% ont moins de 35 ans.

S'agissant des conditions de travail des salariés informels, 2,0% seulement ont un contrat de travail écrit, 66,1% sont embauchés par un accord verbal et 31,8% travaillent sans accord préalable et dépendent de l'appréciation de l'employeur. D'un autre côté, 61,7% seulement disposent d'un salaire fixe, 15,4% sont payés à la journée ou à l'heure, 11,2% à la tâche et 10,8% par un pourcentage sur les bénéfices. Quant à la couverture sociale, 5,8% seulement des salariés informels sont déclarés à la CNSS, soit 8,2% pour l'informel localisé.

Concernant la durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés, elle est de l'ordre de 54,4 heures par semaine ; soit un surplus de 6,4 heures par rapport à la durée légale, de 10,3 heures par rapport aux indépendants et de 8,9 heures par rapport aux non salariés. Aussi, il est à signaler que le "sous emploi apparent" est assez modéré pour les salariés informels, dont 13,5% seulement travaillent moins de 32 heures par semaine. Par contre, le "sur emploi apparent" est très répandu, avec une proportion de 59,7¹¹ % des salariés informels qui travaillent plus de 48 heures par semaine.

V. Chiffre d'affaires : niveau, caractéristiques et importance de l'informel de subsistance

L'ENSI 1999/2000 s'est également fixée comme objectif de collecter les données nécessaires pour la mesure des principales grandeurs comptables. Dans le présent document, un intérêt particulier est accordé à l'analyse globale du chiffre d'affaires (C.A) annualisé de l'ensemble des unités de production informelles.

¹¹ *Non compris les salariés pour lesquels les patrons n'ont pas déclaré la durée hebdomadaire du travail.*

Au courant de la période de référence (avril 1999-avril 2000), le C.A. total du secteur informel est estimé à près de 166 346,2 millions de DH ; soit un CA moyen de 134 885 DH par unité.

La contribution des différents secteurs d'activité à ce chiffre d'affaires se caractérise par une forte hétérogénéité passant d'une contribution maximale de 77,0% pour le secteur "commerce et réparation", à une autre minimale de seulement 3,9% pour le secteur "construction". Les secteurs de l'industrie et des services participent modérément au volume total du CA, avec respectivement 10,3% et 8,9%.

En termes de CA moyen par unité, le "commerce et réparation" se distingue par la valeur la plus élevée (196 874 DH), la "construction" et l'"industrie et artisanat" par les moyennes intermédiaires (83 364 DH et 66 238 DH) et le secteur des "services hors commerce" par le CA moyen le plus bas ne dépassant pas 59 418 DH par unité.

L'analyse de la structure du CA et la distribution du CA moyen par unité selon certaines caractéristiques des chefs d'UPI et celles de leurs unités révèle que :

i) Les unités informelles dirigées par les femmes (12,4% du total d'UPI) ne contribuent que par 3,5% au CA global. Aussi, la comparaison Hommes/Femmes, chefs d'UPI en termes de CA moyen par unité, indique respectivement les valeurs 148 523 DH contre 38 487 DH par unité ; soit un CA moyen pour les hommes 3,9 fois supérieur à celui réalisé par les femmes chefs d'UPI.

ii) Le CA moyen réalisé par les personnes occupées mariées atteint 149 220 DH contre seulement 45 709 DH et 33 774 DH par unité pour respectivement les personnes divorcées ou veuves.

iii) Le niveau d'instruction élevé est en faveur d'une réalisation de chiffres d'affaires importants. Ainsi, le CA moyen passe de

120 447 DH par unité pour les chefs d'UPI sans niveau d'instruction à 204 492 DH pour ceux ayant un niveau supérieur.

iv) Différencié selon le statut professionnel des chefs d'UPI, le chiffre d'affaires moyen des employeurs est nettement supérieur à celui réalisé par les indépendants (2,9 fois). Néanmoins, en termes de structure du CA, les indépendants assurent une part majeure du CA global avec 70,3%. Cette prédominance est surtout observée pour le secteur commercial et celui des services. Au contraire, pour le secteur de la construction et le secteur de l'industrie et de l'artisanat, la contribution des employeurs au CA global (57,9% et 54,2% respectivement) est supérieure à celle des indépendants.

v) Le secteur informel localisé participe pour 55,5% à la formation du chiffre d'affaires global et se distingue par un CA moyen par unité bien supérieur à celui des unités non localisées ; soit respectivement 183 253 DH et 101 450 DH par unité.

vi) L'augmentation de la taille des unités informelles se traduit par une hausse du CA moyen par unité. Celui-ci passe de 87 543 DH pour les unités à un seul emploi à 440 231 DH pour les unités à quatre emplois et plus. Ceci dit, bien que les unités à un seul emploi composent 70,5% des unités du secteur informel, elles ne contribuent que par 45,7% au chiffre d'affaires total.

Par ailleurs, l'examen du chiffre d'affaires moyen selon les dimensions régionales révèle une forte disparité qui se traduit par un rapport allant de 1 pour la région de "Meknès-Tafilalet" (90 689 DH par unité) à 2,1 fois supérieur pour la région du Grand Casablanca (190 008 DH par unité).

En termes de structure du CA par région, la région du Grand Casablanca prédomine en réalisant près de 18,0% du CA total, alors qu'elle ne regroupe que 12,8% des UPI. Par contre, la région de

"Fès-Boulmane" se caractérise par la part la plus faible du CA global (4,2%).

S'agissant du CA régional selon les secteurs d'activité économique, les résultats montrent que le secteur "commerce et réparation" prédomine dans toutes les régions. Les parts régionales de ce secteur dépassent la moyenne nationale (77,0%) au niveau de certaines régions comme "Chaouia-Ouardigha" (89,9%), "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" (83,9%) et "Marrakech-Tensift-Al Haouz" (82,5). La contribution régionale la plus faible est notée au niveau de "Fès-Boulemane" (68,4%).

Le secteur "industrie et artisanat" réalise, quant à lui, 10,2% du CA total. Cette contribution s'élève à 20,4% dans la région de "Fès-Boulmane" et baisse jusqu'à 2,9% au niveau de la région "Chaouia-Ouardigha".

Si le secteur "services hors commerce et réparation" participe pour 8,9% au CA global, cette contribution est la plus élevée au niveau de l'"Oriental" avec 12,6% et la plus faible à "Chaouia-Ouardigha" avec seulement 5,0%.

La contribution du secteur "construction" (3,9% du CA global) est plus importante à "Tanger-Tétouan" mais plus faible dans les régions " El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" et "Marrakech-Tensift-Al Haouz" avec une part inférieure à 1,0%.

Pour avoir une idée sur la concentration du chiffre d'affaires, les unités informelles sont rangées en cinq classes de quintiles (20%), en se basant sur les valeurs croissantes de leurs CA.

Les 20% des unités de production informelles à faibles chiffres d'affaires (classe 1 : moins de 12 000 DH) se caractérisent par :

- un chiffre d'affaires moyen de 6 146 DH ;

- emploient près de 15,6% des personnes occupées dans le secteur informel ;

Par contre, les 20 % des UPI qui réalisent les chiffres d'affaires les plus élevés (Classe 5 : 160 200 DH et plus) se décrivent par :

- un CA moyen de 497 712 DH ;
- emploient 28,5% des personnes occupées ;

Aussi, la concentration du CA montre l'existence d'une forte hétérogénéité quant à la réalisation du CA. Les 20% des unités informelles à faible CA ne réalisent que 0,9% du chiffre d'affaires global alors que les 20% à CA élevés en accaparent 73,4%.

Par ailleurs, l'examen du secteur informel de subsistance, défini par l'ensemble des unités informelles dont le chiffre d'affaires par emploi est inférieur à la valeur annuelle du SMIG (21 915 DH), montre que 38,2% des UPI en font partie et 36,9% des personnes occupées y exercent leur activité. Ces deux taux s'élèvent respectivement à 63,4% et à 56,5% dans le secteur "industrie et artisanat" et baissent respectivement à 22,1% et 21,1% dans le secteur "commerce et réparation".

VI. Secteur informel et cadre juridico-administratif

Le cadre juridico-administratif dans lequel opèrent les unités de production informelles (UPI) est appréhendé à travers l'examen du statut légal des activités informelles, le respect de la législation du travail et de la réglementation des litiges administratifs.

Le statut légal d'exercice des activités économiques est régi par un ensemble d'enregistrements administratifs qui attribuent aux unités économiques la légalité vis à vis du système juridique et de l'administration publique. Ces procédés s'articulent autour de l'enregistrement à la patente, l'inscription au registre de commerce et l'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

L'enregistrement à la patente est le premier pas vers la reconnaissance de cette légalité ; il conditionne l'exercice de l'activité et constitue une étape indispensable pour l'inscription au registre de commerce.

Parmi les 1 233 240 unités de production informelles, seulement 23,3% sont inscrites à la patente. Ce taux est à son niveau le plus élevé pour les unités disposant de locaux professionnels (55,7%), les unités commerciales (29,0%) et industrielles (y compris l'artisanat) (20,1%) ainsi que pour les unités opérant avec quatre emplois et plus (49,9%). En revanche, les taux les plus bas de l'enregistrement à la patente sont ceux des unités sans local (1,1%), celles opérant dans la « construction » (3,5%) et pour les unités de petite taille (15,6% pour les unités individuelles).

Examinée selon le statut dans la profession des chefs d'unités de production informelle, l'inscription à la patente est faite par 49,6% des employeurs contre seulement 18,2% des indépendants. Ces disparités tendent, pourtant, à se réduire quand il s'agit uniquement des unités avec local professionnel (68,7% pour les employeurs et 50,7% pour les indépendants).

Ainsi, la taille élevée de l'unité informelle (en termes d'emplois), tout comme la possession d'un local professionnel, sont deux facteurs encourageant l'inscription à la patente et partant, l'acquisition d'un statut légal.

Par ailleurs, l'enregistrement à la patente est d'autant plus fréquent que l'unité informelle est ancienne. En effet, parmi les unités patentées, 29,2% ont été créées avant 1981 alors que seulement 16,9% sont de création récente (1996-2000).

Interrogées sur les raisons du non-enregistrement à la patente, les chefs des UPI invoquent en premier lieu, le caractère non obligatoire de cet acte (60,5%), alors que 24,4% présentent comme argument la méconnaissance de la réglementation. Il s'avère ainsi que la

complexité des démarches pour l'enregistrement ainsi que son coût ne sont respectivement cités que par 0,9% et 3,5% des chefs d'UPI.

L'inscription au registre de commerce demeure faible comparativement à la patente ; elle n'est effectuée que par 13,0% des UPI. Le niveau bas de ce type d'enregistrement se justifie par le fait qu'il ne conditionne pas l'exercice de l'activité et nécessite l'enregistrement préalable à la patente. Toujours est-il, que parmi les unités patentées, plus de 50,0% ne sont pas inscrites au registre de commerce.

Cependant, certaines conditions favorisent ce type d'enregistrement, notamment la possession d'un local (31,1%), l'activité dans le secteur commercial (15,9% contre 1,9% seulement pour la « construction »), la taille élevée en termes d'emplois (35,4% pour les unités à quatre actifs et plus contre 7,7% pour celles à un seul emploi) et aussi le statut d'employeurs (32,7% contre 9,3% d'UPI détenues par des indépendants).

Il en ressort que plus l'unité de production informelle est grande, plus elle a besoin d'un local fixe pour exercer ses activités, et plus elle cherche un cadre légal pour se développer ; soit un numéro de patente pour acquérir le droit d'exercer et une inscription au registre de commerce pour bénéficier des avantages qui y sont liés, notamment l'accès au crédit bancaire et aux programmes publics de promotion sectorielle etc...

L'ancienneté de l'UPI est également positivement corrélée au taux d'inscription au registre de commerce. Ce dernier atteint 16,8% pour les UPI créées avant 1981 et décline à 9,8% pour celles qui ont été créées entre 1996 et 2000.

Comme pour la patente, les principales raisons invoquées pour justifier la non-inscription au registre de commerce sont le caractère non obligatoire de cet acte (56,0%) et le manque d'information

(30,8%). Au contraire, le coût de l'enregistrement et la complexité des procédures administratives ne constituent une contrainte que pour une minorité de chefs d'UPI, soit respectivement 3,6% et 2,8%. Le régime de sécurité sociale du secteur privé est géré par la Caisse nationale de sécurité sociale. L'affiliation à cette caisse octroie à l'entreprise la reconnaissance de l'Etat et aux salariés un numéro d'immatriculation leur permettant de bénéficier de tous les droits en tant qu'adhérents.

Dans la présente étude, l'affiliation à la CNSS est examinée pour les UPI assujetties au régime de sécurité sociale, à savoir les unités employant des salariés. Celles-ci comptent 12,4% de l'ensemble des UPI.

L'affiliation à la CNSS est assurée par 5,9% des unités assujetties ; elle est donc moins respectée que l'enregistrement à la patente et au registre de commerce. Le taux le plus élevé des unités reconnues par la CNSS est noté dans le secteur des "services autres que le commerce et la réparation" (9,1%). La "construction" demeure la moins affiliée avec un taux de 2,5%. En outre, l'affiliation à la CNSS est plus pratiquée par les UPI à taille élevée ; soit un taux de 11,4% pour les unités à quatre emplois et plus contre 1,7% pour celles à deux emplois.

La justification de la non-affiliation à la CNSS, exprimée par les chefs d'UPI assujetties, est axée essentiellement sur le caractère non obligatoire de l'affiliation (34,9%), la méconnaissance de cet organisme (33,2%) et à un moindre degré le coût élevé de l'affiliation (17,2%).

En vue d'explorer le degré de respect du droit de travail dans le secteur informel, les données de l'ENSI se sont attachées à examiner le statut professionnel des employés, le mode de fixation des salaires, la durée de travail et la protection sociale des salariés.

L'analyse du statut professionnel des travailleurs informels, telle qu'elle a été mentionnée dans le paragraphe IV, se caractérise par le

poids important des indépendants (60,1%) parmi l'ensemble de l'emploi procuré par ce secteur. Il en découle ainsi un faible taux de salariat qui ne dépasse pas 16,8%.

Ces données indiquent déjà que pour la majorité des employés du secteur informel, les droits de travail ne constituent pas une préoccupation majeure. En plus, les apprentis et les aides familiales constituent 13,3% de la totalité des emplois, et ne sont, par conséquent, pas en mesure de bénéficier des droits de travail en tant que main-d'œuvre proprement dite.

Le secteur du "commerce et réparation" qui, rappelons le, accapare 48,2% de l'emploi informel total, se distingue les proportions les plus importantes des indépendants (55,5%), des aides familiales (50,1%) et des employeurs informels (35,0%). La main-d'œuvre salariée ainsi que les apprentis sont plutôt répandus dans le secteur industriel, y compris l'artisanat, avec respectivement 32,0% et 54,3%.

L'approche des conditions de travail dans le secteur informel révèle que les congés annuels sont respectés par 20,0% seulement des chefs d'UPI employeurs, dont 60,0% ne le généralisent pas à tous les salariés. Les congés de maladie rémunérés sont, quant à eux, accordés par 21,6% des chefs d'UPI sachant que pour 52% d'entre eux, ce droit n'est pas généralisé à tous les salariés. En revanche, de nombreux chefs d'UPI déclarent respecter les congés officiels des fêtes nationales et religieuses ; soit 35,2%, dont la majorité (78,2%) l'accorde pour l'ensemble des salariés.

Sur les 12,7% d'emplois occupés par les femmes, les salariées ne comptent que 11,2%. Si l'octroi de congé de maternité ne dépasse pas 1,1%, environ 12,9% des employeurs déclarent l'accorder pour certaines salariées, compte tenu de leur ancienneté et/ou de leur qualification professionnelle.

Concernant le régime de retraite, 16,7% des unités assujetties y sont affiliées, mais pour la majorité d'entre elles, cette pratique n'est pas généralisée à tous les salariés.

En général, plus l'UPI se développe en termes d'emplois, plus le degré de respect de la réglementation du travail est assuré. Aussi, c'est dans les secteurs commercial et industriel (y compris l'artisanat) que se concentre la majorité des UPI qui ne reconnaissent pas le droit du travail.

Le mode d'organisation du salariat dans le secteur informel se caractérise par une extrême précarité : seulement 22,0% des unités assujetties ont recours à des contrats d'embauche et 41,7% des salariés sont des travailleurs non permanents. Aussi, le mode de recrutement des salariés se caractérise essentiellement par son aspect familial (66,8%) ; le recours aux bureaux de placement ou aux annonces des médias est très rare ; il n'est pratiqué respectivement que par 1,2% et 0,5% des chefs d'UPI.

Les normes régissant le mode de rémunération des salariés du secteur informel restent dérisoires ; 51,1% des chefs d'UPI fixent le salaire par négociation avec les recrutés, 22,1% exigent la réalisation d'un bénéfice et seulement 0,2% respectent le salaire minimum (SMIG). Toutefois, ce constat est d'autant plus vrai en l'absence d'un contrat d'embauche.

Concernant le temps de travail hebdomadaire, il varie sensiblement d'une catégorie de travailleurs informels à une autre. Si la durée moyenne de travail est de 46,6 heures par semaine¹², elle passe de 44,1 heures pour les indépendants à 54,4 heures pour les salariés. Ces disparités sont également observées en fonction de la taille de

¹² *La législation du travail fixe la durée de travail à 48 heures par semaine pour les établissements industriels et commerciaux assujettis.*

l'unité ; le temps de travail hebdomadaire est de l'ordre de 50,7 heures pour les unités à quatre actifs et plus dépassant ainsi largement celui des unités employant une seule personne (43,3 heures).

Interrogés sur l'éventualité d'avoir eu des problèmes avec les agents de l'Etat, 9,0% seulement des patrons informels ont déclaré avoir eu des difficultés avec les autorités publiques au cours des douze derniers mois précédant la date d'interview. Ceci est le cas des chefs d'UPI relevant des services (14,2%) et du commerce (10,6%) ainsi que des patrons d'unités non localisées (16,0%).

La solution aux litiges avec les autorités publiques se fait, selon les patrons informels, par le moyen de cadeaux (37,2%) ou le changement de leur emplacement (35,8%). Les autres patrons procèdent soit par le paiement d'une amende (21,1%), soit par l'intervention d'un tiers (9,7%).

L'analyse de l'importance qu'accordent les chefs d'unités informelles aux organisations professionnelles témoigne de l'ignorance presque totale des associations professionnelles et de leur désintérêt quant à l'adhésion à celles-ci (95,9% des patrons d'unités informelles). Ceci est partagé par les chefs d'UPI des différents secteurs, en particulier, ceux du commerce (97,5%) et de la construction (97,3%).

Il est toutefois important de signaler que plus l'unité est grande, plus elle tend à s'organiser et à s'affilier à des associations professionnelles pour bénéficier des différents avantages qui y sont liés.

VII. Unités de production informelles face à la concurrence et à la formation des prix

La proportion des chefs d'unités de production informelles jugeant que les principales unités de production concurrentes sont celles relevant du même secteur d'activité est évaluée à 70,7%. Par contre, la concurrence avec les petites et moyennes entreprises est évoquée

par 28,8% des patrons d'unités informelles. Ceci dit, la concurrence des unités de production informelles est avant tout interne au secteur informel lui-même. Cette forme de concurrence interne prédomine quelque soit le secteur d'activité économique.

Les proportions des patrons informels jugeant que leur prix de revient est égal, inférieur ou supérieur à celui des concurrents sont évaluées respectivement à 79,7%, 13,5% et 6,8%.

La pratique des prix de vente égaux, inférieurs ou supérieurs à ceux fixés par les principaux concurrents est retenue respectivement par 79,1%, 15,8% et 5,1% des chefs d'unités de production informelles.

Les modes de fixation des prix de vente les plus courants chez les chefs d'unités de production informelles sont en premier lieu le marchandage avec les clients (41,2%), suivi de la fixation des prix en fonction de ceux des concurrents (27,9%). Par contre, La fixation des prix en fonction des cours officiels ou sur la base d'un pourcentage fixe sur le prix de revient n'est utilisée respectivement que par 13,9% et 12,1% des unités de production informelles.

La supériorité de la qualité des produits et services fournis par les unités de production informelles est retenue comme la première raison (83,8%) de la pratique de prix supérieurs à ceux d'unités de production concurrentes. Les autres arguments sont invoqués mais dans des proportions beaucoup plus faibles, soit 19,9% attribuables au manque de clientèle, 4,3% aux équipements peu productifs et seulement 0,7% aux difficultés d'accès au crédit.

Inversement, la faiblesse du pouvoir d'achat des clients est considérée comme la première raison de la pratique de prix inférieurs par rapport à ceux des concurrents, (66,2%). Les chefs des unités qui confirment beaucoup plus ce constat sont à la tête d'unités spécialisées dans la construction (71,7%) et celles disposant d'un local (70,1%).

La faiblesse du coût du travail (20,7%), surtout au niveau des secteurs de la construction (36,5%) et de l'industrie - artisanat

(28,7%), ainsi que la faible qualité des produits (20,7%), particulièrement citée par les patrons du commerce et réparation (29,9%), sont considérées comme la deuxième raison de la pratique de prix inférieurs à ceux des concurrents.

La faiblesse ou l'absence de l'impôt est, quant à elle, citée par 18,5% des chefs d'unités informelles comme raison de la réduction des prix de vente par rapport aux concurrents.

VIII. Difficultés et perspectives du secteur informel

L'examen des difficultés rencontrées par le secteur informel a mis en exergue un contexte économique difficile qui converge tantôt vers l'excès de l'offre, tantôt vers le manque de débouchés. En effet, 85,2% des patrons déclarent rencontrer des difficultés liées à l'excès de concurrence, 79,7% souffrent des problèmes d'écoulement de la production et 72,1% soulèvent à la fois des problèmes de débouchés et de concurrence excessive. D'autres problèmes sont aussi cités dans des proportions assez importantes, notamment l'absence de local adapté (29,7%), l'accès au crédit (22,8%) et le manque d'équipement (17,5%).

Concernant les principales contraintes auxquelles sont soumises les unités informelles, la faiblesse de la demande et la rude concurrence constituent, pour plus de la moitié des patrons (51,4%), les problèmes majeurs qui bloquent la dynamique de leurs unités. Ces contraintes sont ressenties avec plus d'acuité au niveau des unités opérant dans la construction (66,1%) et dans les services (60,4%).

La seconde principale entrave au développement des UPI est relative au manque de liquidités dont souffrent 34,6% des patrons. Cette contrainte pèse particulièrement sur les UPI opérant dans le commerce et réparation (39,0%).

Les chefs d'UPI ont également été amenés à s'exprimer sur les principales entraves qui risquent même de faire disparaître leurs

unités. Il en découle que près de la moitié des patrons (42,7%) invoquent la faiblesse de la demande et la rude concurrence. Le poids de ce risque est ressenti avec plus d'acuité par les patrons exerçant dans la "construction" (59,3%). Le manque de liquidités est également considéré par 17,5% des patrons comme source de risque de disparition de leurs unités. Toutefois, 29,2% des patrons d'UPI estiment que leurs unités de production ne courent aucun risque de disparition.

En ce qui concerne les perspectives, 45,6% des chefs d'unités de production informelles sont pessimistes et pensent que leurs unités n'ont pas d'avenir, contre 39,6% qui se déclarent optimistes et pensent que celles-ci ont de l'avenir devant elles.

Les patrons des unités industrielles sont les plus nombreux (46,2%) à se déclarer optimistes quant à l'avenir de leurs unités, contre 39,8%. Les plus pessimistes, par contre, sont les patrons relevant du secteur "services hors commerce" (55,8%). Aussi, plus la taille de l'unité est élevée en termes d'emplois, plus le risque de sa disparition est peu probable. En effet, 62,9% des chefs d'UPI à quatre actifs occupés et plus sont optimistes quant à l'avenir de leurs unités. Par contre, 34,1% seulement des patrons d'unités à un seul emploi sont du même avis au moment où plus de la moitié (50,7%) sont plutôt pessimistes quant à l'avenir de leurs unités.

Interrogés sur les types d'assistance qu'ils souhaitent recevoir pour le développement de leurs UPI, les patrons sollicitent, en premier lieu, la possibilité d'accès au crédit (44,4%) puis l'acquisition d'un local professionnel (36,5%). Ce dernier souhait est exprimé particulièrement par les commerçants ambulants. L'accès aux marchés modernes et l'assistance pour l'approvisionnement ont été invoqués respectivement par 16,0% et 15,3% des chefs d'UPI. Ceux-ci relèvent essentiellement du secteur industriel.

Les opinions des patrons d'UPI sur leur souhait de voir un membre de leur famille continuer la même voie professionnelle, sont partagées entre un refus catégorique pour 57,7% des patrons et une attitude positive pour 42,3% d'entre eux. Le refus catégorique est justifié essentiellement par la non-rentabilité et la faiblesse du bénéfice qui caractérisent l'activité exercée (45,8%), surtout quand il s'agit des unités de petite taille.

D'autres arguments sont avancés comme le caractère pénible de l'exercice de l'activité (13,2%) ; qui est particulièrement approuvée par les patrons exerçant dans la construction (22,9%).

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
I. Unités de production informelles (UPI) : niveau et caractéristiques					
Nombre des UPI (en milliers)	257,7	76,9	650,9	247,7	1233,2
% des UPI	20,9	6,2	52,8	20,1	100,0
% des UPI installées en milieu urbain	64,0	77,0	72,8	74,6	71,6
% des UPI dirigées par les femmes	37,0	0,7	4,9	10,2	12,4
% des UPI ayant au moins un salarié	17,7	26,6	8,0	14,7	12,6
Répartition (en %) des UPI:					
▪ selon l'âge des patrons					
- Moins de 35 ans	43,4	28,7	32,8	35,4	35,3
- 35 à 59 ans	47,8	67,1	53,6	53,5	53,2
- 60 ans et plus	8,8	4,2	13,6	11,1	11,5
▪ selon le nombre de personnes occupées					
- une personne	57,9	64,8	74,7	74,1	70,5
- deux ou trois personnes	32,8	27,4	22,4	21,7	24,7
- quatre personnes ou plus	9,3	7,8	2,9	4,2	4,8
▪ selon le statut professionnel des patrons					
- indépendants	81,8	73,2	91,7	85,1	87,2
- employeurs	17,2	26,8	8,3	14,9	12,8
▪ selon le niveau scolaire					
- sans niveau scolaire	47,1	42,2	43,1	38,8	43,0
- primaire	27,8	32,4	28,2	28,5	28,5
- collège	11,2	7,9	10,8	12,4	11,0
- secondaire	3,0	3,0	4,4	6,6	4,5
- supérieur	0,6	1,2	2,0	4,4	2,1
- Autres	10,3	13,3	11,5	9,3	10,9

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (suite)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
▪ selon le diplôme (en %)					
- sans diplôme	80,8	81,3	77,4	71,5	77,1
- niveau moyen ¹³	17,9	17,2	19,8	22,4	19,8
- niveau supérieur ¹⁴	1,3	1,5	2,8	6,1	3,1
Taux d'alphabétisation des patrons des UPI (en %)	50,1	55,4	54,5	57,8	54,3
Conditions de travail aux UPI :					
▪ % des UPI ayant un local fixe et accédant :					
- à l'eau potable	26,0	53,2	21,3	59,4	28,8
- à l'électricité	82,6	87,3	76,5	87,7	79,6
- au téléphone	16,1	22,0	20,5	23,7	20,2
- à la télécopie	0,2	0,0	0,4	0,5	0,3
- à l'ordinateur	0,0	0,0	0,2	2,1	0,5
- au réseau d'égout	21,9	40,9	20,5	51,3	26,0
▪ % des UPI					
- Avec local	39,2	5,9	48,5	33,5	40,9
- Sans local	13,4	94,1	50,5	63,2	48,0
- A domicile	47,4	0,0	1,0	3,3	11,1
II. Secteur informel et offre d'emplois					
Volume de l'emploi informel (en milliers) ¹⁵	476,4	132,8	917,0	375,7	1901,9
Répartition de l'emploi selon les secteurs d'activité économique (en %)	25,0	7,0	48,2	19,8	100,0
Part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole (en %)	36,8	23,6	91,2	18,8	39,0
Nombre moyen des personnes occupées par UPI	1,8	1,7	1,4	1,5	1,5
% des femmes dans l'emploi informel	30,1	0,4	5,2	13,4	12,7
Taux de salariat (en %)	21,5	32,8	10,2	21,4	16,8
Nombre moyen de salariés par UPI utilisant la main-d'oeuvre salariale	2,2	2,1	1,8	2,2	2,1

¹³ Niveau moyen : Certificat de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

¹⁴ Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

¹⁵ L'emploi informel est conçu dans cette étude dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (suite)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Durée moyenne de travail hebdomadaire (en heures)	39,9	40,8	49,3	50,6	46,6
Répartition des personnes occupées dans le secteur informel (en %) :					
▪ selon l'âge					
- Moins de 18 ans	12,5	1,9	5,3	3,4	6,5
- 18 à 34 ans	46,3	35,8	37,7	39,8	40,2
- 35 à 59 ans	31,7	44,9	43,4	41,6	40,2
- 60 ans et plus	5,4	2,8	10,3	7,9	8,1
- Non déclarés ¹⁶	4,1	14,6	3,3	7,3	5,0
▪ selon le statut professionnel					
- indépendants	47,3	45,6	69,1	59,4	60,1
- employeurs informels	10,6	16,8	6,5	10,0	8,9
- salariés	21,5	32,8	10,2	21,4	16,8
- non-salariés	20,6	4,8	14,2	9,2	14,2
▪ selon le niveau scolaire					
- sans niveau scolaire	42,4	34,9	37,0	32,4	37,4
- m'sid/écoles coraniques	7,9	9,9	9,5	7,2	8,7
- primaire	30,4	27,3	30,7	26,7	29,7
- collègue	11,4	8,1	12,2	13,5	11,9
- secondaire	2,9	2,9	4,9	7,6	4,8
- supérieur	0,6	0,9	2,3	5,1	2,3
- autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
- non-déclarés	4,2	15,9	3,3	7,4	5,2
▪ selon le diplôme					
- sans diplôme	76,4	66,5	71,6	60,5	70,3
- niveau moyen ¹⁷	18,3	16,6	22	25,4	21,3
- niveau supérieur ¹⁸	1,1	1,0	3,1	6,7	3,2
- non-déclarés	4,2	15,9	3,3	7,4	5,2

¹⁶ Personnes dont les patrons n'ont pas déclaré l'âge, le niveau scolaire et le diplôme.

¹⁷ Niveau moyen : Certificat de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

¹⁸ Niveau supérieur : Baccalauréat, diplômes de cadres moyens et diplômes de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (suite)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
III. Chiffre d'affaires (C.A) : niveau , répartition et importance du secteur informel de Subsistance					
Chiffre d'affaires (en millions de Dh)	17070,9	6411,9	128145,3	14718,1	166346,2
Chiffre d'affaires moyen par UPI (en Dh)	66238	83364	196874	59418	134885
Répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs d'activité économique (%)	10,3	3,9	77	8,8	100
Part du chiffre d'affaires des UPI dans le chiffre d'affaires total (%)					
▪ du premier quintile	3,1	1,9	0,4	3	0,9
▪ du cinquième quintile	57,9	60,3	79,9	39,9	73,4
Rapport du cinquième quintile du chiffre d'affaires au premier	18,7	31,7	199,8	13,3	81,2
Coefficient de concentration de GINI	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7
Part des UPI exerçant dans l'informel de subsistance	63,4	48,5	22,1	51,2	38,2
Part des personnes occupées dans l'informel de subsistance	56,5	39,4	21,1	49,6	36,9
IV. Secteur informel et enregistrements					
% des UPI enregistrées au registre de commerce	11,4	1,9	15,9	10,3	13,0
% des UPI enregistrées à la patente	20,1	3,5	29,0	17,7	23,3
% des UPI affiliées à la C.N.S.S	1,2	0,8	0,4	1,5	0,8
% des UPI assujetties affiliées à la C.N.S.S (statut professionnel du patron est employeur)	6,3	2,5	4,7	9,1	5,9
% des salariés informels déclarés à la C.N.S.S	6,5	2,5	3,7	9,4	5,8

Tableau n° 0.1: Principaux indicateurs socio-économiques du secteur informel selon les secteurs d'activité économique (fin)

Indicateurs	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
V. Problèmes et perspectives					
Hiérarchisation des difficultés rencontrées par les UPI (en %) :					
▪ Trop de concurrence	80,4	82,7	88,5	82,3	85,2
▪ Manque de clientèle	78,7	85,7	80,3	77,4	79,7
▪ Manque de place , de local approprié	29,8	20,1	35,4	17,8	29,7
▪ Difficulté d'accès au crédit	23,2	24,2	23,2	20,7	22,8
▪ Manque d'équipements	30,6	31,5	11,1	16,1	17,5
▪ Approvisionnement en matière première (qualité ou quantité)	22,7	3,6	19,9	4,4	16,4
▪ Trop de réglementations, d'impôts et de taxes	7,3	1,4	13,2	16,3	11,8
▪ Crédit trop cher	8,2	8,3	8,4	7,5	8,2
▪ Difficultés d'organisation et de gestion	3,9	0,7	2,8	2,4	2,8
▪ Recrutement du personnel qualifié	5,3	4,7	1,0	1,3	2,2
▪ Difficultés techniques de fabrication	6,6	2,3	0,9	0,5	2,1
% des patrons d' UPI souhaitant que leurs enfants ou un autre membre de leur ménage continuent à exercer la même activité	51,2	38,2	43,4	31,5	42,3

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Tableau 0.2 : Principaux indicateurs synthétisant l'importance du secteur informel et les caractéristiques des chefs d'unités informelles selon le milieu de résidence

Indicateurs	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
% de ménages ayant au moins une unité informelle	21,8	12,7	18,2
% de la population dépendante des gains d'une unité informelle	25,6	14,5	20,5
Répartition en % des unités informelles	71,6	28,4	100,0
Répartition des chefs d'unités informelles selon le sexe			
Masculin	87,1	88,8	87,6
Féminin	12,9	11,2	12,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0
% de chefs d'unités informelles qui n'ont aucun niveau scolaire			
Hommes	36,8	51,4	41,0
Femmes	48,9	80,5	57,0
Ensemble	38,4	54,6	43,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

PARTIE I
ANALYSE STATISTIQUE

CARACTERISTIQUES DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES

I. Poids et conditions de travail dans le secteur informel

1.1. Unités de production informelles et conditions d'exercice de leur activité ?

Le nombre des unités de production informelles (UPI) est estimé à 1 233 240 unités, qui se répartissent, selon le statut de la personne qui s'en occupe, comme suit :

Tableau 1.1 : Volume et principales caractéristiques des unités de production informelles

Statut de la personne s'occupant de l'unité de production informelle	Poids (UPI)		% des unités de production informelles					
	Effectif	%	installées en milieu urbain	dirigées par des femmes	localisées	Enregistrées au registre de commerce	enregistrées à la patente	occupant une seule personne
Indépendant	997 174	80,9	70,0	13,9	35,1	9,3	18,2	84,9
Employeur	130 792	10,6	83,0	7,3	70,8	32,7	49,6	-
Associé	105 274	8,5	72,3	4,2	58,1	23,4	38,4	21,1
TOTAL	1233 240	100,0	71,6	12,4	40,9	13,0	23,3	70,5

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000

Les unités de production informelles dirigées par les indépendants prédominent, avec une proportion de 80,9% contre 10,6% pour les employeurs informels et 8,5% pour les associés. Le nombre d'unités informelles est également plus important dans les villes que dans les campagnes (71,6% contre 28,4%).

De même, la présence des femmes à la tête d'unités informelles reste très limitée, avec un taux de féminisation de 12,4% au niveau national. Ce taux atteint 13,9% pour les unités dirigées par les indépendants contre 4,2% pour celles ayant des associés à leur tête.

L'un des principaux traits du secteur informel est la prédominance des micro-unités occupant une seule personne (70,5% pour l'ensemble du secteur informel et 84,9% des unités ayant à leur tête des indépendants). La proportion des unités à quatre emplois et plus ne dépasse pas 4,8%. Cela a pour corollaire une taille moyenne de 1,5 personne par unité informelle.

En ce qui concerne l'inscription aux registres administratifs, la grande majorité des UPI reste inconnue des autorités publiques. Les enregistrements les plus fréquents sont relatifs à la patente et au registre de commerce, avec 23,3% et 13,0% respectivement. Par contre, l'affiliation à la CNSS ne touche que 0,8% des unités du secteur informel. Ce taux passe à 5,9% pour les UPI employant au moins un salarié.

Examinées selon le type de local, près de 40,9% des unités informelles disposent d'un local professionnel fixe (70,8% pour les employeurs informels contre 35,1% pour les indépendants). Par ailleurs, près de la moitié (48,0%) des patrons informels exercent leur métier sans disposer d'un local proprement dit et 11,1% sont installés à leur domicile.

Le secteur informel se caractérise, en outre, par une certaine précarité des conditions de travail. Même le secteur informel localisé, qui est plus apte à l'accès aux principaux services publics de base, reste sous-équipé. Le tableau 1.2 ci-après indique les taux d'accès d'unités informelles, ayant un local professionnel fixe, aux services publics de base et les taux d'équipement en outils modernes de gestion (télécopie et ordinateur) et ce, selon le secteur d'activité économique.

Le constat le plus important, qui se dégage de ces données, est que l'électricité est le service public le plus demandé par les unités informelles ayant un local professionnel fixe, avec une proportion de 79,6% (87,7% pour le secteur des "services hors commerce" contre

76,5% pour "le commerce et la réparation"). Par contre, l'accès aux autres services publics (eau, raccordement aux égouts et au téléphone) reste assez modéré. Ainsi, 28,8% d'unités informelles localisées disposent de l'eau potable, 26,0% sont raccordées au réseau des égouts et 20,2% ont le téléphone. Par ailleurs, l'accès aux nouvelles technologies et aux outils modernes de communication est très limité. Presque la totalité du secteur informel localisé ne dispose ni de télécopie (99,7%), ni d'ordinateur (99,5%).

L'examen de l'accès aux services publics de base et aux outils modernes de communication et de gestion selon le secteur d'activité économique révèle que le secteur des "services hors commerce et réparation" est le mieux équipé. En effet, 87,7% d'unités localisées de ce secteur ont l'électricité, 59,4% disposent de l'eau, 51,3% sont raccordées au réseau des égouts, 23,7% ont le téléphone et 2,1% sont équipées en ordinateurs. Par contre, les secteurs "commerce et réparation" et "industrie et artisanat" se distinguent par leur faible accès à ces principaux services publics de base et à ces types d'équipement, excepté l'électricité.

Tableau 1.2 : Accès des unités informelles, ayant un local professionnel fixe, aux services publics de base et à certains outils de communication et de gestion selon les secteurs d'activité économique

% d'UPI disposant	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
de l'eau	26,0	53,2	21,3	59,4	28,8
d'un raccordement au réseau des égouts	21,9	40,9	20,5	51,3	26,0
de l'électricité	82,6	87,3	76,5	87,7	79,6
du téléphone	16,1	22,0	20,5	23,7	20,2
de la télécopie (fax)	0,2	-	0,4	0,5	0,3
d'ordinateur	-	-	0,2	2,1	0,5

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

1.2. Unités de production informelles et dimensions régionales

Le tableau 1.3 présente les principales caractéristiques des UPI par région. Par rapport au nombre moyen d'UPI par région (près de 88 090 UPI), les unités informelles sont plus nombreuses dans les régions du Grand-Casablanca (12,8%), de "Marrakech-Tensift-Al Haouz" (9,5%), de "Tanger-Tétouan" (9,2%), de "Meknés-Tafilalet" (8,7%), de "Souss-Massa-Drâa" (8,6%), de "Doukkala-Abda" (8,6%), de "l'Oriental" (8,0%) et de "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (7,8%) ; soit au total 73,2% de l'ensemble de ces huit régions.

D'un autre côté, et comparativement à la structure de l'emploi non agricole total par région, le secteur informel est relativement "sur-représenté" dans les régions de "Tanger-Tétouan", de "Doukkala-Abda" de "Meknés-Tafilalet", de "Fès-Boulemane" de "Chaouia-Ouardigha" et de "l'Oriental". Par contre, ce secteur reste "sous-représenté" dans les régions du Grand-Casablanca, de "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" et de "Taza-Al hoceima-Taounate".

Pour l'ensemble des régions, la majorité des unités informelles sont localisées dans les villes, excepté la région de "Doukkala-Abda" dont la part urbaine d'UPI ne dépasse pas 42,8%. Les régions qui présentent de forts taux de localisation des UPI en milieu urbain sont le "Grand-Casablanca" (95,2%), "Fès-Boulmane" (92,3%), "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (87,6%), "Tanger-Tétouan" (87,3%), "Oued-Ed-Dahab, Lagouira ; Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim-Es-Semara" (84,7%) et "Meknés-Tafilalet" (79,6%).

Concernant les UPI ayant un local fixe (secteur informel localisé), elles sont majoritaires dans les deux régions d'"Oued-Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim-Es-Semara" (65,0%) et "Souss-Massa-Darâa" (51,9%).

Pour le reste des régions, l'informel non localisé prédomine, particulièrement dans les régions de "Chaouia-Ouardigha" et de "Doukkala-Abda", avec respectivement 71,0% et 67,9% des UPI ne disposant pas de local fixe.

Pour l'ensemble des régions du pays, les UPI occupant une seule personne sont les plus nombreuses. La proportion de cette catégorie d'unités informelles dépasse la moyenne nationale (70,5%) dans les régions de "Taza - Al Hoceima - Taounate" (77,3%), l'"Oriental" (77,0%), "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (76,5%), "Doukkala-Abda" (76,1%), "Chaouia-Ouardigha"(74,1%), "Tanger-Tétouan" (72,3%) et "Meknès-Tafilalet" (71,2%). Par contre, le taux le plus bas est enregistré au niveau de la région de "El Gharb-Chrarda-Ben Hssein " (55,8%).

En ce qui concerne les rapports des UPI avec l'Administration, appréhendés à travers l'enregistrement au registre de commerce et à la patente, on constate que l'informalité est très positivement corrélée à la non-inscription dans les registres de commerce et à la patente et ce, quelle que soit la région. Les taux d'enregistrement au registre de commerce, les plus élevés sont observés pour les régions de "Taza-Al Hoceima-Taounate" (25,8%), "Oued Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim Es-Semara" (24,0%), "Tanger-Tétouan" (23,1%) et l'"Oriental" (21,8%). Par contre, les régions de "Tadla-Azilal", "Chaouia-Ouardigha" et "Fès-Boulmane" se distinguent par un niveau bas d'enregistrement au registre de commerce, avec respectivement 3,0%, 4,8% et 6,3%.

S'agissant de l'enregistrement à la patente, le taux d'UPI respectant cette disposition réglementaire est plus élevé que celui du registre de commerce au niveau de toutes les régions, excepté pour la région d'"Oued-Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim Es-Semara" où la situation inverse est relevée. Ainsi, les régions où la proportion d'unités informelles enregistrées à la patente est la plus élevée sont "Souss-Massa-Drâa" (30,3%), "Oriental" (30,0%) ; "Fès-Boulmane" (29,7%) et "Taza-Al Hoceima-Taounate" (28,9%). Par contre, les taux d'enregistrement à la patente les plus bas sont enregistrés pour les trois régions d'"Oued-Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim Es-Semara" (8,4%), "Tadla-Azilal" (15,3%) et "Doukkala-Abda" (15,6%).

Tableau 1.3 : Principales caractéristiques des unités de production informelles (UPI) par région

Régions	Emploi non agricole total (en %) (1999)	U.P.I.		% des U.P.I				
		Effectif	%	localisées en milieu urbain	disposant d'un local	enregistrées au registre de commerce	enregistrées à la patente	occupant une seule personne
Oued Ed-Dahab –Lagouira ; Laâyoune Boujdour – Sakia El Hamra ; Guelmin-Es-Semara ¹⁹	2,3	24 545	2,0	84,7	65,0	24,0	8,4	67,4
Souss-Massa-Drâa	8,1	105 633	8,6	58,8	51,9	12,7	30,3	66,0
El Gharb- Chrarda -Beni Hssein	4,5	54 252	4,4	61,6	42,4	9,4	22,7	55,8
Chaouia – Ouardigha	5,4	86 145	7,0	58,7	29,0	4,8	21,5	74,1
Marrakech- Tensift -Al Haouz	8,2	117 555	9,5	58,9	41,0	8,0	22,0	64,7
Oriental	6,8	98 671	8,0	68,2	46,6	21,8	30,0	77,0
Grand Casablanca	20,0	157 554	12,8	95,2	36,9	14,6	24,0	70,3
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	11,2	96 265	7,8	87,6	40,3	13,0	21,5	76,5
Doukkala – Abda	6,0	105 932	8,6	42,8	32,1	9,2	15,6	76,1
Tadla – Azilal	4,1	57 958	4,7	53,7	37,1	3,0	15,3	63,8
Meknès – Tafilalet	6,8	107 491	8,7	79,6	44,2	11,7	23,2	71,2
Fès – Boulemane	3,6	67 121	5,4	92,3	49,8	6,3	29,7	66,8
Taza- Al hoceima –Taounate	5,7	40 837	3,3	54,5	44,9	25,8	28,9	77,3
Tanger – Tétouan	3,4	113 281	9,2	87,3	36,6	23,1	22,8	72,3
TOTAL	100,0	1 233 240	100,0	71,6	40,9	13,0	23,3	70,5

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000

¹⁹ Les régions sahariennes sont regroupées pour des considérations d'échantillonnage.

1.3. Raisons principales du choix de l'activité économique exercée

Plus d'un tiers (33,3%) des chefs d'unités informelles ont affirmé que la connaissance du métier et la qualification professionnelle acquise durant la vie active ont été les raisons principales du choix de l'activité économique exercée et 20,2% d'entre eux ont, par contre, estimé que la raison essentielle réside tout simplement dans la recherche d'un meilleur profit. Les patrons d'unités informelles qui ont préféré suivre la tradition familiale professionnelle représentent, quant à eux, près de 17,1% de l'effectif total des patrons d'unités informelles.

Les données de l'enquête par secteur d'activité économique présentent des différences assez significatives. En effet, dans le secteur du commerce, le quart (25,3%) seulement des patrons informels ont choisi l'activité commerciale en raison de la connaissance du métier exercé. Ce constat corrobore la thèse selon laquelle la création d'unités informelles dans le secteur commercial n'exige pas généralement une formation de départ ni une grande qualification. Aussi, presque la même proportion (24,3%) des chefs d'unités informelles a déclaré qu'un meilleur profit a été la principale raison du choix de leur activité alors que 15,5% d'entre eux ont poursuivi le chemin professionnel tracé par leurs parents.

Il est à noter que la structure du "secteur du commerce" est pratiquement similaire à celle des services, avec toutefois une légère différence concernant la part des patrons informels pour qui la maîtrise du métier a été la raison principale du choix de l'activité exercée. Cette part se situe à un seuil plus élevé (27,6%) que celui enregistré dans le commerce et la réparation (25,3%).

Dans le secteur "construction", par contre, les données de l'enquête révèlent une structure distincte de celle dégagée au niveau des secteurs "commerce et de la réparation" et "services". Nombreux chefs d'unités (63,5%) ont opté pour ce métier parce qu'ils

disposaient de la qualification et de la connaissance professionnelle nécessaires. La complexité des travaux dans ce secteur, exigeant une certaine qualification, en limite ainsi l'accès pour les non qualifiés. Aussi, si 12,8% des chefs d'unités exercent ce métier parce qu'il génère un meilleur profit, 10,5% l'adoptent par tradition familiale.

Dans l'industrie et l'artisanat, les résultats de l'enquête présentent un profil rappelant celui des patrons de la construction, avec cependant de légères différences qui caractérisent les unités de ce secteur. En effet, près de la moitié des chefs d'unités informelles industrielles exerce leur activité de transformation en raison de la qualification et de la connaissance du métier acquises au cours de leur vie active.

Contrairement à ce qui a été constaté au niveau de la construction, dans le secteur industriel, le cursus professionnel familial constitue la raison du choix du métier pour plus du quart (28,2%) de l'effectif des chefs d'unités informelles. Près de 10,0% des patrons des unités industrielles ont jugé que la recherche d'un meilleur profit a été, pour eux, la raison essentielle qui les a poussés à choisir l'activité exercée.

Tableau 1.4 : Chefs d'unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique et la raison principale du choix de l'activité exercée

(en %)

Raison principale du choix de l'activité exercée	Secteurs d'activité économique				Total
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Services hors commerce	
Tradition familiale	28,2	10,5	15,5	11,7	17,1
Connaissance du métier	50,0	63,5	25,3	27,6	33,3
Meilleur profit	10,0	12,8	24,3	22,0	20,2
Recettes stables	2,6	1,2	9,7	10,5	7,8
Autres raisons	9,3	12,0	25,2	28,2	21,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Selon la taille des unités informelles (en termes d'emploi), force est de constater que 30,0% des patrons des unités informelles, réduites à un seul actif occupé, ont choisi l'activité exercée en raison de leur connaissance du métier alors que 19,5% d'entre eux exercent cette activité pour la recherche d'un meilleur profit. D'un autre côté, environ 15,9% de cette catégorie de patrons ont suivi le cursus professionnel de leurs parents.

Les patrons d'unités informelles de quatre actifs occupés et plus ont affirmé, à 53,3% de leur effectif, que la connaissance du métier était pour eux la raison principale pour le choix de l'activité pratiquée. Les autres patrons exerçant, soit par tradition familiale ou pour un meilleur profit, représentent près de 19% chacun.

Le même profil est observé pour les chefs d'unités de 3 actifs occupés : 47,0% considèrent la connaissance du métier et la qualification acquise comme principales raisons à l'origine de leur choix professionnel actuel et 21% ont déclaré avoir suivi le cursus professionnel familial.

En somme, au niveau de toutes les catégories d'unités informelles classées selon leur taille, c'est la "connaissance du métier" qui a été la plus avancée par les chefs d'unités informelles comme principale raison qui les a amenés à exercer leurs activités professionnelles dans l'informel. La proportion des patrons, qui pratiquent des "activités informelles" grâce à la maîtrise du métier exercé, est positivement corrélée avec l'augmentation du nombre d'employés des unités informelles. De 30,0% pour les travailleurs pour leur propre compte, ce taux passe à 53,3% pour les chefs d'unités à quatre emplois et plus. Le niveau bas observé chez les travailleurs pour leur propre compte, s'explique par le fait que ces derniers opèrent en majorité dans le commerce, lequel n'exige relativement ni qualification ni formation au départ.

Tableau 1.5 : Chefs d'unités de production informelles selon la taille de l'unité et la raison principale du choix de l'activité exercée

(en %)

Principale raison du choix de l'activité exercée	Taille de l'unité				Total
	Un emploi	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	
Tradition familiale	15,9	19,7	21,1	19,4	17,1
Connaissance du métier	30,0	36,3	47,0	53,3	33,3
Meilleur profit	19,5	23,7	18,1	19,2	20,2
Recettes stables	8,9	6,5	3,3	3,6	7,8
Autres raisons	25,8	13,9	10,4	4,6	21,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Excepté pour les indépendants individuels, présentant le niveau le plus bas (15,9%), la proportion des patrons informels qui ont déclaré "la tradition familiale" comme raison principale ne varie pas tellement avec la taille des unités informelles (19,4% - 21,1%).

La recherche de "recettes stables" reste la raison principale la moins déclarée par les patrons informels, avec un taux moyen de 7,8%. Ce taux diminue au fur et à mesure que la taille des unités augmente, passant de 8,9% pour les unités à un seul emploi à 3,6% pour celles à quatre emplois et plus.

Enfin, 25,8% des patrons travaillant seuls ont avancé des raisons différentes de celles arrêtées par le questionnaire de l'ENSI.

II. Unités de production informelles et secteur d'activité économique

Sur les 1 233 240 unités de production informelles exerçant sur le territoire national, plus de la moitié (52,8%) d'entre elles, soit 651 000 unités, sont tournées vers le secteur de la "revente en l'état" (commerce) y compris la réparation.

Avec un effectif de près de 258 000, les unités de production industrielles (y compris l'artisanat et la pêche) occupent de loin la seconde place, avec 20,9% du nombre total des unités informelles.

Les unités opérant dans les services représentent environ le même poids que celui du secteur manufacturier, avec 20,1% du nombre total des unités informelles.

Le secteur informel de la construction, contenant près de 77 000 unités de production, vient en dernière position avec 6,2% uniquement de l'effectif total des unités informelles.

2.1- Caractéristiques des unités de production informelles commerciales

L'analyse des caractéristiques des unités de production informelles fait ressortir qu'au niveau du secteur commercial, près de 72,8% des unités se trouvent en milieu urbain contre 27,2% en milieu rural. En outre, 50,5% de ces unités n'ont pas de local, et pour celles qui en possèdent, soit 48,5%, les conditions d'hygiène et d'assainissement sont insuffisantes : 78,7% d'entre elles n'ont pas d'eau potable et 79,5% ne sont pas reliées au réseau public des égouts. Par contre, 76,5% des unités disposent de l'électricité.

De même, les établissements informels localisés se caractérisent parfois par leur faible accès à certains équipements nécessaires à la bonne marche des affaires. Ainsi, près de 79,5% des unités de l'informel commercial localisé ne disposent pas de téléphone et 99,7% n'ont pas de télécopie.

L'accès aux nouvelles technologies reste également très limité : à peine 0,2% des unités informelles commerciales localisées disposent d'un ordinateur.

Pour ce qui est de la relation avec l'administration des impôts et avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'immense majorité (99,6%) des unités opérant dans le secteur informel commercial n'est pas affiliée à la CNSS, et une forte proportion de ces unités n'est enregistrée ni à la patente (71,0%) ni au registre de commerce (84,1%).

2.2- Caractéristiques des unités de production informelles industrielles

Près de 64,0% des unités de production informelles industrielles (y compris l'artisanat et la pêche) sont installées en zones urbaines contre 36,0% en zones rurales. De même, un peu moins de la moitié (47,4%) de ces unités exercent leur activité à domicile contre 39,2% dans des lieux de travail bien localisés. Les données de l'enquête montrent également que 13,4% des unités informelles manufacturières ne disposent pas de local : elles exercent leur activité sur la voie publique, sur des étals fixes dans les rues ou en circulant sur plusieurs places publiques.

En ce qui concerne les caractéristiques des locaux des unités opérant dans le secteur informel industriel, environ 74,0% ne disposent pas d'eau potable, 78,1% ne sont pas raccordés au réseau des égouts et 83,9% ne disposent pas de téléphone. Aussi, aucune unité industrielle de l'échantillon enquêté n'a déclaré disposer d'un ordinateur.

Par contre, la grande majorité (82,6%) des unités du secteur informel industriel localisé ont de l'électricité.

Parallèlement, l'enquête révèle que respectivement 79,9% et 88,6% des unités de production informelles industrielles ne sont enregistrées ni à la patente, ni au registre de commerce. Pour ce qui est de l'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale, presque la totalité (98,8%) des unités de ce secteur y échappe.

2.3- Caractéristiques des unités de production informelles opérant dans le secteur des services (hors commerce)

Pour cette catégorie d'unités, environ 74,6% sont installées en zones urbaines et seules 33,5% disposent d'un local.

Concernant l'équipement des locaux des unités de ce secteur, environ 59,4% disposent de l'eau potable, 51,3% sont raccordés au réseau d'égout et 87,7% et 23,7% ont respectivement accès à l'électricité et au téléphone.

De même, les unités localisées de ce secteur sont relativement les plus équipées en ordinateurs, avec un taux de 2,1%. Comme pour les autres secteurs d'activité économique, le niveau de ce taux prouve, si besoin est, le faible accès des unités informelles aux nouvelles technologies.

Concernant leur rapport avec l'administration publique, environ 10,3% de ces unités localisées sont inscrites au registre de commerce, 17,7% ont le numéro de patente et seulement 1,9% sont affiliées à la CNSS.

2.4- Caractéristiques des unités de production informelles de la construction

Plus des trois quarts (77,0%) des unités de production informelles de la construction se trouvent dans les villes contre 23,0% dans les campagnes. L'immense majorité (94,1%) de ces unités ne disposent pas de local.

Concernant les unités informelles localisées de la construction, 87,3% disposent de l'électricité et 22,0% du téléphone.

S'agissant des liens institutionnels que les unités informelles de la construction entretiennent avec les pouvoirs publics, 99,2% de ces

unités ne sont pas affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale, 98,1% ne figurent pas au registre de commerce et 96,5% ne disposent pas de numéro de patente.

Il semble donc que c'est dans le secteur de la construction que le "degré d'informalité", mesuré ici par le taux du non-enregistrement aux différents registres administratifs, est le plus élevé. Il s'agit évidemment de petits tacherons bien connus par leurs travaux aux chantiers et dont l'essentiel de leurs services est tourné vers la satisfaction des besoins des ménages en construction.

III. Taille des unités informelles et secteurs d'activité économique

L'examen du tableau 1.6 ci-après donnant la répartition des unités de production selon la taille (en termes d'emploi) et les secteurs d'activité économique met en relief la prédominance des unités à un seul emploi qui représentent, à elles seules, 70,5 % de l'ensemble des unités informelles, celles employant deux personnes viennent en seconde position, avec un taux de 18,7%. Les unités à plus grand nombre d'employés sont peu représentées : 6,0% et 4,8% respectivement pour trois et quatre emplois et plus.

L'examen de la répartition des unités informelles selon leur activité principale et leur taille fait également ressortir des particularités intrinsèques plus ou moins nuancées, en dépit de la similitude des structures affichées par chacun des différents secteurs d'activité en termes de strates d'emplois.

En effet, les unités de production informelles employant un seul actif sont pratiquement dominantes au niveau de tous les secteurs d'activité, mais leur poids diffère sensiblement d'un secteur à l'autre.

Si les unités employant un seul actif occupé représentent respectivement près de 57,9% et 64,8% de l'effectif total des unités relevant des deux secteurs de l'industrie et de la construction, elles constituent, par contre, près des trois quarts de l'effectif des unités opérant respectivement dans le commerce et réparation (74,7%) et dans les services (74,1%).

Cependant, en ce qui concerne les unités informelles employant deux actifs occupés, les résultats de l'enquête révèlent le poids relativement élevé des unités industrielles (22,0%) et de la construction (21,5%) et ce, comparativement à celui du commerce et réparation qui se situe à 18,1% et à celui des services approchant 16,2%.

Ce même profil de répartition caractérise également les unités employant 3 et 4 actifs occupés et plus. Celles-ci constituent respectivement 10,8% et 9,3% des unités opérant dans le secteur industriel, alors qu'elles ne dépassent pas respectivement 4,3% et 2,9% dans le secteur du commerce et réparation, 5,5% et 4,2% dans celui des services.

Ces deux derniers secteurs, de par la nature de leurs activités et la prédominance des unités informelles individuelles (avec un seul actif occupé), ne sont pas de grands utilisateurs de main-d'œuvre et ce, contrairement aux unités informelles industrielles qui font généralement appel à plus de main-d'œuvre. Dans ce secteur, il est bien admis que la production est positivement corrélée à l'emploi.

Tableau 1.6 : Répartition des unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique et la taille de l'unité

Taille de l'unité		Secteurs d'activité économique				Total
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Services	
Un emploi	Effectif	149 332	49 867	486 290	183 606	869 095
	% ligne	17,2	5,7	56,0	21,1	100,0
	% colonne	57,9	64,8	74,7	74,1	70,5
Deux emplois	Effectif	56 563	16 519	11 715	40 033	230 930
	% ligne	24,5	7,1	51,0	17,3	100,0
	% colonne	22,0	21,5	18,1	16,2	18,7
Trois emplois	Effectif	27 880	4 504	27 993	13 637	74 014
	% ligne	37,7	6,1	37,8	18,4	100,0
	% colonne	10,8	5,9	4,3	5,5	6,0
Quatre emplois et plus	Effectif	23 944	6 025	18 802	10 430	59 201
	% ligne	40,5	10,2	31,8	17,6	100,0
	% colonne	9,3	7,8	2,9	4,2	4,8
Total	Effectif	257 719	76 915	650 900	247 706	1 233 240
	% ligne	20,9	6,2	52,8	20,1	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

IV. Unités de production informelles et statuts dans la profession des patrons

L'examen des unités de production informelles, réparties selon le statut dans la profession des patrons, montre d'emblée la prédominance incontestable des indépendants (ou travailleurs pour leur compte propre). Certes, plus de 997 000 unités informelles, soit 80,9%, sont réduites aux patrons travaillant seuls pour leur propre compte, n'employant parfois que des apprentis ou des aides familiales (Cf. tableau 1.7).

En ce qui concerne les unités informelles détenues par les employeurs, c'est-à-dire celles faisant appel à des salariés, elles constituent près de 131 000 unités, soit 10,6% de l'effectif total des unités informelles.

Les unités dirigées par les associés sont, quant à elles, au nombre de 105 000 unités, soit 8,5% du nombre total des unités informelles exerçant leur activité sur le territoire national.

4.1- Caractéristiques des unités de production informelles détenues par des indépendants

Plus de la moitié (55,1%) des unités de production informelles détenues par les indépendants ou les travailleurs pour leur propre compte opèrent dans le secteur du commerce contre 19,9% dans l'industrie et 19,6% dans les services. Il y a également lieu de signaler que seulement 5,4% des indépendants travaillent dans le secteur de la construction.

D'ailleurs, l'une des caractéristiques essentielles de cette catégorie d'unités informelles réduites à une seule personne employant parfois des aides familiales et des apprentis, c'est qu'elles ne disposent pas, dans plus de la moitié des cas (51,6%), de locaux à usage professionnel proprement dit. Elles opèrent sur la voie publique ou sont ambulantes. Aussi, près de 70,0% d'entre elles se trouvent en milieu urbain contre 30,0% en milieu rural.

Aussi, faut-il signaler que la grande majorité (91,6%) des indépendants ont uniquement compté sur eux-mêmes pour fonder leurs propres unités informelles contre 3,8% ayant recouru à une autre personne de la famille pour créer leurs entreprises. L'appui extérieur institutionnel est pratiquement inexistant dans le secteur informel.

En outre, 37,5% des indépendants ont cherché d'abord à travailler comme salariés, mais sans succès, ce qui les a alors amenés à créer leurs propres unités informelles.

Par ailleurs, ceux qui ont choisi de travailler pour leur propre compte, dès le départ de leur entrée dans la vie active, représentent 20,9% de l'effectif total des unités détenues par les indépendants contre 19,4% ayant initialement travaillé comme salariés et ont, par la suite, décidé de fonder leurs propres unités en vue d'obtenir un meilleur revenu.

Les unités informelles appartenant aux indépendants, ayant poursuivi le cursus professionnel de leurs parents, sont au nombre de 139 700 unités, soit 14,0% de l'effectif total des unités détenues par les indépendants.

S'agissant de leur relation avec l'administration, les unités de production informelles détenues par les indépendants sont rarement enregistrées à la patente et au registre de commerce. Ces formes de réglementation ne sont respectées que par 18,2% d'entre elles pour la patente, voire 9,3% seulement pour le registre de commerce.

4.2- Caractéristiques des unités de production informelles détenues par des employeurs

Près de 83,0% des unités de production informelles détenues par les employeurs ("employeurs informels"), se trouvent en milieu urbain contre uniquement 17,0% en milieu rural. Mais, contrairement aux unités de production détenues par les indépendants où une forte majorité est dépourvue de local, près de 70,8% des employeurs informels opèrent dans des établissements bien situés et connus de la clientèle.

En plus, 30,4% de ce genre d'unités exercent leur activité dans le secteur des industries de transformation (y compris l'artisanat) contre le tiers (32,6%) dans le commerce et réparation, 22,7% dans les services, et 14,3% dans le secteur de la construction.

Ainsi, les unités informelles détenues par les employeurs présentent une structure distincte de celle des indépendants. Le poids des employeurs informels dans l'industrie et l'artisanat est supérieur (30,4%) à celui enregistré par les indépendants (19,9%).

Dans le même ordre d'idées, les employeurs dans le secteur de la construction affichent un poids supérieur (14,3%) à celui des indépendants (5,4% seulement).

La proportion des unités informelles opérant dans le "commerce et réparation" passe de 32,6% au niveau des employeurs informels à 55,1% parmi les indépendants, soit une hausse de 22 points. Il semble donc que les employeurs opèrent davantage dans les deux secteurs d'activité économique "commerce et réparation" et "industrie et artisanat" (soit environ 63,0% des employeurs informels) alors que le domaine d'intérêt par excellence des indépendants est le commerce.

Par ailleurs, 84,0% de l'effectif total des unités informelles détenues par les employeurs ont été créées par les chefs d'unités eux-mêmes sans recourir à autrui, contre 5,6% qui, au moment de la création de leur unité, ont recouru à des personnes apparentées.

Les employeurs ayant bénéficié, au moment de la création de leur unité informelle, d'un appui extérieur au cercle familial, représentent moins de 2,0% de l'effectif total des employeurs informels.

Compter sur soi et être indépendant d'autrui est la règle générale qui prévaut chez les patrons des unités de production informelles. Les résultats de l'enquête corroborent ce constat puisque plus de 38,0% des patrons d'unités informelles ont préféré créer leur propre unité dès le début de leur activité contre 17,0%, qui ont pris cette décision après avoir échoué dans leur tentative de recherche d'un emploi salarial.

Les employeurs informels ayant poursuivi l'itinéraire de leurs parents comptent 18 360 unités, soit 14,0% de l'effectif total des unités détenues par les employeurs informels.

L'analyse de la relation entre ce genre d'unités de production informelles et l'administration révèle que près de la moitié (49,6%) d'entre elles a un numéro de patente, contrairement à celles détenues par les indépendants, où près de 81,8% n'en disposent pas.

En ce qui concerne le registre de commerce, près du tiers (32,7%) des unités informelles détenues par les employeurs y sont enregistrées, contre 9,3% uniquement de celles appartenant aux indépendants.

S'agissant de l'adhésion à la Caisse nationale de sécurité sociale, leurs comportements sont presque identiques puisque les résultats de l'enquête révèlent que l'écrasante majorité des indépendants (99,9%) et des employeurs informels (94,1%) n'est pas affiliée à la CNSS.

Enfin, la structure des unités de production informelles détenues par les associés, réparties entre les secteurs d'activité est presque identique à celle des indépendants (Cf. tableau 1.7).

Tableau 1.7 : Ventilation des unités de production informelles selon le statut dans la profession et les secteurs d'activité économique

Statut professionnel		Secteurs d'activité économique				Total
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Services	
Indépendant	Effectif	198 628	53 426	549 811	195 309	997 174
	% ligne	19,9	5,4	55,1	19,6	100,0
	% colonne	77,1	69,5	84,5	78,9	80,9
Employeur	Effectif	39 757	18 773	42 475	29 787	130 792
	% ligne	30,4	14,3	32,6	22,7	100,0
	% colonne	15,4	24,4	6,6	12,0	10,6
Associé	Effectif	19 334	4 716	58 614	22 610	105 274
	% ligne	18,4	4,5	55,6	21,5	100,0
	% colonne	7,5	6,1	9,0	9,1	8,5
Total	Effectif	257 719	76 915	650 900	247 706	1 233 240
	% ligne	20,9	6,2	52,8	20,1	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

V. Unités de production informelles selon le type de local où elles exercent leur activité

Il est communément admis que la difficulté d'obtenir un local pour l'exercice d'une activité économique constitue l'une des principales entraves au développement du secteur informel localisé. Les patrons informels se trouvent ainsi confrontés, dès le commencement de leur vie "entrepreneuriale", à la difficulté d'obtenir des locaux adaptés à l'usage professionnel.

La plupart des activités de ces unités de production informelles se déroulent dans des petits locaux précaires ne bénéficiant ni de l'espace suffisant, ni des aménagements, ni des équipements qui leur sont nécessaires, tels que l'eau, l'électricité, les égouts, le téléphone, etc.

Le tableau 1.8, ci-après, donne les résultats de l'enquête sur les unités de production informelles réparties selon le type de local et la nature de l'activité exercée. Ainsi, près de la moitié (48,0%) des chefs d'unités informelles exercent leur activité économique sans disposer d'un local proprement dit, et 11,1% sont installés à domicile. En d'autres termes, 59,1% des unités informelles ne disposent pas d'un local, bien situé et bien défini géographiquement, destiné à l'exercice de leur activité économique. Pour y pallier, elles circulent dans les rues ou entre les souks, aménagent des lieux d'activité dans des maisons destinées en fait à l'habitat et non à l'exercice des activités économiques ou disposent d'emplacements fixes sur la voie publique. Par contre, les unités de production informelles opérant dans des locaux "professionnels" constituent 40,9% de l'effectif total des unités informelles.

Tableau 1.8 : Répartition des unités de production informelles selon le type de local et les secteurs d'activité économique

Type de local		Secteurs d'activité économique				Total
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Services	
A domicile	Effectif	122 271	-	6 235	8 260	136 766
	%ligne	89,4	-	4,6	6,0	100,0
	%colonne	47,4	-	1,0	3,3	11,1
Sans local	Effectif	34 454	72 395	328 993	156 567	592 409
	%ligne	5,8	12,2	55,5	26,4	100,0
	%colonne	13,4	94,1	50,5	63,2	48,0
Avec local	Effectif	100 994	4 520	315 672	82 879	504 065
	%ligne	20,0	0,9	62,6	16,4	100,0
	%colonne	39,2	5,9	48,5	33,5	40,9
Total	Effectif	257 719	76 915	650 900	247 706	1 233 240
	%ligne	20,9	6,2	52,8	20,1	100,0
	%colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

La distribution des unités de production informelles selon la nature de l'activité et le type de local fait ressortir des structures très différenciées. En effet, dans le secteur de la construction, presque la totalité des unités, soit 94,1%, ne dispose pas de local.

Ce constat semble confirmer la thèse selon laquelle les unités de production informelles du secteur "construction" opèrent essentiellement au sein des chantiers de construction ; les patrons de ces chantiers sont généralement connus et contactés directement à domicile.

Les clients s'adressent par conséquent non pas à des entreprises en bonne et due forme mais à des artisans (mâalmins) qui, après avoir négocié avec le client les conditions du travail, font appel aux ouvriers occasionnels pour la concrétisation du projet.

Par ailleurs, le secteur industriel informel (y compris l'artisanat) affiche une structure différente de celle présentée par la "construction". Sur l'ensemble des unités de production informelles industrielles, 47,4% sont installées à domicile et 39,2% exercent leur

activité manufacturière dans des établissements, tandis que 13,4% seulement des chefs d'unités informelles exercent leur activité industrielle sans disposer d'un local. En d'autres termes, 60,8% des unités industrielles ne disposent pas de local professionnel bien situé et connu par les clients.

Les unités de production informelles opérant dans le commerce et réparation présentent une structure différente de celle des unités des autres secteurs de l'informel, puisqu'elles sont réparties à parts égales entre celles qui ne disposent pas d'un local (50,5%) et celles qui en disposent (48,5%).

Par contre, les unités installées à domicile ont un poids pratiquement négligeable, se situant à hauteur de 1,0% de l'effectif total des unités informelles commerciales.

D'un autre côté, l'analyse de la répartition des unités de production informelles, selon le type de local et la taille de l'unité, montre que 56,5% des unités d'un seul actif occupé ne disposent pas de local, contre 31,5% qui sont installées dans des locaux (Cf. tableau 1.9).

S'agissant des unités à deux employés, une forte proportion (59,6%) dispose d'un local, 31,0% n'en disposent pas et 9,4% exercent à domicile. Ces proportions sont évaluées respectivement à 71,0%, 20,1% et 8,9% pour les unités à trois employés.

Enfin, 68,2% des unités informelles, employant quatre actifs occupés et plus, exercent leur activité dans des locaux à usage professionnel proprement dit, contre 26,0% qui n'en disposent pas et 5,8% qui sont installées à domicile.

Ainsi, plus l'unité de production fait appel à plus d'emplois, plus elle est dans l'obligation de se faire connaître par les clients, et partant, d'exercer son activité dans un local géographiquement identifié.

Tableau 1.9 : Unités de production informelles selon le type de local et la taille de l'unité

Taille de l'unité		Type de local			Total
		Avec local	Sans local	A domicile	
Un emploi	Effectif	273 484	490 649	104 962	869 095
	% ligne	31,5	56,5	12,1	100,0
	% colonne	54,3	82,8	76,8	70,5
Deux emplois	Effectif	137 693	71 499	21 738	230 930
	% ligne	59,6	31,0	9,4	100,0
	% colonne	27,3	12,1	15,9	18,7
Trois emplois	Effectif	52 517	14 877	6 620	74 014
	% ligne	71,0	20,1	8,9	100,0
	% colonne	10,4	2,5	4,8	6,0
Quatre emplois et plus	Effectif	40 371	15 384	13 446	59 201
	% ligne	68,2	26,0	5,8	100,0
	% colonne	8,0	2,6	2,5	4,8
Total	Effectif	504 065	592 409	136 766	1 233 240
	% ligne	40,9	48,0	11,1	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

VI. Unités de production informelles selon le sexe des chefs d'unités

L'écrasante majorité des unités de production informelles est détenue par des hommes ; tel est le constat établi par les données de l'enquête sur le secteur informel. En effet, sur les 1 233 240 unités de production informelles exerçant sur le territoire national, plus d'un million d'unités (1 080 396), soit 87,6%, sont dirigées par des hommes, contre 12,4% uniquement ayant des femmes à leur tête.

Cependant, une analyse plus fine, qui tient compte des secteurs d'activité économique, fait ressortir des nuances significatives quant à la proportion des femmes dans la gestion réelle des affaires au niveau du secteur informel. Ainsi, dans le secteur manufacturier

(y compris l'artisanat), la proportion d'unités informelles détenues par les femmes est de 37,0%.

Il est communément admis que les activités industrielles, dirigées par des femmes-entrepreneurs, sont généralement celles du textile, particulièrement le travail des tapis, de la broderie et de l'habillement (couture traditionnelle).

Pour ce qui est du secteur des services (hors commerce), la proportion d'unités informelles dirigées par des entrepreneurs de sexe féminin est de 10,2%. Ce taux chute toutefois à 4,9% dans le secteur du commerce et il est pratiquement négligeable dans le secteur de la construction. Vu la nature complexe de ses activités, ce secteur n'attire pas jusqu'à présent les femmes - entrepreneurs.

Une lecture verticale des données du tableau 1.10, ci-après, fait apparaître la prédominance des femmes - entrepreneurs au sein des unités de production informelles industrielles ; soit 95 452 unités, représentant près des deux tiers (62,5%) de l'effectif des unités informelles dirigées par les femmes. Elles sont suivies par les unités commerciales qui attirent 20,7% des femmes et les services qui viennent en troisième position avec 16,5%.

Les unités informelles dirigées par les hommes présentent, par contre, une structure différente de celle des unités détenues par les femmes. En effet, la grande majorité (57,3%) des unités dirigées par les hommes opèrent dans le commerce et la réparation, les services viennent en deuxième position (20,6%) et 15,0% relèvent du secteur industriel.

D'un autre côté, l'examen de la répartition des chefs d'unités informelles selon le sexe et la taille de l'unité fait ressortir que les femmes - entrepreneurs sont assez présentes, et ce, malgré leur poids relativement faible. Sur les 869 095 unités informelles d'un seul

actif occupé, 119 504 sont dirigées par des femmes, soit 13,8% du nombre total d'unités de ce groupe (cf. tableau 1.11). En outre, 10,1% des femmes sont à la tête d'unités informelles à trois actifs occupés. Elles représentent toutefois 6,9% des patrons d'unités à quatre emplois et plus. Ainsi, la proportion la plus élevée d'unités informelles dirigées par les femmes se trouve dans les unités ayant un seul emploi.

Tableau 1.10 : Unités de production informelles selon le sexe du chef de l'unité et les secteurs d'activité économique

Secteurs d'activité		Sexe du chef de l'unité informelle		Total
		Masculin	Féminin	
Industrie et artisanat	Effectif	162 267	95 452	257 719
	% ligne	63,0	37,0	100,0
	% colonne	15,0	62,5	20,9
Commerce et réparation	Effectif	619 326	31 574	650 900
	% ligne	95,2	4,9	100,0
	% colonne	57,3	20,7	52,8
Services	Effectif	222 464	25 242	247 706
	% ligne	89,8	10,2	100,0
	% colonne	20,6	16,5	20,1
Construction	Effectif	76 339	576	76 915
	% ligne	99,3	0,7	100,0
	% colonne	7,1	0,4	6,2
Total	Effectif	1 080 396	152 844	1 233 240
	% ligne	87,6	12,4	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

A partir de ce constat, l'on peut déduire que plus l'unité de production informelle se structure et s'organise, en faisant appel à plus d'emplois, plus la présence de femmes - entrepreneurs est bien faible par rapport à celle des hommes - entrepreneurs.

Tableau 1.11 : Unités de production informelles selon le sexe du chef de l'unité et la taille de l'unité

Taille de l'unité		Sexe du chef de l'unité		Total
		Masculin	Féminin	
Un emploi	Effectif	749 591	119 504	869 095
	% ligne	86,2	13,8	100,0
	% colonne	69,4	78,2	70,5
Deux emplois	Effectif	209 150	21 780	230 930
	% ligne	90,6	9,4	100,0
	% colonne	19,4	14,3	18,7
Trois emplois	Effectif	66 534	7 480	74 014
	% ligne	89,9	10,1	100,0
	% colonne	6,2	4,9	6,0
Quatre emplois et plus	Effectif	55 121	4 080	59 201
	% ligne	93,1	6,9	100,0
	% colonne	5,0	2,7	4,8
Total	Effectif	1 080 396	152 844	1 233 240
	% ligne	87,6	12,4	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

VII. Unités de production informelles et âge du chef de l'unité

Le tableau 1.12 ci-après donne la répartition des patrons d'unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique et l'âge. Il en ressort que les chefs d'unités informelles sont d'une manière générale relativement jeunes. En effet, près des deux tiers des patrons (64,7%) ont moins de 45 ans. Dans cette frange d'entrepreneurs informels, ceux qui ont moins de 35 ans sont relativement majoritaires avec plus de 35% de l'effectif total des patrons. Les chefs d'unités informelles dont l'âge est compris entre 35 et 44 ans constituent 29,4%. Quant aux chefs des unités informelles âgés de 60 ans et plus, ils représentent 11,5% de l'effectif total des entrepreneurs informels.

Selon les secteurs d'activité économique, la catégorie d'unités de production informelles, dirigées par les personnes âgées de 60 ans et plus, représente 13,6% de l'effectif total des unités informelles commerciales. Ce taux chute à 4,2% pour la construction, et se situe respectivement à 11,1% et 8,8% au niveau des services et de l'industrie et l'artisanat.

Il est à noter que dans le secteur de la construction, les unités de production informelles dirigées par des patrons âgés de 35 à 59 ans, sont prédominantes, avec 67,1% de l'effectif total des unités informelles de la construction. Cette proportion atteint 53,5% des unités informelles dans le secteur des services, 53,6% dans le commerce et réparation et 47,8% au niveau du secteur industriel. Ce dernier secteur reste cependant marqué par la proportion la plus élevée (43,4%) des patrons âgés de moins de 35 ans comparativement aux autres secteurs.

Tableau 1.12 : Unités de production informelles selon l'âge du chef de l'unité et les secteurs d'activité économique

Age (en ans)		Secteurs d'activité économique				
		Industrie et artisanat	Commerce et réparation	Construction	Services	Ensemble
Moins de 35 ans	Effectif	111 781	213 358	22 076	87 736	434 951
	% ligne	25,7	49,1	5,1	20,2	100,0
	% colonne	43,4	32,8	28,7	35,4	35,3
35-44 ans	Effectif	74758	186 052	28 829	72 375	362 014
	% ligne	20,7	51,4	8,0	20,0	10,0
	% colonne	29,0	28,6	37,5	29,2	29,4
45-59 ans	Effectif	48 493	162 711	22 792	60066	294 062
	% ligne	16,5	55,3	7,8	20,4	100,0
	% colonne	18,8	25,0	29,6	24,3	23,8
60ans et plus	Effectif	22 687	88 779	3 218	27 529	142 213
	% ligne	16,0	62,4	2,3	19,4	100,0
	% colonne	8,8	13,6	4,2	11,1	11,5
Total	Effectif	257 719	650 900	76 915	247 706	1 233 240
	% ligne	20,9	52,8	6,2	20,1	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Analysées selon leur taille (en termes d'emplois) et l'âge de leurs patrons, les unités de production informelles sont principalement dirigées par des jeunes. Les unités détenues par les patrons de moins de 45 ans constituent, en effet, près des deux tiers (64,7%) de l'effectif des unités informelles et ce, au niveau de toutes les catégories d'unités classées selon leur taille (cf. tableau 1.13 ci-après).

Les unités dirigées par les chefs dont l'âge est compris entre 45 et 59 ans représentent près du quart de l'effectif dans chacune des trois catégories d'unités employant un, deux et trois actifs occupés. Par contre, les unités de quatre actifs occupés et plus, dont les patrons appartiennent à cette même tranche d'âges représentent près du tiers (32,5%).

Les unités détenues par les jeunes patrons de moins de 35 ans ne dépassent guère le quart (24,2%) de l'effectif des unités employant quatre actifs et plus, et ce, contrairement aux unités informelles des autres strates d'emplois où la proportion de cette tranche d'âges est relativement plus élevée, particulièrement chez les unités d'un seul actif occupé, avec une part de 37,0%. Il est également utile de noter que parmi ce dernier type d'unités, qui sont très majoritaires dans le commerce, 65,7% ont des patrons âgés de moins de 45 ans.

Tableau 1.13 : Unités de production informelles selon l'âge de leurs chefs et la taille de l'unité

Age des chefs des unités (en ans)		Taille de l'unité				
		Un emploi	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	Total
Moins de 35 ans	Effectif	321 724	74 345	24 546	14 336	434 951
	% ligne	74,0	17,1	5,6	3,3	100,0
	% colonne	37,0	32,2	33,2	24,2	35,3
35-44 ans	Effectif	249 717	69 300	22 248	20 749	362 014
	% ligne	69,0	19,1	6,2	5,7	100,0
	% colonne	28,7	30,0	30,1	35,1	29,4
45-59 ans	Effectif	196 676	58 502	19 666	19 218	294 062
	% ligne	66,9	19,9	6,7	6,5	100,0
	% colonne	22,6	25,3	26,6	32,5	23,8
60 ans et plus	Effectif	100 978	28 783	7 554	4 898	142 213
	% ligne	71,0	20,2	5,3	3,4	100,0
	% colonne	11,6	12,5	10,2	8,3	11,5
Total	Effectif	869 095	230 930	74 014	59 201	1 233 240
	% ligne	70,5	18,7	6,0	4,8	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES PROPRIETAIRES D'UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES

Cette partie décrit le profil des ménages et des individus propriétaires d'unités de production informelles. Le premier but est de déterminer les caractéristiques de type socio-démographique, qui favorisent ou qui freinent le développement de l'emploi informel indépendant. Le second est de dégager le profil des ménages et des actifs occupés "informels" du point de vue diversification des sources de revenu et opportunités d'emploi.

La première section traite les raisons sociales et économiques à la base de l'établissement des individus à leur propre compte au secteur informel. Elle permet de décrire l'intensité du lien existant entre le chômage et l'option pour l'auto emploi au secteur informel. La seconde section montre que la composition démographique et socio professionnelle des ménages propriétaires d'unités informelles reflète l'existence de stratégies familiales d'activité économique des membres les moins compétitifs sur le marché de travail formel et d'indépendance des revenus éventuellement générés par l'activité salariée.

La description des caractéristiques des ménages propriétaires d'unités informelles traduit en fait l'horizon familial des personnes établies à leur propre compte au secteur informel. L'aptitude, la prédisposition ainsi que les contraintes familiales et/ou sociales des individus au statut de chef d'unité informelle devraient jouer un rôle fondamental dans la viabilité et la valorisation des emplois indépendants de type familial.

C'est pour cette raison que la troisième section dresse le profil des individus chefs d'unités informelles et analyse les déterminants de l'option pour ce statut. L'objet est de hiérarchiser la contribution des facteurs familiaux et individuels à la formation du choix de statut

d'indépendant ou d'employeur au secteur informel. Des éléments de réponse, relatifs aux facteurs favorisant la diffusion du secteur informel, sont formulés par la suite à travers la synthèse des caractéristiques individuelles et familiales liées à l'option des actifs occupés pour le statut de chef d'unité informelle. Cette synthèse est basée sur une modélisation de l'option des actifs occupés pour le statut de chef d'unité informelle versus l'exercice d'un emploi salarié.

I. Les mobiles de l'auto emploi au secteur informel

En un temps où l'accès à un emploi salarié exige, entre autres, de longs délais de recherche, un certain niveau d'études, une formation et/ou une expérience professionnelle, l'alternative d'exercer un emploi pour propre compte (auto-emploi), au moins au secteur informel, est relativement forte. Sur les 1,23 million de propriétaires ou dirigeants d'unités informelles, 34,3% adoptent ce statut socio-professionnel faute d'opportunités d'emploi salarié. D'autres raisons comme le goût pour exercer un travail indépendant (22,9%), la recherche d'un meilleur revenu (20,8%) et la tradition familiale (14,2%) expliquent l'option pour cette forme d'auto emploi. Ces proportions diffèrent selon les caractéristiques socio-démographiques et les aptitudes individuelles des actifs occupés à la tête d'unités informelles (tableau 1 en annexe).

1.1- Profil démographique et recours à l'auto-emploi informel

Comme le chômage sévit essentiellement parmi les jeunes actifs, le recours à l'auto-emploi informel, faute d'un emploi salarié, est noté auprès des 3/4 d'enfants (moins de 15 ans) dirigeants d'unités informelles, suivis des "15 à moins de 20 ans" (51,1%), des "20 à moins de 25 ans" (44,0%), des "25 à moins de 30 ans" (40,6%) et des "30 à moins de 35 ans" (41,1%). Cette incidence diminue au fur et à mesure que l'âge s'élève. Elle n'est que de 19,0% pour les chefs d'unités informelles à la fin de leur vie active, les "65 à moins de 70 ans" (graphiques 2.1 et 2.2).

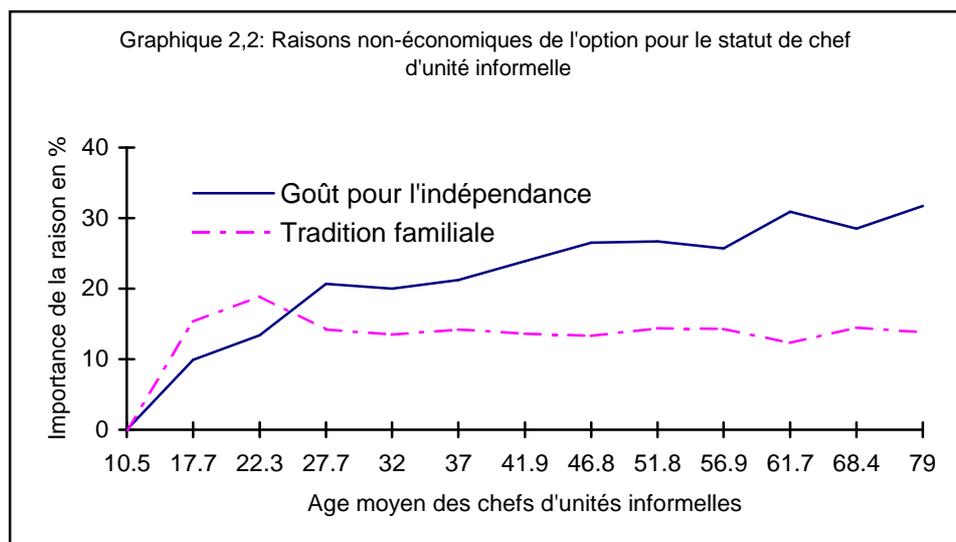
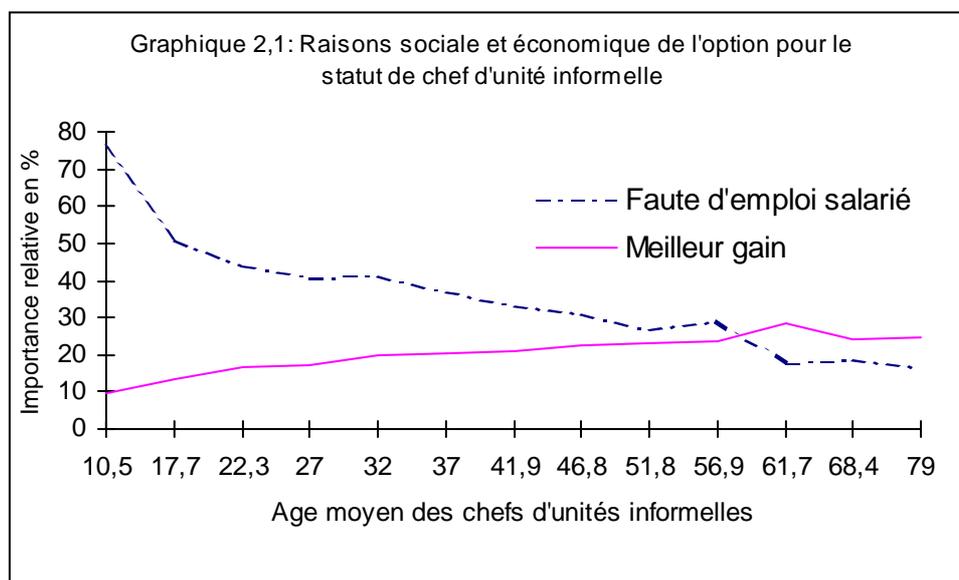
L'incidence des raisons de l'option pour le statut de chef d'unité informelle, tels que "la recherche d'un meilleur revenu" et "le goût pour le statut d'indépendant", ne dépasse la moyenne nationale qu'après l'âge de 40 ans. C'est d'ailleurs ce qui fait que l'âge moyen des dirigeants d'unités informelles est relativement plus bas pour ceux qui sont contraints à travailler dans le secteur informel, faute d'emploi salarié dans le secteur formel (38,1 ans) que pour le reste des indépendants établis au secteur informel pour d'autres raisons comme la recherche d'un meilleur revenu (42,9 ans) et le désir d'indépendance (43,7 ans).

En raison de leur impact sur la division du travail selon le genre et sur les charges familiales et domestiques, le sexe et le statut matrimonial influent aussi sur le choix du secteur informel comme alternative au travail salarié. Les hommes dirigeants d'unités informelles le sont à raison de 35,1% contre 28,5% pour les femmes. Les statuts de célibataire (44,0%) et de divorcé (44,9%) sont les plus confrontés à une telle situation ; la référence étant faite aux mariés (31,1%) et aux veufs (32,8%). Concernant le lien de parenté avec le chef de ménage, le recours à un travail indépendant dans le secteur informel sous la pression du chômage prévaut parmi les descendants (42,3%) et les époux (ses) (43,2%) ainsi que parmi les frères et sœurs (39,5%) des chefs de ménages, données rappelant les difficultés d'insertion professionnelle des actifs les moins âgés.

Le recours au statut de chef d'unité informelle, faute d'emploi salarié, est relativement fréquent, dans des régions comme le Grand Casablanca (45,0%), Tadla-Azilal (44,1%), Doukkala-Abda (43,0%) et Taza-Al Hoceima-Taounate (39,3%), en comparaison avec le reste des régions. Dans de telles régions, l'emploi dans le secteur informel indépendant devrait offrir d'importantes opportunités de gain. C'est aussi dans de telles régions que la substitution du secteur informel au secteur organisé est relativement plus importante.

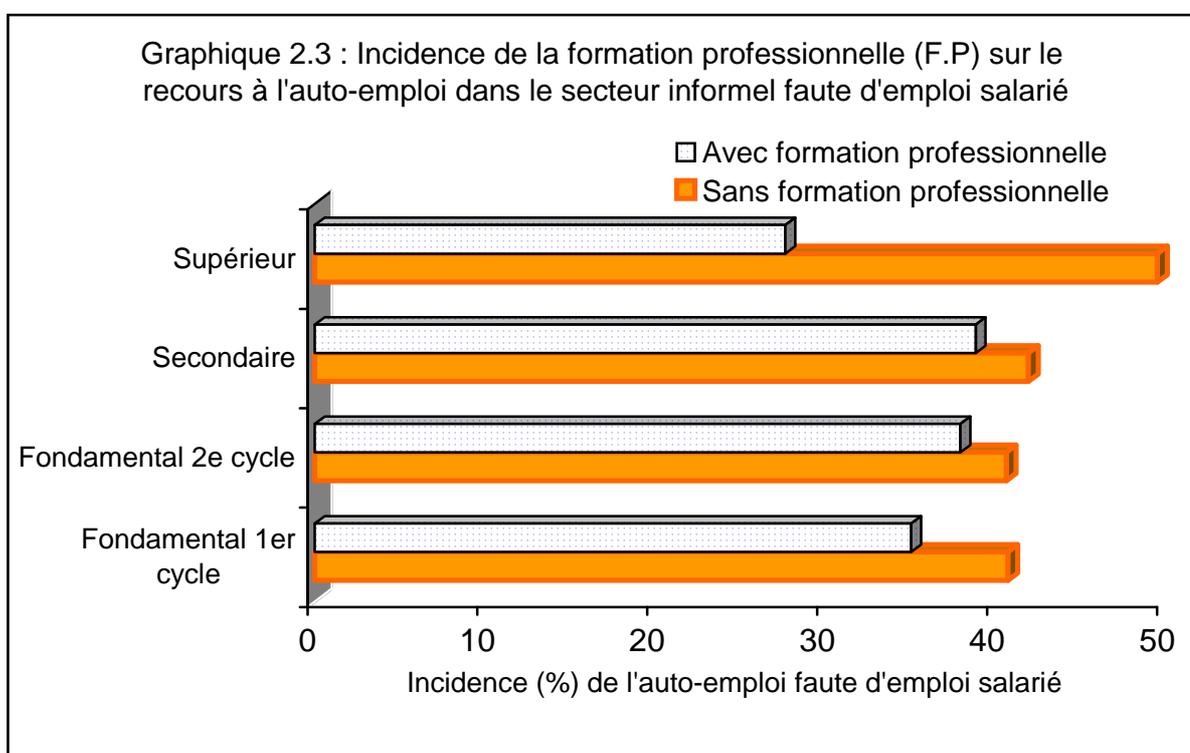
1.2- Aptitudes éducatives et professionnelles et recours à l'auto emploi informel

Différenciée selon l'aptitude à lire et à écrire une langue, l'incidence de la propension des personnes alphabétisées à "s'auto employer" au secteur informel (35,2%) est légèrement plus prononcée que celle observée pour les "non-alphabétisées"(33,3%).



Aussi, plus le niveau d'éducation s'élève, plus le recours à l'auto-emploi informel est important : pour les chefs d'unités informelles qui n'ont pas eu de formation professionnelle, cette incidence augmente de 33,6% pour les "sans niveau scolaire", à 40,8% pour le niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental, à 40,7% pour le deuxième cycle de l'enseignement fondamental, à 42,0% pour l'enseignement secondaire et à 49,6% pour le niveau d'études supérieures.

Concernant les chefs d'unités informelles ayant acquis une formation professionnelle, l'incidence en question est relativement limitée. Le fait de joindre la formation professionnelle à un niveau scolaire donné ramène cette incidence de 40,8% à 35,1% pour le premier cycle de l'enseignement fondamental, de 40,7% à 38,0% pour le deuxième cycle de l'enseignement fondamental, de 42,0% à 38,9% pour le niveau de l'enseignement secondaire et de 49,6% à 27,7% pour un niveau d'études supérieures.



En plus de cette propension à l'auto emploi au secteur informel faute d'opportunités d'emploi salarié, le goût pour le travail indépendant et la recherche d'un meilleur gain expliquent respectivement dans 33,1% et 25,0% des cas, le recours au secteur informel pour les lauréats des établissements d'études supérieures ayant renforcé leur cursus universitaire par une formation professionnelle. Ces proportions s'établissent respectivement à 23,7% et à 21,3% pour le niveau d'enseignement secondaire renforcé par une formation professionnelle.

Il découle de ce qui précède que "s'auto employer" au secteur informel faute d'emploi salarié est plus prononcé parmi les jeunes actifs et, dans une moindre mesure, parmi les actifs ayant investi dans leur cursus éducatif excepté ceux qui disposent d'un diplôme supérieur avec formation professionnelle. Les statuts matrimoniaux les moins contraignants en termes de charges familiales et normes sociales (célibataire et divorcé) favorisent aussi l'option pour "l'auto emploi" au secteur informel.

Il faut cependant noter que, l'auto emploi au secteur informel n'est attribuable au manque d'emplois salariés qu'à raison d'un cas sur trois (34,3%). Les deux tiers des cas d'auto emploi dans ce secteur sont imputables au goût pour le travail indépendant (22,9%), à la recherche d'un meilleur revenu (20,8%) et à la tradition familiale (14,2%).

Ces mobiles économiques et socio culturels pour l'emploi indépendant au secteur informel interfèrent avec les stratégies familiales de gain et d'emploi. La section suivante aborde cette dimension sur la base des caractéristiques des ménages propriétaires d'unités informelles.

II. Profil des ménages propriétaires d'unités informelles

Au niveau national, l'ensemble des unités de production informelles est possédée par 18,2% des ménages, soit une moyenne de près d'une unité informelle pour cinq ménages. Les ménages propriétaires de telles unités sont essentiellement résidents en milieu urbain (72,4%), ce qui fait qu'une proportion équivalente (71,6%) d'unités informelles est installée dans ce milieu. Le lien entre la possession d'une unité informelle et le profil du ménage propriétaire s'exprime à travers une série de facteurs traduisant les stratégies familiales de survie, de diversification des sources de revenu et d'insertion professionnelle de ses membres dans le marché de travail.

Le rôle de la famille en général et du ménage en particulier s'étend à la transmission du savoir-faire professionnel requis, de la culture de l'initiative privée, du goût du risque et de la connaissance du milieu professionnel à tout membre de la famille ayant opté pour la création d'unité informelle.

Les fonds de départ, la caution sur le marché de crédit ainsi que le réseau relationnel sont autant de contraintes susceptibles d'être surmontées grâce au rôle de l'entourage familial dans la création et/ou la rentabilisation des activités indépendantes de type informel. Ces facteurs sont d'une importance capitale dans la mesure où le système bancaire ne consacre qu'une ouverture timide sur le secteur informel.

L'objet de cette section est de décrire les caractéristiques familiales socio-démographiques et socio-économiques les plus associées à la possession d'une unité informelle. Il s'agit de repérer les facteurs qui contribuent au foisonnement des activités indépendantes informelles parmi les ménages. L'indicateur utilisé est le taux de ménages propriétaires d'au moins une unité informelle. Ce taux est égal à l'effectif des ménages ayant la caractéristique "i" et propriétaires d'au moins une unité informelle (noté m_{ci}), rapporté à l'effectif global des

ménages ayant la même caractéristique "i", propriétaires ou non-propriétaires d'unités informelles (noté M_{ci}) :

Ceci étant, les ménages qui enregistrent le taux le plus élevé de détention d'unités informelles présentent des caractéristiques spécifiques liées au milieu de résidence, à la composition démographique et socio-professionnelle, au capital physique des unités familiales et au profil socio démographique des chefs de ménages (Tableau 2.3 en annexe).

2.1- Répartition spatiale des ménages

A l'échelle nationale, la proportion des ménages ayant au moins une unité informelle est de 18,2%, soit 21,8% en milieu urbain et 12,7% en milieu rural. Ceci signifie que le revenu de près d'un ménage marocain sur cinq dépend, au moins en partie, des gains procurés par une activité indépendante exercée dans le secteur informel.

Les régions où le taux de ménages urbains propriétaires d'unités informelles est nettement supérieur à la moyenne urbaine (21,8%) sont Tanger-Tétouan (31,3%), Meknès-Fès-Tafilalet (29,5%), Chaouia-Ourdigha (28,8%), l'Oriental (24,4%), Marrakech-Tensift-Al-Haouz (24,3%) et Doukkala-Abda (24,2%).

Inversement, ce taux est inférieur à la moyenne urbaine dans l'axe constitué par Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (19,4%), le Chrarda-Béni Hssen (16,4%) et le Grand Casablanca (16,2%). Cet axe spatial est connu par ses potentialités économiques et sociales et par l'importance de son tissu économique en termes d'emploi salarié.

Concernant les zones rurales, ce taux dépasse la moyenne rurale (12,7%) aux régions de Doukkala-Abda (21,4%), du Grand Casablanca (20,0%), de l'Oriental (19,1%), de Chaouia-Ourdigha (18,1%) et de Tadla-Azilal (16,4%).

Prises dans leur ensemble, les régions où le secteur informel est plus répandu parmi les ménages sont Chaouia-Ourdigha (23,2%), Tanger-Tétouan (22,7%), l'oriental (22,5%) et Doukkala-Abda (22,5%). Dans d'autres régions comme Rabat-Salé- Zemmour-Zaër (14,4%), Tadla-Azilal (15,7%), le Grand Casablanca (16,3%), Souss-Massa-Draâ (15,5%) et Taza-Al-Hoceima-Taounate (11,2%), la proportion des ménages ayant au moins une unité informelle est relativement limitée.

Il en découle que le poids du secteur informel se modifie dans l'espace et qu'il est plus important dans les régions ayant peu bénéficié de l'investissement des secteurs public et privé dans les activités créatrices d'emploi salarié.

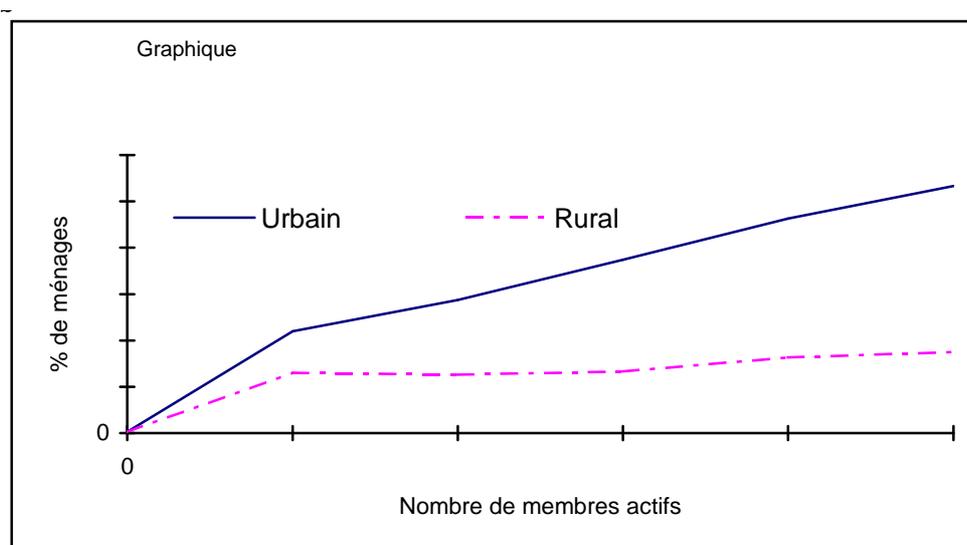
2.2- Composition démographique des ménages

En milieu urbain comme en milieu rural, la proportion des ménages propriétaires d'au moins une unité informelle s'élève avec la taille du ménage. A l'échelle nationale, cette proportion passe de 7,5% pour les ménages formés d'un seul membre à 27,9% pour les ménages composés de plus de onze membres. La même tendance est observée aux zones urbaines et aux zones rurales, avec des proportions qui passent respectivement de 9,2% à 45,3% et de 3,6% à 18,8%. Cette tendance montre que la probabilité qu'un ménage dispose d'une unité informelle augmente avec le nombre de membres susceptibles de diriger cette unité. Elle exprime en outre l'existence de stratégies familiales d'investissement pour "auto employer" les membres n'ayant pas réussi à s'intégrer dans le secteur organisé.

Deux indicateurs reflètent cette association entre le niveau de mobilisation des membres actifs du ménage et la possession d'une unité informelle. Lorsque le nombre de membres actifs par ménage passe de deux à cinq, le taux de ménages ayant au moins une unité informelle s'élève de 23,8% à 41,7% en milieu urbain et de 12,4% à

19,0% en milieu rural (graphique 4). A la fois cause et effet, la possession d'une unité informelle augmente le nombre d'actifs pourvus d'un travail. Une augmentation de la proportion des ménages propriétaires d'unités informelles de 28,7% à 53,3% dans les zones urbaines et de 12,6% à 17,5% dans les zones rurales s'accompagne d'une augmentation du nombre d'actifs occupés par ménage de deux à cinq.

L'ensemble de ces tendances montre que les structures démographiques et socio-professionnelles du ménage interagissent avec l'option de l'unité familiale pour l'investissement dans le secteur informel. Le rôle du ménage s'étend, dans ces conditions, à la fonction de mobilisation du potentiel actif dans des activités génératrices de revenu.



2.3- Capital physique des ménages

Le capital physique des ménages correspond à tous les avoirs et les acquis matériels susceptibles de contribuer au financement des fonds de base requis par la mise en place de l'unité informelle. Les

donations, les dons en espèces, les prêts, la propriété et la location du logement, les cautions ainsi que le niveau socio-économique du ménage sont autant de facteurs qui favorisent l'établissement des individus à leur propre compte aussi bien dans le secteur organisé que dans le secteur informel. Cependant, plus le capital physique du ménage est important, plus l'investissement dans le capital humain de ses membres est important, et plus les chances de leur insertion dans le segment du marché de travail salarié formel sont grandes. Autrement dit, l'exercice d'une activité informelle serait beaucoup plus associé à un niveau socio-économique moyen ou modeste.

En tout état de cause, en milieu urbain comme en milieu rural, les caractéristiques socio-économiques traduisant un cadre de vie décent sont, dans la quasi-totalité des cas, positivement associées à la propriété d'une unité informelle. En milieu urbain, la proportion de ménages ayant au moins une unité informelle est plus élevée parmi les unités familiales propriétaires de leurs logements (25,1%) que parmi les locataires (17,3%). Cette proportion s'élève aussi en fonction du nombre de pièces dans le logement. Elle va de 19,1% pour les ménages vivant dans un logement d'une seule pièce à 25,1% pour les ménages résidant dans un logement de cinq pièces.

Dans les zones rurales, cette proportion est aussi plus élevée parmi les ménages propriétaires de leur logement (13,0%) que parmi les locataires (10,6%) ; elle s'élève de 9,5% en cas de logement réduit à une seule pièce à 14,3% pour le cas de cinq pièces.

Cette tendance permet deux observations : D'une part, la propriété d'un logement signifie à la fois la disposition d'une caution éventuelle et la possibilité de la réduction des charges d'habitat. Les gains en termes d'accès au crédit et d'épargne découlant du statut de propriétaire d'un logement devraient favoriser la constitution des fonds susceptibles d'être investis dans le secteur informel. D'autre part, un nombre élevé de pièces au logement exprime à la fois une taille élevée du ménage, caractéristique associée à la propriété d'une

unité informelle, et à la disposition d'un espace susceptible d'être aménagé pour exercer une activité informelle.

Concernant les éléments de confort liés à un niveau socio-économique moyen ou aisé, ils ne semblent pas influencer la proportion de ménages urbains propriétaires d'une unité informelle. Cette proportion s'établit à 21,4% en cas d'accès à l'électricité, à 18,7% pour la disposition du téléphone, à 22,1% pour le cas de la télévision, à 18,7% pour l'antenne parabolique et à 20,9% pour la voiture. Ces proportions s'écartent peu de la moyenne urbaine (21,8%). La raison en est la large diffusion de ces équipements dans les zones urbaines.

Ce qu'il faut retenir de cette comparaison est qu'un niveau socio-économique décent ne décourage pas significativement le recours des ménages urbains à un emploi indépendant informel.

L'inverse de ce schéma est observé en milieu rural. Comparée à la moyenne rurale (12,7%), la proportion de ménages ruraux propriétaires d'unités informelles est positivement influencée par l'accès à l'électricité (16,0%), au téléphone (20,6%), à la télévision (16,6%), à l'antenne parabolique (18,5%) et surtout à la propriété d'une voiture (30,8%). Rappelons que les activités agricoles de culture, de plantation et d'élevage sont largement pratiquées par les ménages ruraux et qu'elles ne sont pas considérées comme des unités informelles pour des raisons liées à la définition du secteur informel et à la maîtrise de l'estimation des agrégats du secteur agricole.

Ceci étant, le lien formel entre la disposition d'éléments de confort et la propriété d'unités informelles en milieu rural permet de faire deux observations : La première concerne l'importance de l'apport de la diversification de l'économie rurale aux conditions de vie des ménages. La seconde est que la dépendance des populations rurales défavorisées des gains d'activités salariées agricoles

saisonniers et du produit des cultures vivrières soumises à l'aléa climatique demeure une cause de leur vulnérabilité. En 1998/99, le taux de pauvreté monétaire était plus que deux fois plus élevé en milieu rural (27,1%) qu'en milieu urbain (12,0%).

2.4- Profil socio professionnel des chefs de ménages

Comme on pouvait s'y attendre, la plus forte proportion de ménages propriétaires d'unités informelles est observée, en milieu urbain comme en milieu rural, parmi les unités familiales dirigées par un membre actif occupé (respectivement 27,8% et 14,7%), ayant le statut d'indépendant (respectivement 72,6% et 17,8%) ou d'employeur (respectivement 57,2% et 29,3%) et exerçant ses activités professionnelles dans le secteur privé non agricole (respectivement 37,8% et 41,6%).

Les ménages dirigés par un salarié (respectivement 4,0% et 3,4%) ou par un fonctionnaire au secteur public ou semi-public enregistrent les plus faibles proportions de détention d'unités informelles. Ces données montrent que "être propriétaire d'une unité informelle" reste, dans une certaine mesure, liée à la tradition familiale. Celle-ci consiste en un transfert, de père en fils, de savoir-faire et de connaissances professionnelles.

En somme, comme le montre le tableau 2.1 ci-après, la taille moyenne des ménages propriétaires d'unités informelles excède de près d'un membre celle des ménages qui n'en disposent pas et ce, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La propriété d'une unité informelle permet en outre de mobiliser un nombre relativement élevé de membres du ménage dans l'exercice d'une activité économique. Le nombre moyen d'actifs occupés par ménage s'établit en milieu urbain à 1,9 pour les ménages propriétaires d'une unité informelle contre 1,2 pour le reste des ménages. Cette moyenne s'élève respectivement à 3,0 et 2,3 en milieu rural. Inversement, le nombre moyen de chômeurs par ménage est relativement limité par

la propriété d'une unité informelle. Bien qu'il présente une forte dispersion, ce nombre est de 0,3 pour les unités familiales urbaines ayant cet avantage contre 0,4 pour le reste des ménages.

Il découle de ces paramètres que les ménages propriétaires d'unités informelles sont doublement avantagés. D'abord, parce qu'ils disposent d'un potentiel élevé de membres actifs occupés et, ensuite, parce que leurs membres actifs sont moins touchés par le chômage.

Ceci étant, faute de données sur le revenu global des ménages, l'avantage acquis par les ménages propriétaires d'unités informelles ne signifie pas qu'ils sont aussi avantagés en termes de bien-être économique. En tout état de cause, la protection contre la vulnérabilité économique s'avère positivement associée au nombre de membres actifs occupés²⁰.

Tableau 2.1 : Tendances centrale (moyenne et écart type) des potentialités humaines des ménages selon le statut vis à vis du marché du travail et la propriété d'une unité de production informelle (UPI)

Propriété d'une UPI	Nombre moyen			
	De membres	D'actifs	D'actifs occupés	De chômeurs
Ménages urbains ayant au moins une unité informelle				
Oui	5,9 (2,75)	2,2 (1,39)	1,9 (1,16)	0,3 (0,71)
Non	4,9 (2,42)	1,5 (1,22)	1,2 (1,00)	0,4 (0,75)
Total	5,1 (2,54)	1,7 (1,29)	1,3 (1,08)	0,4 (0,74)
Ménages ruraux ayant au moins une unité informelle				
Oui	7,0 (3,30)	3,1 (1,99)	3,0 (1,97)	0,1 (0,38)
Non	6,0 (3,18)	2,5 (1,87)	2,3 (1,87)	0,1 (0,42)
Total	6,1 (3,21)	2,5 (1,90)	2,4 (1,89)	0,1 (0,42)

Les écarts-types sont indiqués entre parenthèse.

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999-2000.

²⁰ *Direction de la Statistique (2002): Population défavorisée: schémas de consommation et sources de revenu.*

2.5- Profil socio démographique des chefs de ménages

A l'échelle nationale, les ménages dirigés par un homme ont un taux de possession d'une unité informelle (19,9%) presque deux fois plus élevé que celui des ménages dirigés par une femme (10,1%). La différenciation de ce taux en fonction du sexe du chef de ménage est aussi relevée en milieu urbain (24,3% pour les ménages dirigés par un homme et 12,1% pour les ménages dirigés par une femme) qu'en milieu rural (respectivement 13,8% et 5,7%).

Concernant l'âge du chef de ménage, il est positivement corrélé avec la possession d'unités informelles. A l'échelle nationale, le pourcentage de ménages propriétaires d'unités informelles s'élève progressivement avec la tranche d'âge du chef de ménage. Ce pourcentage passe de 10,3% pour les "20 à moins de 25 ans" à un maximum de 20,7% pour les "55 à moins de 60 ans", et tend par la suite à diminuer pour s'établir à 13,0% pour les "75 ans et plus". Cette tendance signifie que l'option d'exercer dans le secteur informel s'opère essentiellement à l'âge actif (entre 20 et 65 ans) des chefs de ménages. L'intensité de cette interaction entre l'âge du chef de ménage et la possession d'unités informelles est cohérente avec l'effet de la composition démographique des ménages ayant investi dans le secteur informel.

Cette section a permis de différencier la possession d'unités informelles en fonction des caractéristiques des ménages. Elle a donc décrit le profil familial démographique et socio-économique des individus chefs d'unités informelles. Ce profil familial n'est pas suffisant dans la mesure où il n'exerce qu'un effet indirect sur l'option des individus pour cette forme d'occupation économique. Les aptitudes professionnelles et le savoir-faire des membres chefs d'unités informelles devraient jouer un rôle fondamental dans la création et la viabilité de telles unités. La section suivante aborde le profil des individus chefs d'unités informelles.

III. Caractéristiques des individus établis à leur propre compte au secteur informel

Près de 1,23 millions d'actifs résidant essentiellement en milieu urbain (71,6%), s'adonnent à l'exercice d'une activité économique informelle en tant qu'indépendants, associés ou employeurs²¹. L'importance de ce statut parmi les actifs occupés est plus significative dans les zones urbaines de la région de Tanger-Tétouan (27,7%), Meknès-Tafilalet (26,9%), Chaouia-Ourdigha (24,0%) et de l'Oriental (22,9%). En milieu rural, elle est relativement assez élevée dans les régions de l'Oriental (8,9%), Doukkala-Abda (8,2%) et de Chaouia-Ourdigha (7,0%).

Cette section aborde le profil des individus établis à leur propre compte dans le secteur informel. Son objet est de décrire les caractéristiques individuelles associées à ce statut professionnel (tableau 2.4 en annexe).

3.1- Profil démographique des chefs d'unités informelles

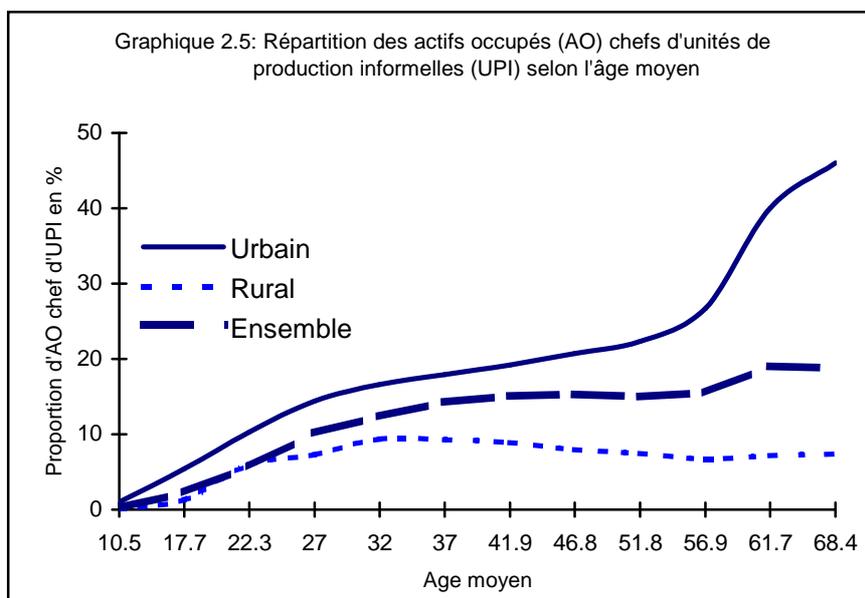
La description du profil démographique des chefs d'unités informelles est basée sur la proportion d'actifs occupés ayant le statut de chef d'unité informelle. A l'échelle nationale, cette proportion est presque trois fois plus élevée pour les hommes (13,5%) que pour les femmes (4,4%), soit respectivement 19,8% et 9,7% en milieu urbain et 7,4% et 1,7% en milieu rural. Le statut de chef d'unité informelle semble intéresser beaucoup plus les actifs occupés relativement âgés. Ce constat est plus net dans les zones urbaines où cette proportion s'élève progressivement avec l'âge, de 10,3% pour les "20 à moins de 25 ans" à 57,9% pour les "75 ans et plus". En milieu rural, ce pourcentage d'actifs occupés chefs d'unités informelles est plus important aux âges intermédiaires, entre 35 et 50 ans, soit 9,4% pour

²¹ Il importe d'insister sur le fait que cet effectif n'englobe pas les salariés, les aides familiaux et les apprentis dont l'établissement employeur est classé informel.

les "35 à moins de 40 ans", 9,3% pour les "40 à moins de 45 ans" et 8,9% pour les "45 à moins de 50 ans" (graphique 2.5).

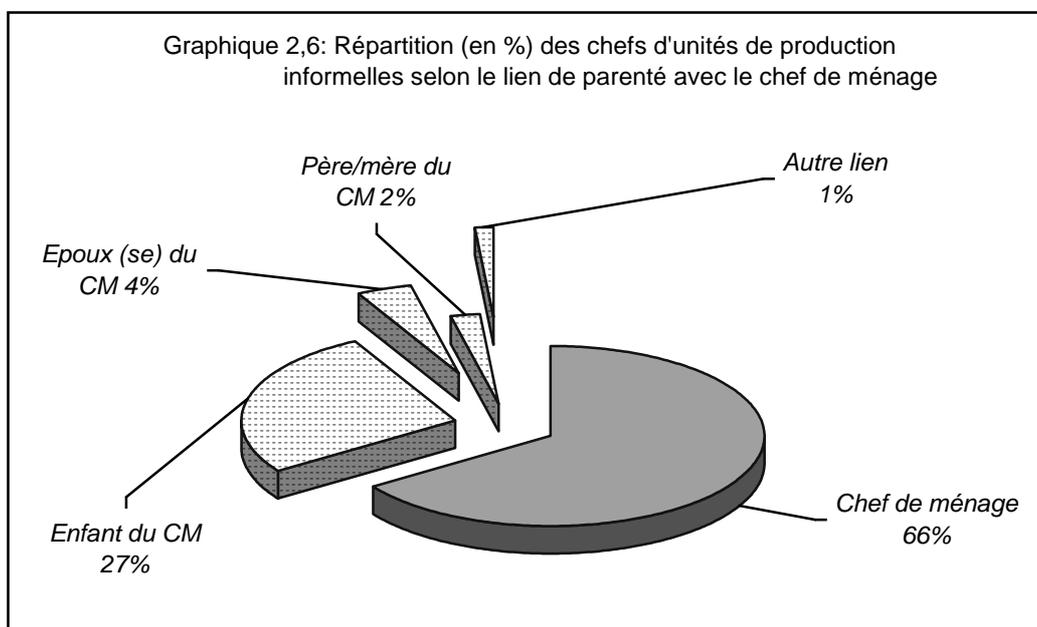
L'examen de la structure des individus chefs d'unités informelles selon le lien de parenté avec le chef de ménage montre que la grande majorité des patrons informels sont des chefs de ménages : 66,2% en milieu urbain, 62,5% en milieu rural, soit 65,2% à l'échelle nationale. D'un autre côté, la proportion des chefs de ménages actifs occupés, chefs d'unités informelles s'élève à 24,9% dans les zones urbaines et à 11,5% dans les zones rurales, soit 19,0% au niveau national.

Ces taux montrent que les ménages dirigés par un membre actif occupé sont dépendants des gains procurés par un emploi indépendant au secteur informel à raison d'un cas sur quatre en milieu urbain et plus d'un cas sur dix en milieu rural. La mise en place de mécanismes institutionnels et financiers pour le développement du secteur informel devrait avoir une contribution significative à l'amélioration des revenus des ménages.



Inversement, toute mesure défavorisant l'emploi indépendant informel se traduirait, pour une frange importante de la population, par une restriction des sources de revenu et par une dégradation des conditions de vie. Les enfants des chefs de ménages occupent la seconde position dans la répartition des chefs d'unités informelles selon le lien parental avec le chef de ménage. Leur poids est de 25,8% en milieu urbain et de 28,6% en milieu rural, soit 26,6% à l'échelle nationale.

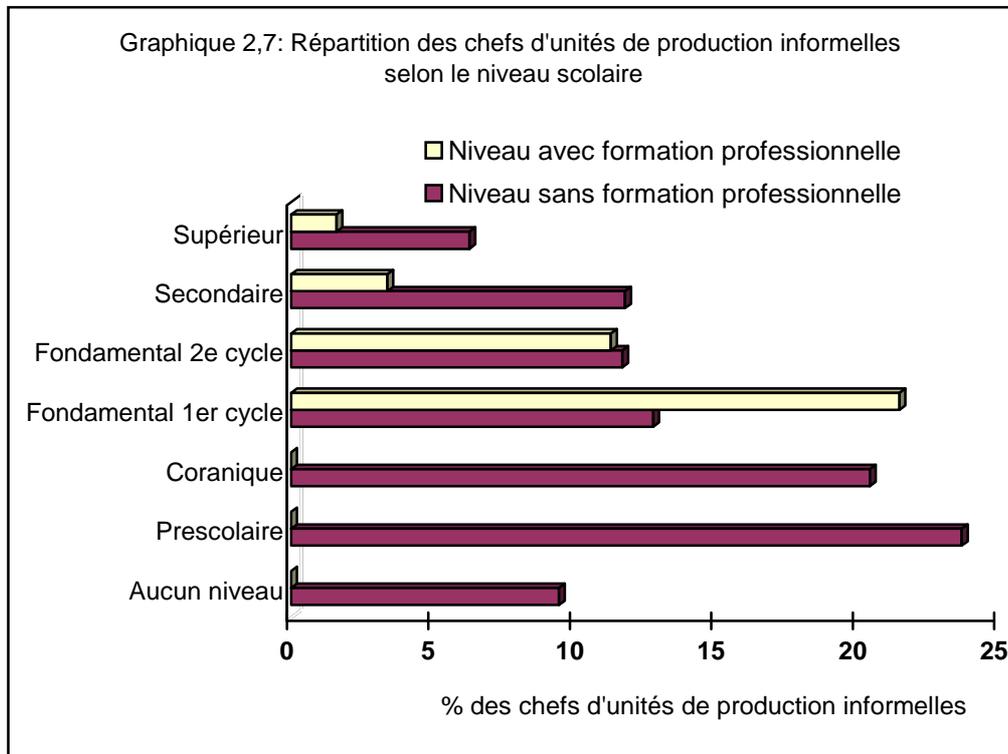
Quant à la proportion des enfants des chefs de ménages ayant le statut d'actif occupé, elle s'établit respectivement à 11,7%, 3,3% et 6,6%. Les époux (ses) des chefs de ménages occupent le troisième rang dans la répartition des chefs d'unités informelles (respectivement 3,9%, 4,5 et 4,1%). Ces taux se limitent respectivement à 10,3%, 1,8% et à 4,3% pour les épouses d'actifs occupés (graphique 2.6).



3.2- Formation et accès au statut du chef d'unité informelle

L'éducation et la formation professionnelle influencent significativement l'option des individus pour le statut de chef d'unité informelle. A l'échelle nationale, cette option est plus fréquente parmi les actifs occupés peu scolarisés, soit 23,7% pour le niveau du préscolaire, 20,5% pour le niveau "m'sid et coranique", 12,8% pour le premier cycle de l'enseignement fondamental sans formation professionnelle et 21,5% au cas où ce cycle d'enseignement est renforcé par une formation professionnelle. Dans les zones urbaines, ces proportions s'établissent respectivement à 34,9%, 40,9%, 18,9% et à 20,4%, contre respectivement 17,6%, 10,0%, 6,2% et 27,1% en milieu rural.

Pour les actifs occupés n'ayant jamais été scolarisés, leur proportion en tant que chefs d'unités informelles est assez élevée en milieu urbain (25,4%), reste très limitée en milieu rural (4,4%) et atteint 9,5% à l'échelle nationale. Autrement dit, la position à la tête d'une unité informelle nécessiterait un minimum d'aptitudes en lecture, écriture et calcul. A partir du premier cycle de l'enseignement fondamental avec ou sans formation professionnelle, la proportion d'actifs occupés à la tête d'une unité informelle tend à diminuer à mesure que le niveau scolaire s'élève. Pour les niveaux d'éducation non-renforcés par une formation professionnelle, cette proportion est de 11,7% pour le deuxième cycle de l'enseignement fondamental, de 11,8% pour l'enseignement secondaire et de 6,3% pour l'enseignement supérieur. Lorsque ces niveaux scolaires sont renforcés par une formation professionnelle, la proportion en question s'établit à des niveaux inférieurs, respectivement 11,3%, 3,4% et 1,6% (graphique 2.7).



La conclusion fondamentale qui se dégage de cette description est que l'accès au statut de chef d'unité informelle est relativement freiné par l'analphabétisme, largement influencé par une scolarisation limitée, au plus, à l'enseignement fondamental, et reste assez réduit parmi les actifs occupés ayant un niveau secondaire ou supérieur. Le renforcement de ces deux derniers niveaux par une formation professionnelle atténue l'option pour le statut de chef d'unité informelle. De réelles perspectives d'emploi salarié, mieux rémunéré, devraient donc s'offrir aux actifs ayant mieux investi dans leurs cursus éducatif et professionnel. Les conditions de travail dans ce secteur ainsi que les représentations culturelles et sociales du statut de chef d'unité informelle pourraient aussi pousser certaines personnes qualifiées à ne pas opter pour ce statut.

Tableau 2.2 : Répartition des chefs d'unités informelles selon la raison de création de l'activité informelle et les caractéristiques socio démographiques, socio-économiques et les aptitudes en éducation - formation

(en %)

Caractéristiques du chef de l'unité informelle	Répartition des chefs d'unités selon la raison de la création de l'activité informelle					
	N'a pas trouvé de travail salarié	Recherche d'un meilleur revenu	Goût de l'indépendance	Tradition familiale	Autres raisons	Total
Sexe du chef de l'unité						
Homme	35,1	20,6	24,4	13,0	6,9	100,0
Femme	28,4	22,4	12,6	22,6	14,0	100,0
Age moyen et groupes d'âge du chef de l'unité						
Age moyen en année	38,1	42,9	43,7	40,7	43,1	41,1
Moins de 15 ans	75,6	9,8	0,0	0,0	14,6	100,0
15 à moins 20 ans	51,1	13,2	9,9	15,3	10,5	100,0
20 à moins 25 ans	44,0	16,5	13,4	18,8	7,3	100,0
25 à moins 30 ans	40,6	17,1	20,7	14,2	7,4	100,0
30 à moins 35 ans	41,1	19,7	19,9	13,5	5,8	100,0
35 à moins 40 ans	37,1	20,4	21,2	14,2	7,1	100,0
40 à moins 45 ans	33,5	20,9	23,9	13,6	8,1	100,0
45 à moins 50 ans	31,0	22,7	26,5	13,3	6,5	100,0
50 à moins 55 ans	27,0	23,1	26,7	14,4	8,8	100,0
55 à moins 60 ans	29,2	23,7	25,7	14,3	7,1	100,0
60 à moins 65 ans	17,8	28,5	30,8	12,3	10,6	100,0
65 à moins 70 ans	19,0	24,2	28,5	14,5	13,8	100,0
70 à moins 75 ans	16,7	24,7	34,1	15,4	9,1	100,0
75 ans & plus	16,1	22,0	31,7	13,7	16,5	100,0
Statut matrimonial du chef de l'unité						
Célibataire	44,0	16,4	17,7	14,0	7,9	100,0
Marié(e)	31,1	22,4	24,9	14,1	7,5	100,0
Veuf (ve)	32,8	18,3	12,8	19,7	16,4	100,0
Divorcé (e)	44,9	14,1	19,9	10,7	10,4	100,0
Lien de parenté du chef de l'unité avec le chef du ménage						
Chef de ménage (CM)	31,8	22,2	25,3	12,8	7,9	100,0
Epoux (se) du CM	19,3	24,4	11,6	32,4	12,3	100,0
Enfant du CM	42,3	17,2	18,8	14,3	7,4	100,0
Epoux (se) du fils ou la fille du CM	43,2	18,4	22,7	12,0	3,7	100,0
Petit fils ou fille du CM	30,1	31,3	20,8	10,8	7,0	100,0
Père ou mère du CM	15,1	8,5	35,0	28,3	13,1	100,0
Frère ou sœur du CM	39,5	19,4	22,9	13,7	4,5	100,0
Autre lien avec CM	45,2	13,4	19,6	15,2	6,6	100,0
Enfant adoptif	35,3	31,1	9,1	10,0	14,5	100,0
Sans lien avec CM	70,4	0,0	29,6	0,0	0,0	100,0

Tableau 2.2 : Répartition des chefs d'unités informelles selon la raison de création de l'activité informelle et les caractéristiques socio démographiques, socio-économiques et les aptitudes en éducation - formation (suite et fin)

(en %)

Caractéristiques du chef de l'unité informelle	Répartition des chefs d'unités selon la raison de la création de l'activité informelle					
	N'a pas trouvé de travail salarié	Recherche d'un meilleur revenu	Goût de l'indépendance	Tradition familiale	Autres raisons	Total
Milieu de résidence du chef de l'unité						
Urbain	36,3	19,3	24,2	11,1	9,0	100,0
Rural	29,2	24,5	19,6	21,9	4,8	100,0
Milieu de naissance et mobilité spatiale du chef de l'unité						
Né en urbain	36,8	17,9	23,3	13,0	9,0	100,0
Né au rural	32,9	22,5	22,6	14,9	7,1	100,0
Urbain né au rural	35,8	21,0	24,9	9,1	9,2	100,0
Urbain né en urbain	36,9	17,8	23,4	13,0	8,9	100,0
Rural né en urbain	32,6	21,8	21,0	11,8	12,8	100,0
Rural né au rural	29,1	24,5	19,5	22,3	4,6	100,0
Aptitudes en alphabétisation, éducation et formation (*)						
Alphabétisé	35,2	21,1	23,2	12,6	7,9	100,0
Analphabète	33,3	20,4	22,5	16,0	7,8	100,0
Aucun niveau	33,6	20,1	22,0	16,2	8,1	100,0
Préscolaire	36,0	19,7	26,3	12,2	5,8	100,0
Coranique	24,0	26,7	26,5	15,1	7,7	100,0
1er cycle de l'EF sans FP	40,8	19,5	24,1	9,3	6,3	100,0
1er cycle de l'EF plus FP	35,0	21,0	23,7	13,5	6,8	100,0
2° cycle de l'EF sans FP	40,7	16,6	23,7	8,9	10,1	100,0
2° cycle de l'EF plus FP	38,0	19,5	20,0	13,1	9,4	100,0
Secondaire sans FP	42,0	16,9	19,8	12,0	9,3	100,0
Secondaire plus FP	38,9	21,3	23,7	3,7	12,4	100,0
Supérieur sans FP	49,6	19,3	17,0	8,5	5,6	100,0
Supérieur plus FP	27,7	25,0	33,1	6,3	7,9	100,0
Autres niveaux	30,1	13,6	38,3	7,8	10,2	100,0
Total	34,3	20,8	22,9	14,2	7,8	100,0

(*) EF = Enseignement fondamental ; FP = Formation professionnelle.

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau 2.3 : Taux de ménages ayant au moins une unité informelle selon les caractéristiques socio démographiques, la composition socio-professionnelle et les indicateurs du niveau socio-économique

(en %)

Caractéristiques des ménages	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Sexe du chef de ménage			
Masculin	24,3	13,8	19,9
Féminin	12,1	5,7	10,1
Groupes d'âge du chef de ménage			
15 à moins de 20 ans	4,1	0,0	2,3
20 à moins de 25 ans	14,4	5,2	10,3
25 à moins de 30 ans	18,4	10,4	15,0
30 à moins de 35 ans	20,8	12,3	17,4
35 à moins de 40 ans	21,0	13,6	18,2
40 à moins de 45 ans	21,5	13,5	18,7
45 à moins de 50 ans	21,3	14,3	18,8
50 à moins de 55 ans	23,3	15,2	20,3
55 à moins de 60 ans	25,7	14,1	20,7
60 à moins de 65 ans	25,2	13,3	20,3
65 à moins de 70 ans	22,5	12,0	18,1
70 à moins de 75 ans	20,6	9,7	15,8
75 ans et plus	18,5	7,6	13,0
Taille du ménage			
1 membre	9,2	3,6	7,5
2 membres	13,9	5,9	11,1
3 membres	16,8	9,5	14,5
4 membres	18,2	10,7	15,9
5 membres	20,4	12,9	17,7
6 membres	23,9	13,2	19,8
7 membres	28,4	14,3	22,0
8 membres	31,1	14,7	23,1
9 membres	36,1	15,6	25,3
10 membres	34,1	17,2	24,5
11 membres	36,4	18,9	25,7
12 membres et plus	45,3	18,8	27,9
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire	25,1	13,0	19,1
Accédant à la propriété	16,0	3,2	14,8
Locataire	17,3	10,6	17,1
Locataire ayant le pas de porte	20,4	0,0	20,1
Hypothèque	21,1	0,0	19,7
De fonction	3,3	3,3	3,3
Gratuit	21,3	12,8	18,5
Autre statut	19,4	9,9	11,2

Tableau 2.3 : Taux de ménages ayant au moins une unité informelle selon les caractéristiques socio démographiques, la composition socio-professionnelle et les indicateurs du niveau socio-économique (siote)

(en %)

Caractéristiques démographiques	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Nombre de pièces dans le logement			
1 pièce	19,1	9,5	16,1
2 pièces	21,7	11,5	18,0
3 pièces	21,2	13,0	18,2
4 pièces	23,4	13,2	18,2
5 pièces	25,1	14,3	19,2
6 pièces & plus	27,5	16,5	22,0
Disposition des éléments de confort			
Electricité	21,4	16,0	20,6
Téléphone	18,7	20,6	18,8
Télévision	22,1	16,6	20,8
Antenne parabolique	18,6	18,5	18,6
Voiture	20,9	30,8	22,5
Nombre de membres actifs occupés			
Aucun actif occupé	0,3	0,2	0,3
1 actif occupé	22,0	13,0	19,5
2 actifs occupés	28,7	12,6	22,1
3 actifs occupés	37,4	13,3	23,5
4 actifs occupés	46,3	16,3	25,4
5 actifs occupés	53,3	17,5	24,9
6 actifs occupés & plus	51,8	19,1	22,0
Nombre de membres actifs en chômage			
Aucun chômeur	22,4	12,8	18,2
1 chômeur	20,2	11,9	18,4
2 chômeurs	20,4	7,5	18,2
3 chômeurs	18,7	13,5	18,1
4 chômeurs	21,6	12,3	20,5
5 chômeurs et plus	18,5	0,0	16,4
Nombre de membres actifs			
Aucun actif	0,3	0,1	0,2
1 actif	20,4	12,2	18,0
2 actifs	23,8	12,4	19,4
3 actifs	31,1	12,9	22,3
4 actifs	36,4	16,5	25,2
5 actifs	41,7	16,7	25,5
6 actifs et plus	46,2	19,0	24,8

Tableau 2.3 : Taux de ménages ayant au moins une unité informelle selon les caractéristiques socio démographiques, la composition socio-professionnelle et les indicateurs du niveau socio-économique (suite et fin)

(en %)

Caractéristiques des ménages	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Type d'activité du chef de ménage			
Actif occupé	27,8	14,7	22,0
Chômeur	5,5	1,3	4,4
Femme au foyer	9,7	4,4	8,4
Elève, étudiant	3,5	0,0	3,3
Propriétaire foncier, retraité	10,0	7,2	9,6
Infirmes, malade chronique	15,7	5,6	11,4
Vieillard	14,1	6,5	10,4
Autre inactif	6,6	1,3	4,5
Statut professionnel du chef de ménage			
Salarié	4,0	3,4	3,8
Indépendant	72,6	17,8	36,9
Employeur	57,2	29,3	49,6
Aide familial	37,2	6,8	14,2
Associé	58,7	0,00	47,3
Inactif	11,0	5,8	9,5
Secteur d'emploi du chef de ménage			
Administration publique centrale	2,4	0,0	2,4
Collectivité locale, Service administratif local	3,3	4,8	3,6
Services extérieurs des Ministères	3,9	3,7	3,9
Promotion nationale	2,1	0,0	1,6
Etablissement public ou semi public	3,3	0,9	3,0
Etablissement privé non-agricole	37,8	41,6	38,6
Exploitation agricole	10,7	6,2	6,5
Ménage	7,8	8,2	7,8
Autre secteur	5,7	15,3	9,8
Inactif	11,0	5,8	9,5
Ensemble des ménages	21,8	12,7	18,2

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau 2.4 : Taux d'actifs occupés chefs d'unités informelles selon les caractéristiques socio démographiques, familiales, socio-économiques et les aptitudes en éducation – formation

(en %)

Caractéristiques des actifs occupés	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Sexe des actifs occupés			
Masculin	19,8	7,4	13,5
Féminin	9,7	1,7	4,4
Groupes d'âge des actifs occupés			
Moins de 15 ans	1,0	0,1	0,2
15 à moins 20 ans	5,4	1,3	2,3
20 à moins 25 ans	10,3	3,0	5,7
25 à moins 30 ans	14,4	6,0	10,2
30 à moins 35 ans	16,6	7,3	12,4
35 à moins 40 ans	17,9	9,4	14,3
40 à moins 45 ans	19,2	9,3	15,1
45 à moins 50 ans	20,7	8,9	15,3
50 à moins 55 ans	22,3	8,0	15,0
55 à moins 60 ans	26,7	7,5	15,5
60 à moins 65 ans	43,4	6,7	19,0
65 à moins 70 ans	44,0	7,4	18,4
70 à moins 75 ans	49,9	6,8	19,4
75 & plus	57,9	7,4	22,7
Lien de parenté des actifs occupés avec le chef de ménage (CM)			
Chef de ménage (CM)	24,9	11,5	19,0
Epoux (se) du CM	10,3	1,8	4,3
Enfant du CM	11,7	3,3	6,6
Epoux (se) du fils ou la fille du CM	10,6	0,8	3,1
Petit-fils ou fille du CM	10,5	0,5	2,5
Père ou mère du CM	26,7	1,9	6,2
Père ou mère de l'époux (se) du CM	43,5	6,0	17,6
Frère ou sœur du CM	10,9	5,7	8,1
Autre lien avec CM	9,1	2,3	5,3
Enfant adoptif	12,1	1,4	7,6
Sans lien de parenté avec CM	7,5	0,0	6,2
Sexe du chef de ménage			
Masculin	18,2	5,5	10,9
Féminin	13,9	4,5	10,2
Taille des ménages			
1 membre	18,5	8,6	15,7
2 membres	18,2	6,5	13,7
3 membres	17,1	6,8	13,0
4 membres	16,4	6,6	12,4
5 membres	17,1	6,5	12,2
6 membres	18,0	6,1	11,9

Tableau 2.4 : Taux d'actifs occupés chefs d'unités informelles selon les caractéristiques socio démographiques, familiales, socio-économiques et les aptitudes en éducation - formation (suite et fin)

(en %)

Caractéristique des actifs occupés	Milieu de résidence		National
	Urbain	Rural	
Taille des ménages (suite)			
7 membres	18,2	5,5	10,8
8 membres	18,3	4,8	9,9
9 membres	18,6	4,5	9,3
10 membres	16,1	4,6	8,2
11 membres	16,2	5,2	8,2
12 membres et plus	18,0	4,0	7,2
Aptitudes des actifs occupés en éducation - formation (*)			
Aucun niveau scolaire	25,4	4,4	9,5
Préscolaire	34,9	17,6	23,7
Coranique	40,9	10,0	20,5
1er cycle de l'EF sans FP	18,9	6,2	12,8
1er cycle de l'EF plus FP	20,4	27,1	21,5
2 ^e cycle de l'EF sans FP	14,7	6,1	11,7
2 ^e cycle de l'EF plus FP	11,2	12,2	11,3
Secondaire sans FP	12,7	8,1	11,8
Secondaire plus FP	3,2	6,7	3,4
Supérieur sans FP	6,1	10,2	6,3
Supérieur plus FP	1,6	2,0	1,6
Autres niveaux	11,3	18,3	13,6
Statut d'occupation du logement			
Propriété du logement	19,6	5,5	10,5
Accédant à la propriété du logement	12,2	2,6	10,8
Locataire	13,9	7,2	13,7
Locataire ayant le pas de porte	17,5	0,0	16,9
Hypothèque	17,9	0,0	16,8
De fonction	3,4	2,4	3,2
Logement gratuit	21,3	7,2	14,8
Autre statut	15,9	3,6	4,4
Disposition des éléments de confort			
Dispose de l'électricité	17,3	7,7	15,1
N'a pas d'électricité	19,6	4,8	6,3
A le téléphone	14,4	9,8	14,0
N'a pas de téléphone	19,3	5,3	10,1
A une télévision	17,3	6,7	13,2
N'a pas de télévision	19,4	4,3	6,3
A une voiture	13,8	11,3	13,1
N'a pas de voiture	18,3	5,1	10,6

(*) EF = Enseignement fondamental ; FP = Formation professionnelle.

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Tableau 2.5 : Déterminants de l'option pour le statut de chef d'unité informelle au lieu d'un emploi salarié

Variables explicatives	Moyenne/fréquence	Coefficient	Valeur de t	P(x >t)
Constante	-	-4,04	-32,30	0,00
Caractéristiques individuelles des chefs d'unités informelles				
Sexe féminin	0,21	-0,46	-12,20	0,00
Sexe masculin	Réf	Réf	Réf	Réf
Age	36,12	0,06	12,36	0,00
Age au carré	1463,94	-0,00	-4,75	0,13
Aucun niveau scolaire	0,30	0,48	10,75	0,00
Peu scolarisé	0,05	0,84	13,80	0,00
Fondamental 1er cycle	0,27	0,31	7,22	0,00
Fondamental 2 ^e cycle	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire	0,13	-0,35	-5,37	0,00
Supérieur	0,09	-1,27	-13,41	0,00
A eu une formation professionnelle	0,12	-0,37	-4,42	0,00
N'a pas eu de formation	Réf	Réf	Réf	Réf
Secondaire et formation	0,06	-1,19	-7,75	0,00
Supérieur et formation	0,03	-1,05	-4,36	0,00
Composition des ménages propriétaires d'unités informelles				
Taille du ménage	6,32	-0,07	-6,61	0,00
Taille du ménage au carré	49,22	-0,00	3,38	0,00
Nombre d'actifs occupés	2,23	0,26	10,42	0,00
Carré du nombre d'actifs occupés	7,31	-0,02	-5,97	0,00
Conditions socio-économiques des ménages propriétaires d'unités informelles				
Propriété du logement (1)	0,67	0,45	14,72	0,00
Electricité (2)	0,77	0,13	3,54	0,00
Télévision (3)	0,82	0,13	3,21	0,00
Voiture (4)	0,13	0,62	11,33	0,00
Ménage a (1) et (2) et (3) et (4).	0,07	-0,46	-6,05	0,00

Note : Modèle appliqué: logit dichotomique. Variable expliquée : Individu actif occupé = 1 s'il est chef d'unité informelle, 0 s'il est salarié. Champ : Population active occupée, urbaine ou rurale, ayant le statut professionnel de chef d'unité informelle ou de salarié.

Données de base : Enquête Nationale sur l'Emploi 1999, couplée à l'Enquête Nationale sur le Secteur Informel auprès des Ménages 1999-2000.

Nombre d'observations : 42 587 actifs occupés, chefs d'unités informelles ou salariés..

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR INFORMEL

L'importance du secteur informel dans le marché du travail n'est plus à démontrer. Il s'agit, en effet, d'un secteur qui participe fortement à l'offre d'emplois et qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage, particulièrement celui des actifs sans diplôme ou des détenteurs d'un diplôme de niveau moyen.

I. Importance du secteur informel dans le marché du travail

Telles qu'elles ont été définies par l'enquête nationale sur le secteur informel auprès des ménages (ENSI), les unités de production informelles fournissent au total 1901947 emplois (1999/2000), contribuant ainsi pour :

46,8% à l'emploi non agricole hors Administration et Collectivités locales ;

39,0% à l'emploi non agricole total ;

20,3% à l'emploi total.

La contribution du secteur informel dans l'offre d'emplois non agricoles varie selon les critères de la segmentation du marché du travail. Les activités informelles occupent plus les hommes que les femmes, puisque 82,9% des travailleurs informels sont des hommes.

Aussi, la demande d'emplois des hommes s'adresse relativement plus au secteur informel comparativement aux femmes. La part de l'"emploi informel"²² masculin dans l'emploi non agricole exercé par les hommes est estimée à 41,1% alors que cette proportion n'excède pas 23,2% pour les femmes.

²² *L'emploi informel est conçu dans cette étude dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles.*

En termes de volume, les actifs occupés du secteur informel sont plus nombreux en zones urbaines qu'en zones rurales (72,7% contre 27,3%). Cependant, la part de l'activité informelle dans l'emploi non agricole est plus prépondérante en zones rurales : 54,9% des actifs occupés non agricoles en milieu rural sont dans l'informel contre seulement 35,1% dans les villes.

Cependant, on peut affirmer sans grand risque d'erreur que l'informel prédomine en milieu rural, si le concept de l'informel est généralisé aux activités agricoles, plusieurs caractéristiques définissant le secteur informel non agricole peuvent être attribuées au monde rural.

Si l'on examine l'informalité de l'emploi non agricole par région, trois grands groupes peuvent être dégagés. Le premier regroupe les régions qui se caractérisent relativement par une forte présence de l'emploi informel, c'est à dire des régions où la proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole est élevée et dépasse le seuil de 40% ; le deuxième où la présence de l'informel non agricole est considérée comme modérée, avec des seuils de participation compris entre 30% et 40% et le troisième qui se définit par une contribution ne dépassant pas 30%.

Tableau 3.1 : Emploi informel, part des femmes dans l'emploi informel et contribution du secteur informel dans l'emploi non agricole selon les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés

Caractéristiques	Emploi informel		Part des femmes dans l'emploi informel (en %)	Part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole (en %)
	Effectif	%		
Emploi informel total	1 901 947	100,0	12,7	39,0
Hommes	1 576 492	82,9	-	41,1
Femmes	242 006	12,7	-	23,2
Non déclarés	83 449	4,4	-	-
Emploi informel selon le milieu de résidence				
Urbain	1 383 045	72,7	12,3	35,1
Rural	518 902	27,3	13,8	54,9
Emploi informel selon les régions économiques				
Oued-Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim-Es-Semara	39 589	2,1	12,0	34,9
Sous-Massa-Draâ El Gharb-Chrarda-Beni Hssen	168 441	8,9	9,6	42,6
Chaouia-Ouardigha	97 667	5,1	12,0	44,5
Marrakech-Tensift-Al Haouz	127 227	6,7	16,3	48,6
Oriental	199 824	10,5	16,0	49,8
Grand Casablanca	144 845	7,6	13,0	44,0
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	242 034	12,7	11,3	24,8
Doukkala-Abda	130 592	6,9	17,3	23,8
Tadla-Azilal	147 033	7,7	10,9	50,4
Meknès-Tafilalet	95 648	5,0	11,3	48,3
Fès-Boulmane	167 690	8,8	17,4	50,8
Taza-Al Hoceima-Taounate	117 458	6,2	9,5	36,6
Tanger-Tétouan	59 162	3,1	6,5	42,0
	164 737	8,7	10,2	46,2
Emploi informel selon l'âge				
Moins de 35 ans	886 645	46,6	15,5	36,2
De 35 ans à 59 ans	765 088	40,2	11,9	34,3
60 ans et plus	154 076	8,1	8,2	77,3
Non déclarés	96 138	5,1	-	-
Emploi informel selon l'état matrimonial				
Célibataire	660 595	34,7	15,7	33,5
Marié (e)	1 089 791	57,3	8,7	40,1
Veuf (ve)	29 937	1,6	80,9	38,0
Divorcé (e)	27 084	1,4	69,8	24,0
Non déclaré (es)	94 540	5,0	-	-

Tableau 3.1 : Emploi informel, part des femmes dans l'emploi informel et contribution du secteur informel dans l'emploi non agricole selon les caractéristiques socio-démographiques des enquêtés (suite et fin)

Caractéristiques	Emploi informel		Part des femmes dans l'emploi informel (en %)	Part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole (en %)
	Effectif	%		
Emploi informel urbain selon le lieu de naissance				
Urbain	722 049	52,2	15,4	28,0
Rural	586 688	42,4	10,0	44,2
Autres	2 292	0,2	12,8	9,9
Non déclarés	72 016	5,2	-	-
Emploi informel selon le niveau d'alphabétisation				
Oui	1 041 514	54,8	9,8	32,1
Non	763 165	40,1	18,3	46,8
Non déclarés	97 268	5,1	-	-
Emploi informel selon le niveau de diplôme				
Sans diplôme	1 336 480	70,3	13,2	46,0
Niveau moyen	405 880	21,3	13,6	31,8
Niveau supérieur	60 185	3,2	17,0	8,8
Non déclarés	99 402	5,2	-	-
Emploi informel selon le statut professionnel				
Travailleurs pour propre compte ²³	1 312 871	69,0	11,8	98,0
Salariés ²⁴	320 054	16,8	8,5	10,3
Apprentis	54 548	2,9	28,2	38,2
Aides familiales	198 132	10,4	7,7	64,4
Non déclarés	16 342	0,9	-	-
Emploi informel selon le secteur d'activité économique				
Industrie (y compris l'artisanat)	476 373	25,0	30,1	36,8
Construction	132 833	7,0	0,4	23,6
Commerce	917 023	48,2	5,2	91,2
Autres services	375 718	19,8	13,4	18,8

*Sources : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000 ;
Direction de la Statistique - ENE 1999.*

²³ y compris les associés.

²⁴ y compris les salariés gérants.

Dans le premier groupe, est concentrée la plupart des régions : "Meknès-Tafilalet" (50,8%), "Doukkala-Abda" (50,4%), "Marrakech-Tensift-El Haouz" (49,8%), "Chaouia-Ouardigha" (48,6%), "Tadla-Azilal" (48,3%), "Tanger-Tétouan" (46,2%), "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" (44,5%), "Oriental" (44,0%), "Souss-Massa-Draâ" (42,6%) et "Taza-Al Hoceima-Taounate" (42,0%).

Le deuxième groupe renferme, quant à lui, les deux régions de "Fès-Boulemane" (36,6%) et "Oued-Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Boujdour, Sakia El Hamra-Guelmin-Es-Semara" (34,9%).

Le troisième groupe, où la part de l'emploi informel est inférieure à 30% de l'ensemble de l'emploi non agricole, comprend les deux régions les plus urbanisées du pays, à savoir : "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" (23,8%) et "Grand Casablanca" (24,8%). Pour ces deux régions, les actifs occupés non agricoles sont relativement moins portés vers l'activité informelle.

Si l'on analyse la contribution du secteur informel à l'emploi non agricole selon certains critères socio-démographiques (cf. tableau 3.1), force est de constater que ce secteur est relativement un refuge privilégié pour les personnes âgées de 60 ans et plus, pour les non diplômés et pour les actifs occupés citadins d'origine rurale.

Contrairement à ce qu'on pouvait s'y attendre, le secteur informel non agricole utilise, dans ses activités de production de biens et services, moins d'enfants d'âges 7-17 ans que les entreprises du secteur formel. En effet, seuls 33,2% des enfants actifs occupés exercent des activités professionnelles informelles.

Concernant la contribution des principaux secteurs d'activité à l'emploi dans le secteur informel, il y a lieu de signaler que l'emploi offert par le secteur "commerce et réparation" est presque exclusivement informel, puisque 91,2% de son offre d'emplois s'effectue dans le cadre du marché de l'emploi informel. Les données de

l'enquête indiquent également que le secteur informel offre 36,8% des emplois dans l'industrie et l'artisanat, 23,6% dans la construction et 18,8% dans les autres services.

II. Formes d'emploi dans le secteur informel

La répartition des travailleurs informels selon le statut professionnel est très importante pour l'analyse économique ; elle permet d'éclairer le mode d'organisation du secteur informel. Le tableau 4.2 ci-dessous, fournit la ventilation des actifs occupés du secteur informel selon le milieu de résidence et le statut professionnel. Au niveau de ce dernier critère, les statuts individuels adoptés par l'ENSI 1999/2000 sont "indépendants", "employeurs informels", "salariés", "apprentis", "aides familiales", ...

Tableau 3.2 : Actifs occupés informels selon le statut professionnel et le milieu de résidence

Statut professionnel	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Auto-emploi	937 240	67,8	375 631	72,4	1 312 871	69,0
Indépendants	799 155	57,8	343 844	66,3	1 142 999	60,1
Employeurs informels ²⁵	138 085	10,0	31 787	6,1	169 872	8,9
Salariés²⁶	260 074	18,8	59 980	11,6	320 054	16,8
Non Salariés	185 731	13,4	83 291	16,0	269 022	14,2
Apprentis	47 007	3,4	7 541	1,5	54 548	2,9
Aides familiales	123 299	8,9	74 833	14,4	198 132	10,4
Personnes à statut imprécis	15 425	1,1	917	0,1	16 342	0,9
Total	1 383 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

L'un des principaux traits du secteur informel non agricole est la prédominance de l'auto emploi (indépendants et employeurs informels), qui accapare 69,0% de l'ensemble de l'emploi informel et dont les ruraux n'en constituent que près de 28,6%.

²⁵ y compris les associés.

²⁶ y compris les salariés gérants.

Au sein de cette catégorie, ce sont les travailleurs indépendants informels qui sont les plus nombreux (soit 60,1 % du total de l'emploi informel). Il s'agit des personnes travaillant seules ou en association pour leur propre compte, avec l'aide des aides-familiales et/ou des apprentis non rémunérés. Cette catégorie d'unités de production informelle constitue la principale forme de l'auto emploi, avec une part de 87,1%. Autrement dit, le travail et le capital sont fournis par les mêmes personnes ou ménages.

Les employeurs informels se définissent, quant à eux, comme des personnes travaillant pour leur propre compte et employant d'une façon continue au moins un salarié. Au nombre de 169 872 en 1999/2000, ils représentent environ 8,9% des actifs occupés du secteur informel non agricole. Les unités de production informelles, utilisant la main d'œuvre salariée de façon continue, forment près de 12,4 % de l'ensemble des unités informelles et sont essentiellement localisées dans les villes (82,2%).

Un autre trait caractéristique du secteur informel est que les unités de production sont majoritairement composées d'une seule personne (70,5%). Les UPI ayant quatre personnes et plus ne forment que 4,8% de l'ensemble des unités du secteur et n'emploient que 18,4% des actifs occupés informels. Une telle répartition converge vers une taille moyenne de 1,5 personne par unité. La forte concentration du travail pour propre compte et la prédominance des unités de petite taille sont les principales raisons de la faible capacité de mobilisation du capital au niveau du secteur informel. Néanmoins, elles constituent un facteur de son homogénéité relative qui serait à l'origine de sa capacité de réaction aux sollicitations du marché et à l'évolution de la demande de biens et services.

Devant le développement du travail indépendant pour propre compte et la forte présence des unités de petite taille, le salariat reste peu répandu dans le secteur informel. Le nombre de salariés du secteur informel non agricole a été estimé à 320 054 personnes en

1999/2000 (dont 81,3% résident dans les villes) et le taux de salariat s'établit à peine à 16,8% contre environ 63,4% pour le secteur formel non agricole.

Concernant les emplois non salariés dans le secteur informel, leur nombre s'élève à 269 022 personnes, soit 14,2% du total de l'emploi informel. Près de 69,0% de ces actifs occupés sont des citoyens. Cette forme d'emploi informel regroupe essentiellement les aides familiales et les apprentis, avec respectivement 10,4% et 2,9% de l'emploi informel total.

III. Profil socio - démographique de la population active occupée du secteur informel non agricole

Il est proposé d'examiner les principaux traits socio-démographiques de l'ensemble des actifs occupés du secteur informel et de ses principaux segments, à savoir les indépendants, les employeurs informels et la main-d'œuvre informelle dépendante composée des salariés et des non-salariés.

3.1 Profil de l'ensemble des actifs occupés du secteur informel

3.1.1. Profil démographique des actifs occupés

En examinant la structure de la population active occupée informelle par âge et par milieu de résidence (cf. tableau 3.3, ci-après), on remarque le taux relativement élevé de la population jeune âgée de moins de 35 ans (46,6%). Cette forte présence des jeunes est observée aussi bien dans les villes (46,4 %) que dans les campagnes (47,0%). Les enfants de moins de 18 ans et les jeunes âgés de 18-24 ans interviennent sur le marché de l'emploi informel non agricole avec des parts estimées à 6,5% et 14,4% respectivement. Près de 68,5% des enfants travaillant dans l'informel sont des citoyens.

Presque la même distribution de l'emploi informel selon l'âge est observée aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales. L'âge moyen des actifs occupés informels est de 36 ans et demi.

Quant aux personnes âgées de 60 ans et plus, elles constituent relativement près de 8,1% du volume total de l'emploi informel non agricole. Environ 74,1% de cette catégorie d'actifs occupés informels résident dans les villes.

Tableau 3.3 : Population active occupée du secteur informel non agricole selon l'âge et le milieu de résidence

Groupes d'âge	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
▪ Moins de 18 ans						
▪ de 18 - 24 ans						
▪ de 25 - 34 ans	84 809	6,1	38 932	7,5	123 741	6,5
▪ de 35 - 44 ans	196 789	14,2	76 254	14,7	273 043	14,4
▪ de 45 - 59 ans	361 115	26,1	128 746	24,8	489 861	25,7
▪ de 60 ans et plus	316 619	22,9	119 303	23,0	435 922	22,9
▪ Non déclarés	238 903	17,3	90 263	17,4	329 166	17,3
	114 118	8,3	39 958	7,7	154 076	8,1
	70 692	5,1	25 446	4,9	96 138	5,1
Total	1 383 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0
% Ligne	-	72,7	-	27,3	-	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

L'examen du lien de parenté avec les chefs d'unités de production informelles révèle la prédominance du caractère familial de l'emploi informel. En effet, la main-d'œuvre ayant un lien de parenté direct ou indirect avec les chefs d'unités informelles (conjoint, enfants, frères et sœurs ou personnes avec lien) forme 81,4% des actifs occupés informels au niveau national. Ce caractère familial est relativement plus accentué dans les campagnes, avec un taux de 87,7% contre 79,1% dans les villes.

En ce qui concerne l'état matrimonial, il apparaît que près d'un tiers de l'ensemble des travailleurs informels sont des célibataires (34,7%) et la grande majorité a une responsabilité familiale (57,3% des mariés et 3,0% des veufs ou divorcés).

Dans les villes, bien qu'ils ne représentent que 42,4% du total des travailleurs dans le secteur informel urbain, les citadins nés en milieu rural occupent 44,2% de l'emploi non agricole total détenu par les travailleurs ayant cette même origine contre seulement 28,0% pour les citadins nés en milieu urbain.

En examinant la distribution des citadins d'origine rurale selon la chronologie de leur migration, on constate que 7,4% se sont installés en zones urbaines après 1994, 11,3% entre 1990 et 1994, 27,0% entre 1980 et 1989 et 26,2% durant la décennie 70.

Dans le cadre de la présente enquête, pour chaque employé de l'unité informelle enquêtée, des informations sur le niveau d'instruction (fréquentation des établissements de l'enseignement général ou de formation professionnelle), sur l'alphabétisation et sur le diplôme le plus élevé ont été collectées. Les résultats ventilés selon le milieu de résidence (cf. tableau 3.10) mettent en évidence un faible niveau d'instruction des actifs occupés informels, ainsi que la persistance d'un important écart entre les villes et les campagnes. En effet, au niveau de l'ensemble du secteur informel, tous âges confondus, près de 46,0% des travailleurs n'ont jamais fréquenté un établissement d'enseignement général ou de formation professionnelle. Ce taux atteint 61,5% en zones rurales contre 40,3% en zones urbaines. Quant à ceux qui ont fréquenté les établissements d'enseignement primaire, ils constituent 29,7% des travailleurs informels (31,7% en milieu urbain et 24,0% en milieu rural). Le niveau d'instruction atteint, varie également selon le sexe. C'est parmi les femmes que la proportion de personnes n'ayant jamais

fréquenté un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle est la plus élevée : 57,4% contre 46,7% pour les hommes.

D'un autre côté, la proportion des personnes ayant un niveau d'instruction supérieur et travaillant dans le secteur informel est faible, avec 3,0% dans les villes, 0,7% dans les campagnes et 2,3% au niveau national.

Du point de vue de l'âge, c'est parmi les jeunes travailleurs de moins de 35 ans que la proportion de ceux ou celles n'ayant jamais fréquenté un établissement d'enseignement général ou de formation professionnelle est la plus faible (30,5%). Cette proportion augmente régulièrement en passant des générations les plus jeunes vers les plus âgées, pour atteindre 92,1% pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Ceci étant, le pourcentage des personnes ayant fréquenté un établissement d'enseignement primaire passe de 38,5% pour les jeunes âgés de moins de 35 ans à 6,2% pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Pour l'enseignement supérieur, le taux passe également de près de 3,7% à moins de 0,1%.

Aussi, le taux d'analphabétisme des travailleurs du secteur informel est assez élevé. En effet, près de 40,1% des actifs occupés de l'informel ne savent ni lire, ni écrire contre 33,4% pour l'ensemble de la main-d'œuvre employée dans le secteur formel non agricole.

Le taux d'analphabétisme enregistré dans le secteur informel s'établit à 39,5% pour les hommes contre 57,8% pour les femmes et à 34,6% en milieu urbain contre 54,9% en milieu rural. Ce taux varie également selon les générations. Il passe de 28,7% pour les jeunes âgés de moins de 35 ans à 77,0% pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

Si l'on examine l'emploi informel selon le diplôme, force est de constater que 70,3% des travailleurs opérant dans le secteur

informel non agricole ne possèdent aucun diplôme, alors que ce taux est estimé à 59,6% pour l'ensemble des actifs occupés non agricoles.

La possession d'un diplôme varie évidemment selon les caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles des enquêtés. Ainsi, la proportion des "sans diplôme" atteint 81,7% chez les ruraux contre 66,0% pour les citadins. Au niveau du secteur informel, les "sans diplôme" dont le taux est supérieur à la moyenne nationale sont observés parmi les personnes âgées de 60 ans et plus (97,9% contre 61,6% pour les jeunes de moins de 35 ans), les travailleurs dans le secteur informel industriel (76,5% contre 60,5% pour les services autres que le commerce), les travailleurs informels à domicile (83,0% contre 63,0% pour le secteur informel localisé), ainsi que parmi les actifs occupés des unités de production informelles détenues par les indépendants (75,3% contre 57,5% au niveau des unités appartenant aux employeurs informels).

Quant aux diplômés de niveau supérieur, ils interviennent pour 3,2% seulement dans l'emploi informel non agricole (3,9% en milieu urbain et 1,1% en milieu rural). Les diplômés du niveau supérieur sont relativement plus présents parmi les femmes (4,2% contre 3,2% pour les hommes), les jeunes âgés de moins de 35 ans (4,8% contre 0,2% pour les âgés de 60 ans et plus), les travailleurs informels dans les services autres que le commerce (6,7% contre 1,1% au niveau de l'informel industriel et de la construction), et parmi les actifs occupés des unités informelles gérées par les associés (5,1% contre 2,3% pour les indépendants informels).

D'un autre côté, et comparativement à la répartition de l'emploi informel selon le milieu de résidence (72,7% dans les villes et 27,3% dans les campagnes), les sans diplômes sont relativement "sur-représentés" en zones rurales (31,7%), alors que les diplômés de niveau moyen ou de niveau supérieur sont plus présents dans les villes (84,4 % et 90,1% respectivement).

Concernant la formation professionnelle, son rôle en tant que facteur de régulation du marché du travail informel est très réduit. Selon les résultats de l'enquête, les travailleurs de l'informel, qui ont fréquenté les établissements de la formation professionnelle, ne constituent qu'une proportion très faible, environ 5,0 % au niveau national (5,5 % en milieu urbain contre 3,2 % en milieu rural).

L'examen des données fournies par l'ENSI sur le mode d'apprentissage d'un métier révèle que près de 46,6% des travailleurs informels ne possèdent aucune qualification. Par contre, parmi ceux ayant appris un métier, la pratique de l'apprentissage sur le tas reste très répandue (80,3%).

3.1.2. Branches d'activités économiques

La répartition de l'offre d'emplois par branches d'activités économiques est une donnée fondamentale pour pouvoir dégager les branches les plus créatrices d'emplois. Le tableau 3.4 ci-après fournit le volume et les principales caractéristiques selon les secteurs (4 postes) et les branches d'activités économiques (classification à 16 postes). Il ressort de ce tableau que le secteur "commerce et réparation" est relativement majoritaire ; puisque près de 48,2% des actifs occupés informels s'adonnent à des activités commerciales qui sont plus faciles à créer et ne demandent ni qualifications très élevées, ni un capital important (notamment pour les commerçants sans local).

Dans ce secteur, la branche "commerce de détail en magasin" prédomine en occupant près de 17,8% des actifs occupés du secteur informel et en participant pour 36,9% à l'emploi commercial informel. La branche "commerce de détail hors magasin (essentiellement, le commerce ambulant)" constitue le second pôle d'attraction, avec 12,7% de l'emploi informel et 26,4% de l'emploi offert par le secteur "commerce et réparation".

Les branches "commerce de détail d'articles domestiques et de biens personnels", "réparation de véhicules", "commerce de gros et intermédiaires de commerce" et "réparation d'articles personnels" constituent-elles aussi une source non négligeable d'emplois informels. Elles assurent respectivement 7,0%, 4,9%, 4,1% et 1,6% de l'emploi informel. De même, leur contribution à l'emploi commercial informel s'élève respectivement à 14,5%, 10,2%, 8,5% et 3,4%.

Les femmes sont peu présentes dans le secteur commercial informel, avec une part de 5,2%. Ce taux s'élève à 7,1% pour la branche "commerce de détail hors magasin" et régresse à 0,4% au niveau de la branche "réparation de véhicules".

Concernant les jeunes de moins de 35 ans, ils occupent 43,0% des emplois informels du secteur "commerce et réparation" contre 10,3% pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Les jeunes sont relativement nombreux dans la branche "réparation de véhicules" (66,1%). Par contre, ils sont peu présents dans la branche "commerce de gros et intermédiaires de commerce", avec une proportion de 28,0%. Quant aux personnes âgées de 60 ans et plus, le niveau le plus élevé de leur participation est enregistré dans les branches "commerce de détail en magasin" (13,4%), "réparation d'articles personnels" (11,0%) et "commerce de détail d'articles domestiques et de biens personnels" (10,9%). Alors que le taux le plus bas est observé pour la branche "réparation de véhicules" (3,8%).

Tableau 3.4 : Volume et principales caractéristiques de l'emploi informel selon les secteurs et les branches d'activités économiques (16 postes)

Branches d'activité économique (16 postes)	Volume		Part dans la branche				Répartition proportionnelle selon le type de local			
	Effectif	%	Des citoyens	Des femmes	des jeunes de moins de 35 ans	Des personnes âgées de 60 ans et plus	Avec local	Sans local	A domicile	Total
1. Industrie (y compris l'artisanat)	476 373	25,0	66,5	30,1	58,8	5,4	51,7	12,9	35,4	100,0
▪ Industrie alimentaire	36 368	1,9	67,4	17,0	44,9	10,5	66,5	16,1	17,4	100,0
▪ Industrie de textile, d'habillement, de cuir et de la chaussure	236 952	12,5	72,2	52,1	59,2	4,7	44,0	0,9	55,1	100,0
▪ Travail de bois, et fabrication d'articles en bois	86 548	4,5	72,5	9,7	67,2	5,5	70,2	9,2	20,6	100,0
▪ Fabrication de produits minéraux non métalliques, travail des métaux	60 334	3,2	56,0	2,8	61,6	5,4	74,3	16,8	8,8	100,0
▪ Autres industries	56 171	2,9	43,7	6,9	50,0	5,2	21,6	63,3	15,1	100,0
2. Construction	132 833	7,0	70,9	0,4	37,7	2,8	8,6	91,4	-	100,0

Tableau 3.4 : Volume et principales caractéristiques de l'emploi informel selon les secteurs et les branches d'activités économiques (16 postes) (fin)

Branches d'activité économique (16 postes)	Volume		Part dans la branche				Répartition proportionnelle selon le type de local			
	Effectif	%	Des citoyens	Des femmes	Des jeunes de moins de 35 ans	Des personnes âgées de 60 ans et plus	Avec local	Sans local	A domicile	Total
3. Commerce et réparation	917 023	48,2	73,6	5,2	43,0	10,3	55,4	43,8	0,8	100,0
Réparation de véhicules	93 928	4,9	84,7	0,4	66,1	3,8	90,5	8,9	0,7	100,0
▪ Commerce de gros et intermédiaires de commerce	78 168	4,1	61,0	2,8	28,0	4,9	40,2	59,3	0,5	100,0
▪ Commerce de détail en magasin ou à domicile avec installation particulière	338 746	17,8	70,4	5,5	41,9	13,4	76,1	22,8	0,8	100,0
▪ Commerce de détail d'articles domestiques et de biens personnels	132 697	7,0	88,7	6,8	45,1	10,9	82,4	17,4	0,2	100,0
▪ Commerce de détail hors magasin	242 299	12,7	68,8	7,1	39,5	9,9	1,0	98,8	0,2	100,0
▪ Réparation d'articles personnels	31 185	1,6	81,9	0,5	41,9	11,0	66,6	23,9	9,5	100,0
4. Autres services	375 718	19,8	76,8	13,4	52,8	7,9	44,5	53,2	23	100,0
Restaurants, cafés et hôtels	83 908	4,4	80,6	12,3	49,9	6,9	70,4	29,6	-	100,0
▪ Transport et communication	106 240	5,6	60,6	2,0	34,0	7,0	5,4	94,5	0,1	100,0
	114 678	6,0	80,4	14,6	47,6	9,7	46,1	50,5	3,4	100,0
	70 892	3,7	91,1	29,9	41,8	7,4	70,1	23,3	6,6	100,0

▪ Services personnels											
▪ Autres services											
Total	1901 947	100,0	72,7	12,7	40,2	8,1	49,0	41,2	9,7	100,0	

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

La main-d'œuvre du secteur commercial informel travaille en majorité dans des locaux fixes ; soit près de 55,4% des travailleurs. Ce taux varie selon les branches de ce secteur ; il atteint son maximum (90,5%) au niveau de la branche "réparation de véhicules", tandis que son minimum, et comme on pouvait s'y attendre, concerne les travailleurs de la branche "commerce de détail hors magasin" qui ne disposent presque pas de locaux fixes. Aussi, et contrairement aux branches du commerce de détail, l'emploi informel de la branche "commerce de gros et intermédiaires de commerce" est majoritairement non localisé, avec une part de 59,3% contre 40,2% pour l'informel localisé.

Le secteur de l'industrie et de l'artisanat occupe près de 25,0% des travailleurs informels qui présentent les principales caractéristiques suivantes :

- 66,5% résident en milieu urbain ;
- 30,1% sont des femmes ;
- 58,8% sont des jeunes de moins de 35 ans et 5,4% des personnes âgés de 60 ans et plus ;
- 51,7% exercent leurs activités professionnelles dans des locaux fixes et 35,4% à domicile ;
- le taux de salariat des travailleurs informels de ce secteur est estimé à 21,5%.

Dans le secteur informel industriel, le poids de la branche "industrie de textile, d'habillement, de cuir et de chaussure" est prépondérant. Celle-ci occupe 12,5% des travailleurs informels et contribue pour 49,7% à l'emploi informel industriel. Les femmes forment plus de la moitié (52,1%) des effectifs employés par cette branche. Vu la nature artisanale de ces activités, la plupart des travailleurs de la branche exercent à domicile avec une proportion de 55,1%. L'informel localisé ne mobilise que 44,0% de l'emploi de la branche.

La branche "travail de bois et fabrication d'articles en bois" emploie, quant à elle, 4,5% de la main-d'œuvre informelle et contribue par 18,2% à l'emploi total offert par la branche. L'informel localisé prédomine, avec 70,2% des effectifs employés par la branche contre 20,6% exerçant à domicile. La proportion d'actifs jeunes est importante ; les employés âgés de moins de 35 ans représentent 67,2% de la main-d'œuvre de la branche, alors que la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus n'est que 5,5%.

Les branches "fabrication de produits non métalliques, travail des métaux", "autres industries" et "industrie alimentaire" emploient respectivement 3,2%, 2,9% et 1,9% des personnes travaillant dans le secteur informel et participent pour 12,7%, 11,8% et 7,6% à l'offre d'emplois du secteur industriel informel.

Comparativement aux autres branches du secteur, la branche "industrie alimentaire" fait appel à moins de jeunes âgés au plus de 34 ans. Par contre, elle occupe relativement plus d'employés informels âgés de 60 ans et plus.

D'un autre côté, les travailleurs informels sans local prédominent au niveau de la branche "autres industries", soit 63,3% des employés informels sans local contre 21,6% exerçant dans les locaux fixes et 15,1% à domicile.

Avec une part de 19,8% de l'emploi informel, le secteur "autres services" ou "services hors commerce" regroupe les branches "services personnels", "transport et communication", "restaurants, cafés et hôtels" et "divers services non classés par ailleurs". Ces dernières branches d'activités contribuent respectivement pour 30,5%, 28,3%, 22,3% et 18,9% à l'emploi informel de ce secteur.

Plus des trois quarts (76,8%) des actifs occupés du secteur "autres services" résident en milieu urbain. Ce taux atteint 91,1% pour la branche "divers services non classés par ailleurs". La présence

féminine au niveau de cette dernière branche est assez forte, avec un taux de féminisation de l'emploi de la branche estimé à 29,9%. Par contre, l'utilisation de la main-d'œuvre féminine est faible dans la branche "transport et communication" ; elle n'est que de 2,0%. Il y a également lieu de signaler que cette dernière branche fait relativement moins appel aux jeunes âgés de moins de 35 ans, avec une part de 34,0% de l'emploi de cette branche contre 49,9% au niveau de la branche "restaurants, cafés et hôtels".

Concernant la répartition de l'emploi selon le type de locaux utilisés pour l'exercice des activités professionnelles, force est de constater que sept travailleurs informels sur dix des deux branches "restaurants, cafés et hôtels" et "divers services non classés par ailleurs" s'adonnent à leurs occupations professionnelles dans des locaux fixes. Par contre, et comme on pouvait s'y attendre, la quasi-totalité (94,5%) des employés de la branche "transport et communication" ne disposent pas de locaux fixes. Cette situation est également observée chez 29,6% des travailleurs de la branche "restaurants, cafés et hôtels" et chez 50,5% des employés de la branche "services personnels".

Le secteur informel "construction" compte 7,0% de la population active occupée informelle. Par ailleurs, il faut aussi signaler que ce secteur reste caractérisé par les éléments suivants :

- C'est une activité à prédominance masculine, près de 99,6% des actifs occupés informels de ce secteur sont de sexe masculin.
- C'est une activité qui s'exerce surtout dans les villes ; plus de sept travailleurs sur dix y résident (70,9%).
- Par rapport aux autres secteurs d'activité, le secteur informel "construction" utilise relativement moins de jeunes âgés de moins de 35 ans, avec une part de 37,7%. Les employés âgés de 60 ans et plus sont également très faiblement représentés au niveau de ce secteur, avec une part de 2,8%.

- C'est un secteur où prédominent les travailleurs sans local, avec une part de 91,4%.

3.1.3 Durée de travail

L'Enquête nationale sur le secteur informel s'est également intéressée à la détermination de la durée de travail hebdomadaire (en heures) et la durée de travail mensuelle (en jours). Il en ressort que la durée moyenne de travail est de 46,6 heures par semaine et de 21,7 jours par mois pour un travailleur dans le secteur informel.

Le secteur d'activité "services" (hors commerce) se caractérise par la durée hebdomadaire moyenne la plus longue (54,8 heures par semaine). Vient ensuite le secteur "commerce et réparation" avec 49,8 heures par semaine. Les secteurs "construction" et "industrie et artisanat" présentent la durée hebdomadaire moyenne la plus courte, avec 40,8 et 39,9 heures par semaine, respectivement.

Cette durée de travail varie aussi selon le statut professionnel et le type de local. Les salariés informels se distinguent par un temps de travail plus long que celui des autres catégories de travailleurs informels. Ils travaillent, en moyenne, près de 7,2 heures de plus par semaine que les indépendants, 7,9 heures que les non-salariés et 1,8 heures de plus que les employeurs.

Analysées selon le type de local, les unités informelles localisées travaillent, en moyenne, 54,8 heures par semaine contre 41,5 heures pour les unités non localisées et seulement 26,4 heures pour les travailleurs informels à domicile.

Concernant la durée moyenne mensuelle de travail, elle est estimée à près de 21,7 jours par mois. Cette durée atteint son seuil le plus élevé (25 jours par mois) au niveau du secteur informel localisé. Par contre, les niveaux les plus bas sont enregistrés dans les unités informelles sans local (18,6 jours par mois) et les travailleurs informels à domicile (18,2 jours par mois). De même, le secteur

d'activité "construction" se distingue des autres secteurs d'activité de l'informel par la courte durée de travail mensuelle, avec 15,2 jours par mois, en moyenne.

Mesurée par le total d'heures travaillées, la contribution du secteur informel à l'offre d'emplois non agricole s'élève à 36,6 %.

Si l'on considère comme actif occupé en situation de "sur-emploi apparent ou visible", toute personne travaillant plus de 48 heures par semaine, force est de constater que 46,4% des travailleurs dans le secteur informel sont touchés par le "sur emploi apparent". Ce phénomène affecte plus les unités informelles se trouvant en milieu urbain que celles du milieu rural. Le taux des travailleurs en situation de "sur-emploi apparent" est estimé à 51,4% dans les villes contre 33,0% dans les campagnes.

Par contre, le phénomène de "sous-emploi apparent ou visible", défini par une durée de travail inférieure à 32 heures par semaine, est plus répandu en zones rurales qu'en zones urbaines. Ainsi, près de 42,4% des ruraux travaillent moins de 32 heures par semaine, alors que ce taux n'est que de 21,0% pour les citadins. Au niveau national, ce taux est estimé à 26,8%.

Cependant, il convient de mentionner que le temps de travail a un contenu différent d'une catégorie de travailleurs informels à une autre. Il peut inclure le temps de présence dans les unités de production informelle, particulièrement au niveau du commerce et des services. C'est le cas, par exemple, d'un coiffeur qui a ouvert son salon et attend la venue des clients.

3.2 Profil socio-démographique des indépendants informels

Il s'agit des unités de production informelles possédées et exploitées par des personnes travaillant pour leur propre compte, soit individuellement, soit en association, et qui ne font généralement

recours qu'à la main-d'œuvre non rémunérée (aides-familiales ou apprentis). Ces personnes constituent la principale composante du secteur informel non agricole, avec un effectif de 1 142 999 personnes, soit 60,1% de l'emploi informel total.

Le tableau 3.5 ci-après fournit la répartition des indépendants informels selon l'âge et le milieu de résidence.

Tableau 3.5 : Indépendants informels selon l'âge et le milieu de résidence

Groupes d'âge	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
▪ Moins de 18 ans	5 609	0,7	5 083	1,5	10 692	0,9
▪ De 18 – 24 ans	63 447	7,9	35 514	10,3	98 961	8,7
▪ De 25 – 34 ans	215 299	27,0	92 523	26,9	307 822	26,9
▪ De 35 – 44 ans	229 543	28,7	96 435	28,0	325 978	28,5
▪ De 45 – 59 ans	187 767	23,5	77 584	22,6	265 351	23,2
▪ 60 ans et plus	96 580	12,1	36 705	10,7	133 285	11,7
▪ Non déclarés	910	0,1	-	-	910	0,1
Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000

Les indépendants informels entreprennent souvent à l'âge jeune. En effet, près de 35,6% sont âgés de 18 à 34 ans, 65,0% ne dépassent pas l'âge de 45 ans et 55,4% se concentrent dans la tranche d'âge "25 à 44 ans". L'entrée précoce dans l'activité pourrait s'expliquer par le fait que le statut d'indépendant informel ne requiert généralement ni formation préalable, ni moyens matériels et financiers importants. Ceci est constaté aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

La responsabilité familiale figure parmi les éléments explicatifs de la concentration des indépendants informels dans la tranche d'âges de

25 ans et plus (90,3%), car 72,6% parmi eux sont mariés. Les indépendants informels sont beaucoup plus fréquents en zones urbaines (69,9%) qu'en zones rurales (30,1%). Ceci est la conséquence de la caractéristique générale de l'activité informelle non agricole qui est un phénomène essentiellement urbain.

Au niveau des indépendants informels, les femmes ne constituent que 12,6 % de l'effectif total. Les citadines forment, de leur côté, environ 73,0% de l'emploi indépendant informel féminin.

L'examen de la répartition des indépendants informels selon la formation montre que les diplômés de niveau supérieur pourraient avoir moins d'incitation à accéder à ce statut. Seuls 2,8% des indépendants informels disposent d'un diplôme de niveau supérieur, alors que 78,0 % n'en ont aucun. De même, 47,2% de cette catégorie de travailleurs informels ne savent ni lire, ni écrire (42,1% en milieu urbain et 59,1% en milieu rural) et 57,6% ne disposent d'aucune qualification.

Le "commerce et réparation" constitue la branche d'activité par excellence des indépendants informels quel que soit le milieu de résidence. En effet, près de 55,5% de ces derniers (56,9% dans les villes contre 52,2% dans les campagnes) exercent des activités commerciales.

Les indépendants participent également pour 69,1% à l'emploi commercial informel. Ce secteur d'activité ne semble pas attirer beaucoup de femmes ; seules 20,7 % des indépendantes informelles s'y adonnent contre 60,5% pour les hommes. Le taux de participation des femmes à l'emploi commercial informel reste assez bas (4,7%).

Le secteur industriel (particulièrement les activités artisanales) joue également un rôle non moins important dans l'emploi indépendant informel, avec une part de 19,7% (17,0% dans les villes et 26,1% dans les campagnes). Les indépendants informels participent aussi

pour 47,3% à l'emploi industriel informel. Ce taux s'élève à 56,2% en milieu rural et atteint 42,8 % en milieu urbain.

Malgré leur pourcentage assez bas, force est de constater que le flux des femmes qui se dirigent vers les activités industrielles (y compris l'artisanat) de l'informel reste relativement supérieur à celui des hommes : 65,2% contre 13,2% respectivement.

Il y a également lieu de signaler que le secteur d'activité "autres services" n'est pas moins important eu égard à l'emploi indépendant informel ; il occupe près de 19,5% des indépendants informels qui participent par 59,4% à l'emploi informel de ce secteur. Les femmes y sont peu présentes, avec un taux de participation de 8,9%.

Environ 5,3% des indépendants informels exercent leurs activités professionnelles dans la construction. Leur taux de participation à l'emploi informel de ce secteur atteint 45,6%. Les activités indépendantes informelles de ce secteur utilisent presque exclusivement la main d'œuvre masculine (99,3%).

Concernant la durée hebdomadaire moyenne (en heures) que les indépendants consacrent à leur travail, elle s'établit à 47,2 heures dans les villes et à 36,9 heures dans les campagnes, soit une moyenne nationale de 44,1 heures.

De même, le taux des indépendants informels en situation de "sur emploi apparent" est estimé à 57,1% dans les villes et 36,3% en zones rurales, soit 50,9% de l'emploi informel indépendant. Par contre, le "sous-emploi apparent" (actifs occupés informels travaillant moins de 32 heures par semaine) est plus répandu en zones rurales qu'en zones urbaines. Ainsi, près de 46,4% des indépendants informels travaillent moins de 32 heures par semaine chez les ruraux, alors que ce taux n'est que de 26,0% pour les citadins, soit un taux de 32,1% à l'échelle nationale.

Exprimé en heures, le volume de travail accompli par les indépendants informels s'élève à 58,8 % du temps de travail offert par la population active occupée de l'informel. Cette contribution est de 56,4 % pour les citadins et de 67,5 % pour les ruraux.

3.3 Profil socio-démographique des employeurs informels

Ils se définissent, comme des personnes qui exploitent leurs unités de production informelles pour leur propre compte et qui emploient un ou plusieurs salariés.

Le tableau 3.6 ci-dessous fournit la répartition des employeurs informels selon l'âge et le milieu de résidence.

Tableau 3.6 : Employeurs informels selon l'âge et le milieu de résidence

Groupes d'âge	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
▪ Moins de 24 ans	6 281	4,6	1 997	6,3	8 278	4,9
▪ de 25 – 34 ans	38 562	27,9	8 279	26,1	46 841	27,6
▪ de 35 – 44 ans	45 969	33,3	12 346	38,8	58 315	34,3
▪ de 45 – 59 ans	34 576	25,0	8 432	26,5	43 008	25,3
▪ de 60 ans et plus	12 559	9,1	733	2,3	13 292	7,8
▪ Non déclarés	138	0,1	-	-	138	0,1
Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Les employeurs informels sont peu fréquents avant l'âge de 25 ans (4,9%). Cela peut s'expliquer par le fait que le statut d'employeur exige une certaine maturité et un certain savoir-faire. Les employeurs informels sont, à 87,2%, âgés de 25 à 59 ans (86,2% en milieu urbain et 91,4% en milieu rural).

Les employeurs informels se caractérisent par une nette prédominance des hommes par rapport aux femmes (93,4% contre 6,6 %), une grande majorité qui réside dans les villes (81,3%) et près de 78,1% sont mariés. Il y a également lieu de signaler que près de 44,4% des employeurs informels citadins sont d'origine rurale et la

grande majorité d'entre eux (56,2%) a quitté son lieu de naissance entre 1970 et 1990.

Comparativement aux autres catégories des travailleurs informels, le niveau d'instruction des employeurs est relativement plus élevé : 66,4% savent lire et écrire, 11,8% ont le niveau secondaire ou supérieur et 7,3% possèdent un diplôme de niveau supérieur.

A bien des égards, la répartition des employeurs informels selon les secteurs d'activité se rapproche de celle des indépendants informels. Le commerce et réparation prédomine avec 35,0% des employeurs, contribuant ainsi par 6,5% à l'emploi commercial informel. Le secteur industriel (y compris l'artisanat) occupe, quant à lui, près de 29,8% de cette catégorie de travailleurs informels. Ces derniers participent pour 10,6% à l'emploi informel total offert par ce secteur.

Les données de l'enquête montrent également que les employeurs informels sont, en troisième lieu, portés vers la branche d'activité "autres services", avec une part de 22,1% ; ce qui correspond à un taux de participation de 10,0 % à l'emploi informel.

On constate aussi que seulement 13,1 % des travailleurs informels ayant le statut d'employeurs se trouvent dans la construction, avec une contribution estimée à 16,8% dans l'emploi informel offert par ce secteur.

L'examen des profils de répartition des employeurs informels par branche d'activité économique et par sexe révèle que les femmes se trouvent en majorité dans les services (49,8% contre 20,2% pour les hommes). Elles sont relativement plus présentes dans l'emploi informel industriel (32,0% contre 29,6% pour les hommes). Par contre, peu de femmes exercent dans le commerce (16,7% contre 36,3% pour les hommes) et moins encore dans la construction (1,5% contre 13,9% pour les hommes).

3.4 Profil socio-démographique des salariés²⁷ informels

Est considérée comme salariée, toute personne qui s'engage à mettre son activité professionnelle, moyennant une rémunération, sous la direction d'une autre personne.

Comme il a été mentionné auparavant, le salariat reste minoritaire, avec 16,8% de l'emploi informel non agricole total. Ce taux varie évidemment selon certains déterminants socio-économiques. Par secteur d'activité économique, le taux de salariat le plus élevé est enregistré pour le secteur "construction" (32,8%) et le plus faible, pour le commerce et la réparation (10,3%). Cela s'explique par le fait que les activités commerciales s'exercent surtout à une échelle individuelle ou en faisant appel à la main-d'œuvre non salariée (particulièrement la main-d'œuvre familiale).

De même, les taux de salariat supérieurs à la moyenne nationale sont observés chez les actifs occupés informels citadins (18,8%), les célibataires (25,2%), les jeunes âgés de moins de 25 ans (28,3%), les actifs occupés citadins nés en milieu urbain (17,7%) et les travailleurs informels non permanents (37,8%).

Par ailleurs, et comme on pouvait s'y attendre, ce taux augmente au fur et à mesure que la taille (en termes d'emplois) des unités informelles s'accroît. De 0,3%²⁸ pour les unités employant une seule personne, en passant par 28,1% pour celles à trois personnes, le taux de salariat atteint 53,7% pour les unités informelles à quatre emplois et plus.

Le tableau 3.7 ci-dessous indique la répartition des salariés informels selon l'âge et le milieu de résidence :

²⁷ Y compris les salariés-gérants.

²⁸ Salariés-gérants travaillant seuls dans les unités informelles.

Tableau 3.7 : Salariés²⁹ selon les groupes d'âge et le milieu de résidence

Groupes d'âge	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
▪ Moins de 18 ans	25 187	12,2	5 052	13,5	30 239	12,3
▪ de 18 – 24 ans	68 955	33,3	12 960	31,6	81 915	33,5
▪ de 25 – 34 ans	70 952	34,2	11 658	31,2	82 610	33,8
▪ de 35 – 44 ans	27 400	13,2	4 336	11,6	31 736	13,0
▪ de 45 – 59 ans	12 053	5,8	2 450	6,5	14 503	5,9
▪ 60 ans et plus	2 651	1,3	961	2,6	3 612	1,5
Total	207 198	100,0	37 417	100,0	244 615	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000

Les salariés du secteur informel sont relativement jeunes : 67,3% ont un âge compris entre 18 et 34 ans contre 45,3% seulement de la population active occupée salariée du secteur formel. Cette forte présence des jeunes s'expliquerait, entre autres, par l'hétérogénéité des niveaux d'occupation dans le secteur informel. Celui-ci regroupe de nombreux jeunes qui occupent des emplois précaires et qui ne sont pas réellement intégrés dans la vie professionnelle. Ce phénomène s'explique également par la présence d'une frange de personnes travaillant, à un jeune âge, en tant que salariés pour constituer un capital et acquérir une certaine expérience dans un métier, avant d'installer leur propre unité à un âge avancé.

On constate aussi la présence d'enfants salariés âgés de moins de 18 ans (12,3%). En plus des facteurs socioculturels, le travail des enfants dans le secteur informel pourrait également s'expliquer par la

²⁹ Non compris les salariés pour lesquels les patrons informels n'ont pas déclaré l'âge.

pauvreté, poussant les parents à faire travailler leurs enfants en tant que salariés pour pouvoir satisfaire leurs besoins essentiels.

Le salariat informel non agricole est à dominante masculine. Les femmes n'en constituent que 8,5% tandis que ce taux se fixe à 21,4% pour le secteur formel non agricole.

Selon le milieu de résidence, le milieu urbain prédomine avec 81,3% des salariés contre 18,7% en milieu rural.

Parmi les salariés informels citadins ayant déclaré leur lieu de naissance, seuls 37,8% sont d'origine rurale ; la grande majorité étant née en zones urbaines. Pour les salariés informels citadins d'origine rurale, l'examen de leur durée de résidence dans les villes montre que 21,5% d'entre eux s'y sont installés après 1994, 20,8% durant la période 1990-1994 et 30,3% durant les années 80. D'un autre côté, la précarité de l'emploi n'encourage pas les salariés informels à prendre une responsabilité familiale. Une grande partie de ces derniers sont des célibataires (67,8% contre 40,4% pour les salariés du secteur formel). La jeunesse des salariés informels et l'élévation de l'âge au premier mariage sont à considérer pour expliquer la prédominance des célibataires parmi les salariés informels.

Comme pour les autres catégories des travailleurs informels, les salariés sont caractérisés par un manque de formation. Près de 68,7% des salariés du secteur informel sont "sans diplôme". Cependant, la proportion des diplômés de niveau moyen est la plus élevée, avec 27,7% des salariés informels contre 19,1% pour les indépendants informels. De même, 3,6% d'entre eux ont un diplôme de niveau supérieur et 64,7% savent lire et écrire.

Parmi les salariés observés pour l'ENSI, la méthodologie suivie a permis de dégager ceux qui ont un statut de "salarié-gérant". Il s'agit des personnes à qui est confiée la gérance des unités de production informelles. Les salariés gérants constituent 1,4% des actifs occupés du secteur informel et 8,7% des salariés informels.

Comme pour l'ensemble des salariés, les salariés gérants sont beaucoup plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural : 82,8% contre 17,2% respectivement. Ils sont essentiellement des hommes (93,4% contre 6,6% de femmes). On constate également que le statut de gérant se retrouve dans tous les secteurs d'activité³⁰ : "industrie et artisanat" (36,0%), "services (hors commerce)" (29,6%), "commerce et réparation" (28,0%) et à moindre degré dans la "construction" (6,4%).

3.5 Profil socio-démographique des non-salariés informels

La main-d'œuvre dépendante non salariée est en majorité composée des aides familiales, c'est-à-dire des personnes travaillant pour le compte des membres de leurs familles, indépendants ou employeurs, mais qui ne perçoivent pas de salaire en raison du lien de parenté qui les lie aux chefs d'unités de production. Les aides familiales constituent ainsi 73,6% de la main-d'œuvre non salariée et 10,4% des emplois informels. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans le statut d'aides familiales (71,7% contre 28,3% pour les femmes). Viennent ensuite les apprentis, avec 20,3% de la main-d'œuvre non salariée et 2,9% de l'emploi informel total. Ce sont des personnes qui reçoivent une formation sur le tas dans une unité de production informelle et qui ne perçoivent généralement pas de rémunération. L'apprentissage sur le tas est principalement un phénomène masculin (92,1%).

³⁰ Répartition proportionnelle des salariés gérants selon les secteurs d'activité (cf. page 171).

Le tableau 3.8 ci-après fournit la répartition de la main-d'œuvre non salariée selon l'âge et le milieu de résidence.

Tableau 3.8 : Non-salariés informels³¹ selon l'âge et le milieu de résidence

Groupes d'âge	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
▪ Moins de 18 ans						
▪ de 18 – 24 ans	53 881	31,9	28 797	35,8	82 678	33,1
▪ de 25 – 34 ans	58 238	34,5	25 783	32,1	84 021	33,7
▪ de 35 – 44 ans	36 302	21,5	16 286	20,3	52 588	21,1
▪ de 45 – 59 ans	13 707	8,1	6 186	7,7	19 893	8,0
▪ de 60 ans et plus	4 507	2,6	1 797	2,2	6 304	2,5
	2 328	1,4	1 559	1,9	3 887	1,6
Total	168 963	100,0	80 408	100,0	249 371	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Comme pour les autres catégories de travailleurs informels, les non salariés sont plus nombreux dans les villes (69,0%). Ils sont également très jeunes : 33,1% sont des enfants âgés de moins de 18 ans, 33,7% des "adolescents" d'âges 18-24 ans et 21,1% des "adultes" de 25-34 ans, soit un total de 87,9% pour les moins de 35 ans. Les non-salariés informels âgés de 60 ans et plus ne représentent que 1,6% du total des travailleurs informels.

Les non-salariés informels n'assument généralement pas de responsabilités familiales : ils sont à 71,9% des célibataires et à 73,6% des personnes ayant un lien familial direct ou indirect avec les patrons des unités informelles.

Pour cette catégorie d'actifs occupés, le secteur informel leur offre la formation requise sur le tas pour une meilleure insertion socio-

³¹ Non compris les non salariés informels dont les patrons ont fourni des déclarations imprécises sur l'âge

²⁷ Chez les petites entreprises ou chez les maâlems / maâlmas

professionnelle. Ainsi, près de 45,5% disposent d'une qualification acquise généralement dans le secteur informel³².

Les "non-salariés" informels présentent généralement d'autres caractéristiques socio-économiques qui se résument comme suit :

- 62,8% (72,2% dans les villes et 41,8% dans les campagnes) savent lire et écrire ;
- 60,2% sont sans diplôme et 2,9% disposent d'un diplôme de niveau supérieur ;
- Parmi les non-salariés citadins informels, 65,9% sont nés en zones urbaines ;
- 77,6% sont des travailleurs permanents et 14,0% des travailleurs temporaires ;
- Ils travaillent en moyenne 46,5 heures par semaine ;
- 43,0% réservent plus de 48 heures par semaine à leurs activités professionnelles contre 29,5% qui y consacrent moins de 32 heures ;
- 48,3% exercent dans le "commerce et réparation", 36,5% dans l'"industrie et artisanat", 12,8% dans les "autres services" et 2,4% dans la "construction" ;
- 65,0% travaillent dans l'informel localisé, 19,8% dans l'informel non localisé et 15,2% exercent au domicile de leur patron.

IV. Conditions de travail des salariés informels

L'emploi salarié informel se caractérise par son extrême précarité. A peine 2,0% de salariés informels disposent d'un contrat écrit. La plupart d'entre eux (66,1%) est embauchée suite à un accord verbal avec les patrons d'unités informelles. De même, près de 31,8% des salariés informels travaillent sans accord préalable en laissant la fixation de leur rémunération salariale à l'appréciation de l'employeur. Il faut également signaler que 78,0% des employeurs informels n'établissent pas des contrats d'embauche spécifiant le

salaire et les conditions de travail. D'un autre côté, seulement 61,7% de ces ouvriers disposent d'un salaire fixe alors que 15,4% sont payés à la journée ou à l'heure, 11,2% à la tâche et 10,8% par un pourcentage sur les bénéfices réalisés.

Concernant le mode de recrutement des salariés pour les unités de production informelles, ce sont surtout des moyens, qu'on peut qualifier de "traditionnels", (familles, amis et visites spontanées), qui demeurent les plus utilisées. Ainsi, près de 53,8% des salariés informels accèdent à leur emploi par le biais de leurs connaissances (familles ou amis) et 41,7% y parviennent par visites spontanées ; soit un total de 95,5% pour ce mode traditionnel de recrutement. Comme on pouvait s'y attendre, les "Bureaux de placement et les CIOPE"³³ ne jouent pas le rôle d'intermédiation, qui leur est dévolu, sur le marché de l'emploi informel. A peine 0,3% des salariés informels ont utilisé ce moyen pour accéder à un emploi.

Par ailleurs, les unités de production informelles ne se soucient guère du droit de travail en matière de couverture sociale (salariés déclarés à la CNSS, horaires de travail et niveaux de salaires). En effet, seuls 5,8% des salariés informels sont déclarés à la CNSS ; soit 8,2% pour l'informel localisé.

Concernant la durée hebdomadaire du travail effective (en heures), elle est de 54,4 heures par semaine, (soit 6,4 heures de plus que la durée légale).

Les disparités relatives à la durée de travail subsistent si on mène l'analyse selon le sexe, le secteur d'activité économique et le type de local. Les hommes travaillent en moyenne près de 9,3 heures de plus que les femmes. Par secteur d'activité, force est de relever que la durée hebdomadaire du travail effective (en heures) est évaluée à 58,2 heures dans les "services hors commerce", 55,4 heures dans le

³³ CIOPE : Centre d'information et d'orientation pour l'emploi.

"commerce et réparation", 47,5 heures dans la "construction" et à 53,2 heures dans "l'industrie et artisanat". Selon le type de local, il y a lieu de signaler que cette durée est estimée à 56,4 heures au niveau des unités de production informelles avec local, 49,1 heures pour les unités de production sans local et à 37,4 heures pour les unités de production exerçant à domicile.

Mesurée par le total du nombre d'heures effectivement travaillées durant la semaine, l'offre de travail des salariés informels s'élève à 16,1% de l'offre globale de travail informel.

L'examen de la répartition des salariés informels selon les tranches d'heures travaillées par semaine montre que 59,7% de ces derniers occupent leurs emplois durant plus de 48 heures. Pour le reste des salariés informels, la durée hebdomadaire du travail varie également. Ainsi, 4,5% travaillent moins de 16 heures, 9,0% entre 16 et 31 heures et 26,8% entre 32 et 48 heures. Cette forte hétérogénéité de la durée hebdomadaire serait également le signe de la flexibilité du secteur informel qui peut adapter plus facilement son recours au travail suivant les variations de la demande.

Mais, le temps de travail constitue aussi un moyen pour la mesure du sous-emploi des actifs occupés engagés dans le secteur informel. A cet égard, il y a lieu de mentionner que le sous-emploi visible reste assez modéré parmi les salariés informels. Près de 13,5% de ces derniers travaillent moins de 32 heures. Par contre, le "sur emploi apparent" est très répandu dans le secteur informel, avec 59,7% des salariés travaillant plus de 48 heures par semaine. Mais, devant les faibles rémunérations octroyées par les patrons des UPI, ce phénomène peut être également considéré comme un indice de sous-emploi, car pour de nombreux salariés informels, les horaires de travail très élevés restent la seule manière pour accéder à un salaire jugé acceptable.

Tableau 3.9 : Profil socio-démographique des actifs occupés du secteur informel selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Lien de parenté						
▪ Patron	910 617	65,9	36 705	70,1	1 274 322	67,0
▪ Conjoint du patron	9 127	0,7	6 163	1,2	15 290	0,8
▪ Enfant du patron	69 581	5,0	43 105	8,3	112 686	5,9
▪ Sœur ou frère du patron	50 185	3,6	20 090	3,9	70 275	3,7
▪ Personne avec lien	54 073	3,9	22 035	4,2	76 108	4,0
▪ Personne sans lien	230 130	16,6	39 328	7,6	269 458	14,2
▪ Non déclarés	59 332	4,3	24 476	4,7	83 808	4,4
▪ Total	1 383 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0
Etat matrimonial						
▪ Célibataire	507 697	36,7	152 898	29,5	660 595	34,7
▪ Marié (e)	761 280	55,0	328 511	63,3	1 089 791	57,3
▪ Veuf (ve)	22 888	1,7	7 049	1,4	29 937	1,6
▪ Divorcé (e)	22 351	1,6	4 733	0,9	27 084	1,4
▪ Non déclarés	68 829	5,0	25 711	4,9	94 540	5,0
▪ Total	1 383 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0
Lieu de naissance						
▪ Urbain	722 049	52,2	19 028	3,7	741 077	39,0
▪ Rural	586 688	42,4	473 996	91,4	1 060 684	55,8
▪ Etranger	2 292	0,2	515	0,1	2 807	0,1
▪ Non déclarés	72 016	5,2	25 363	4,9	97 379	5,1
▪ Total	1 383 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0
Durée de résidence en milieu urbain						
▪ Moins de 5 ans	42 819	7,4	-	-	42 819	7,4
▪ de 5 - 9 ans	66 398	11,3	-	-	66 398	11,3
▪ de 10 – 19 ans	158 343	27,0	-	-	158 343	27,0
▪ de 20 – 29 ans	153 564	26,2	-	-	153 564	26,2
▪ de 30 – 39 ans	91 124	15,5	-	-	91 124	15,5
▪ 40 ans et plus	66 047	11,3	-	-	66 047	11,3
▪ Non déclarés	7 940	1,4	-	-	7 940	1,4
▪ Total	722 049	100,0	-	-	722 049	100,0
Sait lire et écrire						
▪ Oui	833 169	60,2	208 345	40,1	1 041 514	54,8
▪ Non	478 431	34,6	284 734	54,9	763 165	40,1
▪ Non déclarés	71 445	5,2	25 823	5,0	97 268	5,1
▪ Total	1 383 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0

Tableau 3.9 : Profil socio-démographique des actifs occupés du secteur informel selon le milieu de résidence (suite)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau scolaire						
▪ Néant	411 524	29,8	250 116	48,2	661 640	34,8
▪ M'sid/école coranique	144 633	10,5	68 991	13,3	213 624	11,2
▪ Premier cycle de l'enseignement fondamental	438 386	31,7	563 251	24,0	563 251	29,6
- Avec f.p. ³⁴	23 267	1,7	6 495	1,2	29 762	1,6
- Sans f.p.	415 119	30,0	118 370	22,8	533 489	28,1
▪ Deuxième cycle de l'enseignement fondamental	192 092	13,9	34 995	6,8	227 087	11,9
- Avec f.p.	27 775	2,0	5 514	1,1	33 289	1,7
- Sans f.p.	164 317	11,9	29 481	5,7	193 798	10,2
▪ Enseignement Secondaire	80 145	5,7	10 418	2,0	90 563	4,8
- Avec f.p.	18 543	1,3	3 481	0,7	22 024	1,2
- Sans f.p.	61 602	4,4	6 937	1,3	68 539	3,6
▪ Enseignement Supérieur	40 731	3,0	3 539	0,7	44 270	2,3
- Avec f.p.	6 491	0,5	810	0,2	7 301	0,4
- Sans f.p.	34 240	2,5	2 729	0,5	36 969	1,9
▪ Autres niveaux Non déclarés	1 955	0,1	155	0,0	2 110	0,1
▪ Total	73 579	5,3	25 823	5,0	99 402	5,2
	138 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0
Diplôme agrégé						
▪ Sans diplôme						
▪ Niveau moyen	912 635	66,0	423 845	81,7	1 336 480	70,3
▪ Niveau supérieur	342 619	24,8	63 261	12,2	405 880	21,3
▪ Non déclarés	54 212	3,9	5 973	1,1	60 185	3,2
▪ Total	73 579	5,3	25 823	5,0	99 402	5,2
	1 383 045	100,0	518 902	100,0	1 901 947	100,0

³⁴ f.p. : formation professionnelle.

Tableau 3.9 : Profil socio-démographique des actifs occupés du secteur informel selon le milieu de résidence (fin)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mode d'apprentissage d'un métier						
▪ Pas de qualification						
▪ Etablissement de formation professionnelle	644 171	46,6	242 182	46,7	886 353	46,6
▪ Grande ou moyenne entreprise	52 499	3,8	10 449	2,0	62 948	3,3
▪ Petite entreprise	14 510	1,0	3 655	0,7	18 165	1,0
▪ Mâallem / Mâallema	267 082	19,3	80 667	15,6	347 749	18,3
▪ Autres	306 652	22,2	142 653	27,5	449 305	23,6
▪ Non déclarés	37 978	2,8	14 189	2,7	52 167	2,7
▪ Total	60 153	4,3	25 107	4,8	85 260	4,5
	1383 045	100,0	518 902	100,0	1901 947	100,0
Tranche d'heures travaillées effectivement par semaine						
▪ Moins de 16	139 987	10,1	109 809	21,2	249 796	13,1
▪ de 16 – 31	151 298	10,9	109 957	21,2	261 255	13,7
▪ de 32 – 48	334 316	24,2	99 896	19,3	434 212	22,8
▪ 49 heures et plus	710 119	51,4	171 416	33,0	881 535	46,4
▪ Non déclarés	47 325	3,4	27 824	5,3	75 149	4,0
▪ Total	1383 045	100,0	518 902	100,0	1901 947	100,0
Régularité dans le travail						
▪ Travail permanent	1204 445	87,1	434 974	83,8	1639 419	86,2
▪ Travail saisonnier	14 173	1,0	14 558	2,8	82 731	1,5
▪ Travail temporaire	102 550	7,4	44 263	8,5	146 813	7,7
▪ Non déclarés	61 877	4,5	25 107	4,9	86 984	4,6
▪ Total	1383 045	100,0	518 902	100,0	1901 947	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Tableau 3.10 : Profil socio-démographique des travailleurs informels indépendants selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Lien de parenté						
▪ Patron						
▪ Conjoint du patron						
▪ Enfant du patron	773 342	96,8	333 012	96,8	1 106 354	96,8
▪ Sœur ou frère du patron	147	0,0	69	0,0	216	0,0
▪ Personne avec lien	289	0,0	-	-	289	0,0
▪ Personne sans lien	10 983	1,4	2 355	0,7	13 338	1,2
▪ Personne sans lien	1 746	0,2	1 761	0,5	3 507	0,3
▪ Total	12 648	1,6	6 647	1,9	19 295	1,7
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0
Etat matrimonial						
▪ Célibataire	197 417	24,7	68 706	20,0	266 123	23,3
▪ Marié (e)	564 109	70,6	265 402	77,2	829 511	72,6
▪ Veuf (ve)	20 465	2,6	6 236	1,8	26 701	2,3
▪ Divorcé (e)	16 254	2,0	3 276	1,0	19 530	1,7
▪ Non déclarés	910	0,1	224	0,0	1 134	0,1
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0
Lieu de naissance						
▪ Urbain	395 128	49,4	8 846	2,6	403 974	35,3
▪ Rural	400 889	50,2	334 594	97,3	735 483	64,4
▪ Etranger	1 935	0,2	404	0,1	2 339	0,2
▪ Non déclarés	1 203	0,2	-	-	1 203	0,1
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0
Durée de résidence en milieu urbain						
▪ Moins de 5 ans	12 567	3,1	-	-	12 567	3,1
▪ de 5 - 9 ans	38 017	9,5	-	-	38 017	9,5
▪ de 10 - 19 ans	106 883	26,7	-	-	106 883	26,7
▪ de 20 - 29 ans	117 450	29,3	-	-	117 450	29,3
▪ de 30 - 39 ans	71 533	17,8	-	-	71 533	17,8
▪ 40 ans et plus	51 848	12,9	-	-	51 848	12,9
▪ Non déclarés	2 591	0,6	-	-	2 591	0,6
▪ Total	400 889	100,0	-	-	400 889	100,0
Sait lire et écrire						
▪ Oui	461 616	57,8	140 776	40,9	602 392	52,7
▪ Non	336 629	42,1	203 068	59,1	539 697	47,2
▪ Non déclarés	910	0,1	-	-	910	0,1
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0

Tableau 3.10 : Profil socio-démographique des travailleurs informels indépendants selon le milieu de résidence (suite)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau scolaire						
▪ Néant	294 264	36,8	179 291	52,1	473 555	41,4
▪ Prés scolaire-	23 472	2,9	11 868	3,5	35 340	3,1
Kouttab	79 499	10,0	41 7	12,2	121 292	10,6
▪ M'sid/école coranique			9			
			3			
▪ Premier cycle de l'enseignement fondamental	242 173	30,3		23,3	322 378	28,3
- Avec	14 871	1,9		1,5	20 038	1,8
form.prof. ³⁵	227 302	28,4	80 205	21,8	302 340	26,5
- Sans form.prof			5 167			
	94 812	11,8	75 038	6,2	116 194	10,2
▪ Deuxième cycle de l'enseignement fondamental	15 594	2,0		1,1	19 312	1,7
- Avec form.prof .	79 218	9,9	21 382	5,1	96 882	8,5
form.prof.			3 718			
- Sans form.prof.	41 700	5,2	17 664	2,0	48 539	4,2
Enseignement Secondaire	9 066	1,1		0,8	11 684	1,0
- Avec form.prof.	32 634	4,1	6 839	1,2	36 855	3,2
form.prof.			2 618			
- Sans form.prof.	20 648	2,6	4 221	0,7	22 959	2,0
Enseignement Supérieur	1 821	0,2		0,2	2 416	0,2
- Avec form.prof.	18 827	2,4	2 311	0,5	20 543	1,8
form.prof.			595			
- Sans form.prof.	1 165	0,2	1 716	0,0	1 320	0,1
Autres niveaux	1 422	0,2		-	1 422	0,1
Non déclarés	799 155	100,0	155	100,0	1 142 999	100,0
Total			-			
Total			343 844			
Diplôme agrégé						
▪ Sans diplôme	592 698	74,2	299 117	87,0	891 815	78,0
▪ Niveau moyen	177 807	22,2	40 585	11,8	218 392	19,1
▪ Niveau supérieur	27 228	3,4	4 142	1,2	31 370	2,8
▪ Non déclarés	1 422	0,2	-	-	1 422	0,1
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0

³⁵ form.prof. : formation professionnelle.

Tableau 3.10 : Profil socio-démographique des travailleurs informels indépendants selon le milieu de résidence (fin)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mode d'apprentissage d'un métier						
▪ Pas de qualification	470 360	58,9	188 560	54,9	658 520	57,6
▪ Etablissement de formation professionnelle	30 050	3,8	8 099	2,4	38 149	3,4
▪ Grande ou moyenne entreprise	6 127	0,8	2 657	0,8	8 784	0,8
▪ Petite entreprise	121 971	15,3	47 517	13,8	169 488	14,8
▪ Mâallem / Mâallema	152 028	19,0	88 481	25,7	240 509	21,0
▪ Autres	17 869	2,2	8 530	2,5	26 399	2,3
▪ Non déclarés	750	0,1	-	-	750	0,1
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0
Tranche d'heures travaillées par semaine						
▪ Moins de 16	106 284	13,3	81 485	23,7	187 769	16,4
▪ de 16 – 31	101 773	12,7	78 112	22,7	179 885	15,7
▪ de 32 – 48	188 138	23,5	67 697	19,7	255 835	22,4
▪ 49 heures et plus	397 609	49,8	113 069	32,9	510 678	44,7
▪ Non déclarés	5 351	0,7	3 481	1,0	8 832	0,8
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0
Régularité dans le travail						
▪ Travail permanent	764 825	95,7	315 642	91,8	1 080 467	94,5
▪ Travail saisonnier	9 052	1,1	9 791	2,8	18 843	1,6
▪ Travail temporaire	24 528	3,1	18 411	5,4	42 939	3,7
▪ Non déclarés	750	0,1	-	-	750	0,1
▪ Total	799 155	100,0	343 844	100,0	1 142 999	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Tableau 3.11 : Profil socio-démographique des employeurs informels selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Lien de parenté						
▪ Patron	130 531	94,5	29 061	91,4	159 592	93,9
▪ Conjoint du patron	605	0,5	-	-	605	0,4
▪ Sœur ou frère du patron	2 408	1,7	330	1,1	2 738	1,6
▪ Personne avec lien	1 432	1,0	485	1,5	1 917	1,1
▪ Personne sans lien	3 109	2,3	1 911	6,0	5 020	3,0
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0
Etat matrimonial						
▪ Célibataire	30 089	21,8	4 208	13,2	34 297	20,2
▪ Marié (e)	105 118	76,1	27 579	86,8	132 697	78,1
▪ Veuf (ve)	488	0,4	-	-	488	0,3
▪ Divorcé (e)	2 390	1,7	-	-	2 390	1,4
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0
Lieu de naissance						
▪ Urbain	76 416	55,3	1 617	5,1	78 033	45,9
▪ Rural	61 262	44,4	30 170	94,9	91 432	53,8
▪ Etranger	269	0,2	-	-	269	0,2
▪ Non déclarés	138	0,1	-	-	138	0,1
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0
Durée de résidence en milieu urbain						
▪ De 1 - 4 ans	2 061	3,4	-	-	2 061	3,4
▪ de 5 - 9 ans	2 805	4,6	-	-	2 805	4,6
▪ de 10 - 19 ans	15 573	25,4	-	-	15 573	25,4
▪ de 20 - 29 ans	19 268	31,4	-	-	19 268	31,4
▪ de 30 - 39 ans	12 816	20,9	-	-	12 816	20,9
▪ 40 ans et plus	8 018	13,1	-	-	8 018	13,1
▪ Non déclarés	721	1,2	-	-	721	1,2
▪ Total	61 262	100,0			61 262	100,0
Sait lire et écrire						
▪ Oui	97 143	70,4	15 691	49,4	112 834	66,4
▪ Non	40 942	29,6	16 096	50,6	57 038	33,6
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0

Tableau 3.11 : Profil socio-démographique des employeurs informels selon le milieu de résidence (suite)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau scolaire						
▪ Néant	34 763	25,2	13 606	42,8	48 369	28,5
▪ M'sid/école coranique	18 903	13,7	5 502	17,3	24 405	14,4
▪ Premier cycle de l'enseignement fondamental	45 994	33,3	8 262	26,0	54 256	31,9
- Avec form.prof. ³⁶	3 204	2,3	373	1,2	3 577	2,1
- Sans form.prof.	42 790	31,0	7 889	24,8	50 679	29,8
▪ Deuxième cycle de l'enseignement fondamental	19 076	13,8	3 000	9,5	22 076	13,0
- Avec form.prof.	4 099	3,0	951	3,0	5 050	3,0
- Sans form.prof.	14 977	10,8	2 049	6,5	17 026	10,0
▪ Enseignement Secondaire	10 521	7,6	1 237	3,8	11 758	6,9
- Avec form.prof.	3 497	2,5	458	1,4	3 955	2,3
- Sans form.prof.	7 024	5,1	779	2,4	7 803	4,6
▪ Enseignement Supérieur	8 147	5,9	180	0,6	8 327	4,9
- Avec form.prof.	3 029	2,2	-	-	3 029	1,8
- Sans form.prof.	5 118	3,7	180	0,6	5 298	3,1
▪ Autres niveaux Non déclarés	543	0,4	-	-	543	0,3
▪ Total	138	0,1	-	-	138	0,1
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0
Diplôme agrégé						
▪ Sans diplôme	90 007	65,2	26 304	82,8	116 311	68,5
▪ Niveau moyen	36 321	26,3	4 717	14,8	41 038	24,1
▪ Niveau supérieur	11 619	8,4	766	2,4	12 385	7,3
▪ Non déclarés	138	0,1	-	-	138	0,1
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0

³⁶ form.prof. : formation professionnelle.

Tableau 3.11 : Profil socio-démographique des employeurs informels selon le milieu de résidence (fin)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mode d'apprentissage d'un métier						
▪ Pas de qualification	42 246	30,6	10 305	32,4	52 551	30,9
▪ Etablissement de formation professionnelle	9 648	7,0	1 225	3,9	10 873	6,4
▪ Grande ou moyenne entreprise	4 197	3,0	368	1,2	4 565	2,7
▪ Petite entreprise	35 993	26,1	7 188	22,6	43 181	25,4
▪ Mâallem / Mâallema	43 173	31,3	12 527	39,4	55 700	32,8
▪ Autres	2 690	1,9	174	0,5	2 864	1,7
▪ Non déclarés	138	0,1	-	-	138	0,1
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0
Tranche d'heures travaillées par semaine						
▪ Moins de 16	8 093	5,9	3 511	11,0	11 604	6,9
▪ de 16 – 31	10 714	7,7	5 293	16,7	16 007	9,4
▪ de 32 – 48	40 453	29,3	7 314	23,0	47 767	28,1
▪ 49 heures et plus	78 132	56,6	15 669	49,3	93 801	55,2
▪ Non déclarés	693	0,5	-	-	693	0,4
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0
Régularité dans le travail						
▪ Travail permanent	135 410	98,1	28 188	88,7	163 598	96,3
▪ Travail saisonnier	733	0,5	2 111	6,6	2 844	1,7
▪ Travail temporaire	1 804	1,3	1 488	4,7	3 292	1,9
▪ Non déclarés	138	0,1	-	-	138	0,1
▪ Total	138 085	100,0	31 787	100,0	169 872	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau 3.12 : Profil socio-démographique des salariés³⁷ informels selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Lien de parenté						
▪ Patron ou conjoint du patron	4 656	2,1	963	2,6	5 619	2,2
▪ Enfant du patron	5 375	2,5	1 019	2,7	6 394	2,5
▪ Sœur ou frère du patron	10 606	4,9	2 719	7,3	13 325	5,2
▪ Personne avec lien	28 398	13,1	7 647	20,4	36 045	14,2
▪ Personne sans lien	168 352	77,4	25 069	67,0	193 421	75,9
▪ Total	217 387	100,0	37 417	100,0	254 804	100,0
Etat matrimonial						
▪ Célibataire	143 632	68,8	23 141	62,2	166 773	67,8
▪ Marié (e)	61 543	29,5	13 262	35,7	74 805	30,4
▪ Veuf (ve)	1 564	0,7	-	-	1 564	0,6
▪ Divorcé (e)	2 061	1,0	786	2,1	2 847	1,2
▪ Total	208 800	100,0	37 189	100,0	245 989	100,0
Lieu de naissance						
▪ Urbain	128 103	62,2	5 472	14,7	133 575	54,9
▪ Rural	77 992	37,8	31 841	85,3	109 833	45,1
▪ Etranger	88	0,0	-	-	88	0,0
▪ Total	206 183	100,0	37 313	100,0	243 496	100,0
Durée de résidence en milieu urbain (en ans révolus)						
▪ Moins de 5 ans	16 693	21,5	-	-	16 693	21,5
▪ de 5 - 9 ans	15 918	20,4	-	-	15 918	20,4
▪ de 10 - 19 ans	23 642	30,3	-	-	23 642	30,3
▪ de 20 - 29 ans	9 377	12,0	-	-	9 377	12,0
▪ de 30 - 39 ans	4 012	5,1	-	-	4 012	5,1
▪ 40 ans et plus	4 108	5,3	-	-	4 108	5,3
▪ Non déclarés	4 242	5,4	-	-	4 242	5,4
▪ Total	77 992	100,0	-	-	77 992	100,0
Sait lire et écrire						
▪ Oui	140 295	68,0	17 071	46,3	157 366	64,7
▪ Non	65 889	32,0	19 782	53,7	85 671	35,3
▪ Total	206 184	100,0	36 853	100,0	243 037	100,0

³⁷ Non compris les personnes pour lesquelles les patrons ont fourni des déclarations imprécises.

Tableau 3.12 : Profil socio-démographique des salariés³⁸ informels selon le milieu de résidence (suite)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Niveau scolaire						
▪ Néant	55 160	26,9	16 654	45,2	71 814	29,7
▪ M'sid/Ecole coranique	17 168	8,4	5 787	15,7	22 955	9,5
▪ Premier cycle de l'enseignement fondamental	74 692	36,4	10 730	29,1	85 422	35,3
- Avec form.prof ³⁹ .	2 705	1,3	497	1,3	3 202	1,3
- Sans form..prof.	71 987	35,1	10 233	27,8	82 220	34,0
▪ Deuxième cycle de l'enseignement fondamental	37 322	18,2	2 819	7,7	40 141	16,6
- Avec form.prof.	4 773	2,3	396	1,1	5 169	2,1
- Sans form.prof.	32 549	15,9	2 423	6,6	34 972	14,5
▪ Enseignement Secondaire	14 712	7,2	521	1,4	15 233	6,3
- Avec form.prof.	4 467	2,2	173	0,5	4 640	1,9
- Sans form.prof.	10 245	5,0	348	0,9	10 593	4,4
▪ Enseignement Supérieur	5 996	2,9	342	0,9	6 338	2,6
- Avec form.prof.	585	0,3	-	-	585	0,2
- Sans form.prof.	5 411	2,6	342	0,9	5 753	2,4
▪ Autres niveaux	123	0,0	-	-	123	0,0
▪ Total	205 173	100,0	36 853	100,0	242 026	100,0
Diplôme						
▪ Sans diplôme	134 539	65,6	31 775	86,2	166 314	68,7
▪ Niveau moyen	62 378	30,4	4 736	12,9	67 114	27,7
▪ Niveau supérieur	8 256	4,0	342	0,9	8 598	3,6
▪ Total	205 173	100,0	36 853	100,0	242 026	100,0
Mode d'apprentissage d'un métier						
▪ Pas de qualification	57 706	26,6	13 470	35,9	71 176	28,0
▪ Etablissement de formation professionnelle	9 946	4,6	425	1,1	10 371	4,1
▪ Grande ou moyenne entreprise	3 826	1,7	315	0,8	4 141	1,6
▪ Petite entreprise	74 785	34,5	9 756	26,0	84 541	33,2
▪ Mâallem / Mâallema	68 400	31,5	12 971	34,5	81 371	32,0
▪ Autres	2 347	1,1	632	1,7	2 979	1,1
▪ Total	217 010	100,0	37 569	100,0	254 579	100,0

³⁸ Non compris les personnes pour lesquelles les patrons ont fourni des déclarations imprécises

³⁹ form.prof. : formation professionnelle.

Tableau 3.12 : Profil socio-démographique des salariés⁴⁰ informels selon le milieu de résidence (suite)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Tranche d'heures Travaillées par semaine⁴¹						
▪ Moins de 16	8 898	3,9	3 208	8,3	12 106	4,5
▪ de 16 – 31	19 970	8,6	4 292	11,2	24 262	9,0
▪ de 32 – 48	62 904	27,1	9 709	25,2	72 613	26,8
▪ 49 heures et plus	140 085	60,4	21 322	55,3	161 407	59,7
▪ Total	231 857	100,0	38 531	100,0	270 388	100,0
Régularité dans le travail⁴²						
▪ Travail permanent	165 200	76,7	21 369	56,9	186 569	73,8
▪ Travail saisonnier	2 439	1,1	1 000	2,7	3 439	1,4
▪ Travail temporaire	47 647	22,2	15 200	40,4	62 847	24,8
▪ Total	215 286	100,0	37 569	100,0	252 855	100,0
Mode de recrutement						
▪ Annonce	375	0,2	-	-	375	0,1
▪ Bureau de placement / CIOPE ⁴³	899	0,4	-	-	899	0,3
▪ Famille, amis	122 354	53,5	23 790	55,4	146 144	53,8
▪ Visite spontanée	96 264	42,0	17 006	39,6	111 270	41,7
▪ Autres	8 958	3,9	2 171	5,0	11 129	4,1
▪ Total	228 850	100,0	42 967	100,0	271 817	100,0
Type de contrat						
▪ Contrat écrit à durée indéterminée						
▪ Contrat écrit à durée déterminée	2 603	1,1	-	-	2 603	1,0
▪ En stage "formation / insertion professionnelle"	2 530	1,1	172	0,4	2 702	1,0
▪ Contrat oral	198	0,1	106	0,2	304	0,1
▪ Pas d'accord préalable, la fixation de la rémunération salariale est laissée à l'appréciation de l'employeur	153 179	67,0	26 379	61,4	179 558	66,1
▪ Total	70 025	30,7	16 310	38,0	86 335	31,8
	228 535	100,0	42 967	100,0	271 502	100,0

⁴⁰ Non compris les personnes pour lesquelles les patrons ont fourni des déclarations imprécises.

⁴¹ Non compris les personnes pour lesquelles les patrons ont fourni des déclarations imprécises.

⁴² Salariés gérants, patrons des unités de production informelle.

⁴³ CIOPE : Centre d'information et d'orientation pour l'emploi.

Tableau 3.12 : Profil socio-démographique des salariés⁴⁴ informels selon le milieu de résidence (fin)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Type de paiement						
▪ Variable	1 437	0,6	137	0,3	1 574	0,6
▪ Salaire fixe (mois, quinzaine, semaine)	147 914	64,7	19 574	45,6	167 488	61,7
▪ Au jour / à l'heure de travail	27 304	11,9	14 496	33,7	41 800	15,4
▪ A la tâche	27 120	11,9	3 429	8,0	30 549	11,2
▪ Part de bénéfice	39 922	10,5	5 331	12,4	29 253	10,8
▪ En nature	838	0,4	-	-	838	0,3
▪ Total	228 535	100,0	42 967	100,0	271 502	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau 3.13 : Profil socio-démographique des actifs occupés non salariés dépendants du secteur informel (aides familiales, apprentis et autres travailleurs informels non classés par ailleurs)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Lien de parenté						
▪ Conjoint du patron	8 304	4,5	6 094	7,3	14 398	5,3
▪ Enfant du patron	64 434	34,7	42 293	50,8	106 727	39,7
▪ Sœur ou frère du patron	27 356	14,7	14 876	17,8	42 232	15,7
▪ Personne avec lien	22 497	12,1	12 142	14,6	34 639	12,9
▪ Personne sans lien	46 495	25,0	5 973	7,2	52 468	19,5
▪ Non déclarés	16 645	9,0	1 913	2,3	18 558	6,9
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0
Etat matrimonial						
▪ Célibataire	136 559	73,5	56 843	68,3	193 402	71,9
▪ Marié (e)	30 510	16,4	22 268	26,7	52 778	19,6
▪ Veuf (ve)	371	0,2	813	1,0	1 184	0,4
▪ Divorcé (e)	1 646	0,9	671	0,8	2 317	0,9
▪ Non déclarés	16 645	9,0	2 696	3,0	19 341	7,2
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0

⁴⁴ Non compris les personnes pour lesquelles les patrons ont fourni des déclarations imprécises.

Tableau 3.13 : Profil socio-démographique des actifs occupés non salariés dépendants du secteur informel (aides familiales, apprentis et autres travailleurs informels non classés par ailleurs) (suite)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Lieu de naissance						
▪ Urbain	122 402	65,9	3 093	3,7	125 495	46,7
▪ Rural	46 545	25,1	77 391	92,9	123 936	46,1
▪ Etranger	-	-	111	0,1	111	0,0
▪ Non déclarés	16 784	9,0	2 696	3,3	19 480	7,2
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0
Durée de résidence en milieu urbain						
▪ Moins de 5 ans	11 498	24,7	-	-	11 498	24,7
▪ de 5 - 9 ans	9 658	20,8	-	-	9 658	20,8
▪ de 10 – 19 ans	12 245	26,3	-	-	12 245	26,3
▪ de 20 – 29 ans	7 922	17,0	-	-	7 922	17,0
▪ de 30 – 39 ans	2 763	5,9	-	-	2 763	5,9
▪ 40 ans et plus	2 073	4,5	-	-	2 073	4,5
▪ Non déclarés	386	0,8	-	-	386	0,8
▪ Total	46 545	100,0	-	-	46 545	100,0
Sait lire et écrire						
▪ Oui	134 115	72,2	34 807	41,8	168 922	62,8
▪ Non	34 971	18,8	45 788	55,0	80 759	30,0
▪ Non déclarés	16 645	9,0	2 696	3,2	19 341	7,2
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0
Niveau scolaire						
▪ Néant						
▪ M'sid/école coranique	27 337	14,7	40 565	48,7	67 902	25,2
▪ Premier cycle de l'enseignement fondamental	5 591	3,0	4 041	4,9	9 632	3,6
-Avec form.prof. ⁴⁵	75 527	40,7	25 668	30,8	101 195	37,6
-Sans form.prof.	2 487	1,4	458	0,5	2 945	1,1
▪ Deuxième cycle de l'enseignement fondamental	73 040	39,3	25 210	30,3	98 250	36,5
-Avec form.prof.	40 882	22,0	7 794	9,3	48 676	18,1
-Sans form.prof.	3 309	1,8	449	0,5	3 758	1,4
▪ Enseigne. secondaire	37 573	20,2	7 345	8,8	44 918	16,7
-Avec form.prof.	13 212	7,1	1 821	2,2	15 033	5,6
-Sans form.prof.	1 513	0,8	232	0,3	1 745	0,7
▪ Enseigne. supérieur	11 699	6,3	1 589	1,9	13 288	4,9
-Avec form.prof.	5 940	3,2	706	0,9	6 646	2,5
-Sans form.prof.	1 056	0,6	215	0,3	1 271	0,5
▪ Autres niveaux	4 884	2,6	491	0,6	5 375	2,0
▪ Non déclarés	124	0,1	-	-	124	0,0
▪ Total	17 118	9,2	2 696	3,2	19 814	7,4
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0

⁴⁵ form.prof : formation professionnelle.

Tableau 3.13 : Profil socio-démographique des actifs occupés non salariés dépendants du secteur informel (aides familiales, apprentis et autres travailleurs informels non classés par ailleurs) (fin)

Caractéristiques	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Diplôme agrégé						
▪ Sans diplôme	95 391	51,4	66 649	80,0	162 040	60,2
▪ Niveau moyen	66 113	35,6	13 223	15,9	79 336	29,5
▪ Niveau supérieur	7 109	3,8	723	0,9	7 832	2,9
▪ Non déclarés	17 118	9,2	2 696	3,2	19 814	7,4
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0
Mode d'apprentissage d'un métier						
▪ Pas de qualification						
▪ Etablissement de formation professionnelle	73 859	39,8	29 847	35,8	103 706	38,6
▪ Grande ou moyenne entreprise	2 855	1,5	700	0,8	3 555	1,3
▪ Petite entreprise	360	0,2	315	0,4	675	0,2
▪ Mâallem / Mâallema	34 333	18,5	16 206	19,5	50 539	18,8
▪ Autres	43 051	23,2	28 674	34,4	71 725	26,7
▪ Non déclarés	15 072	8,1	4 853	5,8	19 925	7,4
▪ Total	16 201	8,7	2 696	3,3	18 897	7,0
	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0
Tranche d'heures travaillées par semaine						
▪ Moins de 16	16 712	9,0	21 605	25,9	38 317	14,2
▪ de 16 – 31	18 841	10,1	22 260	26,7	41 101	15,3
▪ de 32 – 48	42 821	23,1	15 176	18,2	57 997	21,6
▪ 49 heures et plus	94 293	50,8	21 356	25,7	115 649	43,0
▪ Non déclarés	13 064	7,0	2 894	3,5	15 958	5,9
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0
Régularité dans le travail						
▪ Travail permanent	139 010	74,8	69 775	83,8	208 785	77,6
▪ Travail saisonnier	1 949	1,1	1 656	2,0	3 605	1,4
▪ Travail temporaire	28 571	15,4	9 164	11,0	37 735	14,0
▪ Non déclarés	16 201	8,7	2 696	3,2	18 897	7,0
▪ Total	185 731	100,0	83 291	100,0	269 022	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau 3.14 : Population active occupée dans le secteur informel selon le sexe, le milieu de résidence et le statut professionnel

Statut professionnel		Sexe ⁴⁶		Milieu de résidence		Total
		Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Employeurs (y compris les associés)	Effectif	158 620	11 252	138 085	31 787	169 872
	% ligne	93,4	6,6	81,3	18,7	100,0
	% colonne	10,1	4,6	10,0	6,1	8,9
Indépendants (y compris les associés)	Effectif	999 370	143 629	799 155	343 844	1 142 999
	% ligne	87,4	12,6	69,9	30,1	100,0
	% colonne	63,4	59,4	57,8	66,3	60,1
Salariés	Effectif	202 038	25 229	237 035	55 208	292 243
	% ligne	88,9	11,1	81,1	18,9	100,0
	% colonne	12,8	10,4	17,1	10,6	15,4
Salariés gérants	Effectif	25 976	1 835	23 039	4 772	27 811
	% ligne	93,4	6,6	82,8	17,2	100,0
	% colonne	1,6	0,8	1,7	0,9	1,4
Apprentis	Effectif	49 013	4 187	47 007	7 541	54 548
	% ligne	92,1	7,9	86,2	13,8	100,0
	% colonne	3,1	1,7	3,4	1,5	2,9
Aides familiales	Effectif	141 475	55 874	123 299	74 833	198 132
	% ligne	71,7	28,3	62,2	37,8	100,0
	% colonne	9,0	23,1	8,9	14,4	10,4
Non déclarés	Effectif			15 425	917	16 342
	% ligne			94,4	5,6	100,0
	% colonne			1,1	0,2	0,9
Total	Effectif	1 576 492	242 006	1 383 045	518 902	1 901 947
	% ligne	86,7	13,3	72,7	27,3	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

⁴⁶ Non compris les travailleurs informels dont les patrons n'ont pas déclaré leur sexe.

Tableau 3.15 : Population active occupée dans le secteur informel non agricole selon le statut professionnel et les secteurs d'activité économique

Statut professionnel		Secteurs d'activité économique				Total
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	
Employeurs informels	Effectif	50 548	22 288	59 464	37 572	169 872
	% ligne	29,8	13,1	35,0	22,1	100,0
	% colonne	10,6	16,8	6,5	10,0	8,9
Indépendants	Effectif	225 329	60 594	633 937	223 139	1 142 999
	% ligne	19,7	5,3	55,5	19,5	100,0
	% colonne	47,3	45,6	69,1	59,4	60,1
Salariés	Effectif	92 302	41 806	85 991	72 144	292 243
	% ligne	31,6	14,3	29,4	24,7	100,0
	% colonne	19,4	31,5	9,4	19,2	15,4
Salariés gérants	Effectif	10 011	1 782	7 793	8 225	27 811
	% ligne	36,0	6,4	28,0	29,6	100,0
	% colonne	2,1	1,3	0,9	2,2	1,5
Apprentis	Effectif	29 641	2 494	17 791	4 622	54 548
	% ligne	54,3	4,6	32,6	8,5	100,0
	% colonne	6,2	1,9	1,9	1,2	2,9
Aides familiales	Effectif	67 625	3 869	99 317	27 321	198 132
	% ligne	34,1	2,0	50,1	13,8	100,0
	% colonne	14,2	2,9	10,8	7,3	10,4
Non déclarés	Effectif	917	-	12 730	2 695	16 342
	% ligne	5,6	-	77,9	16,5	100,0
	% colonne	0,2	-	1,4	0,7	0,9
Total	Effectif	476 373	132 833	917 023	375 718	1 901 947
	% ligne	25,1	7,0	48,2	19,8	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique- ENSI 1999/2000.

Tableau 3.16 : Population active occupée dans le secteur informel non agricole selon le statut professionnel et la taille de l'unité de production informelle

Statut professionnel		Taille de l'unité de production informelle				Total
		Un emploi	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	
Employeurs informels	Effectif	-	69 079	43 100	57 693	169 872
	% ligne	-	40,7	25,4	34,0	100,0
	% colonne	-	15,0	19,4	16,5	8,9
Indépendants	Effectif	866 630	205 269	48 725	22 375	1 142 999
	% ligne	75,8	18,0	4,26	2,0	100,0
	% colonne	99,7	44,5	21,9	6,4	60,1
Salariés	Effectif	-	59 479	55 689	177 075	292 243
	% ligne	-	20,4	19,1	60,6	100,0
	% colonne	-	12,9	25,1	50,7	15,4
Salariés gérants	Effectif	2 465	8 294	6 713	10 339	27 811
	% ligne	8,9	29,8	24,4	37,2	100,0
	% colonne	0,3	1,8	3,0	3,0	1,5
Apprentis	Effectif	-	14 000	15 575	24 973	54 548
	% ligne	-	25,7	28,5	45,8	100,0
	% colonne	-	3,0	7,0	7,2	2,9
Aides familiales	Effectif	-	105 625	52 240	40 267	198 132
	% ligne	-	53,3	26,4	20,3	100,0
	% colonne	-	22,9	23,5	11,5	10,4
Non déclarés	Effectif	-	-	-	16 342	16 342
	% ligne	-	-	-	100,0	100,0
	% colonne	-	-	-	4,7	0,9
Total	Effectif	869 095	461 746	222 042	349 064	1 901 947
	% ligne	45,7	24,3	11,7	18,4	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau 3.17 : Population active occupée dans le secteur informel non agricole selon le statut professionnel et le type de local

Statut professionnel		Type de local			Total
		Avec local	Sans local	A domicile	
Employeurs informels	Effectif	116 465	50 057	3 350	169 872
	% ligne	68,6	29,5	2,0	100,0
	% colonne	12,5	6,4	1,8	8,9
Indépendants	Effectif	430 787	575 714	136 498	1 142 999
	% ligne	37,7	50,4	11,9	100,0
	% colonne	46,2	73,4	73,9	60,1
Salariés	Effectif	191 511	97 340	3 392	292 243
	% ligne	65,5	33,3	1,2	100,0
	% colonne	20,5	12,4	1,8	15,4
Salariés gérants	Effectif	19 195	7 982	634	27 811
	% ligne	69,0	28,7	2,3	100,0
	% colonne	2,1	1,0	0,3	1,5
Apprentis	Effectif	49 621	3 478	1 449	54 548
	% ligne	91,0	6,4	2,7	100,0
	% colonne	5,3	0,4	0,8	2,9
Aides familiales	Effectif	116 005	42 723	39 404	198 132
	% ligne	58,6	21,6	19,9	100,0
	% colonne	12,4	5,5	21,3	10,4
Non déclarés	Effectif	9 180	7 162	-	16 342
	% ligne	56,2	43,8	-	100,0
	% colonne	1,0	0,9	-	0,9
Total	Effectif	932 764	784 456	184 727	1 901 947
	% ligne	49,0	41,2	9,7	100,0
	% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

CHIFFRE D'AFFAIRES : NIVEAU, CARACTERISTIQUES ET IMPORTANCE DE L'INFORMEL DE SUBSISTANCE

L'Enquête nationale sur le secteur informel 1999-2000 s'est attelée à collecter les données statistiques nécessaires pour la mesure des principales grandeurs comptables du secteur informel non agricole. Ce chapitre est consacré à une analyse globale du chiffre d'affaires (CA) annualisé de l'ensemble des unités de production informelles (UPI) et son appréciation selon quelques caractéristiques de ces unités. Les autres grandeurs comptables du secteur informel feront ultérieurement l'objet d'un rapport spécifique.

Il importe également de souligner que le chiffre d'affaires (CA) est l'indicateur de taille de l'unité couramment utilisé, après l'effectif employé. Il est le résultat des ventes de biens et services produits ou revendus par les unités de production informelles. Il indique généralement le niveau de la production, sauf pour les unités commerciales où la production est estimée par les marges commerciales.

i. Chiffre d'affaires : niveau et caractéristiques

Le chiffre d'affaires (CA) annualisé du secteur informel est estimé à près de 166 346,2 millions de DH au courant de la période allant du 19 avril 1999 au 18 avril 2000, soit un CA moyen par unité informelle de 134 885 DH.

Par grands secteurs d'activité économique, les UPI du secteur "commerce et réparation" réalisent 77,0% du volume du CA et se distinguent par un fort CA moyen par unité (196 874 DH). Pourtant, ce secteur ne regroupe que 52,8% des UPI.

Avec 20,9% des UPI, le secteur des industries et de l'artisanat ne participe que par 10,3% au chiffre d'affaires total, soit une moyenne par unité de 66 238 DH.

De même, les 20,1% des UPI du secteur "services hors commerce et réparation" ne contribuent que par 8,9% au volume global du CA. C'est le secteur qui présente le plus faible chiffre d'affaires moyen par unité (59 418 DH).

Le secteur de la construction, qui regroupe 6,2% des UPI, réalise, quant à lui, une part du chiffre d'affaires estimée à 3,9 %, soit une moyenne de 83 364 DH par unité.

Examiné selon les branches d'activité économique à 16 postes, le chiffre d'affaires moyen par unité dépasse la valeur moyenne nationale (134 886 DH) dans les branches suivantes :

- Commerce de gros et intermédiaires de commerce (702 763 DH) ;
- Industrie alimentaire (214 086 DH) ;
- Commerce de détail en magasin ou à domicile avec installation particulière (217 555 DH) ;
- Commerce de détail d'articles domestiques et de biens personnels (188323 DH);
- Commerce de détail hors magasin ou à domicile sans installation particulière (150 058 DH).

Ces cinq branches, à chiffre d'affaires moyen par unité élevé, réalisent 75,7% du CA total et emploient 43,5% des personnes occupées dans le secteur informel.

Par contre, les branches qui présentent les niveaux les plus bas (moins de la moitié du chiffre moyen par unité), sont :

- Services personnels (23 284 DH) ;
- Réparation d'articles personnels (28 215 DH) ;

- Industrie de textile, d'habillement, de cuir et de la chaussure (44 097 DH) ;
- Unités non classées du secteur "services hors commerce et réparation" (53 484 DH).

Ces quatre branches, à faible chiffre d'affaires moyen par unité, ne contribuent que par 6,8% au CA global alors qu'elles emploient 23,8% des personnes occupées dans le secteur informel.

Le tableau 4.1, ci-joint, (cf. page 189) fournissant le chiffre d'affaires moyen par unité informelle et la structure du chiffre d'affaires selon certaines caractéristiques des chefs d'UPI et leurs unités de production permet de dégager les principaux enseignements suivants :

i) Bien que les unités informelles dirigées par les femmes forment 12,4% du total d'unités informelles, elles ne réalisent que 3,5% du chiffre d'affaires global. Aussi, le chiffre d'affaires moyen réalisé par les unités informelles dirigées par les hommes est 3,9 fois supérieur à celui des unités informelles dont les chefs sont des femmes. Cependant, cet écart se réduit à 1,7 fois pour le secteur "commerce et réparation".

ii) Les unités informelles, dirigées par les personnes divorcées ou veuves, présentent les chiffres d'affaires moyens les plus bas, avec respectivement 45 709 DH et 33 774 DH par unité contre 149 220 DH pour les unités appartenant aux mariés.

iii) Le niveau d'instruction du propriétaire d'unité de production informelle influe, dans une certaine mesure, le niveau du chiffre d'affaires réalisé. Ainsi, le chiffre d'affaires moyen des chefs d'unités informelles à niveau d'instruction supérieur est 1,7 fois plus important que celui des chefs d'unités informelles sans niveau d'instruction.

iv) Analysé selon le statut professionnel, le chiffre d'affaires moyen réalisé par les unités de production informelles détenues par les employeurs est 2,9 fois supérieur à celui réalisé par les unités des indépendants. Ce constat se reproduit quel que soit le secteur d'activité économique, mais avec plus d'acuité pour le secteur "industrie et artisanat" dont les employeurs réalisent un chiffre d'affaires moyen 5,3 fois supérieur à celui des indépendants.

Toutefois, de point de vue structure du CA, les indépendants qui, rappelons le, détiennent 87,2% des unités de production informelles, prédominent avec une contribution de 70,3% au chiffre d'affaires total. La part des employeurs n'excède pas 29,7%.

La contribution des employeurs et des indépendants dans le chiffre d'affaires global présente différents profils selon les secteurs d'activité économique. En effet, pour les secteurs "commerce et réparation" et "services hors commerce et réparation", les indépendants prédominent avec des parts respectives de 76,1% et 60,6% dans le CA total. Cependant, pour les secteurs "construction" et "industrie et artisanat", ce sont les employeurs qui l'emportent avec des parts approchant respectivement 57,9% et 54,2%.

Ce constat aurait pour origine la part relativement élevée des employeurs dans ces deux secteurs ; soit respectivement 26,8% et 17,7% contre 12,8% représentant la part totale des employeurs dans le secteur informel.

v) Avec 40,9% d'unités, le secteur informel localisé participe pour 55,5% à la formation du chiffre d'affaires global. Comme on pouvait s'y attendre, les unités informelles localisées se caractérisent également par un chiffre d'affaires moyen par unité bien supérieur à celui des unités informelles non localisées ; soit un écart dans un rapport de 1 à 1,8 fois. Cet écart est plus accentué dans le secteur "industrie et artisanat" dans un rapport de 1 à 3,5 fois, alors qu'il est moins prononcé dans le secteur "construction" de 1 à 1,1 fois.

vi) La taille de l'emploi des unités informelles constitue également un facteur explicatif de la variation du chiffre d'affaires moyen par unité. Ainsi, les unités employant une seule personne réalisent en moyenne 87 543 DH du CA par an, alors que le CA moyen réalisé par les unités occupant plus de deux personnes s'élève à 332 358 DH, soit 3,8 fois plus élevé.

Bien que les unités informelles occupant une seule personne forment 70,5% des unités du secteur informel et emploient 45,7% des personnes, elles ne contribuent que pour 45,7% au chiffre d'affaires global. Cette part régresse à 30,2% pour le secteur "construction" et à 21,7% pour le secteur "industrie et artisanat".

Par contre, les unités à trois personnes occupées ou plus, avec 10,8% de l'ensemble des unités informelles et 30,1% de l'emploi informel total, réalisent 26,6% du chiffre d'affaires total. Cette part atteint 47,7% pour le secteur "construction" et 53,2% pour le secteur "industrie et artisanat".

ب. Chiffre d'affaires et dimensions régionales des unités informelles

Au niveau régional, les unités informelles à chiffre d'affaires moyen par unité élevée (supérieur à la moyenne nationale : 134 885 DH par unité) sont localisées dans les régions suivantes : Grand Casablanca (190 008 DH), Oued Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Sakia El Hamra ; Guelmim-Es-Semara⁴⁷ (168 181 DH), Souss-Massa-Draâ (167 168 DH), Tadla-Azilal (162 819 DH), Oriental (149 013 DH), Chaouia-Ouardigha (148 197 DH), Tanger-Tétouan (144 372) Taza-Al Hoceima-Taounate (144 160 DH) et El Gharb-Chrarda-Beni Hssen (137 272 DH).

Par contre, les niveaux les plus bas du chiffre d'affaires moyen par unité sont observés dans les quatre régions suivantes : Marrakech-

⁴⁷ Ces trois régions sont regroupées pour des considérations d'échantillonnage.

Tensift-Al Haouz (99 870 DH), Doukkala-Abda (97 765 DH), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (96 189 DH) et Meknès-Tafilalet (90 689 DH).

D'un autre côté, l'écart entre les chiffres d'affaires moyens régionaux par unité varie dans un rapport de 1 (Meknès-Tafilalet) à 2,1 fois supérieur (Grand Casablanca).

L'examen de la structure du chiffre d'affaires par région montre que c'est la région du Grand Casablanca qui prédomine en réalisant près de 18,0% du chiffre d'affaires total, avec seulement 12,8% des unités informelles. Par contre, et comparativement à leurs poids relatifs en termes d'unités informelles, les régions "Marrakech-Tensift-Al Haouz", "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër", "Doukkala-Abda", "Meknès-Tafilalet" et "Fès-Boulmane" sont relativement sous représentées dans la distribution du chiffre d'affaires par région.

L'examen du chiffre d'affaires régional selon les secteurs d'activité économique, montre que le secteur "commerce et réparation" prédomine dans toutes les régions. Les parts régionales de ce secteur dépassant la moyenne nationale sont enregistrées dans les régions de "Chaouia-Ouardigha", "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen", "Marrakech-Tensift-Al Haouz" et "Souss-Massa-Draâ". Les contributions régionales les plus faibles sont relatives aux régions de "Fès-Boulmane" et d'"Oued Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim-Es-Semara".

Par ailleurs, si le secteur "industrie et artisanat" réalise 10,2% du chiffre d'affaires total au niveau national, sa contribution atteint 20,4% dans la région de "Fès-Boulmane". Cette participation reste également assez élevée dans les régions de "Tadla-Azilal", "Doukkala-Abda", "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër" et d'"Oued-Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim-Es-Semara". Par contre, les niveaux les plus bas de cette contribution sont notés dans les régions : "Chaouia-Ouardigha", "Marrakech-Tensift-Al Haouz", "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen", "Meknès-Tafilalet" et l'"Oriental".

Le secteur "services hors commerce et réparation" réalise près de 8,9% du CA total au niveau national. Par région, les contributions de ce secteur les plus élevées sont enregistrées dans les trois régions de l'"Oriental" (12,6%), de "Taza-Al Hoceima-Taounate" et "Rabat-Salé-Zemmour-Zaër". Ce secteur reste peu présent dans la région du "Chaouia-Ouardigha" (avec seulement 5,0% du CA de la région).

Enfin, le secteur "construction", avec 3,9% du chiffre d'affaires total est relativement plus présent dans les régions de "Tanger-Tétouan", "Oued Ed-Dahab-Lagouira ; Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ; Guelmim-Es-Semara" et de "Meknès-Tafilalet", alors que sa contribution reste faible dans les deux régions "El Gharb-Chrarda-Beni Hssen" et "Marrakech-Tensift-Al Haouz", avec une part inférieure à 1%.

III. Inégalités devant le chiffre d'affaires

Il s'agit d'analyser dans cette section, la répartition des unités de production informelles selon les classes du CA et la concentration de ce dernier. Pour avoir une idée sur la concentration du CA, les unités informelles sont rangées en classes de quintiles (20%) suivant les valeurs croissantes de leur CA.

Les cinq classes du CA sont définies comme suit :

- Classe 1 : Moins de 12 000 DH
- Classe 2 : De 12 000 DH à moins de 30 480 DH
- Classe 3 : De 30 480 DH à moins de 67 800 DH
- Classe 4 : De 67 800 DH à moins de 160 200 DH
- Classe 5 : 160 200 DH et plus.

La première classe représente les 20% des unités informelles à faibles chiffres d'affaires c'est-à-dire un chiffre d'affaires total inférieur à 12 000 DH. Ces unités informelles :

- réalisent un chiffre d'affaires moyen de 6 146 DH ;
- emploient près de 15,6% des personnes occupées dans le secteur informel ;
- les branches d'activité économique qui réalisent les part du CA les plus élevées au niveau de cette classe sont :
 - Industrie de textile, d'habillement, de cuir et de la chaussure (24,6%) ;
 - Services personnels (17,0%) ;
 - Commerce de détail hors magasin ou à domicile sans installation particulière (14,1%) ;

Quant à la cinquième classe, elle est relative au 20% des unités informelles à chiffres d'affaires élevés, c'est-à-dire, celles réalisant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 160 200 DH. Les unités de cette classe :

- ont un chiffre d'affaires moyen de 497 712 DH ;
- emploient 28,5% des personnes occupées dans le secteur informel ;
- les branches qui contribuent le plus au CA de cette classe, sont :
 - Commerce de détail en magasin ou à domicile avec installation particulière (27,2%) ;
 - Commerce de détail hors magasin ou à domicile sans installation particulière (24,2%) ;
 - Commerce de gros et intermédiaires de commerce (18,0%) ;
 - Commerce de détail d'articles domestiques et de biens personnels (11,4%).

L'analyse de la concentration du CA montre l'existence d'une très forte hétérogénéité dans le secteur informel. Les 20% des unités

informelles à faible CA ne réalisent que 0,9% du CA total alors que les 20% à CA élevé en accaparent 73,4%, soit un écart dans un rapport de 1 à 81,6 fois. Cet écart varie de 13,3 fois pour le secteur "services hors commerce et réparation" à 199,8 fois pour le commerce et la réparation.

Enfin, l'indice de concentration de Gini s'élève à 0,7. Ce qui témoigne de la forte concentration des CA par unité informelle.

IV. Secteur informel de subsistance: importance et principales caractéristiques

Malgré ses limites⁴⁸, le chiffre d'affaires est utilisé pour dégager les unités de production du secteur informel de subsistance (ou de survie), c'est-à-dire celles se trouvant dans une situation de marginalisation.

Défini par les unités informelles dont le chiffre d'affaires par emploi est inférieur à la valeur annuelle du SMIG (21 915 DH), le secteur informel de subsistance (ou de survie) regroupe 471 169 UPI, soit un taux de 38,2%. Il emploie également 701 091 personnes, soit 36,9% de l'emploi informel total. Les tableaux 4.2 et 4.3 ci-joints présentent respectivement les taux des unités informelles et des personnes occupées dans le secteur informel de subsistance, ventilés selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles.

En termes d'unités de productions informelles, les principales caractéristiques du secteur informel de subsistance sont les suivantes :

- les unités de production du secteur informel de subsistance sont relativement plus répandues en zones rurales (42,4%)

⁴⁸ *Le chiffre d'affaire ne permet pas d'apprécier correctement le niveau du revenu réel procuré par les unités informels, particulièrement pour celles exerçant des activités commerciales.*

qu'en zones urbaines (36,6%). Néanmoins, en termes de structure, 68,5% de ces unités marginalisées se trouvent en milieu urbain ;

- le secteur informel de subsistance est un refuge privilégié pour les UPI détenues par les femmes. En effet, 76,5% de cette catégorie d'unités font partie du secteur informel de survie, contre seulement 32,8% pour les unités à chefs masculins ;
- plus de 84,0% des patrons informels exerçant à domicile se trouvent dans l'informel de survie, alors que ce taux n'est que de 28,4% pour l'informel localisé ;
- compte tenu du statut professionnel des chefs d'UPI, l'informel de survie touche relativement plus les indépendants informels (39,9%) que les employeurs informels (26,7%) ;
- selon les secteurs d'activité économique, les UPI qui se trouvent dans une situation de marginalisation sont relativement celles du secteur "industrie et artisanat", avec un taux de 63,4% des UPI de ce secteur contre 22,1% dans le secteur "commerce et réparation" ;
- l'informel de subsistance affecte avec la même ampleur les unités de production informelles quelles que soient leurs tailles en termes d'emplois. Il s'observe ainsi chez 39,9% des unités occupant une seule personne et chez 34,9% des unités à trois emplois et plus.

Ce constat témoigne, donc, de la vulnérabilité de certaines catégories d'unités de production informelles à la marginalisation, notamment les UPI rurales, celles détenues par les femmes, les UPI exerçant à domicile et à moindre degré les unités gérées par les indépendants.

Par ailleurs, l'examen de la répartition proportionnelle des d'unités de production relevant de l'informel de subsistance permet de faire ressortir certaines caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités comme le montre le tableau 4.4 ci-joint. Ces derniers sont, en grande majorité, des hommes (75,2%), d'origine rurale (62,8%), des actifs âgés de 35 à 59 ans (50,3%), des sans diplôme (80,0%) et des indépendants (91,0%).

Tableau 4.1 : chiffre d'affaires (structure et moyenne) selon certaines caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
1. Milieu de résidence						
Urbain	Moyenne en Dh	76392	83304	194286	64552	137660
	% Ligne	10,3	4,1	75,8	9,8	100,0
	% Colonne	73,8	77,0	71,9	81,1	73,1
Rural	Moyenne en Dh	48205	83563	203807	44307	127893
	% Ligne	10,0	3,3	80,5	6,2	100,0
	% Colonne	26,2	23,0	28,1	18,9	26,9
2. Sexe						
Masculin	Moyenne en Dh	96987	83713	200762	62922	148523
	% Ligne	9,8	4,0	77,5	8,7	100,0
	% Colonne	92,2	99,7	97,0	95,1	96,5
Féminin	Moyenne en Dh	13965	37033	120606	28530	38487
	% Ligne	22,7	0,4	64,7	12,2	100,0
	% Colonne	7,8	0,3	3,0	4,9	3,5
3. Age						
Moins de 35 ans	Moyenne en Dh	57402	64047	174584	56167	114972
	% Ligne	12,8	2,8	74,5	9,9	100,0
	% Colonne	37,6	22,1	29,1	33,5	30,1
35 à 59 ans	Moyenne en Dh	77262	90193	222024	62105	152174
	% Ligne	9,5	4,7	77,6	8,2	100,0
	% Colonne	55,8	72,6	60,4	55,9	60,0

60 ans et plus	Moyenne en Dh	49888	106335	151642	56849	116034
	% Ligne	6,8	2,1	81,6	9,5	100,0
	% Colonne	6,6	5,3	10,5	10,6	9,9

Tableau 4.1 : chiffre d'affaires (structure et moyenne) selon certaines caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique (suite)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
4. Etat matrimonial						
Célibataire	Moyenne en Dh	61060	47818	153152	57449	104636
	% Ligne	14,8	2,2	71,5	11,5	100,0
	% Colonne	25,0	10,1	16,1	22,5	17,4
Marié(e)	Moyenne en Dh	72541	91813	214694	61710	149220
	% Ligne	9,2	4,2	78,4	8,2	100,0
	% Colonne	73,2	89,5	82,9	74,9	81,5
Veuf (ve)	Moyenne en Dh	11316	1560	51693	18817	33774
	% Ligne	9,5	0,0	80,0	10,5	100,0
	% Colonne	0,5	0,0	0,6	0,6	0,5
Divorcé (e)	Moyenne en Dh	28317	35487	67782	44990	45709
	% Ligne	22,7	2,4	46,3	28,6	100,0
	% Colonne	1,3	0,4	0,4	2,0	0,6
Non déclaré	Moyenne en Dh	0	0	57600	0	57600
	% Ligne	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
	% Colonne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Lieu de naissance						
Urbain	Moyenne en Dh	64569	86336	189120	62371	127341
	% Ligne	11,1	4,2	73,8	10,9	100,0
	% Colonne	37,6	38,0	33,4	43,0	34,9
Rural	Moyenne en Dh	67270	81638	201432	57429	139494
	% Ligne	9,8	3,7	78,8	7,7	100,0
	% Colonne	62,3	62,0	66,5	56,8	65,0
Etranger	Moyenne en Dh	84600	0	98887	45307	83552
	% Ligne	6,3	0,0	79,1	14,6	100,0
	% Colonne	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1

Tableau 4.1 : chiffre d'affaires (structure et moyenne) selon certaines caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique (suite)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
6. Niveau scolaire						
Néant	Moyenne en Dh	54039	84623	178337	47499	120447
	% Ligne	10,3	4,3	78,3	7,1	100,0
	% Colonne	38,4	42,8	39,0	31,0	38,4
M'sid/école coranique	Moyenne en Dh	94104	107996	195547	61476	146119
	% Ligne	12,6	5,6	74,6	7,2	100,0
	% Colonne	14,3	17,1	11,3	9,4	11,6
Primaire	Moyenne en Dh	71010	66281	213003	66237	144118
	% Ligne	10,0	3,3	77,5	9,2	100,0
	% Colonne	29,8	25,7	30,6	31,8	30,4
Collège	Moyenne en Dh	78478	84644	202689	57263	138266
	% Ligne	12,0	2,7	75,9	9,4	100,0
	% Colonne	13,2	8,1	11,1	12,0	11,3
Secondaire	Moyenne en Dh	80754	45998	215380	71665	146930
	% Ligne	7,8	1,3	76,5	14,4	100,0
	% Colonne	3,7	1,6	4,8	7,9	4,9
Supérieur	Moyenne en Dh	51422	269458	305114	103727	204492
	% Ligne	1,5	4,5	72,8	21,2	100,0
	% Colonne	0,5	3,8	3,1	7,8	3,3
Autres	Moyenne en Dh	33149	360000	180552	38983	111936
	% Ligne	12,4	28,1	53,9	5,6	100,0
	% Colonne	0,1	0,9	0,1	0,1	0,1

Tableau 4.1 : chiffre d'affaires (structure et moyenne) selon certaines caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique (suite)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
7. Statut professionnel						
Employeurs	Moyenne en Dh	196797	180274	565783	157569	311407
	% Ligne	18,7	7,5	62,0	11,8	100,0
	% Colonne	54,2	57,9	23,9	39,4	29,7
Indépendants	Moyenne en Dh	37137	47923	163476	42293	108871
	% Ligne	6,7	2,3	83,4	7,6	100,0
	% Colonne	45,8	42,1	76,1	60,6	70,3
8. Taille des unités de production informelles						
Une personne	Moyenne en Dh	24760	38809	130296	38608	87543
	% Ligne	4,9	2,5	83,3	9,3	100,0
	% Colonne	21,7	30,2	49,4	48,2	45,7
Deux personnes	Moyenne en Dh	75706	85691	316249	75735	199145
	% Ligne	9,3	3,1	81,0	6,6	100,0
	% Colonne	25,1	22,1	29,1	20,6	27,7
Trois personnes ou plus	Moyenne en Dh	175425	290731	588205	191034	332358
	% Ligne	20,5	6,9	62,2	10,4	100,0
	% Colonne	53,2	47,7	21,5	31,2	26,6
9. Type de local						
Avec local	Moyenne en Dh	116603	92411	231136	87047	183253
	% Ligne	12,7	0,5	79,0	7,8	100,0
	% Colonne	69,0	6,5	56,9	49,0	55,5
Sans local	Moyenne en Dh	33783	82799	164611	45525	101450
	% Ligne	7,2	8,1	74,6	10,1	100,0
	% Colonne	31,0	93,5	43,1	51,0	44,5

Tableau 4.1 : chiffre d'affaires (structure et moyenne) selon certaines caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique (fin)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
10. Classes de chiffres d'affaires						
0 à moins de 12 000 dh	Moyenne en Dh	5285	6794	6768	6688	6146
	% Ligne	35,0	7,8	28,9	28,3	100,0
	% Colonne	3,1	1,9	0,3	3,0	0,9
12 000 dh à moins de 30 480 dh	Moyenne en Dh	19610	20525	20447	20012	20143
	% Ligne	21,9	8,8	41,3	28,0	100,0
	% Colonne	6,3	6,8	1,6	9,4	3,0
30 480 dh à moins de 67 800 dh	Moyenne en Dh	46770	45166	48057	46101	47209
	% Ligne	18,1	6,6	54,7	20,6	100,0
	% Colonne	12,3	12,0	5,0	16,2	7,0
67 800 dh à moins de 160 200 dh	Moyenne en Dh	104340	104027	107721	100853	105820
	% Ligne	13,2	4,6	64,5	17,7	100,0
	% Colonne	20,3	19,1	13,2	31,5	15,8
160 200 dh et plus	Moyenne en Dh	427214	409299	520884	367262	497712
	% Ligne	8,1	3,2	83,9	4,8	100,0
	% Colonne	57,9	60,3	79,9	39,9	73,3
TOTAL	Moyenne en Dh	66238	83364	196874	59418	134886
	% Ligne	10,3	3,8	77,0	8,9	100,0
	% Colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000

Tableau n° 4.2: Taux d'unités de production informelles relevant du secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique

(en %)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Milieu de résidence					
Urbain	57,1	49,5	22,1	51,3	36,6
Rural	74,7	45,2	22,0	51,0	42,4
Lieu de naissance					
Urbain	59,6	50,2	22,2	50,0	38,3
Rural	65,9	47,5	22,0	52,1	38,2
Etranger	0,0	0,0	19,8	57,6	28,7
Sexe					
Masculin	48,1	48,5	21,3	48,4	32,8
Féminin	89,5	55,2	37,8	76,4	76,5
Groupe d'âge					
Moins de 35 ans	67,1	55,8	18,8	50,9	39,5
35 à moins de 60 ans	58,4	44,8	22,0	49,3	36,1
60 ans et plus	72,3	57,5	30,2	62,0	43,7
Diplôme					
Sans diplôme	65,5	49,3	23,0	52,8	39,6
Niveau moyen	54,4	44,5	19,7	47,8	34,0
Niveau supérieur	55,4	48,3	12,7	45,6	30,7
Statut professionnel					
Employeur	31,8	34,2	14,5	34,1	26,7
Indépendant	70,5	53,7	22,7	54,2	39,9
Type de local					
Avec local	40,3	60,2	18,5	49,5	28,4
Sans local	51,6	47,8	24,8	50,6	36,0
A domicile	85,8	0,0	56,7	81,4	84,2
Taille de l'UPI					
Une personne occupée	71,1	54,3	23,3	54,5	39,9
Deux personnes occupées	58,7	46,9	16,6	43,3	33,7
Trois personnes occupées et plus	46,4	23,5	22,3	39,5	34,9
Total	63,4	48,5	22,1	51,2	38,2
Nombre total des UPI	163407	37304	143539	126919	471169

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 4.3 : Taux des personnes occupées dans le secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique

(en %)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Milieu de résidence					
Urbain	47,3	39,9	20,6	48,0	33,8
Rural	74,9	37,7	22,4	55,1	44,9
Lieu de naissance					
Urbain	52,1	39,7	21,4	49,1	36,6
Rural	59,3	39,3	20,9	50,0	37,1
Etranger	0,0	0,0	14,0	48,0	21,6
Sexe					
Masculin	44,0	39,1	20,5	46,3	31,9
Féminin	90,0	78,3	33,0	76,5	76,8
Groupe d'âge					
Moins de 35 ans	60,1	46,1	19,9	49,4	39,0
35 à moins de 60 ans	53,0	36,2	20,2	48,6	34,9
60 ans et plus	63,5	54,3	27,4	55,3	40,4
Diplôme					
Sans diplôme	59,4	40,3	22,0	51,3	38,6
Niveau moyen	44,1	39,1	19,8	47,8	32,8
Niveau supérieur	35,6	15,5	10,0	41,8	25,7
Statut professionnel					
Employeur	32,1	26,9	17,5	40,7	28,7
Indépendant	70,5	52,6	21,9	54,0	40,1
Type de local					
Avec local	38,2	49,9	19,1	44,1	29,0
Sans local	47,0	38,4	22,9	52,8	34,8
A domicile	86,8	0,0	52,3	82,2	85,2
Taille de l'UPI					
Une personne occupée	71,1	54,3	23,3	54,5	39,9
Deux personnes occupées	58,8	46,9	16,6	43,3	33,8
Trois personnes occupées et plus	45,1	19,6	20,8	46,1	34,8
Total	56,5	39,4	21,1	49,6	36,9
Total des personnes occupées	269200	52367	193175	186349	701091

Tableau n° 4.4: Structure d'unités de production relevant du secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique

(en %)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Milieu de résidence						
Urbain	% Ligne	29,1	9,1	32,4	29,4	100,0
	% Colonne	57,6	78,6	72,8	74,8	68,5
Rural	% Ligne	46,7	5,4	26,3	21,6	100,0
	% Colonne	42,4	21,4	27,2	25,2	31,5
Lieu de naissance						
Urbain	% Ligne	34,0	8,1	28,8	29,1	100,0
	% Colonne	36,3	38,0	35,0	40,0	37,0
Rural	% Ligne	35,2	7,8	31,4	25,6	100,0
	% Colonne	63,7	62,0	64,8	59,7	62,8
Etranger	% Ligne	0,0	0,0	45,9	54,1	100,0
	% Colonne	0,0	0,0	0,2	0,3	0,2
Sexe						
Masculin	% Ligne	22,0	10,4	37,2	30,4	100,0
	% Colonne	47,7	99,2	91,7	84,8	75,2
Féminin	% Ligne	73,04	0,27	10,20	16,49	100,0
	% Colonne	52,3	0,9	8,3	15,2	24,8
Groupe d'âge						
Moins de 35 ans	% Ligne	43,61	7,16	23,27	25,96	100,0
	% Colonne	45,9	33,0	27,9	35,2	36,5
35 à moins de 60 ans	% Ligne	30,4	9,8	32,4	27,5	100,0
	% Colonne	44,1	62,0	53,4	51,4	50,3
60 ans et plus	% Ligne	26,4	3,0	43,2	27,5	100,0
	% Colonne	10,0	5,0	18,7	13,4	13,2
Diplôme						
Sans diplôme	% Ligne	36,2	8,2	30,8	24,8	100,0
	% Colonne	83,5	82,7	80,7	73,7	80,0
Niveau moyen	% Ligne	30,3	7,1	30,6	32,0	100,0
	% Colonne	15,3	15,8	17,7	20,9	17,6
Niveau supérieur	% Ligne	16,40	4,69	19,87	59,04	100,0
	% Colonne	1,2	1,5	1,6	5,4	2,5
Statut professionnel						
Employeur	% Ligne	35,2	16,6	18,5	29,7	100,0
	% Colonne	9,1	18,9	5,5	9,9	9,0
Indépendant	% Ligne	34,6	7,1	31,7	26,7	100,0
	% Colonne	90,9	81,1	94,6	90,1	91,0

Tableau n° 4.4: Structure d'unités de production relevant du secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique (fin)

(en %)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Type de local						
Avec local	% Ligne	28,46	1,90	40,91	28,73	100,0
	% Colonne	24,9	7,3	40,7	32,3	30,3
Sans local	% Ligne	8,34	16,23	38,27	37,16	100,0
	% Colonne	10,9	92,7	56,8	62,4	45,2
A domicile	% Ligne	91,1	0,0	3,1	5,8	100,0
	% Colonne	64,2	0,0	2,5	5,3	24,5
Taille de l'UPI						
Une personne occupée	% Ligne	30,6	7,8	32,7	28,9	100,0
	% Colonne	65,0	72,6	79,1	78,9	73,6
Deux personnes occupées	% Ligne	42,6	10,0	25,2	22,3	100,0
	% Colonne	20,3	20,8	13,7	13,7	16,5
Trois personnes occupées et plus	% Ligne	51,7	5,3	22,5	20,5	100,0
	% Colonne	14,7	6,6	7,3	7,5	9,9
Total	% Ligne	34,7	7,9	30,5	26,9	100,0
	% Colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre total des UPI		163407	37304	143539	126919	471169

Tableau n° 4.5: Structure des personnes occupées dans le secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique

(en %)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Milieu de résidence						
Urbain	% Ligne	32,0	8,7	29,7	29,6	100,0
	% Colonne	55,6	77,9	72,0	74,3	66,8
Rural	% Ligne	51,3	5,0	23,2	20,6	100,0
	% Colonne	44,4	22,1	28,0	25,7	33,2
Lieu de naissance						
Urbain	% Ligne	35,8	7,4	26,6	30,3	100,0
	% Colonne	35,6	37,7	36,9	43,5	38,3
Rural	% Ligne	40,1	7,5	28,1	24,2	100,0
	% Colonne	64,4	62,3	63,0	56,3	61,7
Etranger	% Ligne	0,0	0,0	45,9	54,1	100,0
	% Colonne	0,0	0,0	0,1	0,2	100,0

Tableau n° 4.5: Structure des personnes occupées dans le secteur informel de subsistance selon les principales caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités de production informelles et les secteurs d'activité économique (fin)

(en %)

Caractéristiques socio-économiques des chefs d'unités informelles	Secteurs d'activité économique					
		Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Sexe						
Masculin	% Ligne	28,3	9,5	33,5	28,7	100,0
	% Colonne	56,7	98,2	93,4	83,1	76,9
Féminin	% Ligne	72,1	0,6	7,9	19,4	100,0
	% Colonne	43,3	1,8	6,6	16,9	23,1
Groupe d'âge						
Moins de 35 ans	% Ligne	44,4	6,6	22,9	26,1	100,0
	% Colonne	40,2	30,9	28,9	34,1	34,8
35 à moins de 60 ans	% Ligne	36,3	9,1	27,9	26,8	100,0
	% Colonne	50,5	64,7	54,0	53,7	53,4
60 ans et plus	% Ligne	30,1	2,8	39,9	27,2	100,0
	% Colonne	9,3	4,4	17,2	12,2	11,9
Diplôme						
Sans diplôme	% Ligne	41,6	7,7	27,5	23,2	100,0
	% Colonne	86,0	81,9	79,3	69,4	79,4
Niveau moyen	% Ligne	28,9	7,3	29,5	34,3	100,0
	% Colonne	13,2	17,0	18,7	22,6	17,5
Niveau supérieur	% Ligne	10,6	2,5	17,7	69,2	100,0
	% Colonne	0,9	1,0	2,0	8,0	3,1
Statut professionnel						
Employeurs	% Ligne	35,8	11,8	19,6	32,7	100,0
	% Colonne	20,7	35,1	15,8	27,3	22,2
Indépendants	% Ligne	39,1	6,2	29,8	24,8	100,0
	% Colonne	79,3	64,9	84,2	72,7	77,8
Type de local						
Avec local	% Ligne	34,7	2,1	35,9	27,3	100,0
	% Colonne	34,9	10,9	50,3	39,6	38,6
Sans local	% Ligne	10,6	17,1	33,7	38,6	100,0
	% Colonne	10,8	89,2	47,7	56,6	39,0
A domicile	% Ligne	93,0	0,0	2,5	4,5	100,0
	% Colonne	54,4		2,0	3,8	22,4
Taille de l'UPI						
Une personne occupée	% Ligne	30,6	7,8	32,7	28,9	100,0
	% Colonne	39,4	51,7	58,7	53,7	49,5
Deux personnes occupées	% Ligne	42,6	10,0	25,2	22,3	100,0
	% Colonne	24,7	29,6	20,3	18,6	22,2
Trois personnes occupées et plus	% Ligne	48,7	4,9	20,4	26,0	100,0
	% Colonne	35,9	18,7	21,0	27,7	28,3
Total	% Ligne	38,4	7,5	27,6	26,6	100,0
	% Colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total des personnes occupées		269200	52367	193175	186349	701091

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000

SECTEUR INFORMEL ET CADRE JURIDICO-ADMINISTRATIF

Quel que soit le bilan que l'on puisse établir concernant le poids des contraintes réglementaires, la nature des rapports de l'Etat avec le secteur informel ne peut être appréhendée que par le recours à des données relatives à ce sujet. Dans ce qui suit, trois axes traitant le lien entre le secteur informel et le cadre juridico-administratif seront examinés: (i) le statut légal des activités informelles; (ii) le respect des réglementations du travail; (iii) la résolution des litiges administratifs.

I. Statut légal des activités informelles

Les activités informelles font implicitement allusion à des activités qui échappent en partie ou en totalité au contrôle de l'Etat. Différents enregistrements administratifs sont prévus par le législateur pour réglementer l'exercice d'une activité économique. Les formes d'enregistrement les plus simples à respecter sont au nombre de trois : l'enregistrement au registre de commerce, l'enregistrement à la patente et l'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)⁴⁹.

La légalité est déterminante pour le développement de l'entreprise puisqu'en dépit des coûts supplémentaires qu'elle nécessite, elle lui permet de bénéficier de certains avantages financiers et fiscaux (accès aux crédits réservés aux micro-entreprises ou exonération de certains impôts).

1.1- Enregistrement à la patente

L'enregistrement à la patente concerne toute personne ou société qui exerce une activité industrielle, commerciale, de service ou une

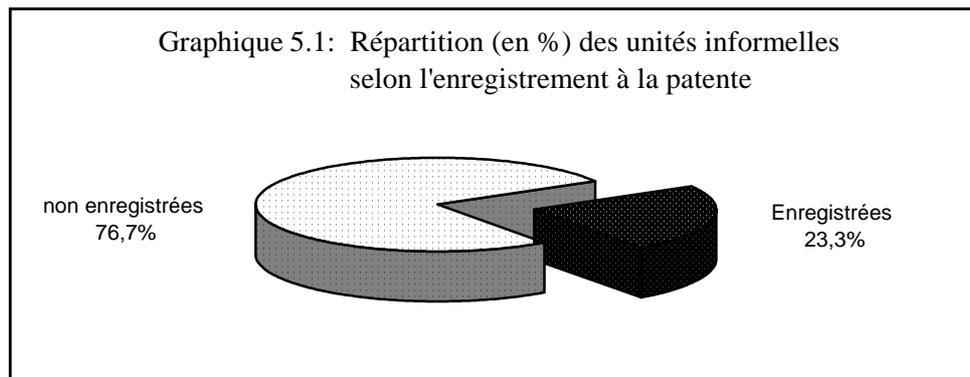
⁴⁹ *L'affiliation à la CNSS ne concerne que les unités qui emploient des salariés.*

profession libérale. Son paiement conditionne l'exercice de l'activité et permet de jouir de la reconnaissance des autorités. D'autre part, l'enregistrement à la patente est une condition nécessaire pour s'inscrire au registre de commerce, ce qui permet à l'établissement de se faire valoir tous les droits que lui accorde la législation en vigueur.

1.1.1- Degré de respect de l'enregistrement à la patente

A considérer les statistiques sur l'enregistrement aux registres administratifs, il est à constater que l'affiliation à la patente est la plus fréquente, avec 23,3% des unités informelles inscrites. Autrement dit, 76,7% des unités informelles échappent au contrôle des autorités et ne sont pas inscrites au niveau des registres. Analysé cependant selon la disposition d'un local, le degré d'enregistrement varie fortement : le taux d'enregistrement à la patente passe de 55,7% pour les unités informelles avec local à 1,1% pour les unités sans local. Quant aux activités informelles à domicile, elles sont toutes non inscrites à la patente. Chose pouvant témoigner que c'est l'informel non localisé qui se situe le plus en marge du contrôle public. Le rôle notable de la localisation, dans l'enregistrement à la patente est évident : les unités de production qui disposent d'un local ont à la fois les moyens de supporter les charges générées par l'enregistrement et ont plus besoin d'un statut officiel pour fonctionner. De surcroît, il n'est pas moins important d'indiquer que les activités informelles sans local professionnel ou à domicile échappent le plus souvent au contrôle des autorités publiques.

Appréhendé selon le secteur d'activité, le degré d'enregistrement à la patente est plus important dans le secteur du commerce et réparation que dans les autres secteurs d'activité : 29,0% des unités de ce secteur sont patentées. De même, le secteur des activités industrielles, y compris l'artisanat, affiche un taux d'enregistrement de 20,1%.



En revanche, le secteur de la construction est celui qui échappe le plus à l'enregistrement à la patente puisqu'il englobe 96,5% d'unités non enregistrées à la patente.

Tableau 5.1 : Enregistrement à la patente selon les secteurs d'activité économique

(en %)

Enregistrement à la patente	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Ensemble
Ensemble des unités informelles					
Oui	20,1	3,5	29,0	17,7	23,3
Non	79,9	96,5	71,0	82,3	76,7
Unités informelles avec local professionnel					
Oui	50,6	54,5	58,3	51,9	55,7
Non	49,4	45,5	41,7	48,1	44,3

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999-2000.

Ce clivage entre les secteurs d'activité économique s'atténue lorsqu'on traite uniquement les unités informelles avec local. En effet, le taux d'enregistrement à la patente oscille entre 50,6% pour le secteur industriel et 58,3% pour le secteur des activités commerciales. Il apparaît ainsi que la localisation, est un facteur qui encourage l'enregistrement à la patente dans tous les secteurs d'activité économique. Ces indices laissent à penser, toutes choses étant égales par ailleurs, que le fait de disposer d'un local professionnel encourage les unités informelles à fonctionner dans la

légalité, et leur permet d'être reconnues par les autorités publiques et par le fisc.

La taille de l'unité s'avère également un facteur déterminant pour l'enregistrement à la patente. En effet, il y a un net clivage en fonction de la taille (en termes d'emplois) : 49,9% des unités informelles qui ont plus de trois actifs occupés sont patentées. Ce pourcentage décline à 15,6% pour les unités avec un seul employé (les indépendants individuels). Chose pouvant témoigner que l'activité informelle en marge du cadre légal est largement répandue au sein des indépendants.

Par conséquent, la taille de l'unité, tout comme le type de local, détermine pour une large part le statut officiel. Les cas les moins fréquents d'unités déclarées sont ceux des indépendants individuels, tandis que les cas les plus fréquents reviennent aux unités informelles de quatre employés et plus.

Tableau 5.2 : Enregistrement à la patente selon la taille des unités de production informelles (en termes d'emploi)

(en %)

Enregistrement à la patente	Taille de l'emploi				Total
	Un emploi	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	
Oui	15,6	37,4	47,5	49,9	23,3
Non	84,4	62,6	52,5	50,1	76,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

L'analyse de l'enregistrement à la patente en fonction du statut dans la profession des chefs d'unités de production informelles (tableau 5.3 ci-après) révèle que près de la moitié des employeurs (49,6%) sont patentés, contrairement aux indépendants qui ne le sont qu'à 18,2%. Les associés présentent, quant à eux, un profil qui se rapproche plus de celui des employeurs avec un taux d'enregistrement à la patente de 38,4%.

Cette comparaison entre les employeurs et les indépendants concernant l'enregistrement à la patente confirme, une fois encore, que plus l'unité tend à s'agrandir, et à avoir plus d'emplois, plus elle cherche un cadre légal pour fonctionner.

Toutefois, ces disparités tendent à diminuer quand la question ne concerne que les unités informelles avec local. Ainsi, les taux d'enregistrement à la patente sont de 68,8% pour les employeurs et de 50,7% pour les indépendants.

Tableau 5.3 : Enregistrement à la patente selon le statut professionnel des chefs des unités de production informelles

(en %)

Enregistrement à la patente	Statut professionnel		
	Indépendants	Employeurs	Associés
Total des unités informelles			
Oui	18,2	49,6	38,4
Non	81,8	50,4	61,6
Total	100,0	100,0	100,0
Unités informelles avec local			
Oui	50,7	68,7	64,2
Non	49,3	31,3	35,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Analysé selon l'ancienneté des unités informelles, l'enregistrement à la patente est d'autant plus important que les unités informelles sont anciennes. Toutefois, cette corrélation positive entre le taux d'enregistrement à la patente et l'ancienneté des unités informelles est accentuée pour les unités avec local. Ainsi, force est de constater que le pourcentage des unités informelles patentées décline de 29,2% pour les unités créées avant 1981 à 16,9% pour celles qui sont récemment créées (1996-2000). Ces taux sont respectivement de 68,6% et 35,0% pour les unités avec local professionnel.

Tableau 5.4 : Enregistrement à la patente selon l'ancienneté des unités de production informelles

(en %)

Enregistrement à la patente	Date de création de l'unité				Total
	Avant 1981	1981-1990	1991-1995	1996-2000	
Total des unités informelles					
Oui	29,2	24,5	23,1	16,9	23,3
Non	70,8	75,5	76,9	83,1	76,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unités informelles avec local					
Oui	68,6	66,4	60,6	35,0	55,7
Non	31,4	33,6	39,4	65,0	44,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

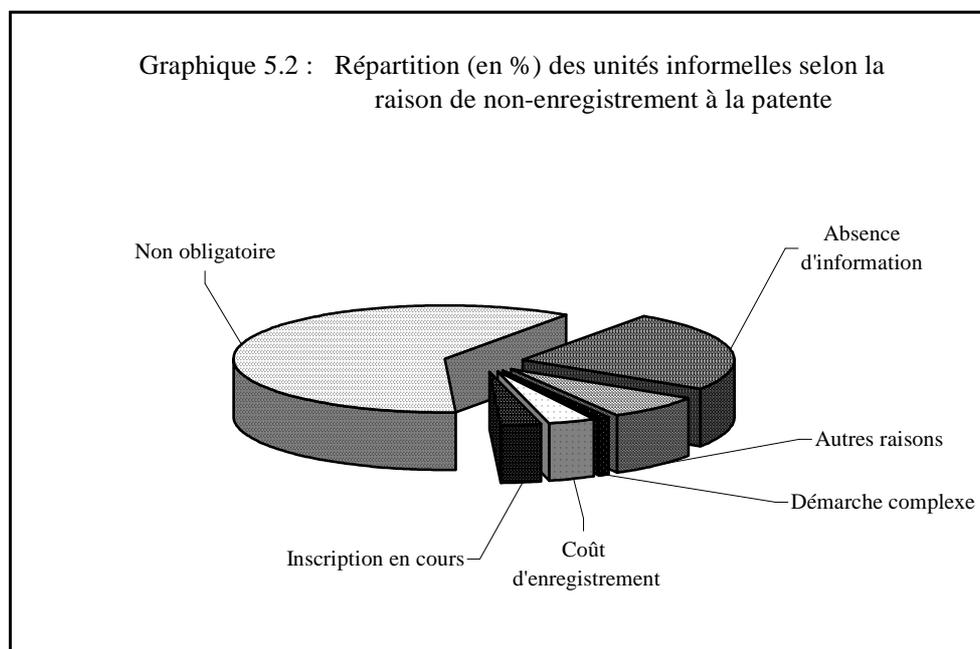
Aussi, il semble que depuis 1996, les conditions d'exercice des activités informelles ne sont pas propices à encourager les unités informelles nouvellement créées à se déclarer à la patente, puisque, le taux d'enregistrement à la patente pour les unités avec local passe de 60,6% en 1991/1995 à 35,0% en 1996/2000.

1.1.2- Les raisons du non-enregistrement à la patente

Selon les déclarations des chefs d'unités informelles non enregistrées à la patente, le non-respect de cette inscription s'explique moins par la complexité des démarches administratives ou le coût de la réglementation que par son caractère non obligatoire ou le manque d'informations.

Ainsi, la complexité des démarches pour s'inscrire à la patente est rarement citée, soit 0,9 % des réponses ; quant au coût de la patente, il n'est cité que par 3,5% des réponses. En revanche, 60,5% des unités informelles non enregistrées à la patente évoquent le caractère inutile de cette inscription et près de 24,4% invoquent la méconnaissance de la réglementation.

Graphique 5.2 : Répartition (en %) des unités informelles selon la raison de non-enregistrement à la patente



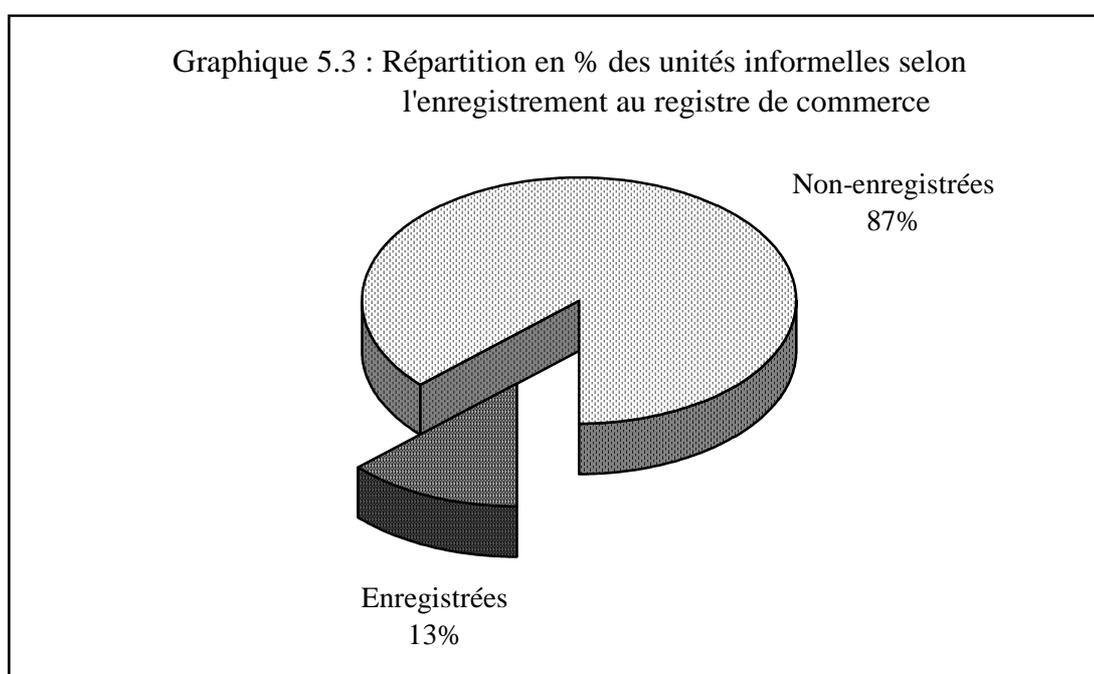
Ces résultats démentent donc les préjugés selon lesquels le secteur informel se développe en contournant la législation. Bien au contraire, c'est la méconnaissance des dispositions légales qui engendre une large part des unités informelles non reconnues légalement.

1.2- Enregistrement au registre de commerce

L'enregistrement au registre de commerce est une démarche officielle nécessaire pour obtenir un statut légal. Toutefois, cette étape ne peut être accomplie que si l'unité de production a été patentée. Lors de son affiliation au registre de commerce, l'établissement peut recourir, en cas de litiges et de contentieux administratifs, au système judiciaire pour faire valoir tous ses droits et se faire connaître en apparaissant au bulletin officiel.

1.2.1- Degré de respect de l'enregistrement au registre de commerce

L'inscription au registre de commerce demeure faible comparativement à la patente. Elle concerne à peine 13,0% des unités informelles. Le niveau bas de ce type d'enregistrement se comprend aisément puisque ceci ne conditionne pas l'exercice de l'activité, et nécessite absolument l'enregistrement préalable à la patente. Toujours est-il, même parmi les unités informelles patentées, plus de la moitié (50,4%) ne sont pas inscrites au registre de commerce.



Examinée selon le type de local, cette proportion atteint 31,1% de l'ensemble des unités informelles localisées. On peut remarquer que d'une manière générale l'existence ou non du local n'exerce pas le même effet sur l'enregistrement à la patente que sur le registre de commerce. En effet, l'enregistrement au registre de commerce est moins fréquent pour les unités avec local que l'inscription à la patente (55,7%). L'inscription au registre de commerce varie

également selon le secteur d'activité économique ; le secteur de la construction se caractérise par le taux le plus faible d'unités inscrites au registre de commerce, soit 1,9% d'unités. A considérer également la proportion d'unités patentées dans la construction (3,5%), ce dernier est le secteur où les activités informelles sont relativement les moins réglementées.

Tableau 5.5 : Enregistrement au registre de commerce selon les secteurs d'activité économique

(en %)

Enregistrement au registre de commerce	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Total des unités informelles					
Oui	11,4	1,9	15,9	10,3	13,0
Non	88,6	98,1	84,1	89,7	87,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unités informelles avec local					
Oui	27,2	27,8	32,5	30,9	31,1
Non	72,8	72,2	67,5	69,1	68,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

En revanche, le taux d'inscription au registre de commerce est bien plus important dans le secteur des activités commerciales que dans les autres secteurs informels ; 15,9% de l'ensemble des unités commerciales sont inscrites. Ce taux, en dépit de son niveau assez bas, laisse à penser que le secteur informel commercial est le plus apte à se développer et à fonctionner entièrement dans un cadre légal en raison des avantages liés à l'inscription au registre de commerce.

Toutefois, lorsqu'on s'intéresse aux unités avec local, les taux d'inscription au registre de commerce se rapprochent notablement. Ainsi, la proportion d'unités inscrites oscille entre 27,2% pour le secteur des activités industrielles et 32,5% pour le secteur commercial. Comme pour l'enregistrement à la patente, ces résultats

confirment la relation positive entre la possession d'un local professionnel et l'inscription au registre de commerce.

Comme on l'a constaté à propos de l'enregistrement à la patente, un examen selon la taille en termes de personnes occupées montre qu'au fur et à mesure que les unités s'agrandissent, leur inscription au registre de commerce s'élève. C'est au sein des unités de quatre actifs occupés et plus que le taux d'enregistrement au registre de commerce est le plus important (35,4%). Cette proportion est de 29,3% pour les unités informelles à trois actifs occupés, de 21,9% pour celles ayant deux emplois et elle décline davantage pour atteindre 7,7% pour les travailleurs informels indépendants. En somme, l'inscription au registre de commerce est significativement tributaire du niveau d'emploi de l'unité informelle.

Tableau 5.6 : Enregistrement au registre de commerce selon la taille des unités de production informelles

(en %)

Enregistrement au registre de commerce	Taille de l'unité (en termes d'emplois)				
	Un emploi	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	Total
Oui	7,7	21,9	29,3	35,4	13,0
Non	92,3	78,1	70,7	64,6	87,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

L'inscription au registre de commerce, ventilé selon le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles, met en exergue un écart important entre les taux relatifs aux employeurs et aux indépendants ; soient respectivement les taux d'enregistrement 32,7% contre seulement 9,3%. Les associés, avec un taux d'enregistrement au registre de commerce de 23,4 % rejoignent plus les employeurs que les indépendants.

En considérant uniquement les unités avec local, le taux d'enregistrement au registre de commerce est certes plus important, mais reflète toujours un comportement différent des employeurs et des indépendants dont témoigne un important écart entre les taux d'enregistrement, soit 44,8% pour les premiers et seulement 26,2% pour les seconds.

Tableau 5.7 : Enregistrement au registre de commerce selon le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles

(en %)

Enregistrement au registre de commerce	Statut professionnel		
	Indépendant	Employeur	Associé
Total des unités informelles			
Oui	9,3	32,7	23,4
Non	90,7	67,3	76,6
Total	100,0	100,0	100,0
Unités informelles avec local			
Oui	26,1	44,8	39,2
Non	73,9	55,2	60,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

L'ancienneté de l'unité informelle est également positivement corrélée au taux d'inscription au registre de commerce, particulièrement pour les unités avec local. Pour celles-ci, la non inscription au registre de commerce est une situation provisoire qui débouchera sur la reconnaissance administrative et juridique. Ainsi, pour les unités informelles avec local créées avant 1981, 40,2% sont inscrites au registre de commerce. Cette proportion baisse à 20,3% pour celles qui sont créées entre 1996 et 2000.

Il paraît donc que le respect des différentes dispositions légales se renforce avec l'ancienneté, c'est-à-dire une fois que cette unité informelle localisée se sent bien établie sur le marché.

Tableau 5.8 : Enregistrement au registre de commerce selon l'ancienneté des unités de production informelles

(en %)

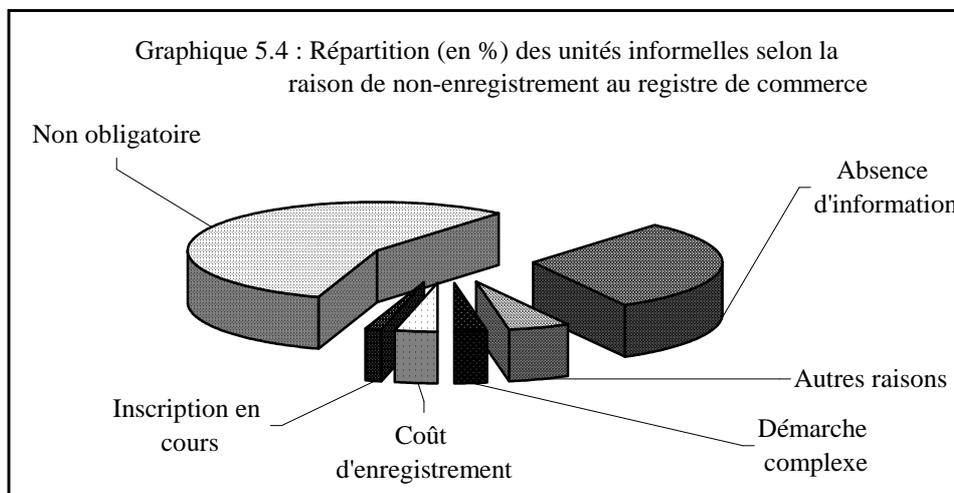
Enregistrement au registre de commerce	Date de création de l'unité				Total
	Avant 1981	1981-1990	1991-1995	1996-2000	
Ensemble des unités informelles					
Oui	16,8	14,0	11,6	9,8	13,0
Non	83,2	86,0	88,4	90,2	87,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unités informelles avec local					
Oui	40,2	37,9	30,2	20,3	31,1
Non	59,8	62,1	69,8	79,7	68,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

L'une des caractéristiques saillantes des unités informelles est qu'elles ne sont pas reconnues par l'ensemble des services publics. A considérer l'enregistrement à la fois à la patente et au registre de commerce, on constate que près de 11,5% des unités informelles sont patentées et inscrites au registre de commerce. Cette proportion est de l'ordre de 28,0% pour les unités avec local professionnel. C'est le commerce informel qui accapare le pourcentage le plus élevé (66,6%) parmi ces unités localisées.

1.2.2- Raisons du non - enregistrement au registre de commerce

Si 87,0% des unités informelles ne sont pas inscrites au registre de commerce, ce n'est pas pour échapper au fisc (évasion fiscale) ou aux réglementations en vigueur, bien au contraire, c'est le caractère non obligatoire de l'enregistrement ou le manque d'information qui constituent les principales raisons déclarées comme justifications. En effet, plus que la moitié des unités non enregistrées (56,0%) évoquent comme raison le caractère non obligatoire de l'inscription, et près de 30,8% invoquent la méconnaissance de ce type de réglementation. Par contre, le coût de l'enregistrement (3,6%) et la complexité des procédures (2,8%) ne semblent pas constituer des contraintes de premier ordre pour les unités non enregistrées.



1.3- Enregistrement à la Caisse nationale de sécurité sociale

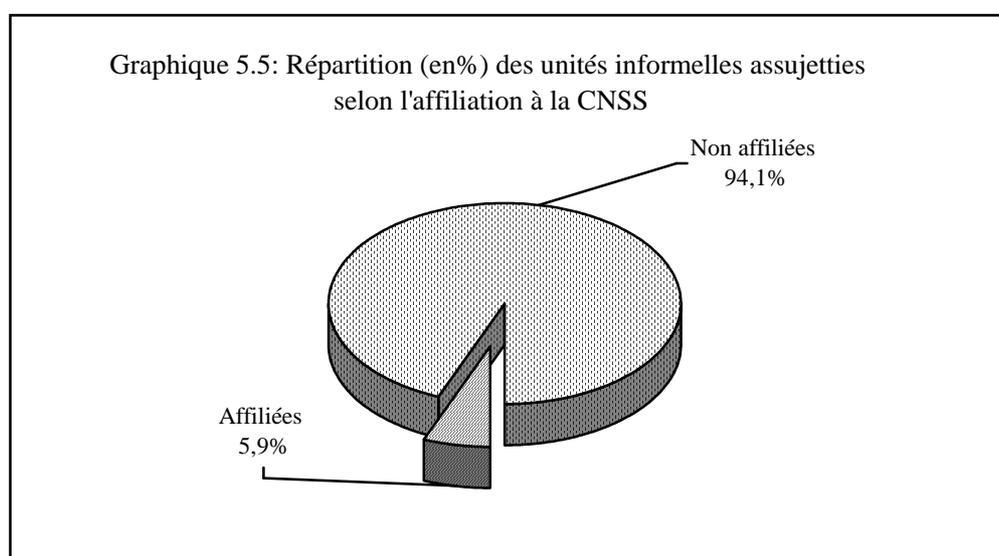
Le régime de sécurité sociale du secteur privé est géré par la CNSS. L'affiliation à cette caisse est obligatoire pour les entreprises et leurs salariés dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des professions libérales du secteur privé. Les entreprises affiliées à la CNSS jouissent d'un numéro d'affiliation qui vaut la reconnaissance administrative. De même, les salariés assurés reçoivent un numéro d'immatriculation leur permettant de bénéficier de tous les droits en tant qu'adhérents.

1.3.1- Importance de l'enregistrement à la CNSS

D'une manière globale, presque l'ensemble des unités de production informelles (99,2%), opérant sur le territoire national, ne sont pas affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale contre uniquement 0,8% d'unités affiliées.

L'analyse de l'importance de l'enregistrement à la CNSS serait mieux ciblée si les unités informelles considérées sont uniquement celles qui sont assujetties au régime de sécurité sociale, à savoir les unités employant des salariés.

Dans la majorité des cas, l'affiliation à la CNSS est contournée par les chefs des unités informelles. En effet, parmi les unités assujetties à la CNSS, soit 12,8% de l'ensemble des unités informelles, juste 5,9% sont affiliées au régime de prévoyance sociale. L'enregistrement à la CNSS est donc moins respecté par les unités informelles que l'enregistrement à la patente ou au registre de commerce.



Cependant, cette affiliation varie selon les secteurs d'activité. Le secteur des services, autres que le commerce, se distingue par le taux le plus élevé d'unités enregistrées à la CNSS, soit 9,1% de l'ensemble des unités assujetties de ce secteur. Ce taux est de l'ordre de 6,3% pour le secteur des activités industrielles et de 4,7% pour le secteur des activités commerciales. Le secteur de la construction est par contre le moins représenté à la CNSS, soit un taux d'affiliation de 2,5% des unités assujetties.

Comme pour la patente et le registre de commerce, le taux d'affiliation est positivement corrélé au niveau de l'emploi des unités

informelles. Au fur et à mesure que l'activité économique (en termes d'emplois) se développe, l'inscription à la CNSS augmente nettement ; le taux d'affiliation passe de 1,7% pour les unités assujetties avec deux employés à 11,4% pour celles à quatre salariés et plus.

Cette relation positive qui s'établit entre le niveau d'emploi des unités informelles et l'enregistrement aux registres administratifs s'inscrit dans une logique bien connue; les unités informelles les plus développées en termes d'emplois ont davantage besoin d'un statut légal pour fonctionner. D'un autre côté, les unités informelles à taille élevée échapperaient difficilement aux différents types de contrôle menés par les pouvoirs publics.

Tableau 5.9 : Affiliation à la CNSS selon la taille des unités de production informelles assujetties

Affiliation à la CNSS	Taille de l'unité informelle (en %)			
	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	Total
Oui	1,7	7,1	11,4	5,9
Non	98,3	92,9	89,6	94,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

La C.N.S.S. étant un régime de prévoyance sociale conçu spécialement pour les unités assujetties employant des salariés, l'examen du taux d'affiliation à ce régime en fonction du statut dans la profession des chefs d'unités de production informelles concerne essentiellement les employeurs et les associés. Ces derniers présentent les taux d'affiliation respectifs de 5,8% et 6,8%. Ces taux passent respectivement à 7,4% et à 8,7% pour les unités de production informelles avec local.

Toujours est-il, quel que soit le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles, l'intérêt apporté à l'affiliation à la

CNSS est négligeable par rapport aux autres enregistrements, notamment à la patente et au registre de commerce.

Tableau 5.10 : Affiliation à la CNSS selon le statut dans la profession des chefs des unités de production informelles assujetties

(en %)

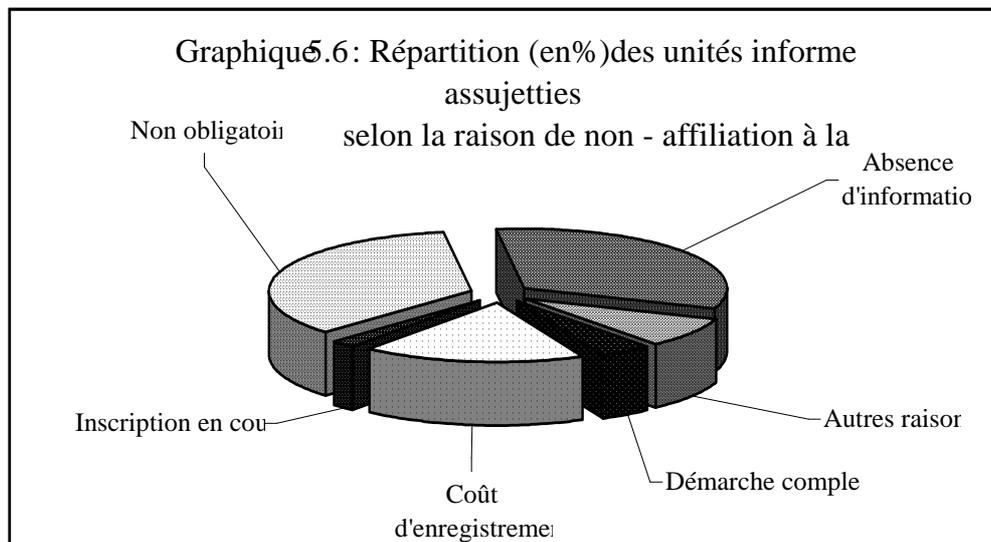
Enregistrement à la CNSS	Statut professionnel		
	Employeurs	Associés	Total
Total des unités informelles			
Oui	5,8	6,8	5,9
Non	94,2	93,2	94,1
Total	100,0	100,0	100,0
Unités informelles avec local			
Oui	7,4	8,7	7,6
Non	92,6	91,3	92,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

1.3.2- Raisons de non-affiliation à la CNSS

Interrogés sur les raisons de la non affiliation à la CNSS, les chefs des unités informelles assujetties évoquent trois principaux arguments : le caractère non obligatoire de l'affiliation, l'ignorance de l'existence de la CNSS et le coût élevé de l'affiliation.

Le caractère non obligatoire de l'affiliation est invoqué comme première raison de la non-inscription à la CNSS, soit 35,0% de l'ensemble des unités assujetties. En second lieu, la méconnaissance de la CNSS est citée à raison de 33,1% des réponses des patrons informels concernés. Le troisième principal argument est le coût d'affiliation, cette contrainte est citée par 17,3% des unités assujetties. Ces taux montrent que c'est principalement la méconnaissance des obligations juridiques qui induit les chefs d'unités informelles à ne pas s'affilier au régime de sécurité sociale.



II. Droit du travail et secteur informel

A cause de son mode d'organisation, le secteur informel fait employer des travailleurs sans respecter les dispositions légales conséquentes. Il est connu qu'une frange importante des personnes employées n'est pas reconnue en tant que telles, par l'employeur, ce qui implique l'absence de contrats d'embauche, de congés payés, de rémunération régulière, de règles de licenciement, etc. En fait, les règles qui régissent ce secteur diffèrent énormément de celles pratiquées dans le secteur formel.

Cette section se propose d'explorer le degré de respect de quelques règles du droit de travail auxquelles toute unité de production informelle est supposée être soumise. Il s'agit notamment d'analyser le statut professionnel des employés dans les unités informelles en rapport avec le respect du droit du travail, le mode d'embauche, le mode de fixation des salaires, la durée du travail, l'organisation syndicale et la protection sociale des salariés.

2.1- Statut professionnel des employés du secteur informel et droit du travail

L'analyse du statut professionnel des travailleurs informels apporte des éléments descriptifs et explicatifs de la situation des unités informelles sur le marché du travail et du degré de respect des différentes dispositions du droit du travail

Comme il a été rapporté dans le chapitre 3 (cf. page 125), l'"emploi informel"⁵⁰ non agricole se caractérise essentiellement par le poids important des indépendants, soit 60,1% de l'ensemble de l'emploi procuré par ce secteur. Ce qui veut dire qu'un grand nombre d'unités informelles fonctionne sans recours à la main d'œuvre salariée. Du fait du poids important de l'auto-emploi, le taux de salarisation (rapport du nombre de salariés au nombre total d'actifs) atteint juste 16,8%. Ce qui signifie que pour la majorité des employés du secteur informel non agricole, il n'y a ni contrats d'embauche, ni rémunérations régulières, ni protection sociale.

Les apprentis et les aides-familiales constituent 13,3% des employés; une proportion qui tend à approcher celle des salariés. Or, la réglementation du travail ne contient pas de dispositions pour cette catégorie de main d'œuvre, qui reste en marge du cadre légal en matière de Droit du travail.

Cette structure dominée par l'auto emploi est un indicateur de la capacité limitée du secteur informel à s'étendre davantage par le développement du salariat.

Examinée selon les secteurs d'activité économique, la structure de l'emploi demeure notablement influencée par le poids de l'emploi procuré par le secteur du commerce et réparation, soit 48,2% de l'emploi informel. Par ailleurs, ce secteur emploie les proportions les

⁵⁰ *L'emploi informel est conçu dans cette étude dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles.*

plus importantes des indépendants (55,5%), des "aides-familiales" (50,1%) et des employeurs informels (35,0%). En revanche, la main d'œuvre salariée est plus répandue dans le secteur industriel (y compris l'artisanat), soit 32,0% de l'emploi salarial. De même, en raison des activités artisanales qu'englobe ce secteur, les apprentis sont prépondérants (54,3%) dans les unités informelles industrielles.

Au fur et à mesure que la taille de l'unité informelle augmente, la proportion des salariés s'élève. A l'opposé et d'une façon concomitante, la part des "aides-familiales" décroît fortement. L'emploi d'apprentis, bien qu'il ne constitue que 2,9% de l'emploi informel, tend à augmenter avec la taille de l'unité. Cette exception s'explique davantage par la tradition ancrée de l'apprentissage sur le tas comme moyen pour transmettre le savoir-faire des artisans et des petits métiers. Ainsi, à partir de trois ou quatre actifs occupés et plus, le salariat devient la forme la plus dominante du statut d'emploi. C'est donc, en se développant que les unités informelles sont davantage amenées à respecter les dispositions concernant les Droits du travail.

2.2- Conditions de travail

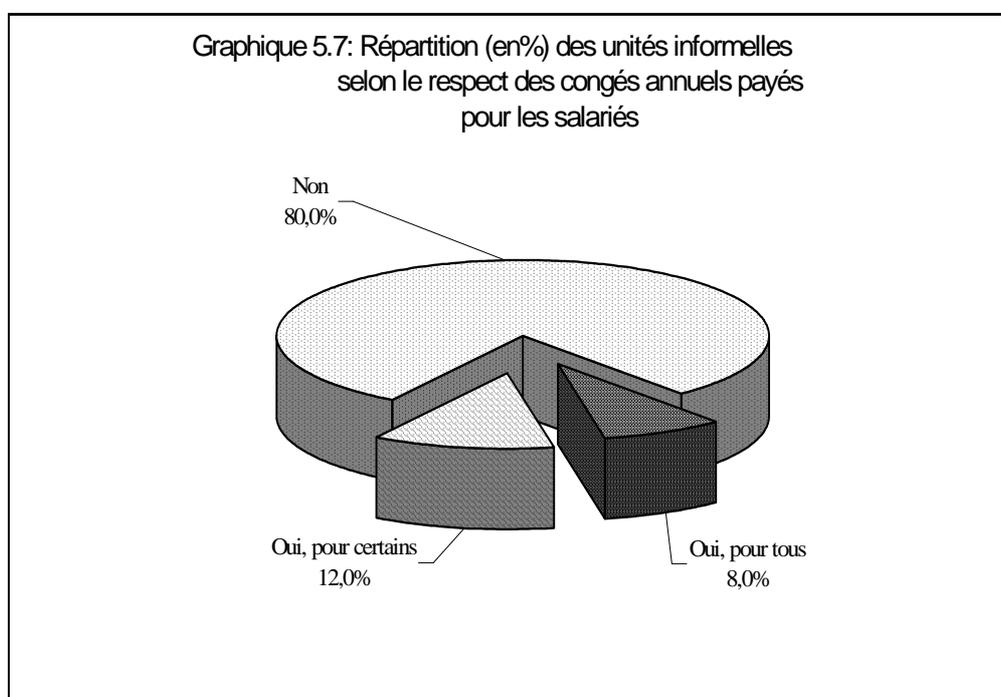
2-2-1- Congés payés

i) Congés annuels

Les congés annuels payés sont fixés par la législation en matière de Droit du travail. Les dispositions légales en vigueur concernant les congés payés sont peu respectées dans le secteur informel. En effet, seuls 20,0% des chefs d'unités informelles, qui emploient des salariés, déclarent respecter cette loi pour le personnel salarié. Cependant, pour des raisons liées soit à l'ancienneté soit à la qualification du salarié, cette disposition ne touche pas l'ensemble des salariés. Ainsi, on relève que parmi cette catégorie d'employeurs informels, environ 40,0% accordent des congés gratifiés à tous les

salariés employés et 60,0% n'accordent des congés payés que pour certains d'entre eux.

Le non-respect de cette disposition décroît avec la taille de l'unité informelle. La proportion des unités qui ne respectent pas cette disposition passe de 45,3% pour les unités de deux employés à 29,7% pour les unités de quatre employés et plus. Par ailleurs, c'est dans les secteurs industriel et commercial que se focalise la majorité des unités informelles ne respectant pas cette disposition, soit 63,7% des unités assujetties à cette réglementation.



ii) Congés de maladie rémunérés

L'octroi des congés de maladie par les unités informelles embauchant des salariés est un peu plus répandu que celui des congés annuels. Ainsi, pour les 21,6% des unités informelles qui respectent cette disposition, 47,5% déclarent l'accorder pour

l'ensemble des salariés et le reste (52,5%) ne le concède que pour certains d'entre eux.

Le respect de cette disposition devient plus répandu au fur et à mesure que la taille des unités informelles augmente. En effet, la proportion des unités adoptant cette réglementation passe de 16,7% pour les unités de deux employés à 24,4% pour celles de quatre employés et plus. Cependant, tout comme les congés annuels, les unités qui ne respectent pas cette disposition sont en majorité localisées dans les secteurs commercial (32,5%) et industriel (30,4%).

Tableau 5.11 : Degré de respect des congés de maladie rémunérés

Congés de maladie rémunérés	Secteurs d'activité économique				
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Oui, pour tous					
% ligne	20,0	0,7	45,0	34,3	100,0
% colonne	6,8	0,5	13,8	15,3	10,3
Oui, pour certains					
% ligne	38,7	12,1	29,1	20,1	100,0
% colonne	14,5	10,3	9,9	9,9	11,3
Non					
% ligne	30,4	15,2	32,5	21,9	100,0
% colonne	78,7	89,2	76,3	74,8	78,4
Ensemble					
% ligne	30,3	13,3	33,4	23,0	100,0
% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

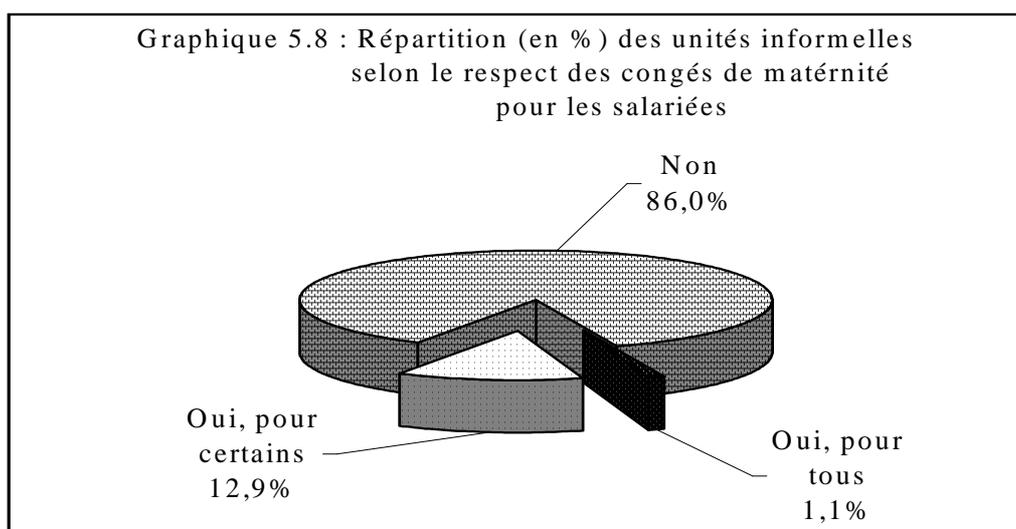
iii) Congés officiels

De nombreux chefs d'unités informelles déclarent respecter les congés officiels. 35,2% d'entre eux accordent à leurs salariés des congés pendant les fêtes nationales ou religieuses, dont 78,2% respectent cette disposition pour l'ensemble des salariés, et le reste (21,8%), l'accordent uniquement pour certains. Cette exception s'explique vraisemblablement par des raisons liées, entre autres, à l'ancienneté dans la profession ou à la nature de l'activité exercée.

De la même manière que pour les congés annuels et de maladie, la répartition des unités qui ne respectent pas cette disposition, selon les secteurs d'activités, montre que 33,1% de ces unités exercent dans le commerce et réparation et 28,0% dans l'industrie et la réparation.

iv) Congés de maternité rémunérés

Près de 13,3% des emplois dans le secteur informel sont occupés par des femmes. Elles sont principalement des travailleuses pour leur propre compte : 59,4% d'entre elles font partie des "indépendants". Aussi, environ 4,7% d'entre elles sont des "employeurs informels". Cependant, les femmes salariées (11,2%), dont la décision du congé dépend de l'employeur, sont lésées en matière de congés de maternité. En effet, l'octroi de ce type de congés à toutes les femmes salariées n'est observé que parmi 1,1% des unités informelles. Toutefois, pour des raisons diverses, qui vont de l'ancienneté à la qualification, ce droit n'est accordé que partiellement. Ainsi, 12,9% des établissements informelles accordent les congés de maternité uniquement pour certaines de leurs salariées.



Pourtant, en devenant plus importantes, en termes d'emplois, les unités informelles n'accordent pas forcément ce droit. La proportion des unités qui le font varie très peu au fur et à mesure que la taille de l'unité augmente. En outre, tout comme les autres congés, les unités informelles qui dérogent à cette disposition exercent des activités commerciales (34,0%) ou industrielles (30,1%).

2.2.2- Affiliation au régime de retraite

Bien que les dispositions en matière de sécurité sociale concernent toutes les unités de production informelles qui emploient des salariés, les réglementations relatives à la retraite sont très peu respectées. Cependant, il est intéressant de souligner que l'affiliation au régime de retraite est manifestement plus importante que l'affiliation à la CNSS. En effet, abstraction faite que l'inscription à une caisse de retraite touche partiellement ou totalement les salariés, le taux d'affiliation au régime de retraite est de 16,7% de l'ensemble des unités assujetties. Or, la majorité des unités affiliées, soit 85,7%, ne fait pas bénéficier l'ensemble de ses salariés du régime de retraite.

Examiné selon la taille de l'unité, le degré de respect de cette réglementation est plus important parmi les unités de trois employés (19,5%) ou quatre employés et plus (19,4%). Alors que les unités à deux emplois sont moins nombreuses à affilier leurs salariés au régime de retraite (13,4%). Par ailleurs, la répartition des unités non affiliées selon le secteur d'activité montre que près des deux tiers des unités qui ne s'acquittent pas de cette obligation, exercent dans les secteurs commercial (33,4%) et industriel (30,2%).

Tableau 5.12 : Importance de l'affiliation au régime de retraite par taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)

(en %)

Affiliation au régime de retraite	Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	Total
Oui, pour tous				
% ligne	19,5	25,4	55,1	100,0
% colonne	1,1	2,4	4,2	2,4
Oui, pour certains				
% ligne	36,9	30,3	32,8	100,0
% colonne	12,3	17,1	15,2	14,3
Non				
% ligne	45,5	24,5	30,0	100,0
% colonne	86,7	80,5	80,6	83,3
Ensemble				
% ligne	43,6	25,4	31,0	100,0
% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

2.2.3- Salariat, contrat d'embauche et mode de rémunération

L'une des caractéristiques essentielles des unités informelles est l'emploi de la main d'œuvre salariale sans recours à des actes contractuels garantissant la protection des salariés contre les abus de pouvoir de la part des employeurs informels comme le licenciement sans motifs objectifs. En effet, le recours à des contrats d'embauche n'est pratiqué que par 22,0% des unités qui emploient des salariés. Cela montre évidemment que les relations de travail dans le secteur informel se tissent en marge du cadre légal du travail. Ceci est d'autant plus persuasif lorsqu'on constate que le respect de cette disposition réglementaire varie très peu avec la taille de l'unité informelle. Bien qu'elles se développent, en termes d'emploi, les unités informelles recourent rarement à l'embauche par contrat ; en passant des unités à deux emplois vers celles à quatre emplois et plus, l'option pour cette procédure d'embauche est adoptée respectivement par 18,7% et 22,0%.

Tout en sachant que 41,7% des salariés sont des travailleurs non permanents, la main d'œuvre salariale du secteur informel demeure,

en l'absence de contrats écrits, vulnérable tantôt aux abus de l'employeur tantôt aux chocs du marché. Toutefois, étant donné l'importance des relations familiales et personnelles qui s'établissent entre l'employeur et ses salariés, il convient de relativiser ce constat. En effet, 66,8% des chefs d'unités informelles recrutent leurs salariés de l'entourage familial et/ou par l'intermédiaire d'amis. En revanche, le recrutement des salariés par l'intermédiaire de bureaux de placement (1,2%) ou par annonces diffusées par les médias (0,5%) est très rarement adopté par les patrons informels.

Tableau 5.13 : Importance de l'embauche contractuelle selon la taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)

(en %)

Etablissement d'un contrat d'embauche	Taille de l'unité informelle (en termes d'emploi)			
	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	Total
Oui, pour tous				
% ligne	39,8	26,5	33,7	100,0
% colonne	18,7	21,0	22,0	20,2
Oui, pour certains				
% ligne	9,9	24,3	65,8	100,0
% colonne	0,4	1,7	3,8	1,8
Non				
% ligne	45,4	25,1	29,5	100,0
% colonne	80,9	77,3	74,2	78,0
Ensemble				
% ligne	43,6	25,4	31,0	100,0
% colonne	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

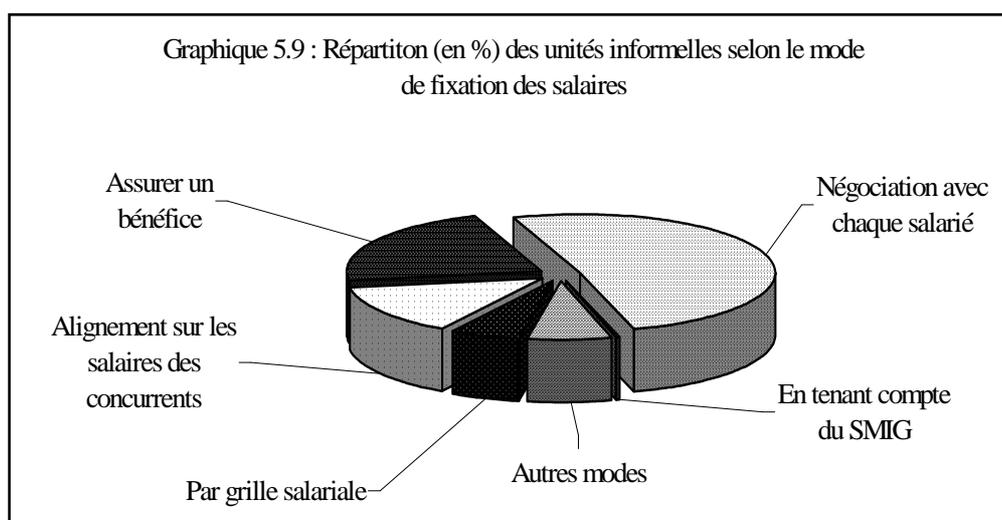
Les normes régissant le mode de rémunération des salariés du secteur informel sont en marge des règles institutionnalisées. La majorité des chefs d'unités informelles fixent le montant du salaire par voie de négociation avec les recrutés, soit 51,1%. En second lieu, la fixation du salaire se fait sous contrainte d'assurer un bénéfice pour le chef de l'unité informelle, soit 22,1% des cas.

En outre, bien que la législation sur le salaire minimum garanti (SMIG) soit une pierre angulaire dans la réglementation du travail, elle est totalement ignorée dans la détermination des salaires au

niveau du secteur informel. En effet, très peu d'unités (0,2%) paient leur main d'œuvre en tenant compte du salaire minimum garanti.

Examinée selon la présence ou non d'un contrat d'embauche, la structure de fixation des salaires présente différentes tendances. Ainsi, les modalités tenant compte des grilles salariales ou la fixation d'une part du bénéfice par l'employeur sont essentiellement pratiquées en cas d'embauche contractuelle, soit respectivement par 10,5% et 31,0% des unités de production informelles contre 4,5% et 19,6% en cas d'absence de contrat d'embauche.

Inversement, le recours à la négociation est adopté par 53,6% des chefs d'unités informelles ne procédant pas par contrat d'embauche contre seulement 42,0% dans le cas contraire.



Au fur et à mesure que la taille de l'unité augmente, la fréquence du choix d'une modalité donnée diffère selon qu'il s'agisse ou non d'un contrat d'embauche.

Quand il s'agit de procédure contractuelle, l'option de la grille salariale est adoptée avec la même fréquence quelle que soit la taille de l'unité. Par contre, la fixation du salaire en fonction de celui des

concurrents est d'autant plus retenue lorsque la taille de l'unité augmente ; soit une fréquence passant de 7,7% pour les unités à deux emplois à 18,6% pour celles à quatre emplois et plus.

Inversement, le mode d'embauche basé sur le pourcentage de bénéfice fixé par l'employeur est de plus en plus délaissé en passant des unités à deux emplois (38,8%) vers celles à quatre emplois et plus (18,9%).

En cas d'absence de contrat d'embauche, le recours à des grilles salariales, aussi faible soit-il, acquiert relativement plus d'intérêt quand la taille de l'unité augmente (3,7% pour les unités à deux emplois contre 5,9% pour celles à quatre emplois et plus).

Par contre, la fixation d'un pourcentage de bénéfice par l'employeur est, une fois encore, de moins en moins retenue quand la taille de l'unité passe de deux emplois (22,9%) à quatre emplois et plus (13,2%).

Encore faut-il souligner que l'absence de syndicat dans les unités informelles renforce cette tendance et affaiblit davantage la position des salariés.

2.2.4 - Durée de travail

A l'instar des autres dispositions en matière de la législation du travail, les dispositions légales régissant la durée hebdomadaire du travail ne sont pas mieux respectées dans le secteur informel. Bien que la durée moyenne du travail se situe au voisinage de 46,6 heures par semaine, il y a de fortes disparités selon le statut professionnel. Ainsi, si les "aides-familiales" travaillent, en moyenne, 44,1 heures par semaine, les salariés occupent un emploi demandant une durée hebdomadaire de travail de 54,4 heures. Quant aux indépendants et employeurs, ils exercent leurs activités

professionnelles à une durée moyenne de 44,1 heures par semaine pour les premiers et 52,6 heures pour les seconds.

D'autre part, au moment où 46,4% des actifs travaillent plus que 48 heures par semaine, 26,8% travaillent, en moyenne, moins de 32 heures par semaine. Cette instabilité dans la durée hebdomadaire du travail traduit, d'une part, le phénomène de sous-emploi des ressources humaines dans ce secteur, et, d'autre part, la présence d'horaires élevés, qui est un indice de l'inadéquation entre l'emploi à temps normal et la rémunération. En effet, étant donné l'irrégularité et le niveau bas des rémunérations dans le secteur informel, le recours à plus d'heures de travail demeure un moyen parmi d'autres pour améliorer relativement le revenu.

Tableau 5.14 : Répartition des actifs occupés informels selon les tranches d'horaires hebdomadaires de travail selon la taille de l'unité et les secteurs d'activité économique

(en %)

Caractéristiques de l'unité	Tranche d'horaires hebdomadaires (en heures)						Horaire hebdomadaire moyen
	Moins de 16	16-31	32-48	49 et plus	Non déclaré	Total	
Taille de l'unité informelle							
Un emploi	17,6	16,1	22,1	43,5	0,7	100,0	43,3
Deux emplois	10,9	13,9	24,1	50,6	0,5	100,0	48,5
Trois emplois	9,9	11,0	27,0	50,6	1,5	100,0	49,8
Quatre emplois et plus	7,1	9,3	20,3	45,1	18,2	100,0	50,7
Total	13,1	13,7	22,8	46,4	4,0	100,0	46,6
Secteurs d'activité économique							
Industrie et artisanat	19,4	16,6	24,9	37,2	1,9	100,0	39,9
Construction	18,2	7,0	28,9	37,6	8,3	100,0	40,8
Commerce et réparation	10,1	13,9	22,2	50,2	3,6	100,0	49,3
Autres services	10,9	12,3	19,7	51,6	5,5	100,0	50,6
Total	13,1	13,7	22,8	46,4	4,0	100,0	46,6

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

Examinée par secteur d'activité économique, la durée hebdomadaire de travail est plus élevée dans le commerce et les autres services, soit respectivement une durée hebdomadaire moyenne de 49,3 et de 50,6 heures. Cette durée atteint 39,9 heures dans le secteur d'activités industrielles et 40,8 heures dans la construction. De même, cette variabilité dans le temps de travail par semaine est également perçue en fonction de la taille de l'unité. En effet, plus la taille de l'unité informelle augmente plus la charge horaire hebdomadaire dépasse de loin la durée légale hebdomadaire de travail. Ainsi, elle passe en moyenne de 43,7 heures pour les unités avec un seul actif occupé à 50,7 heures pour celles qui ont quatre actifs occupés et plus.

En somme, la réglementation en matière du temps de travail dans le secteur informel est peu respectée. Bien que le sous-emploi soit répandu dans ce secteur, nombreux sont les actifs qui travaillent à plein temps et avec une charge horaire très élevée.

III. Règlement des litiges

Interrogés sur les différents contentieux qu'ils ont eu avec les agents de l'Etat, au cours de l'année de référence, une faible proportion des patrons informels (9,0%) déclare avoir eu ce genre de problèmes. La fréquence de ces heurts est plus importante dans les secteurs des services et du commerce-réparation, soit respectivement 14,2% et 10,6%. Cette proportion demeure très limitée dans les secteurs de la construction (0,4%) et de l'industrie-artisanat (2,4%). Examinés par type de local, ces litiges sont plus fréquents parmi les unités informelles non localisées (16,0%) que parmi les unités localisées (2,8%).

Ces données montrent que les pouvoirs publics restent loin du secteur informel et le contrôle des agents publics cible surtout les unités non localisées qui constituent la grande majorité des unités (85,6%) ayant eu des problèmes avec les agents publics.

Le règlement des litiges d'ordre public se fait de différentes manières. La hiérarchisation de l'importance des modes de règlement montre que l'offre d'un cadeau, est le mode le plus pratiqué par les chefs d'unités informelles (37,2%). En second lieu, le changement d'emplacement est le mode adopté par 35,8% des chefs d'unités informelles, un tel procédé de règlement est, particulièrement, l'apanage des commerçants sans local fixe. Le paiement d'une amende représente le mode de règlement de litiges pour 21,1% des chefs d'unités informelles, alors que l'intervention d'un tiers, est le procédé retenu par 9,7% des chefs d'unités informelles.

Par ailleurs, le coût des amendes supporté par les chefs d'unités informelles, qui ont dû régler légalement leur contentieux, n'est pas négligeable. En effet, le montant moyen des amendes est estimé à 1 463,7 dirhams par unité informelle ayant eu un litige au cours de l'année de référence. Ce qui représente une moyenne de 27,8 dirhams par unité informelle dans ce secteur.

De surcroît, la somme déboursée moyennant le paiement d'un cadeau est encore plus importante. Ainsi, le montant moyen des cadeaux, pour les patrons informels concernés, est de 1653,0 dirhams sur l'année, soit un montant de 54,7 dirhams par unité dans l'ensemble du secteur informel.

Tableau 5.15 : Hiérarchisation du mode de règlement des litiges publics selon les secteurs d'activité économique

Mode de règlement des litiges	Secteurs d'activité économique				Total
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	
Paiement d'un cadeau	34,6	--	29,7	52,7	37,2
Changement d'emplacement	22,2	--	46,6	17,1	35,8
Paiement d'une amende	7,8	16,8	12,3	40,8	21,1
Autres	24,5	83,2	17,2	8,2	14,9
Intervention d'un tiers	16,0	--	8,3	11,2	9,7
Problèmes avec les pouvoirs publics	2,4	0,4	10,6	14,2	9,0
Montant moyen des paiements des litiges par an (en DH)					
Amendes	747,4	1000,0	2754,1	721,3	1463,7
Cadeaux	397,8	--	1383,5	2108,8	1653,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

IV. Organisation professionnelle

La totalité des chefs d'unités de production informelles ignore l'existence des associations professionnelles et ne voit pas l'intérêt d'y adhérer. Tel est le constat dégagé à partir des données de l'enquête sur le secteur informel qui révèlent que 95,9% des chefs d'unités informelles n'adhèrent pas à une organisation professionnelle contre uniquement 4,1% seulement qui y sont affiliés.

Ce degré élevé des patrons non affiliés à une association professionnelle est observé au niveau de tous les secteurs d'activité économique, avec cependant une tendance plus marquée pour les secteurs de la construction (97,3%) et du commerce et réparation (97,5%).

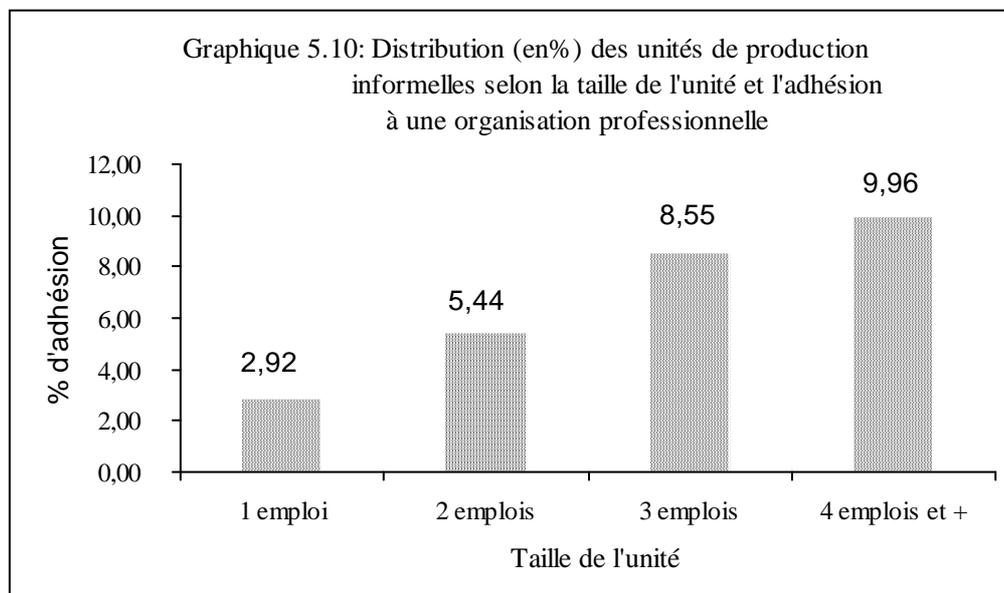
Par contre, la proportion la plus élevée des chefs d'unités affiliées à une association professionnelle est observée dans le secteur des services (7,1%) et dans celui de l'industrie et l'artisanat (5,5%) et ce, en dépit du degré élevé des chefs d'unités informelles non affiliés.

Selon la strate d'emploi, malgré le faible taux d'affiliation des chefs d'unités informelles à une organisation professionnelle, ce taux recule toutefois avec la diminution de la taille de l'unité. En effet, le taux le plus faible d'adhésion (2,1%) à une organisation professionnelle est affiché au niveau des unités d'un seul actif occupé.

En revanche, ce taux d'affiliation atteint 5,4% au sein des unités de deux actifs occupés et passe à 10% pour celles de quatre emplois et plus.

Ainsi, plus l'entreprise s'agrandit en termes d'emplois, plus elle se trouve dans l'obligation de s'organiser et de se structurer et partant de considérer bénéfique, l'adhésion à des associations professionnelles pour tirer des avantages économiques, financiers et sociaux

ayant trait notamment aux éventuels services d'appui de tout genre allant de l'information, à la formation des employés, au crédit, au marché



UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES FACE A LA CONCURRENCE ET A LA FORMATION DES PRIX

En raison de l'importance économique que revêt le secteur des unités de production informelles (UPI), il a été jugé opportun et indispensable d'introduire dans l'enquête nationale sur le secteur informel réalisée en 1999/2000 des questions relatives aux opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence et la formation des prix, afin d'apporter des éléments d'éclairage aux différentes interrogations concernant ce sujet.

Les sujets abordés et discutés dans ce chapitre portent sur la concurrence, les prix de revient, le niveau des prix de vente par rapport aux autres unités, le mode de fixation des prix des principaux produits ou services offerts et les raisons de la pratique des prix supérieurs ou inférieurs par rapport aux principaux concurrents.

Néanmoins, vu que certains chefs d'unités informelles ne se sont pas prononcés sur toutes les questions posées, on se contente de traiter dans cette étude uniquement les points de vue des chefs des unités informelles qui se sont exprimés sur ce sujet.

I. Concurrence

L'activité des unités relevant du secteur informel s'exerce dans un environnement concurrentiel. En effet, 94,2% des chefs d'unités informelles déclarent être confrontés à des concurrents directs.

Ce climat concurrentiel a été évoqué à des proportions rapprochées quels que soient le secteur d'activité, le statut professionnel des chefs d'unités de production informelles, le type de local ou la taille de l'unité en termes d'emploi (cf. tableau 6.4, page 245).

Les unités de production qui sont considérées par les chefs d'unités informelles comme concurrentes relèvent principalement du secteur informel, comme l'indique le tableau 6.1 ci-après. En effet, plus de sept unités informelles sur dix estiment que les principaux concurrents ne sont autres que des unités opérant dans le même secteur d'activité. Cette proportion s'élève à 80,4% pour les unités informelles exerçant dans le secteur de l'industrie (y compris l'artisanat).

Comme principales concurrentes des unités informelles, viennent en seconde et troisième positions les petites et moyennes entreprises commerciales (17,0%) et non commerciales (11,8%). Ces fréquences dépendent, néanmoins, du secteur d'activité économique puisqu'elles passent, pour les premières, de 2,1% au niveau du secteur "construction" à 29,1% pour le secteur commercial. Les petites et moyennes entreprises non commerciales sont, quant à elles, les moins concurrentes pour le secteur informel commercial et les plus concurrentes pour les autres secteurs informels.

D'autre part, seulement 0,5% des unités informelles entrent en compétition avec les grandes entreprises commerciales et non commerciales et ce, abstraction faite du secteur d'activité. Tout se passe comme si les grandes entreprises du secteur formel servaient un segment de la demande totalement déconnecté de celui qui s'adresse au secteur informel.

De ce fait, les unités informelles commerciales doivent lutter sur deux fronts : d'une part, contre les petites et moyennes entreprises commerciales du secteur formel organisé et d'autre part, contre les unités commerciales informelles.

Tableau n° 6.1 : Opinions des chefs d'unités informelles sur la concurrence des entreprises selon les secteurs d'activité économique

(en %)

Entreprises concurrentes	Secteurs d'activité économique				Total
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	
Grandes entreprises commerciales	0,2	0,2	0,4	0,1	0,3
Petites et moyennes entreprises commerciales	4,2	2,1	29,1	2,4	17,0
Grandes entreprises non commerciales	0,1	0,4	0,1	0,5	0,2
Petites et moyennes entreprises non commerciales	15,1	22,0	3,2	28,0	11,8
Unités de production informelles du même secteur d'activité	80,4	75,3	67,1	69,0	70,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la statistique – ENSI 1999/2000.

II. Situation des prix de revient

Au niveau du secteur informel non agricole, il semble que la variable coût ne constitue pas vraiment un facteur discriminant dans la formation des prix de revient des unités informelles. En effet, près de 79,7% des chefs d'unités informelles estiment que leurs prix de revient sont égaux à ceux de leurs concurrents. Cet avis est partagé par la grande majorité des patrons informels et ce, quels que soient leur statut professionnel, leur secteur d'activité, le type de leur local et la taille de leur unité de production (en termes d'emplois). Cependant, les chefs d'unités dirigées par les femmes (70,8%), ceux exerçant leur activité à domicile (67,7%) et ceux relevant du secteur "industrie et artisanat" (73,5%) partagent moins cette opinion.

D'un autre côté, par rapport aux unités informelles concurrentes, seuls 6,8% des patrons informels ont déclaré pratiquer des prix de revient supérieurs. Selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles, les prix de revient jugés supérieurs à ceux des concurrents sont essentiellement relevés pour les unités gérées par

des femmes (8,7%), les unités du secteur industriel (8,7%) et pour les employeurs (9,2%) ou associés (8,9%).

Concernant la proportion des opinions des patrons informels estimant que leurs prix de revient sont inférieurs à ceux de leurs concurrents, elle est en moyenne de 13,5%. Elle atteint 22,8% pour les unités travaillant à domicile, 20,5% pour les unités gérées par les femmes et 14,3% pour les indépendants informels travaillant seuls.

III. Situation des prix de vente

La pratique des prix de vente égaux à ceux fixés par les principaux concurrents qui produisent, vendent ou assurent la prestation des services est retenue par 79,1% des chefs d'unités informelles. Cette proportion atteint son niveau le plus élevé (83,9%) pour les unités informelles commerciales, alors que le niveau le plus bas (68,5%) est noté pour les unités informelles exerçant dans le secteur de l'industrie. Selon le sexe des patrons, les chefs des unités informelles qui pratiquent des prix égaux à ceux de leurs concurrents sont à 80,7% des hommes et à 67,0% des femmes.

La pratique de prix inférieurs à ceux des principaux concurrents se fait par 15,8% des patrons informels interrogés. Néanmoins, ce taux se trouve largement influencé par le sexe et le type de local. Il passe de 14,6% pour les unités dirigées par les hommes à 25,1% pour celles gérées par les femmes, de 14,1% pour les unités informelles situées dans un local à 25,7% pour les unités exerçant à domicile.

La proportion des chefs d'unités informelles qui pratiquent des prix supérieurs à ceux de leurs concurrents n'est que de 5,1%. Il convient, cependant, de mentionner que les chefs d'unités informelles exerçant à domicile le font dans une proportion de 10,8%, dépassant ainsi les unités avec local (4,8%) ou sans local (4,1%).

Selon le secteur d'activité économique, les unités informelles qui connaissent relativement une certaine instabilité des prix de vente par rapport à leurs concurrentes, sont celles qui exercent dans l'industrie-artisanat et dans la construction. Au niveau du secteur de l'industrie et de l'artisanat, la pratique de prix inférieurs ou supérieurs à ceux des concurrents est faite respectivement par 23,0% et 8,5% des chefs d'unités informelles. Quant aux unités exerçant dans la construction, ces proportions sont estimées à 20,9% et 7,5% respectivement.

Selon le statut professionnel, la pratique des prix de vente plus élevés que ceux des concurrents est relativement plus courante pour les employeurs informels (8,7%) que pour les indépendants (4,4%). Inversement, la pratique de prix plus bas est aussi courante pour les indépendants (16,4%) que pour les employeurs (15,7%).

Par ailleurs, l'usage de prix supérieurs à ceux des principaux concurrents s'avère être une conséquence directe de la taille des unités. En effet, cette proportion connaît une hausse systématique au fur et à mesure que le nombre d'emplois au sein de l'unité informelle augmente.

IV. Mode de fixation des prix dans le secteur informel

Le mode de formation des prix dans le secteur informel se caractérise essentiellement par les deux moyens suivants : marchandage avec les clients ou détermination en fonction des prix des concurrents. Près de 41,2% d'unités informelles marchandent avec leurs clients, 27,9% déterminent leurs prix en fonction de ceux des concurrents, 13,9% déclarent établir leurs prix suivant les prix officiels et 12,1% arrêtent leurs prix en fonction d'un pourcentage fixe sur les prix de revient.

Les conditions de concurrence en vigueur dans chaque secteur d'activité économique interviennent de façon déterminante dans la formation des prix. On peut distinguer deux types de secteurs :

- Dans "l'industrie" (y compris l'artisanat) et la "construction", le marchandage est de mise. La concurrence empêche plus ou moins la fixation d'une marge préétablie, mais favorise par contre le recours à des négociations avec le client pour tenter d'avoir des parts de marché.
- Dans le "commerce et réparation" et les "autres services", l'établissement du prix par marchandage, en fonction de celui des concurrents, et selon les prix officiels sont les trois modes prépondérants.

Le statut professionnel du patron et la taille de l'unité ne semblent pas constituer des facteurs déterminants dans le mode de formation des prix. Par contre, le type du local joue un rôle relativement important sur la façon dont les prix sont fixés. Le marchandage avec les clients domine chez les unités informelles exerçant à domicile (60,3%), suivies des unités sans local (46,2%), alors que la fixation des prix, suivant les prix officiels est relativement le mode le plus pratiqué par les unités informelles avec local (25,3%).

V. Raisons de la pratique des prix de vente supérieurs

Les chefs d'unités informelles ayant déclaré pratiquer des prix de vente supérieurs à ceux des concurrents ont exprimé leurs opinions sur les différents facteurs à même d'apporter des éléments d'explication. Il s'agit essentiellement du niveau de productivité des équipements, du degré d'abondance des clients, de la difficulté d'accès au crédit et finalement de la qualité des principaux produits ou services offerts.

Les raisons invoquées par les patrons d'unités informelles sont indiquées dans le tableau 6.2 ci-dessous.

Tableau 6.2 : Raisons de pratique des prix supérieurs par rapport aux principaux concurrents

Raisons	(en %)		
	Oui	Non	Total
Supériorité de la qualité	83,8	16,2	100,0
Manque de clientèle	19,9	80,1	100,0
Équipement moins productif	4,3	95,7	100,0
Accès difficile au crédit	0,7	99,3	100,0

Source : Direction de la statistique. ENSI 1999/2000.

Une première lecture des réponses, fournies par les chefs d'unités informelles, montre que sur l'ensemble des raisons invoquées, seule la qualité supérieure peut être retenue comme cause principale. Les autres raisons se sont relativement avérées de moindre importance notamment lorsqu'il s'agit de l'accès difficile au crédit et de l'équipement moins productif.

Le manque de clientèle reste, cependant, une cause à prendre en considération dans l'explication de la pratique de prix supérieurs par rapport aux principaux concurrents.

Néanmoins, il est intéressant de passer en revue toutes les raisons sur lesquelles les chefs d'unités informelles ont été amenés à s'exprimer afin d'avoir une idée sur les principales caractéristiques influant le recours à chacune des raisons invoquées prises isolément à part et ce, selon l'ordre établi au niveau des modalités de réponse figurant sur le questionnaire de l'enquête.

5.1 Productivité des équipements

Il convient tout d'abord de constater que les chefs d'unités informelles affirment, pour une proportion de 95,7%, que la présence d'équipements moins productifs n'est pas à l'origine de la pratique de prix supérieurs. Cela paraît normal, compte tenu des types d'unités

informelles œuvrant dans ce secteur. Ainsi, dans l'ensemble des unités informelles, l'équipement est déterminant, mais essentiellement dans le secteur de l'industrie-artisanat et accessoirement dans les autres secteurs. En effet, la ventilation par secteur d'activité économique indique que le secteur de "l'industrie et l'artisanat" englobe relativement la plus grande proportion des chefs d'unités informelles ayant affirmé l'importance de la productivité des équipements dans la formation des prix (6,0%).

Par statut professionnel, les associés restent, quant à eux, les plus touchés par ce phénomène (8,3%) en comparaison avec les indépendants (4,9%). Pour les employeurs, l'équipement moins productif n'est pas un facteur déterminant pour élever les prix de vente de leurs produits ou services.

Par sexe, les chefs d'unités de sexe masculin considèrent comme déterminants les équipements moins productifs, relativement beaucoup plus que les chefs d'unités de sexe féminin, soit 6,1% contre 3,9%.

Par type de local, les chefs des unités informelles exerçant à domicile sont relativement plus touchés par la faible productivité des équipements que les chefs des unités disposant d'un local, soit respectivement 6,1% et 4,2%, alors que la proportion des chefs d'unités informelles sans local et touchée par la faible productivité des équipements ne constitue que 3,5%.

D'un autre côté, la taille de l'unité (en termes de personnes occupées) ne semble pas constituer un facteur de différenciation des unités estimant que l'équipement moins productif est la cause de la pratique des prix supérieurs.

5.2 Manque de la clientèle

Près d'une unité sur cinq considère que la présence d'une clientèle moins nombreuse est la conséquence de la prééminence de leurs prix.

Selon le sexe du chef de l'unité informelle, cette raison est relativement plus évoquée par les femmes que par les hommes ; soit 26,3% et 18,5% respectivement.

Par statut professionnel, force est de constater que les associés sont relativement les moins touchés par l'insuffisance du nombre de clients que les indépendants et les employeurs, soit respectivement 13,8%, 20,1% et 23,2%.

L'examen du type de local indique que seulement près de 8,9% des chefs d'unités de production sans local considèrent qu'une clientèle moins nombreuse est la conséquence de la supériorité de leurs prix alors que cette proportion s'élève à 23,3% pour les unités travaillant à domicile et à 28,2% pour les unités disposant d'un local.

Par secteur d'activité, ce sont surtout les unités de production informelles assurant des prestations de services (27,9%) qui approuvent ce même argument.

5.3 Difficulté d'accès au crédit

Les chefs d'unités informelles ayant recours à des prix supérieurs à ceux de leurs concurrents ont été conviés à se prononcer sur le fait que la difficulté d'accès aux crédits serait à l'origine de la pratique de prix supérieurs.

L'analyse des réponses fournies par cette catégorie de patrons informels montre que seulement moins de 1% de ces derniers considèrent que la difficulté d'accès au crédit serait à l'origine de la fixation des prix relativement élevés par rapport aux concurrents.

5.4 Supériorité de la qualité

Près de 83,8% des unités considèrent que la bonne qualité de leurs produits ou services est à l'origine de la supériorité des prix pratiqués par rapport à ceux des concurrents. Comparé aux autres facteurs cités plus hauts, le critère de qualité s'avère être, ainsi, la raison principale à même d'expliquer ce comportement.

Pour les unités de l'industrie et l'artisanat, près de 96,6% des patrons considèrent que la qualité de leurs produits est supérieure à celle de leurs concurrents. Analysées sous l'angle du type de local, les unités installées à domicile sont les plus nombreuses à estimer que la qualité de leurs produits ou services est la meilleure (93,0%). La qualité semble devenir un paramètre important dans l'explication de la supériorité des prix à mesure que la taille de l'unité informelle s'accroît. De 78,6% pour les unités à un seul emploi, la proportion des chefs d'unités informelles qui considèrent que la qualité de leurs produits est à l'origine de la pratique de prix supérieurs passe à 96,3% pour les unités à trois emplois et plus.

VI. Raisons de la pratique de prix inférieurs

D'une façon similaire au paragraphe précédent, les chefs d'unités informelles ayant déclaré pratiquer des prix inférieurs à ceux de leurs concurrents ont été interrogés sur les causes qui peuvent être à l'origine de cet usage. Pour cela, un certain nombre de raisons possibles leur ont été proposées. Il s'agit essentiellement des raisons suivantes : poids de la fiscalité, coût de la main-d'œuvre, qualité des principaux produits ou services et finalement le pouvoir d'achat des clients.

Les opinions exprimées par les chefs d'unités informelles concernés sont indiquées dans le tableau n°6.3 ci-dessous.

Au vu de ces données et avant de passer en revue l'influence et les caractéristiques de chacune de ces quatre raisons prises isolément, il semble que la faiblesse du pouvoir d'achat des clients est la principale raison invoquée pour expliquer le niveau bas des prix par rapport aux concurrents.

Le dynamisme du système économique du secteur informel se situe, aussi, au niveau de sa capacité à produire des biens et assurer des services intéressants en ce qui concerne le rapport qualité-prix.

Tableau 6.3 : Opinions des chefs d'unités informelles sur les raisons de pratique de prix inférieurs par rapport à ceux des concurrents

Raisons de la pratique de prix inférieurs	Opinions des chefs d'unités informelles		
	Oui	Non	Total
Faiblesse du pouvoir d'achat	66,2	33,8	100,0
Faiblesse du coût de travail	20,7	79,3	100,0
Infériorité de la qualité des produits ou services fournis	20,7	79,3	100,0
Absence ou faiblesse de la fiscalité	18,5	81,5	100,0

Source : Direction de la statistique – ENSI 1999/2000.

Par ailleurs, il paraît que les variables coûts (coût de travail et impôts) et la qualité des produits offerts ne sont pas considérées par les patrons informels comme des facteurs déterminants dans la formation des prix des produits vendus ou services fournis.

6.1 Faiblesse du pouvoir d'achat des clients

La faiblesse du pouvoir d'achat des clients est considérée par les patrons comme la première raison explicative du niveau assez bas des prix par rapport aux principaux concurrents, soit 66,2% des chefs d'unités informelles. Le pouvoir d'achat des clients constitue de ce fait un paramètre très important de la justification de la position prise par les chefs d'unités informelles dans la pratique de leurs prix. En

effet, devant le manque de diversification de la clientèle, les produits et services fournis par les unités de production informelles s'adressent, dans leur grande majorité, à une clientèle à faible revenu.

Les chefs d'unités de production informelles qui partagent ce point de vue sont surtout les employeurs informels (75,9%), les patrons qui exercent dans la construction (71,7%) ou les services (70,7%) et les unités qui disposent d'un local professionnel (70,1%).

Ceux qui expriment cette même opinion mais dans des proportions moins élevées sont les associés (54,7%), les patrons qui exercent dans le commerce (63,8%) et les unités informelles qui emploient 3 personnes et plus (57,0%).

6.2 *Coût du travail*

D'après les opinions exprimées par les chefs d'unités informelles, il semble que le coût relativement faible de la main-d'œuvre par rapport aux concurrents (salariés, aides familiales, apprentis,...) ne constitue pas un facteur déterminant dans la pratique des prix inférieurs à ceux des concurrents.

En effet, le pourcentage des chefs d'unités informelles déclarant que la faiblesse du coût de travail est à l'origine de la pratique de prix inférieurs à ceux des principaux concurrents est de 20,7%. Cette proportion atteint son minimum à 11,7% pour les unités commerciales puisqu'elles utilisent généralement peu de main-d'œuvre. Par conséquent, le coût du travail n'intervient pas dans la formation des prix, d'après leurs déclarations.

Par contre, les unités informelles qui font généralement appel à la main-d'œuvre sont celles qui estiment le plus que le faible coût de travail est à l'origine de la pratique de prix inférieurs par rapport aux concurrents : 24,8% des employeurs informels, 36,5% des unités

exerçant dans la construction, 28,7% des unités industrielles, 23,6% des unités employant 3 personnes ou plus et enfin 26,6% des unités exerçant à domicile.

Cette situation pourrait, entre autres, s'expliquer par le fait que cette catégorie d'unités informelles utilise la main d'œuvre familiale non rémunérée et/ou de la main-d'œuvre salariale faiblement rémunérée.

6.3 *Infériorité de la qualité des produits ou services offerts*

Généralement, une production de qualité inférieure ne constitue pas, selon les chefs d'unités informelles, un facteur déterminant dans la pratique de prix plus bas par rapport aux concurrents. En effet, seulement près de 20,7% parmi eux déclarent avoir pratiqué des prix inférieurs en raison de la faible qualité de leurs produits ou services. Cette raison est relativement plus déclarée par les chefs d'unités informelles exerçant dans le commerce (29,9%) et par ceux ne disposant pas d'un local (25,8%). Par contre, elle est moins évoquée par les unités exerçant dans les secteurs "construction" et "autres services" (10,4%).

En comparaison avec les indépendants, les employeurs sont les moins nombreux à estimer que la qualité inférieure de leurs produits pourrait avoir une corrélation avec l'usage de prix inférieurs à ceux des concurrents, soit 10,7% des employeurs contre 22,2% des indépendants.

Ce résultat se trouve corroboré par l'examen de la taille de l'unité informelle. Ainsi, l'impact de la qualité inférieure sur le niveau des prix diminue au fur et à mesure que l'effectif des personnes employées augmente.

6.4 Absence ou faiblesse de fiscalité

Parmi les principales raisons évoquées par les chefs d'unités informelles les amenant à pratiquer des prix inférieurs à ceux des concurrents, se trouve l'absence ou la faiblesse des impôts. En effet, si les unités informelles arrivent à échapper à l'impôt ou à en esquiver une bonne partie compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est bien évident que ce facteur constitue un large avantage par rapport aux unités du secteur formel. Ce constat a été relevé pour 18,5% des unités informelles.

Les proportions les plus faibles des chefs d'unités informelles ayant approuvé cet argument comptent parmi les employeurs (14,7%), les chefs d'unités exerçant dans les services (14,3%) et parmi ceux employant 3 personnes et plus (14,6%). Ceci dit, les patrons avec local ne sont pas tellement nombreux à renforcer ce constat avec une part de 16,2%.

Parallèlement, les unités gérées par les femmes, celles relevant des secteurs de la construction ou de l'industrie ainsi que pour les unités sans local, les patrons ont invoqué l'impact de la fiscalité dans une proportion d'environ 20%.

Il est à noter aussi que la dimension de l'emploi ne semble pas influencer directement cette argumentation. Le pourcentage des chefs d'unités informelles confirmant l'absence ou la faiblesse des impôts comme raison de la pratique de prix inférieurs chute de 19,2% pour les unités à un seul emploi à 17,8% pour les unités ayant deux emplois voire à 14,6% pour celles à trois emplois ou plus.

Tableau n° 6.4 : Opinions des chefs d'unités de production informelles sur la concurrence selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	Concurrence sur le marché intérieur		
	Oui	Non	Total
Sexe du patron			
Hommes	94,6	5,4	100,0
Femmes	91,4	8,6	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	94,0	6,0	100,0
Employeur	95,5	4,5	100,0
Associé	94,2	5,8	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	92,1	7,9	100,0
Construction	93,7	6,3	100,0
Commerce et réparation	95,3	4,7	100,0
Autres services	93,6	6,4	100,0
Type de local			
Avec local	94,1	5,9	100,0
Sans local	95,2	4,8	100,0
A domicile	90,2	9,8	100,0
Taille de l'unité primaire (en termes d'emploi)			
Un emploi	93,8	6,2	100,0
Deux emplois	95,0	5,0	100,0
Trois emplois et plus	95,3	4,7	100,0
TOTAL	94,2	5,8	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.5 : Opinions des chefs d'unités informelles sur la situation des prix de revient par rapport à ceux de leurs concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	Situation des prix de revient			
	Supérieurs à ceux des concurrents	Egaux à ceux des concurrents	Inférieurs à ceux des concurrents	Total
Sexe				
Hommes	6,6	80,9	12,5	100,0
Femmes	8,7	70,8	20,5	100,0
Statut dans la profession				
Indépendant	6,3	79,4	14,3	100,0
Employeur	9,2	80,1	10,7	100,0
Associé	8,9	81,2	10,0	100,0
Secteurs d'activité économique				
Industrie (y compris artisanat)	8,7	73,5	17,8	100,0
Construction	2,7	79,7	17,7	100,0
Commerce et réparation	6,8	81,5	11,7	100,0
Autres services	6,0	81,2	12,8	100,0
Type de local				
Avec local	7,2	81,1	11,7	100,0
Sans local	5,9	81,1	13,0	100,0
A domicile	9,5	67,7	22,8	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)				
Un emploi	5,8	79,2	15,0	100,0
Deux emplois	8,4	81,0	10,6	100,0
Trois emplois et plus	10,0	80,0	10,0	100,0
TOTAL	6,8	79,7	13,5	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.6 : Opinions des chefs d'unités informelles sur la situation des prix de vente par rapport aux unités de production concurrentes selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	Situation des prix de vente			Total
	Supérieurs à ceux des concurrents	Egaux à ceux des concurrents	Inférieurs à ceux des concurrents	
Sexe				
Hommes	4,7	80,7	14,6	100,0
Femmes	7,9	67,0	25,1	100,0
Statut dans la profession				
Indépendant	4,4	79,3	16,4	100,0
Employeur	8,7	75,6	15,7	100,0
Associé	6,9	81,9	11,2	100,0
Secteurs d'activité économique				
Industrie (y compris artisanat)	8,5	68,5	23,0	100,0
Construction	7,5	71,6	20,9	100,0
Commerce et réparation	3,9	83,9	12,2	100,0
Autres services	3,8	79,4	16,8	100,0
Type de local				
Avec local	4,8	81,1	14,1	100,0
Sans local	4,1	80,7	15,3	100,0
A domicile	10,8	63,5	25,7	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)				
Un emploi	3,8	79,7	16,6	100,0
Deux emplois	7,3	78,3	14,4	100,0
Trois emplois et plus	8,8	77,3	13,9	100,0
TOTAL	5,1	79,1	15,8	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.7 : Mode de fixation des prix selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	Mode de fixation des prix					Total
	Arrêt d'un pourcentage fixe sur le prix de revient	Après marchandage avec les clients	En fonction des prix des concurrents	Suivant le prix officiel	Autres	
Sexe						
Hommes	12,7	39,2	27,9	15,2	5,0	100,0
Femmes	7,3	55,1	27,7	5,4	4,5	100,0
Statut dans la profession						
Indépendant	12,2	40,9	28,4	13,4	5,2	100,0
Employeur	10,6	45,0	26,1	13,9	4,3	100,0
Associé	12,3	39,2	25,2	19,4	3,9	100,0
Secteurs d'activité économique						
Industrie (y compris artisanat)	7,8	57,5	26,0	4,3	4,4	100,0
Construction	1,9	70,4	23,7	1,5	2,6	100,0
Commerce et réparation	17,1	34,6	28,5	17,9	2,0	100,0
Autres services	6,5	32,3	29,6	17,5	14,2	100,0
Type de local						
Avec local	15,0	30,0	25,8	25,3	3,9	100,0
Sans local	10,9	46,2	30,4	6,9	5,6	100,0
A domicile	6,2	60,3	25,1	2,4	6,0	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)						
Un emploi	12,1	40,9	28,5	12,9	5,6	100,0
Deux emplois	12,5	41,2	25,7	17,7	2,9	100,0
Trois emplois et plus	11,0	42,8	27,9	14,0	4,3	100,0
TOTAL	12,1	41,2	27,9	13,9	5,0	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000

Tableau n° 6.8 : Importance de la productivité des équipements dans la pratique de prix supérieurs selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	L'équipement moins productif est la cause de la pratique de prix supérieurs		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	3,9	96,1	100,0
Femmes	6,1	94,0	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	4,9	95,1	100,0
Employeur	-	100,0	100,0
Associé	8,3	91,7	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	6,0	94,0	100,0
Construction	-	100,0	100,0
Commerce et réparation	4,5	95,5	100,0
Autres services	2,4	97,6	100,0
Type de local			
Avec local	4,2	95,8	100,0
Sans local	3,5	96,5	100,0
A domicile	6,1	93,9	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
Un emploi	5,7	94,3	100,0
Deux emplois	1,4	98,7	100,0
Trois emplois et plus	5,1	94,9	100,0
TOTAL	4,3	95,7	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.9 : Manque de la clientèle comme raison de la pratique de prix supérieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	Un nombre réduit de clients est la cause de la pratique de prix supérieurs		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	18,5	81,5	100,0
Femmes	26,3	73,8	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	20,1	79,9	100,0
Employeur	23,2	76,8	100,0
Associé	13,8	86,2	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	21,4	78,6	100,0
Construction	13,8	86,2	100,0
Commerce et réparation	17,2	82,8	100,0
Autres services	27,9	72,1	100,0
Type de local			
Avec local	28,2	71,8	100,0
Sans local	8,9	91,1	100,0
A domicile	23,3	76,7	100,0
Taille de l'unité primaire (en termes d'emploi)			
Un emploi	20,3	79,8	100,0
Deux emplois	20,3	79,7	100,0
Trois emplois et plus	18,5	81,5	100,0
TOTAL	19,9	80,1	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.10 : Opinions des chefs d'unités informelles sur la difficulté d'accès au crédit comme raison de la pratique de prix supérieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	L'accès difficile au crédit est la cause de la pratique de prix supérieurs		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	0,4	99,6	100,0
Femmes	2,2	97,8	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	1,1	99,0	100,0
Employeur	--	100,0	100,0
Associé	--	100,0	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	2,1	97,9	100,0
Construction	--	100,0	100,0
Commerce et réparation	--	100,0	100,0
Autres services	--	100,0	100,0
Type de local			
Avec local	0,8	99,2	100,0
Sans local	--	100,0	100,0
A domicile	1,9	98,1	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
Un emploi	1,4	98,6	100,0
Deux emplois	--	100,0	100,0
Trois emplois et plus	--	100,0	100,0
TOTAL	0,7	99,3	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.11 : Opinions des chefs d'unités informelles sur la supériorité de la qualité des produits ou services fournis comme raison de la pratique de prix supérieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	La qualité meilleure est la raison de la supériorité des prix		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	81,3	18,7	100,0
Femmes	94,8	5,2	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	80,8	19,2	100,0
Employeur	91,1	8,9	100,0
Associé	89,2	10,8	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	96,6	3,4	100,0
Construction	88,1	11,9	100,0
Commerce et réparation	75,0	25,0	100,0
Autres services	76,0	24,0	100,0
Type de local			
Avec local	78,0	22,0	100,0
Sans local	84,7	15,3	100,0
A domicile	93,0	7,0	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
Un emploi	78,6	21,4	100,0
Deux emplois	84,5	15,6	100,0
Trois emplois et plus	96,3	3,7	100,0
TOTAL	83,8	16,2	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.12 : Opinions des chefs d'unités informelles sur la faiblesse du pouvoir d'achat des clients comme raison de la pratique de prix inférieurs selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	La faiblesse du pouvoir d'achat des clients est la raison de la pratique de prix inférieurs		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	66,1	33,9	100,0
Femmes	66,4	33,6	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	65,7	34,3	100,0
Employeur	75,9	24,1	100,0
Associé	54,7	45,3	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	65,0	35,0	100,0
Construction	71,7	28,3	100,0
Commerce et réparation	63,8	36,2	100,0
Autres services	70,7	29,3	100,0
Type de local			
Avec local	70,1	29,9	100,0
Sans local	64,3	35,7	100,0
A domicile	61,9	38,1	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
Un emploi	66,9	33,1	100,0
Deux emplois	68,3	31,7	100,0
Trois emplois et plus	57,0	43,0	100,0
TOTAL	66,2	33,8	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.13 : Opinions des chefs d'unités informelles sur la faiblesse du coût de travail comme raison de la pratique de prix inférieurs par rapport aux concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	La faiblesse du coût de travail est la raison de la pratique de prix inférieurs		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	20,6	79,4	100,0
Femmes	21,5	78,5	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	20,4	79,6	100,0
Employeur	24,8	75,2	100,0
Associé	18,7	81,3	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	28,7	71,3	100,0
Construction	36,5	63,5	100,0
Commerce et réparation	11,7	88,3	100,0
Autres services	21,6	78,4	100,0
Type de local			
Avec local	21,0	79,0	100,0
Sans local	18,3	81,7	100,0
A domicile	26,6	73,4	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
Un emploi	19,4	80,6	100,0
Deux emplois	24,7	75,3	100,0
Trois emplois et plus	23,6	76,4	100,0
TOTAL	20,7	79,3	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

Tableau n° 6.14 : Opinions des chefs d'unités informelles sur l'infériorité de la qualité des produits ou services fournis comme raison de la pratique de prix inférieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	Infériorité de la qualité des produits ou services fournis		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	21,5	78,5	100,0
Femmes	17,3	82,7	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	22,2	77,8	100,0
Employeur	10,7	89,3	100,0
Associé	19,3	80,7	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	17,8	82,2	100,0
Construction	10,4	89,6	100,0
Commerce et réparation	29,9	70,2	100,0
Autres services	10,4	89,6	100,0
Type de local			
Avec local	16,1	83,9	100,0
Sans local	25,8	74,2	100,0
A domicile	17,8	82,2	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
Un emploi	22,4	77,6	100,0
Deux emplois	17,6	82,4	100,0
Trois emplois et plus	14,7	85,3	100,0
TOTAL	20,7	79,3	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000.

tableau n° 6.15 : opinions des chefs d'unités informelles sur l'absence ou la faiblesse de la fiscalité comme raison de la pratique de prix inférieurs à ceux des concurrents selon certaines caractéristiques des chefs d'unités informelles

(en %)

Caractéristiques des chefs d'unités informelles	L'absence ou la faiblesse de la fiscalité comme raison de la pratique de prix inférieurs		
	Oui	Non	Total
Sexe			
Hommes	18,1	81,9	100,0
Femmes	20,4	79,6	100,0
Statut dans la profession			
Indépendant	19,0	81,0	100,0
Employeur	14,7	85,3	100,0
Associé	18,9	81,1	100,0
Secteurs d'activité économique			
Industrie (y compris artisanat)	20,5	79,5	100,0
Construction	20,1	79,9	100,0
Commerce et réparation	18,8	81,2	100,0
Autres services	14,3	85,7	100,0
Type de local			
Avec local	16,2	83,8	100,0
Sans local	20,5	79,5	100,0
A domicile	18,5	81,5	100,0
Taille de l'unité (en termes d'emploi)			
Un emploi	19,2	80,8	100,0
Deux emplois	17,8	82,2	100,0
Trois emplois et plus	14,6	85,4	100,0
TOTAL	18,5	81,5	100,0

Source : Direction de la Statistique – ENSI 1999/2000

DIFFICULTES ET PERSPECTIVES DU SECTEUR INFORMEL

Il s'agit, dans ce chapitre, de fournir quelques éléments d'explication sur l'environnement économique et administratif, dans lequel les unités de production informelles opèrent et évoluent. Les données de l'ENSI 1999/2000 permettent, en effet, de mettre en évidence les problèmes dont souffre le secteur informel, les principales entraves qui bloquent son développement et les contraintes qui risquent de le faire disparaître.

I. Problèmes, assistance et perspectives de développement du secteur informel

1.1- Difficultés rencontrées par le secteur informel

Les unités informelles exercent leur activité dans un contexte économique difficile marqué tantôt par l'excès de l'offre, tantôt par le manque de débouchés. En effet, 85,2% des chefs d'unités informelles déclarent rencontrer des difficultés liées à l'excès de concurrence, 79,7% souffrent de problèmes d'écoulement de la production, et 72,1% ont à la fois des problèmes de débouchés et de concurrence excessive. Le problème d'excès de concurrence se pose la même ampleur pour les différents secteurs d'activités mais tend à s'accroître pour le secteur commercial (88,5%), tandis que la faiblesse de débouchés constitue le problème majeur du secteur de la construction (85,7%).

Les difficultés relatives à l'accès et au dysfonctionnement des marchés formels ne sont pas sans influence sur l'essor du secteur informel. A titre indicatif, 29,7% des chefs d'unités informelles déclarent ne pas trouver de place ou de local adapté à leur activité. De même, les difficultés d'accès au crédit (22,8%) contraignent le fonctionnement des établissements informels, alors que la cherté du

crédit, problème exprimé par 8,2% des chefs d'unités informelles, ne semble pas handicaper ostensiblement l'exercice de leur activité. Ce constat témoigne du manque d'intérêt que manifeste le secteur banquier à l'égard des micro-entreprises qui semblent en mesure de contracter des crédits au taux d'intérêt en vigueur.

Par ailleurs, la réglementation, la fiscalité et la taxation ne constituent pas une préoccupation majeure pour les patrons informels puisque seuls 11,8% parmi eux s'en plaignent

Tableau 7.1 : Hiérarchisation des problèmes rencontrés par les unités informelles selon les secteurs d'activité économique

Difficultés dans les domaines suivants	Secteurs d'activité économique				Total
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Autres services	
Excès de concurrence	80,4	82,7	88,5	82,3	85,2
Manque de clientèle	78,7	85,7	80,3	77,4	79,7
Manque de local adapté	29,8	20,1	35,4	17,8	29,7
Accès au crédit	23,2	24,2	23,2	20,7	22,8
Manque d'équipement	30,6	31,5	11,1	16,1	17,5
Approvisionnement en matière première	22,7	3,6	19,9	4,4	16,4
Trop de réglementation fiscale	7,3	1,4	13,2	16,3	11,8
Cherté de crédit	8,2	8,3	8,4	7,5	8,2
Organisation et gestion	3,9	0,7	2,8	2,4	2,8
Recrutement de personnel qualifié	5,3	4,7	1,0	1,3	2,2
Difficultés techniques	6,6	2,3	0,9	0,5	2,1

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

1.2- Principales entraves au développement des unités de production informelles

Interrogés sur les principales difficultés qui empêchent le développement de leurs unités, les patrons informels ont estimé, dans plus de la moitié (51,4%) de leur effectif, que la faiblesse de la demande (manque de clients) et la rude concurrence à laquelle est

quotidiennement confrontée leur activité constituent les deux principales difficultés qui entravent le développement de leur unité de production informelle.

En outre, plus du tiers (34,6%) de l'effectif des patrons d'unités informelles pensent que le manque de liquidité est un élément de blocage principal pour l'expansion de leur activité.

Pour chaque secteur d'activité économique, les patrons invoquent en premier lieu le poids de la faiblesse de la demande et la rude concurrence suivies par le manque de liquidité comme principales difficultés empêchant le développement des unités informelles. Toutefois, ces entraves ne sont pas ressenties de la même manière par les différents secteurs.

Ainsi, la faiblesse de la demande et la rude concurrence sont principalement évoquées par 66,1% des patrons exerçant dans la construction et par 60,4% des chefs d'unités spécialisées dans les services. Par contre, cette entrave n'est déclarée que par 48,3% et 46,2% des patrons travaillant respectivement dans les secteurs commercial et industriel.

La seconde difficulté relative au manque de liquidité pèse lourdement sur les chefs d'unités informelles commerciales (39,0%) et industrielles (35,9%). Les patrons des unités informelles, relevant des autres secteurs notamment celui de la construction et celui des services, reconnaissent cette difficulté avec des taux plus faibles, soit respectivement 25,5% et 24,4%.

Il est à noter que les autres difficultés, citées dans le tableau ci-dessous, sont déclarées à des proportions beaucoup plus faibles. Ceci dit, le problème des locaux se pose davantage pour les chefs d'unités commerciales (6,2%), le manque de matières premières constitue un souci principal pour 2,3% des patrons d'unités informelles manufacturières et le problème relatif à un excès de

réglementations, d'impôts et de taxes est plus ressenti par les patrons exerçant dans les services (2,3%).

Les données de l'enquête afférentes aux entraves réparties selon la taille de l'unité (en termes d'emploi) soulèvent le même constat observé ci-dessus ; la faiblesse de la demande et la concurrence rude suivies par le manque de liquidité constituent les principales difficultés qui bloquent l'épanouissement des unités informelles et ceci quelle que soit la strate d'emploi.

Ainsi, en passant des indépendants travaillant seuls vers les unités employant quatre actifs et plus, la proportion des chefs d'unités soulevant en premier lieu, la faiblesse de la demande et la concurrence rude ne passe que de 50,4% à 54,4% dépassant ainsi la moitié de leurs effectifs. Par contre, plus la taille de l'unité augmente, moins le problème de manque de liquidité se pose, il est ainsi déclaré par 35,8% des indépendants et juste 26,6% des chefs d'unités employant quatre actifs et plus.

En considérant les difficultés les moins ressenties, il est à signaler que le problème des locaux se pose davantage pour les unités informelles de faible taille : 5,7% des indépendants le reconnaissent contre 2,9% pour les unités employant trois actifs. Inversement, les entraves liées à l'excès de réglementation, d'impôts et de taxes sont plus incriminées par les chefs d'unités de grande taille; soit 4,4% pour les unités à quatre employés et plus contre 0,7% pour celles gérées par une seule personne.

Tableau 7.2 : Unités de production informelles selon les secteurs d'activité économique et la difficulté principale qui empêche le développement de l'unité

(en %)

Principales difficultés empêchant le développement des unités informelles	Secteurs d'activité économique				TOTAL
	Industrie et artisanat	Construction	Commerce et réparation	Services	
Manque de matières premières	2,3	0,2	1,6	0,4	1,4
Faiblesse de la demande et concurrence rude	46,2	66,1	48,3	60,4	51,4
Manque de liquidité	35,9	25,5	39,0	24,4	34,6
Manque de personnel qualifié	0,5	0,4	0,2	0,2	0,3
Problèmes de locaux	5,1	2,7	6,2	3,3	5,2
Problèmes d'équipements	1,8	1,9	0,3	2,4	1,2
Problèmes techniques de fabrication	0,4	-	-	-	0,1
Problèmes d'organisation et de gestion	0,3	-	0,1	0,5	0,2
Trop de réglementations, d'impôts et taxes	0,6	-	1,0	2,3	1,1
Autres difficultés	6,9	3,4	3,3	6,1	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique ; ENSI 1999/2000.

Tableau 7.3 : Unités de production informelles selon la taille de l'unité et la difficulté principale qui empêche le développement de l'unité

(en %)

Principales difficultés empêchant le développement des unités	Taille de l'unité				TOTAL
	Un emploi	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	
Manque de matières premières	1,4	1,8	1,0	1,2	1,4
Faiblesse de la demande et concurrence rude	50,4	53,6	53,1	54,4	51,4
Manque de liquidité	35,8	33,2	31,1	26,6	34,6
Manque de personnel qualifié	0,2	0,3	0,8	1,0	0,3
Problèmes de locaux	5,7	4,2	2,9	3,9	5,2
Problèmes d'équipements	1,0	1,2	2,7	1,6	1,2
Problèmes techniques de fabrication	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
Problèmes d'organisation et de gestion	0,2	0,1	0,8	1,1	0,2
Trop de réglementations, d'impôts et taxes	0,7	1,3	2,1	4,4	1,1
Autres difficultés	4,6	4,3	5,4	5,5	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

1.3- Principales entraves qui risquent de faire disparaître les unités informelles

42,7% des chefs d'unités informelles affirment que la faiblesse de la demande et la concurrence rude, auxquelles sont soumises leurs unités, constituent les deux principales entraves qui risquent de faire disparaître leur entreprise dans le futur contre 29,2% qui pensent qu'il n'y a pas vraiment de risque pour la disparition de leurs unités. En outre, 17,5% des patrons informels souffrent du problème de liquidités et pensent que c'est un obstacle majeur qui risque de faire disparaître dans l'avenir leurs unités de production informelles.

Concernant la réglementation, la fiscalité et la taxation, à peine 1,3% des chefs d'unités informelles déclarent encourir un risque de disparition de leur activité à cause de ce problème. Il est à souligner que les problèmes liés aux dysfonctionnements des marchés, tels que la pénurie de la matière première, l'équipement, la technologie, la qualification des travailleurs, la gestion... sont relégués par les chefs d'établissement informels et ne sont pas considérés comme une contrainte pour les unités de production informelles.

Par secteur d'activité économique, les problèmes de la faiblesse de la demande et de l'existence de la concurrence rude sont ressentis avec plus d'acuité par les chefs d'unités du secteur de la construction puisque plus de 59,3% d'entre eux les ont évoqués comme la principale entrave qui risque de faire disparaître leur établissement dans le futur contre 26,2% qui ne voient aucun risque de disparition de leur unité informelle.

Il est à noter, à ce niveau, que la proportion la plus élevée des chefs d'unités informelles qui pensent qu'il n'y a pas de risque de disparition de leur établissement est enregistrée respectivement au niveau des chefs d'unités industrielles (30,0%) et commerciales (29,3%).

Le problème de liquidité a par ailleurs été évoqué, comme la principale entrave qui risque de faire disparaître l'unité, par 21,9% des chefs d'unités informelles commerciales. Ce problème est également ressenti avec acuité par 16,8% des chefs d'unités industrielles et 9,0% de ceux des unités des services et de la construction.

Selon la taille de l'unité en termes d'actifs employés, plus la taille de l'unité est grande, plus les patrons sont relativement confiants quant aux perspectives d'avenir et partant ne ressentent pas le risque de disparition avec la même intensité qu'au niveau des unités à un seul emploi. En effet, près de 37,6% des chefs d'unités de quatre actifs

occupés et plus ne pensent pas qu'il y a un risque pour la disparition de leurs unités contre 27,8% pour les chefs d'unités réduites à un seul actif occupé.

Par ailleurs, la faiblesse de la demande a été avancée par 42,7% des patrons informels comme principale entrave qui risque de faire disparaître leurs unités. Cette faiblesse de la demande n'est pas ressentie avec la même intensité selon la taille de l'unité. De 43,2% au niveau des chefs des unités à un seul emploi, ce pourcentage passe à 37,7% pour les chefs des unités à quatre emplois et plus.

D'un autre côté, le manque de liquidité vient très loin en seconde position, avec 17,5% des patrons informels qui l'ont considéré comme la principale menace pour l'avenir de leurs unités. Ce taux décroît au fur et à mesure que la taille de l'unité s'agrandit : de 18,1% des chefs d'unités informelles à un seul emploi ayant qualifié ce problème comme principal obstacle pouvant mettre en péril l'avenir de leurs unités, ce taux recule à 11,9% au niveau des chefs d'unités à quatre emplois et plus.

Tableau 7.4 : Unités de production informelles selon la taille de l'unité et les principales entraves qui risquent de faire disparaître les unités informelles

(en %)

Principales entraves qui risquent de faire disparaître les unités informelles	Taille de l'unité				Total
	Un emploi	Deux emplois	Trois emplois	Quatre emplois et plus	
Pas de risques	27,8	32,4	28,4	37,6	29,2
Manque de matières premières	1,6	1,6	1,9	3,4	1,8
Faiblesse de la demande et rude concurrence	43,2	41,2	45,5	37,7	42,7
Manque de liquidité	18,1	17,9	13,6	11,9	17,5
Manque de personnel qualifié	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Problème de locaux	2,9	1,4	0,8	1,1	2,4
Problèmes d'équipements	0,9	0,6	1,6	1,1	0,9
Problèmes techniques de fabrication	0,0	-	0,3	-	0,0
Problèmes d'organisation et de gestion	0,1	0,1	0,4	-	0,1
Trop de réglementations, d'impôts et taxes	0,8	1,6	3,8	3,9	1,3
Autres difficultés	4,6	3,1	3,6	3,1	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

1.4- Perspectives d'avenir des unités de production informelles

Près de la moitié des chefs d'unités informelles (45,7%) sont pessimistes et pensent qu'il n'y a pas de perspectives d'avenir prometteuses pour leurs unités contre 39,6% des patrons qui déclarent être optimistes et estiment que leurs unités informelles ont de l'avenir devant elles. Tel est le constat révélé par les données de l'enquête nationale sur le secteur informel auprès des ménages. Celles-ci illustrent en plus que cette perception générale de l'avenir change selon le secteur d'activité économique des unités informelles.

Les patrons des unités industrielles sont, en effet, les plus nombreux (46,2%) à se déclarer optimistes quant à l'avenir de leurs unités contre 39,8% qui ne le sont pas. Les plus pessimistes des chefs d'unités sont ceux des services (non compris le commerce), avec 55,8%, et ceux de la construction (44,1%) et du commerce (44,3%). Il est à noter que la perception de l'avenir est pratiquement identique pour les deux derniers secteurs d'activité puisque 41% des chefs d'unités dans chacun des deux secteurs envisagent un avenir prometteur pour leurs unités.

Par ailleurs, la perception de l'avenir est différente selon la taille de l'unité informelle. Comme signalé plus haut, plus les unités sont grandes (en termes d'actifs employés), plus leurs patrons sont confiants dans l'avenir. En revanche, plus les unités sont de tailles réduites, plus les risques de disparition sont grands. En effet, près des deux tiers (62,9%) des chefs d'unités de quatre actifs occupés et plus, sont optimistes et déclarent que leur unité a de l'avenir devant elle contre uniquement 28,1% qui ont affirmé le contraire.

Par contre, plus de la moitié des chefs d'unités d'un seul emploi, (50,7%) sont pessimistes et jugent que leur activité n'a pas d'avenir contre uniquement le tiers (34,1%), qui n'est pas du même avis et se déclare optimiste quant à l'avenir de son activité informelle.

*1.5- Assistance souhaitée pour le développement des unités de production informelles*⁵¹

Etant donné le risque de disparition auquel sont confrontées les unités informelles, les patrons expriment notablement leurs souhaits d'être assistés dans leur activité. L'aide la plus sollicitée, exprimée par 44,4% d'entre eux, est d'avoir la possibilité d'accès au crédit. Ce souhait s'inscrit dans la logique des préoccupations des patrons selon laquelle l'accès aux moyens de financement renforce leurs

⁵¹ *Renforcement des capacités productives et création de nouvelles unités de production informelles.*

capacités productives, et partant, améliore leur position concurrentielle sur les marchés.

La seconde assistance que souhaitent les chefs des unités de production informelles est l'acquisition d'un local professionnel. Elle est sollicitée par 36,5% des patrons, qui sont majoritairement des commerçants ambulants. Un tel souci laisse à penser que les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour que les unités informelles non localisées puissent acquérir un local à usage professionnel. De surcroît, étant donné que les unités informelles localisées sont plus prédisposées à s'inscrire aux registres administratifs, cette aide constitue un pas décisif dans la voie de la réglementation et de l'organisation du secteur informel.

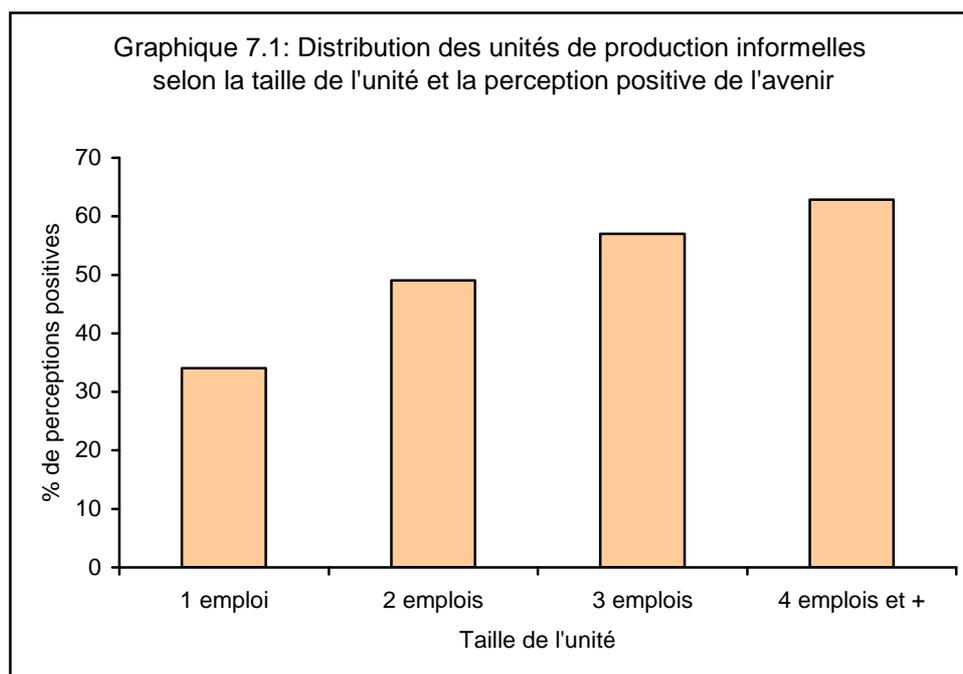


Tableau 7.5 : Hiérarchisation des aides souhaitées par les chefs d'unités informelles selon les secteurs d'activité économique

Aides souhaitées	Secteurs d'activité économique				
	Industrie	Construc-tion	Commerce et réparation	Autres services	Total
Accès au crédit	46,5	45,8	45,3	39,4	44,4
Avoir un local	37,6	28,7	42,2	22,8	36,5
Accès aux machines modernes	35,0	26,7	7,3	15,6	16,0
Assistance pour approvisionnement	20,7	6,1	17,3	7,2	15,3
Autres aides	6,1	10,4	5,8	13,0	7,6
Formation technique	14,2	9,9	2,9	6,3	6,4
Formation à l'organisation et aux comptes	3,9	2,4	2,6	2,4	2,8

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

L'appui à la modernisation et l'assistance pour l'approvisionnement sont deux modalités d'aide sollicitées respectivement par 16,0% et 15,3% des unités informelles. Ces proportions atteignent 35,0% et 20,7% dans le secteur industriel.

A considérer ces taux, on ne pourrait que souligner la prédisposition de certains segments du secteur informel à se moderniser et à s'insérer dans le secteur formel, moyennant une transition au statut des petites et moyennes entreprises.

En somme, les aides sollicitées par les patrons s'inscrivent dans une logique de développement et de modernisation de leurs activités : l'accès au crédit, l'acquisition d'un local, la modernisation des moyens de production, tout comme l'assistance pour l'approvisionnement, sont des facteurs qui faciliteraient la transition des unités informelles vers des unités formelles.

Ainsi, et afin d'examiner les effets d'une éventuelle réglementation du secteur informel sur son développement, les patrons informels ont été interpellés sur ce qu'ils feraient s'ils pouvaient bénéficier d'un

crédit. Ainsi, en cas de contraction de crédit, 35,2% des patrons aimeraient anticiper l'accroissement de leur production en créant un autre établissement dans le même secteur d'activité. Cette option pour une croissance extensive est plus marquée dans le secteur des activités industrielles (40,1%) et celui du commerce (36,8%).

L'amélioration du local professionnel constituerait le second choix pour les patrons informels s'ils pouvaient profiter d'un prêt financier. 32,2% d'entre eux s'emploieraient à aménager le local de leur activité. Ce constat met en évidence l'importance d'une politique de financement du secteur informel dans le processus de sa modernisation et de son développement pour qu'il puisse s'insérer dans le secteur formel.

Le comportement des patrons informels, en cas de jouissance d'un prêt, est également enclin à favoriser une croissance intensive de leurs unités de production. En effet, 26,2% des patrons informels envisagent accroître le stock de matières premières afin de développer leur capacité productive. Une telle option est plus envisagée par les industriels et les commerçants. En outre, près d'un patron sur cinq se propose d'améliorer l'équipement physique de la production, d'embaucher ou de créer un autre établissement dans un autre secteur d'activité.

Tableau 7.6 : Hiérarchisation des utilisations d'un crédit par les opérateurs informels selon les secteurs d'activité économique

Actions envisagées	Secteurs d'activité économique (en %)				
	Industrie	Construction	Commerce et réparation	Autres services	Total
Créer un autre établissement dans la même activité	40,1	26,6	36,8	28,5	35,2
Améliorer le local	38,2	13,8	35,7	22,5	32,2
Accroître le stock de matières premières	34,3	10,6	33,0	4,6	26,2
Améliorer l'équipement	42,8	39,6	12,3	26,1	23,2
Embaucher	28,0	26,0	15,9	16,9	19,3
Créer un autre établissement dans une autre activité	13,0	21,4	15,8	21,3	16,7
Autres actions envisagées	6,7	10,0	8,4	7,2	7,9

Source : Direction de la Statistique - ENSI 1999/2000.

II. Souhait de voir un membre de la famille continuer l'activité de l'unité

Interrogés sur leurs avis de permettre à l'un de leurs enfants ou à un membre de leur famille de continuer la tradition familiale professionnelle s'il le désire, 57,7% des chefs d'unités de production informelles manifestent leur refus catégorique. Les raisons invoquées résident, pour 45,8%, d'entre eux dans la non-rentabilité et la faiblesse de bénéfice de cette activité.

De telles raisons sont équitablement partagées par les chefs d'unités des différents secteurs, mais elle est particulièrement adoptée par les chefs des unités de petites tailles ; les partisans de cette opinion comptent 46,8% parmi les indépendants individuels et seulement 30,2% parmi les chefs employant quatre actifs et plus.

D'autres chefs d'unité interrogés (13,2%) pensent que leur travail est trop fatiguant pour le conseiller à l'un de leurs enfants. Ce point de vue est surtout défendu par les chefs d'unités exerçant dans la construction (22,9%) et s'impose d'autant plus que la taille de l'unité (en termes d'emplois) augmente, soient 12,4% des indépendants individuels contre 20,6% des chefs d'unités employant quatre actifs et plus.

Ceci dit, d'autres justificatifs, même si intéressant un effectif moins important des chefs d'unités, ont été évoqués, entre autres, la rude concurrence et l'insuffisance de la demande qui préoccupent et partant empêchent 6,4% des chefs d'unités de souhaiter la même activité à leurs enfants. Mais, un tel souci affecte moins les indépendants individuels (5,4%) que les chefs des unités à trois emplois (10,0%) et ceux à quatre emplois et plus (11,6%).

Par ailleurs, 3,5% des chefs d'unités informelles évoquent le revenu non assuré de leur activité comme argument les poussant à ne pas souhaiter la même activité pour leurs enfants, les chefs d'unités exerçant dans la construction l'affirment dans une proportion de 9,3%.

Parallèlement, plus du quart (25,1%) de l'effectif des chefs d'unités informelles souhaitent au contraire voir l'un de leur fils (ou fille) poursuivre l'activité de l'unité et 17,2% d'entre eux ne voient aucun inconvénient à ce qu'un membre de la famille puisse continuer l'activité de l'entreprise. En d'autres termes, 42,3% des chefs d'unités souhaitent voir leurs enfants ou un membre de leurs familles continuer le cursus professionnel qu'ils ont tracé eux même.

Il est à signaler, par ailleurs, que la proportion la plus élevée des patrons d'unités informelles qui refusent à ce que l'un de leurs enfants ou un membre de leur famille continue la même activité est observée au sein des unités des services avec 68,5% de l'effectif des patrons dans ce secteur et au niveau de celles de la construction, avec 61,8% des cas.

D'un autre côté, les patrons d'unités se déclarant plus favorables à ce que l'un de leurs enfants ou un membre de leurs familles continue l'activité se trouvent principalement au sein des unités industrielles et commerciales puisqu'ils représentent respectivement 51,2% et 43,4% de l'effectif des chefs d'unités de chacun des deux secteurs respectifs.

Il y a lieu de noter à ce niveau que ce souhait de voir un membre de la famille continuer le cursus professionnel du chef de l'unité est perçu différemment selon la taille de l'entreprise. En effet, pour les indépendants individuels exerçant seuls leur activité, près des deux - tiers d'entre eux, soit 63,8%, sont contre l'idée de voir un membre de leurs familles continuer la même activité. Par contre, chez les unités à taille élevée, c'est-à-dire celles qui emploient quatre personnes et plus, près des deux - tiers (64,2%) des chefs d'unités se déclarent favorables à ce qu'un membre de leurs familles puisse continuer la même activité.

